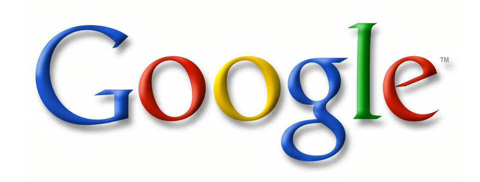
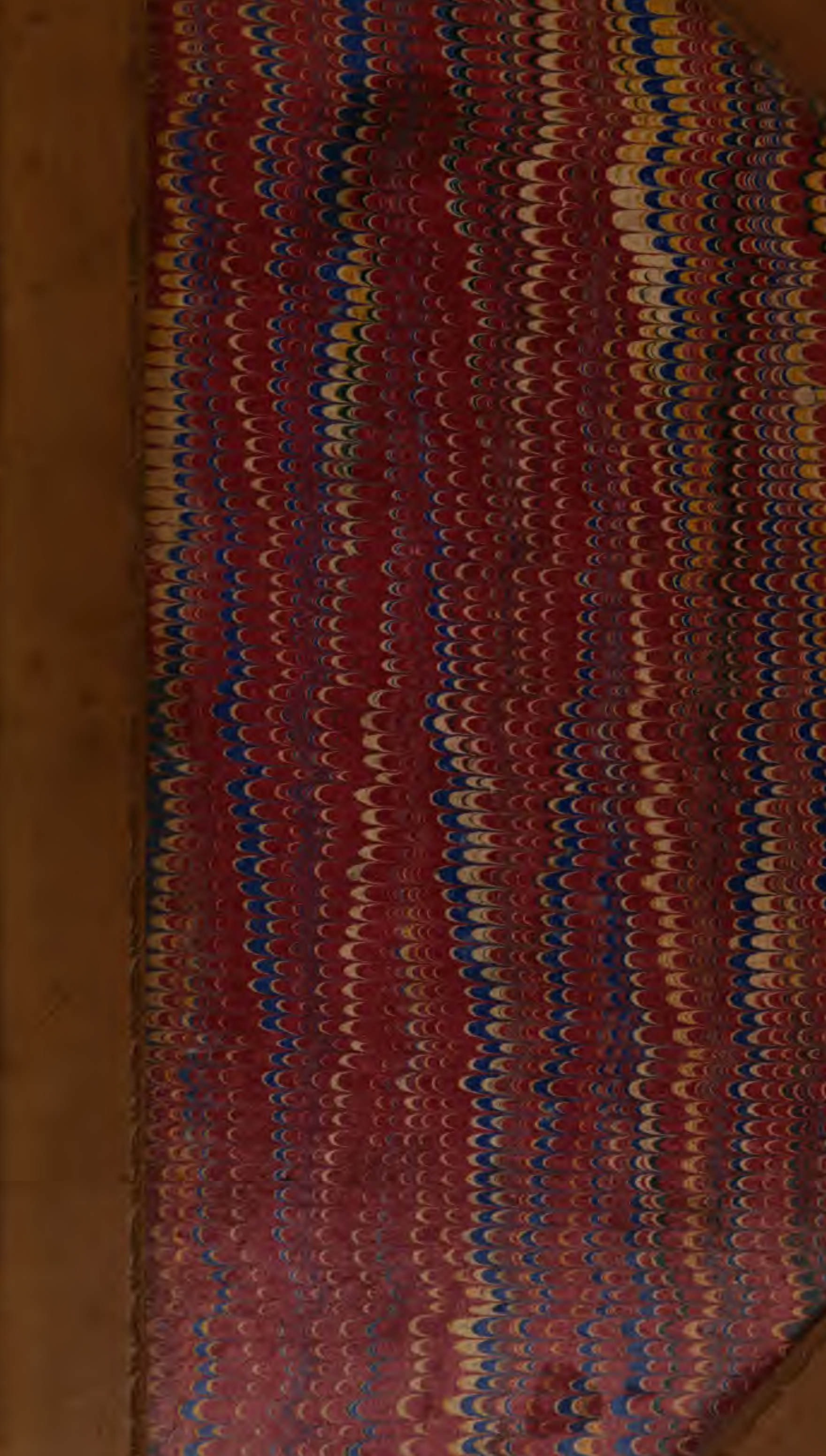
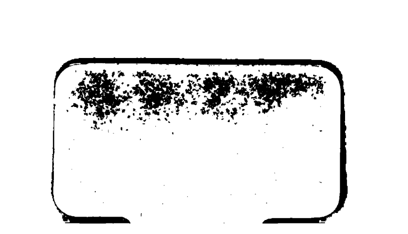




Z A








302079901V

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE

ANCIENNE.

ON TROUVE CHEZ LE MÊME LIBRAIRE :

HISTOIRE NUMISMATIQUE de la Révolution française, ou description raisonnée des Médailles, Monnaies et autres monumens numismatiques relatifs aux affaires de la France, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'à l'établissement du Gouvernement consulaire, par M. H... . *Paris*, 1826, deux volumes grand in-4°., dont un de planches. . . . . Prix : 120 fr.

Il y a quelques exemplaires en papier-vélin, lettres blanches.

IMPRIMERIE
DE MADAME HUZARD (NÉE VALLAT LA CHAPELLE),
rue de l'Éperon, n°. 7.

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE

ANCIENNE,

CONTENANT

LES ÉLÉMENS DE CETTE SCIENCE ET LES NOMENCLATURES,
AVEC L'INDICATION DES DIVERS DEGRÉS DE RARETÉ
DES MONNAIES ET MÉDAILLES ANTIQUES,
ET DES TABLEAUX DE LEURS VALEURS ACTUELLES.

PAR M. HENNIN.

Tome Premier. — Élémens.



PARIS,

MERLIN, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS, N°. 7,
PRÈS LE PONT SAINT-MICHEL.

1830.


ASHMOLEAN MUSEUM
DEPARTMENT
OF
CLASSICAL
ARCHAEOLOGY
OXFORD

TABLE

DES

DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

TOME PREMIER.

TOME SECOND.

NOMENCLATURE.

MONNAIES ET MÉDAILLES DES PEUPLES, VILLES ET ROIS.

MONNAIES ET MÉDAILLES ROMAINES.

FIN DE LA TABLE DES DIVISIONS.

INTRODUCTION.

Les transactions commerciales ont commencé avec la société, et les premiers besoins ont amené les premiers échanges. Dans l'origine, les diverses valeurs s'échangeaient d'après des appréciations comparatives; mais, bientôt après, l'éclat, la durée et les autres propriétés qu'on reconnut aux métaux, les firent choisir pour représenter toutes les valeurs, et la monnaie fut trouvée. Ce fut plus tard que les pièces de métal, ordinairement consacrées aux relations commerciales, reçurent quelquefois une autre destination et devinrent de purs monumens, auxquels on a donné depuis le nom de médailles. Le monnayage est une des inventions humaines qui ont le plus contribué à l'avancement de la civilisation.

Les peuples anciens ont émis une immense

quantité de monnaies qui nous fournissent les notions les plus intéressantes sous divers rapports, et ces monumens sont d'autant plus précieux, qu'ils ont été fabriqués dans des temps et dans des lieux sur lesquels nous n'avons que peu d'autres moyens de nous éclairer.

L'étude des monnaies et des médailles et de tout ce qui s'y rattache forme la science numismatique. Pour apprécier l'importance de cette science, il suffit d'un simple aperçu de quelques-uns des points de vue sous lesquels elle peut être considérée, et des secours qu'elle fournit à diverses branches de connaissances. Par elle, l'histoire est éclaircie et prouvée dans les nombreuses séries de souverains dont les monnaies nous ont transmis les noms, et sur-tout dans la suite des Empereurs Romains. Par elle, l'état politique des différentes contrées est établi; les localités, les villes reconnues; les dates des événemens et leurs rapports déterminés. Elle n'est pas moins utile à la géographie. Elle fixe les positions des lieux, leurs relations, les divisions territoriales et présente mille autres renseignemens importans. C'est elle encore qui dissipe une portion des nuages dont sont restées en-

veloppées les religions des peuples anciens, et si nous sommes parvenus à la connaissance d'une foule d'objets relatifs aux usages publics et privés, nous le devons aux monumens numismatiques, dont les *types* offrent une si étonnante variété.

Les monnaies des Anciens nous ont aussi conservé les traits exacts d'un grand nombre de souverains et de personnages célèbres, qui, sans elles, nous seraient restés inconnus.

En considérant ces monumens sous le rapport de l'art, on trouve encore en eux une *source* abondante d'observations, d'études et de jouissances. L'histoire des beaux-arts et leur pratique retirent de puissans secours des médailles antiques. Les divers styles, les diverses époques peuvent être d'autant mieux étudiés dans ces nombreux débris des âges anciens, qu'ils sont presque toujours de lieux et de temps certains, avantages que les autres monumens de l'antiquité offrent rarement.

Cet accord d'utilité scientifique et d'agrément a fait, de l'étude de la Numismatique, une occupation aussi attachante qu'elle est instructive. La réunion, la classification et l'examen des monnaies anciennes ont été

le goût de prédilection d'un grand nombre d'hommes distingués par leurs qualités personnelles et par leurs connaissances. Combien d'entre eux ont trouvé dans ce goût, poussé quelquefois, il est vrai, jusqu'à l'extrême, mais toujours utile, sans entraîner de fâcheux inconvéniens, le passe-temps le plus heureux, des consolations dans les infortunes et des préservatifs contre d'autres passions moins innocentes!

L'étude des monnaies antiques, qui se rattache pour ainsi dire à toutes les connaissances humaines, conduit, plus que tout autre sujet de méditation, à cette généralité d'idées qui augmente la masse des lumières et les coordonne. Cette science demande sans doute une vaste érudition pour qui veut l'approfondir; mais pour celui qui n'y cherche qu'un studieux délassement, elle est une source continuelle d'instruction facilement acquise, instruction qui se grave d'autant plus sûrement dans la mémoire, qu'elle y est introduite par les yeux, au moyen d'objets qui piquent la curiosité, et qui, se présentant en connexion avec d'autrés, rappellent tous des classifications d'idées instructives.

Les savans qui se sont livrés à l'étude de

la Numismatique, ou à la formation de collections plus ou moins étendues, connaissent les ouvrages dans lesquels ils doivent chercher les renseignemens dont ils peuvent avoir besoin. Mais les personnes qui, avant d'avoir étudié cette science, se sentent de l'attrait pour elle ou désirent s'en faire une juste idée, ont besoin de livres qui leur en donnent les premières notions, qui leur fassent entrevoir toute l'étendue de la carrière qu'ils ont à parcourir, tous les avantages qu'ils y trouveront; de livres qui, leur aplanissant les premières *difficultés*, augmentent leur goût pour une étude aussi instructive qu'agréable. Que de jeunes gens se fussent peut-être distingués dans la recherche et l'examen des monnaies anciennes, s'ils n'eussent été forcés de renoncer à ce goût, par l'absence de livres à leur portée, qu'ils eussent pu prendre pour guides!

Il n'existe pas, en effet, d'ouvrage élémentaire de Numismatique qui remplisse les conditions que l'on doit trouver dans les livres destinés aux commençans. Les Traités anciens, écrits dans ce but, sont d'une érudition diffuse, sans méthode et incomplets; ils sont sur-tout, maintenant, restés tout-à-fait en arrière du point où cette science est ar-

rivée, par les nombreuses découvertes faites depuis leur publication, par les nouvelles méthodes introduites, et par l'aspect plus réellement instructif et plus raisonné sous lequel les monumens numismatiques ont été envisagés. Les livres élémentaires plus récens ne sont guère moins incomplets ni moins arriérés. Aucun n'offre cet ensemble de renseignemens, cette unité de doctrine, si nécessaires pour l'instruction des personnes qui cherchent les bases de la connaissance des monnaies anciennes.

J'ai donc pensé qu'un ouvrage qui s'éloignerait moins de ce but serait favorablement accueilli.

Je l'ai écrit avec le désir de donner les notions indispensables et fondamentales à ceux qui veulent s'instruire dans la Numismatique; mon but a été de leur ouvrir la route vers des connaissances plus étendues.

J'ai pensé aussi qu'il était convenable de rendre cet ouvrage utile à tous les Numismatistes (1), en présentant, dans un cadre res-

(1) Le mot *Numismate* a été remplacé, depuis quelques années, par celui de *Numismatiste*, qui est maintenant adopté pour désigner celui qui étudie, explique, recueille des monnaies et médailles antiques, qui cultive la *science numismatique* ou la *Nu-*

serré, des notions qui se trouvent consignées ailleurs dans une forme plus satisfaisante, à la vérité, et plus complète, mais aussi beaucoup plus étendue. C'est sous ce point de vue que l'on pourra trouver utiles et usuelles les nomenclatures qui forment le second volume de cet ouvrage. Il fallait les donner aux commençans dans des élémens; et peut-être ne seront-elles pas inutiles à ceux qui, depuis long-temps, cultivent la science des médailles. Ce sera pour eux une sorte de *vade-mecum* concis et portatif, où ils pourront trouver des secours suffisans pour des recherches momentanées.

On me reprochera sans doute de nombreuses répétitions. Il m'était impossible de les éviter; elles tiennent à la nature même de l'ouvrage. Si l'on considère que chacun des Chapitres est en quelque sorte un Traité particulier qui s'appuie sur les précédens, et doit lui-même étayer ceux qui suivent, on con-

---

mismatique. Cette appellation est en effet plus conforme à l'analogie. C'est ainsi que celui qui étudie la *Diplomatique* est un *Diplomatiste* et non pas un *Diplomate*.

Quelques personnes ont voulu remplacer *Numismatique*, science numismatique, par le mot *Numismatie*. Ce changement n'a pas été accueilli.

cevra que de fréquens rappels, des redites même, devenaient indispensables. Dans les sciences, le fond doit commander la forme, et ce serait manquer le but que de sacrifier l'exactitude et la clarté à la vaine prétention d'une élégance déplacée.

MANUEL

DE

NUMISMATIQUE ANCIENNE.

ÉLÉMENS.

CHAPITRE PREMIER.

Origine des Monnaies.

1. Les hommes, à peine réunis en société, ont éprouvé, dans tous les temps et dans tous les lieux, les mêmes besoins, et suivi à-peu-près la même marche dans leurs premières organisations sociales. Il devait en être ainsi, puisque l'intelligence dont l'homme a été doué se retrouve par-tout la même. Aussi, les premières idées qui se développèrent chez lui, dans l'origine des sociétés, après les sentimens naturels et le besoin de sa propre conservation, furent et le désir d'améliorer son sort et la connaissance de la propriété. *Le tien* et *le mien* ont toujours été le grand mobile des actions des hommes, même dans la première enfance des nations. Sans doute, des sauvages isolés, des peuplades peu nombreuses n'ont eu, pendant long-temps, qu'un petit nombre d'idées et de besoins. Mais le moindre contact entre les hommes, la plus faible origine de société entre eux les rendirent aussitôt dépendans les

uns des autres, les forcèrent de recourir à des services mutuels. Il s'établit dès-lors des échanges de choses et de travaux, dont chacun reconnut bientôt les avantages. Le commerce, qui n'est autre chose que l'échange de certains objets contre d'autres, est donc aussi ancien que l'homme.

On commença par des échanges fort simples, soit en donnant une chose pour en avoir une différente, soit en s'occupant d'un travail commun, qui profitait à tous ceux qui s'y livraient. Une certaine quantité de fruits fut donnée pour une certaine quantité de racines; un bœuf fut échangé contre un cheval; deux hommes se réunirent pour chasser et tuer un animal, qu'ils partagèrent ensuite. En même temps que les idées de propriété, d'échange, de justice, s'établissaient dans l'esprit des hommes, la tromperie, la friponnerie s'y introduisaient aussi; car le mal se trouve toujours à côté du bien.

2. Peu à peu, les idées s'agrandirent, les richesses s'augmentèrent, le sentiment de l'économie s'introduisit, les capitaux se formèrent, et les échanges, d'abord limités par le peu d'importance des besoins et la petite quantité des matières échangeables, devinrent plus nombreux, plus considérables, plus compliqués. La différence entre les pauvres et les riches s'établit, et ceux-ci, se trouvant en état de commander du travail aux autres, purent leur imposer aussi l'obéissance et la soumission. Telle fut l'origine du pouvoir. Ce ne furent pas la force ni le génie seuls, comme le racontent les historiens romanciers, encore moins les idées de famille, comme le pré-

tendent des écrivains systématiques, qui fondèrent les premières suprématies sociales. Ces avantages, sans la puissance réelle que donnent les richesses, n'eussent pas suffi à ceux qui les possédaient, pour s'élever au-dessus de leurs égaux. Le commerce, l'économie créèrent les premiers chefs, les premiers rois. Celui qui sut, le premier, économiser les vivres qu'il s'était procurés, pour en donner à ceux qui n'en avaient pas, a été le premier roi. Celui qui, le premier, a su laisser à ses fils un amas de denrées échangeables plus considérable que les amas de ses voisins, celui-là a fondé la première dynastie.

L'économie, qui avait servi à fonder le pouvoir, servit aussi toujours à le conserver.

Ces considérations, vraies en théorie, sont prouvées par les faits.

3. La civilisation et les richesses s'augmentant, toutes les principales productions naturelles utiles à l'homme furent successivement découvertes ou employées; les métaux furent trouvés, leurs qualités reconnues, et ces précieuses substances devinrent les agens les plus utiles de la civilisation. Rien, en effet, après ce qui sert à la nourriture de l'homme, ne lui offrait de plus grands avantages que les métaux. Leur ductilité, la faculté de recevoir toutes les formes, d'être divisés et réunis à volonté, les rendaient propres à tous les usages domestiques; on en tirait des instrumens pour l'agriculture, des outils pour les métiers, des armes pour la guerre; quant aux métaux précieux, leur éclat invitait aussi à les employer comme ornemens et comme parures.

4. Les avantages de divers genres que l'on retirait des métaux leur donnèrent donc bientôt une valeur plus usuelle que celle de tous les autres objets d'échange. La facilité qu'on trouvait à les diviser et à en réunir de nouveau les fragmens, en augmenta successivement l'importance comme moyen d'échange. Enfin les métaux, et particulièrement l'or et l'argent, devinrent peu à peu la valeur la plus facilement échangeable, et celle avec laquelle on obtenait plus communément tous les autres objets.

5. Arrivés à ce point, nous ne marchons plus avec des probabilités, qui, bien que certaines, sont enveloppées dans la nuit des premiers âges ; nous avons des témoignages écrits des temps où les métaux se donnaient au poids contre les autres valeurs et comme les représentant plus particulièrement toutes. La Bible, Homère (1) et les premiers écrivains en offrent des preuves. Les auteurs anciens plus récens le confirment par beaucoup de témoignages. Cet état de choses dura plusieurs siècles. S'il était nécessaire de s'appuyer de faits plus rapprochés de nous, pour prouver l'usage adopté, dans l'antiquité, de l'emploi des métaux précieux au poids, comme représentant toutes les autres valeurs, on les trouverait chez plusieurs nations orientales, qui conservèrent cet usage bien long-temps après l'invention des monnaies.

6. Cette même propriété qu'ont les métaux d'être divisés à l'infini en fragmens que l'on peut réunir de

---

(1) Il., H., 472. — Odyss., A., 430. — Il., Φ., 702.

nouveau, donna, dans la suite des temps, l'idée d'en former des morceaux de poids uniformes, que l'usage et la commodité rendirent d'une recherche plus générale. Déjà, sans doute, on avait pris l'habitude de marquer sur ces morceaux de métal leurs divers poids. L'uniformité qu'on leur donna devint une nouvelle commodité, une nouvelle simplification dans les transactions. Cette uniformité commença à servir de garantie de leur véritable valeur, et dispensa d'avoir continuellement recours à la vérification du poids. Ces morceaux de métal de poids égaux reçurent des noms particuliers, qui remplacèrent l'indication détaillée de leur poids. Telle fut, sans doute, l'origine des unités monétaires et des fractions qui en formèrent les divisions. Aussi a-t-on donné à ces morceaux de métal le nom de *monnaies non frappées*.

7. Il n'est pas possible, jusqu'à ces époques, de former aucune conjecture sur le titre des métaux précieux. On a connu long-temps ces substances avant de savoir les analyser, et l'on verra que nous n'avons même que peu de lumières, à cet égard, pour les temps où postérieurement les véritables monnaies furent fabriquées.

8. Après avoir divisé les métaux en morceaux égaux portant les indications du poids, et désignés par des noms particuliers que leur avait donnés l'usage, il ne fallait plus qu'un dernier pas pour trouver la véritable monnaie. On ne tarda pas à le faire, en limitant les diverses espèces de ces morceaux, en établissant des rapports réguliers entre

les poids de ces espèces différentes, en rendant les morceaux très-portatifs par leur forme et leur peu de volume, enfin en les marquant d'empreintes uniformes, au moyen de coins en métaux plus durs ou par le moulage. Cette invention, dont les résultats devaient être si importans pour les destinées futures des hommes, devint un des agens les plus actifs de la civilisation : découverte prodigieuse, si l'on pense aux fruits qu'elle a portés, et qui, commercialement parlant, n'a été égalée qu'après plus de vingt siècles, par l'invention de la lettre de change.

On conçoit combien de progrès les hommes devaient avoir déjà faits dans les sciences et dans les arts, lorsqu'ils parvinrent au point de fabriquer des monnaies. Sans doute, les connaissances chimiques nécessaires pour la fusion, la séparation, l'affinage des métaux étaient peu avancées, les moyens mécaniques pour la fabrication des monnaies étaient encore fort imparfaits ; mais l'art du monnayage était créé avec tous les avantages qui devaient en résulter. Les morceaux de métal donnés au poids, que nous nommons avec raison *monnaies non frappées*, étaient remplacés par des monnaies véritables, multipliées uniformément au moyen de coins, et offrant les trois qualités reconnues, depuis, nécessaires pour constituer une monnaie : métal, poids et type (1).

9. Les beaux-arts ne furent pas étrangers à cette grande découverte, et qui sait même si les inventeurs

(1) Isidore, Orig., liv. XVI, c. 17.

de la monnaie ne furent pas des graveurs sur pierres fines et sur métaux, animés du désir de faire connaître leurs travaux, d'en voir apprécier les beautés, d'en tirer de plus grands avantages et d'en multiplier les produits? Ce qui est certain, c'est que les monnaies les plus anciennes ont un mérite réel sous le rapport de l'art, et attestent que, dès l'origine, des artistes fort habiles se livrèrent à la gravure des coins. Ce n'est point ici le lieu de développer les causes qui portèrent les beaux-arts, dans la Grèce, à un point de perfection si élevé. On trouve ailleurs les explications plus ou moins heureuses de ce concours de circonstances auquel on dut ces artistes si habiles, dont les travaux servent encore de modèles et de règles. Il suffit de dire ici que l'art de la gravure sur pierres fines ou sur métaux était chez les Grecs aussi avancé que celui de la sculpture; que les artistes de ce genre se livrèrent à la gravure des coins de monnaies, dès que le monnayage fut découvert; que dans la suite la gravure des monnaies fut presque toujours confiée dans chaque pays à d'habiles graveurs, et que beaucoup de monnaies antiques offrent des chefs-d'œuvre de l'art, sous le rapport du style, du grandiose et du goût réunis à la pureté du travail. Ajoutons, pour compléter cet aperçu, que les monnaies ont, de plus que la plupart des monumens de la sculpture, l'avantage de porter avec elles l'indication du lieu de leur fabrication et presque toujours celle de l'époque, soit positive, soit approximative, où elles furent frappées.

10. Quel est l'inventeur de la monnaie? A quelle

époque fut-elle découverte? ou plutôt à quelle époque précise commença-t-on à faire usage de monnaies uniformément multipliées par le coin?

Nous sommes loin de pouvoir répondre d'une manière certaine à ces questions.

Les écrivains attribuent diverses origines à cette découverte, comme cela a eu lieu pour toutes les inventions qui datent des temps reculés. Le merveilleux, qui se mêlait chez les anciens à tout ce qui n'était pas bien constaté, fut invoqué aussi pour expliquer l'invention du monnayage. On en fit hommage aux dieux; on l'attribua à Saturne et à Janus, et les habitans de l'Italie leur auraient dû ce bienfait. Les monnaies Romaines des premiers temps, qui portent la double tête de Janus, constatent que cette opinion était répandue à l'époque où elles furent fabriquées. Cette découverte fut aussi attribuée à divers personnages des temps anciens, bien antérieurs à l'époque réelle des premières monnaies. Des opinions plus probables furent ensuite répandues. Hérodote assure que la découverte du monnayage fut faite en Lydie, d'autres auteurs à Cyme, à Athènes, à Naxos, à Égine. On en fait honneur à un ancien roi de Thessalie que l'on nomme Jonus ou Itonus, à Numa Pompilius, second roi de Rome. Plusieurs écrivains Grecs enfin désignent comme le véritable auteur de cette découverte Phidon d'Argos, et un des marbres de Paros indique positivement que ce Phidon, Argien, frappa le premier une monnaie d'argent à Égine. Plusieurs villes se disputèrent la gloire d'avoir vu naître Homère. L'art du monnayage

méritait aussi que l'honneur de son invention fût disputé (1).

11. Ces indications, indécises et probablement toutes inexactes, présentent peu d'intérêt. L'origine d'une invention qui date de temps aussi reculés est d'autant plus difficile à constater qu'il est probable que des essais plus ou moins informes mirent successivement sur la voie, et que les premières monnaies furent fabriquées dans divers pays presque à la même époque. Qui pourrait établir le moment précis de l'invention non pas du levier, la première découverte de l'homme, mais celle de la roue, de la charrue, du bateau ? Il est vrai que celle des monnaies est d'une époque bien postérieure et demandait une grande masse de connaissances déjà antérieurement répandues ; cependant on peut appliquer à cette découverte une partie des considérations qui se rapportent aux autres inventions.

12. Mais, outre les conjectures que fait naître la réflexion, outre les documens puisés dans les anciens écrivains, nous avons d'autres bases de nos investigations sur cet objet. Ce sont les monnaies primitives elles-mêmes. En se livrant à un examen approfondi et complet sur la fabrique de ces pièces,

---

(1) Il n'est pas inutile de dire ici que l'opinion qui attribue l'invention du monnayage à Phidon d'Argos a été, en apparence, appuyée par une monnaie des Béotiens, portant ΦΙΔΟ, mais cette pièce est d'une époque bien postérieure aux premiers temps de l'art monétaire, et ce nom est celui d'un magistrat en charge quand elle fut frappée.

le style de la gravure, la conformation des caractères, les types et les légendes, on trouve que quelques pays, quelques villes, peuvent être considérés comme ayant frappé les premières monnaies; mais on ne découvre aucun motif raisonnable pour faire spécialement honneur de la découverte à tel ou tel Peuple, à telle ou telle Ville. Les Grecs furent les inventeurs; mais il est impossible de rien établir de plus précis.

13. Il reste à fixer l'époque vers laquelle furent fabriquées les premières monnaies, et il est à propos, pour la déterminer, de s'appuyer des écrivains anciens, en comparant leurs récits avec les monnaies primitives elles-mêmes.

Un passage de Plutarque (1) porte que Lycurgue substitua à Lacédémone la monnaie de cuivre à celle d'or et d'argent. Il résulterait de ce passage, s'il était exact, que les Lacédémoniens auraient eu des monnaies d'or et d'argent dans le dixième siècle avant Jésus-Christ, Lycurgue étant né 926 ans avant l'ère chrétienne, suivant les calculs de Frérét. Mais aucun autre témoignage n'appuie cette assertion; elle ne se trouve non plus justifiée par aucune monnaie Lacédémonienne que l'on puisse rapporter à des temps si reculés: au contraire, un passage de l'*Eryxias*, dialogue attribué à Platon, porte qu'à cette époque, les Lacédémoniens se servaient de poids en fer pour monnaie; il est donc hors de doute que Plutarque a voulu parler de morceaux de métal donnés au poids, de *mon-*

(1) In Lycurg.

naies non frappées, et non pas de monnaies véritables. Ce passage d'un auteur, dont le témoignage est du reste d'une grande autorité, demandait à être éclairci et réfuté.

Il est convenable de mentionner les anciennes monnaies portant les effigies de personnages qui ont vécu avant l'invention du monnayage, comme Homère, Pythagore, Numa Pompilius, Ancus Martius et autres. Ces pièces ont pû être considérées et citées par des gens peu instruits, comme preuves de l'existence du monnayage aux époques où vivaient les personnages qu'elles représentent. Ce sont des erreurs qui ne méritent d'être réfutées que pour ceux qui n'en sont encore qu'aux élémens de la science numismatique. *Ces pièces sont commémoratives.* Elles ont seulement l'avantage de prouver le haut degré de réputation dont jouissaient dans l'antiquité les hommes que l'on honorait ainsi long-temps après leur mort, et celui de faire connaître leurs portraits ou du moins les traits que l'on croyait avoir été les leurs.

Depuis l'époque où vivait Lycurgue, on ne trouve rien qui indique positivement la découverte de l'art monétaire. Ce n'est qu'au temps de Solon que les témoignages de l'existence des monnaies commencent à se multiplier. Les lois de ce législateur d'Athènes en font plusieurs fois mention; on y trouve même la peine de mort prononcée contre les contrefacteurs des monnaies (1). Solon avait acquis toute son influence vers la quarante-cinquième olympiade, six

(1) Demosthenes, Orat. adv. Timocrat.

cents ans avant J.-C. Il fut contemporain de Tarquin l'ancien, cinquième roi de Rome, et de Cyrus, roi de Perse. Des témoignages divers attestent qu'en Italie et en Perse l'art monétaire était pratiqué vers cette même époque.

Si nous nous rapprochons ensuite des premiers temps auxquels on peut, avec toute certitude, attribuer des monnaies déterminées, il faut arriver jusqu'à Alexandre Ier., roi de Macédoine, sous le règne duquel furent incontestablement frappées les monnaies qui portent son nom et qui lui sont attribuées. Ce prince régna depuis l'an 497 jusqu'à l'an 454 avant J.-C.

On voit donc que la découverte de l'art monétaire peut être placée dans le VIIe. siècle avant J.-C., et que l'on peut regarder comme frappées depuis cette époque jusqu'à l'an 500 avant J.-C. environ, les monnaies primitives, dont les types et les Légendes indiquent les premiers temps de l'art. Les époques successives de la fabrication des monnaies seront détaillées dans le Chapitre III.

14. Il est probable que l'art du monnayage se répandit promptement dès les premiers temps de sa découverte. Le nombre de Villes dont on trouve des monnaies primitives ayant les mêmes caractères d'antiquité le fait présumer, d'autant plus que ces villes sont situées à des distances éloignées l'une de l'autre, en Grèce, en Italie et en Sicile.

15. Les monnaies elles-mêmes se répandirent avec rapidité. Le commerce les transporta bientôt dans les diverses contrées; aussi voyons nous que, dès

l'origine comme dans les temps postérieurs, les pays voisins de la mer en possédèrent de plus grandes quantités que ceux placés dans l'intérieur des continens.

Les législateurs réglèrent la fabrication des monnaies, les écrivains parlèrent de leurs avantages. Platon les admet dans sa république, non pas en or et en argent, mais en métal moins précieux, afin de ne pas exciter la cupidité des étrangers, et seulement pour servir aux échanges nécessaires aux besoins de la vie.

16. Bientôt la circulation des monnaies s'étendit de plus en plus, l'intérieur des continens en reçut, les lieux de fabrication se multiplièrent, et les nations même les plus reculées en apprirent l'usage. Les peuples auxquels les Grecs et les Romains ont donné le nom de Barbares, se servirent d'abord des monnaies de leurs voisins plus civilisés, et fabriquèrent ensuite des imitations grossières de celles de ces pièces qui s'étaient répandues parmi eux.

17. Plus tard, le peuple Romain, en conquérant la presque totalité de la terre connue et habitée, introduisit par-tout son système monétaire, soit en faisant admettre ses propres monnaies, soit en donnant à ses Colonies le droit d'en frapper, soit en conservant ce droit à quelques-unes des Villes conquises, qui le possédaient antérieurement.

18. D'après la classification générale adoptée pour l'ancienne Numismatique, elle est divisée en deux parties distinctes et séparées. Les monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, que l'on désigne

aussi communément sous le nom de monnaies et médailles Grecques, comprennent celles de tous les peuples de l'antiquité, Grecs et autres, habitant les trois parties du monde alors connues, les Romains exceptés. Les pièces frappées aux effigies des Empereurs Romains ou à celles des personnages de leurs familles, par les Peuples, Villes et Rois, sont aussi classées dans cette première partie, qui est rangée dans l'ordre géographique. La seconde partie contient toutes les monnaies et médailles de coin purement Romain, rangées dans l'ordre chronologique.

CHAPITRE II.

Droit de frapper Monnaie chez les Peuples anciens.

19. Dès les premiers temps de l'invention des monnaies, le droit de monnayage fut considéré comme un droit de souveraineté. Ce principe fut consacré par les lois et par les usages de tous les peuples de l'antiquité. Les auteurs anciens, les faits historiques et les monumens eux-mêmes en fournissent les preuves. Les Villes et les Peuples Grecs qui fabriquèrent les premières monnaies, y inscrivirent leurs noms, pour constater leur droit d'*Autonomie* ou souveraineté, et à-la-fois comme garantie de la valeur des pièces. Les Romains en usèrent de même, et quelques-unes de leurs plus anciennes monnaies portent le mot ROMA.

20. Les Princes placèrent plus tard leurs images sur les monnaies. Un des premiers soins de ceux qui s'emparaient de l'autorité, et sur-tout dans l'Empire Romain, était de faire fabriquer des monnaies à leurs effigies. Les ambitieux qui, dans les diverses provinces de l'Empire, levaient l'étendard de la révolte contre l'Empereur, s'empressaient de répandre quelques pièces portant leurs images, s'ils avaient les moyens de les faire fabriquer. Ce fait, plus que tout autre, constatait pour eux ce qu'ils nommaient leur droit, mais servait aussi ordinairement plus que toute autre considération à déterminer à les attaquer celui qui possédait avant eux le pouvoir.

21. Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de citer les passages des auteurs anciens, qui servent de preuves à ces notions, ni le détail des faits qui les confirment. Quant aux monumens eux-mêmes, il suffira de faire observer, 1°. que l'on ne trouve point de monnaies antiques portant des effigies de particuliers, excepté celles de parens des souverains, placées par les ordres de ceux-ci, ou bien celles de personnages morts antérieurement; ces monnaies employées à titre de commémoration; 2°. que l'on trouve des monnaies de personnages qui ont régné peu de temps et même peu de jours; 3°. que l'on trouve des monnaies de cette dernière nature surfrappées sur des monnaies antérieures; ce qui indique la précipitation du travail ou le manque de quelques-uns des moyens de fabrication.

22. Il y a parmi les monnaies des Peuples, Villes et Rois des exemples de pièces portant les noms de

deux Villes ou de nations différentes, et même de plus de deux, en signe d'alliance.

23. A mesure que l'usage des monnaies se répandit, de nouveaux ateliers monétaires s'établirent. Toutes les villes de quelque importance, formant des états séparés, voulurent constater leurs droits souverains, en inscrivant leurs noms sur des monnaies. Mais il est nécessaire de faire observer ici que l'on possède des monnaies de villes très-peu considérables, et qu'il ne faudrait pas considérer toutes ces villes comme ayant formé des états entièrement indépendans. Ces petites villes frappaient monnaie en leur nom, soit comme faisant partie d'un état souverain, soit avec la permission de voisins plus puissans qui les dominaient, soit dans des temps de scissions causées par des guerres civiles, soit enfin par suite de ce mélange du droit et du fait, qui pouvait faire considérer alors le monnayage comme un droit à-la-fois souverain et municipal, en raison des principes démocratiques qui dominaient généralement dans ces contrées.

24. Lorsqu'avec le temps les Souverainetés qui s'étaient établies eurent affermi leur puissance, étendu leur territoire et acquis de l'influence même hors des limites de leurs possessions, les princes ne manquèrent pas de donner au monnayage les soins que demandaient l'intérêt de leurs finances, celui de leur pouvoir, celui même de leur amour-propre. Les pays conquis par des princes perdirent le plus souvent le droit de frapper monnaie. Quelquefois aussi les conquérans accordèrent aux villes dont ils s'emparaient

le droit de continuer à frapper des monnaies, mais en y inscrivant leurs effigies ou leurs noms : il y en a beaucoup d'exemples. Le droit de frapper des monnaies, ne portant aucune marque de dépendance, fut quelquefois repris, dans de nouveaux temps de troubles, par ceux qui l'avaient perdu. Ce droit fut aussi quelquefois rendu ou donné par des souverains à des villes ou à des princes auxquels ils auraient pu le refuser, ou du moins ne l'accorder qu'avec des restrictions. On cite entre autres le droit de frapper des monnaies propres, donné par Antiochus, fils de Démétrius, roi de Syrie, à Simon, prince des Juifs : *Et permitto tibi facere percussuram proprii numismatis in regione tuâ* (1).

25. Le droit de frapper des monnaies à titre d'état souverain et indépendant, sans marques de suprématie étrangère, à titre d'*Autonomie*, a fait donner aux monnaies des Peuples et Villes qui ont ce caractère le nom de monnaies *Autonomes*.

26. A mesure que les diverses contrées alors civilisées furent conquises par le peuple Romain, ou se donnèrent à lui, en reconstituant ces contrées sous la forme d'états en apparence indépendans, les Romains laissèrent à ces peuples la presque totalité de leurs droits politiques. Ils conservèrent celui de frapper monnaie aux villes qui en avaient joui; mais bientôt, lorsque Rome devint Empire, soit par adulation, soit par suite de dispositions formellement ordonnées, les villes Grecques dûrent placer sur leurs

(1) Macchab., lib. I, c. 15, v. 6.

monnaies les effigies des maîtres du monde ou de leurs parens. Les monnaies Autonomes ne furent plus fabriquées. Rome ôta aussi à presque toutes les villes Grecques le droit d'émettre des monnaies d'argent, et ne le conserva qu'à un petit nombre des cités les plus considérables, comme Alexandrie d'Égypte, Antioche de Syrie, Césarée de Cappadoce, Tarses, etc. Toutes les monnaies fabriquées par les divers Peuples, aux effigies impériales Romaines, ont pris le nom générique de monnaies *Impériales-Grecques*.

27. Les Colonies Romaines obtinrent le droit de frapper monnaie, quelquefois à leurs propres types, mais ordinairement en y plaçant les effigies impériales et en y inscrivant la permission de l'Empereur ou du Proconsul. Ces pièces prennent le nom de monnaies *Coloniales*. On les distingue en *Coloniales-Autonomes*, et *Coloniales-Impériales*.

28. Les Villes qui obtenaient de Rome le titre de Municipe (*municipium*) avaient aussi le droit de monnayage. Ces villes étaient gouvernées par leurs propres lois; leurs habitans prenaient le titre de citoyens Romains, et ne pouvaient être imposés qu'aux mêmes charges publiques que les Romains eux-mêmes. On ne connaît pas précisément l'étendue et la nature de ces concessions de la puissance Romaine. Les villes qui avaient ces droits ne manquaient pas de consigner sur leurs monnaies le titre de *Municipe*.

29. La République Romaine ne donna à personne le droit de frapper ses monnaies. Elle ne permit

jamais non plus d'y placer l'effigie d'aucun personnage vivant. Quelques hommes reçurent cet honneur après leur mort, avec l'autorisation du Sénat; et les Triumvirs, chargés de la fabrication des monnaies, obtinrent quelquefois de pouvoir rendre cet hommage à des personnages illustres de leurs familles. Le dictateur Sylla lui-même, qui jouit longtemps de la toute-puissance et changea à son gré plusieurs lois importantes, n'osa pas faire placer son portrait sur la monnaie. Jules-César fut le premier qui obtint du Sénat ce suprême honneur. Cet exemple, une fois donné, devint un droit pour qui sut s'emparer du pouvoir. Pompée et ses fils imitèrent J.-César et firent frapper des monnaies en leurs noms et à leurs images. Un fait plus singulier encore, c'est que Marcus Junius Brutus, qui tua J.-César au nom de la liberté et pour le rétablissement du gouvernement républicain, fit placer son effigie sur des monnaies.

30. Auguste ne balança pas à suivre ces exemples, même dès le commencement de son pouvoir; ses deux collègues dans le triumvirat, Marc-Antoine et Lépide, placèrent aussi leurs effigies sur des monnaies. Auguste, resté seul maître de Rome et du monde, accorda ce droit à ses parens. On vit sur les monnaies les effigies de Tibère, de Marcus Agrippa, de Caius et Lucius fils d'Agrippa, adoptés par Auguste et nommés Césars. Tibère y fit placer les portraits de Drusus son fils, et de Germanicus, fils de Néron Claudius Drusus, qu'il adopta. Les monnaies portant l'effigie de Néron Claudius Drusus ne furent frappées que sous le règne de Claude son fils.

31. Le droit de faire placer leur effigie sur les monnaies, de leur vivant, ne fut pas accordé, à Rome, aussi promptement aux femmes. Livie, femme d'Auguste, ne l'obtint pas, malgré l'attachement que lui portaient son mari et son fils Tibère. Cependant, il existe des pièces de cette époque représentant la Piété, la Justice, et autres divinités, dans les images desquelles on reconnaît les traits de Livie. Ces pièces ne portent pour légendes que PIETAS, IVSTITIA, etc. Du reste, cette observation ne s'applique qu'aux monnaies de coin Romain, car déjà quelques Villes Grecques et quelques Colonies s'empressaient de placer les images de la femme du maître du monde sur leurs monnaies, soit par une adulation spontanée, soit par suite d'obligations qui leur étaient imposées. Caligula et Claude commencèrent à faire placer sur leurs propres monnaies, de coin Romain, les effigies de leurs mères, Agrippine la mère, femme de Germanicus, et Antonia, femme de Néron Claudius Drusus. L'image d'Agrippine la jeune se voit sur les monnaies de son second mari Claude, et sur celles de Néron son fils. Il se trouve cependant aussi des médaillons Latins portant son effigie seule; mais ce n'étaient probablement pas des monnaies, comme on le verra Chapitre V (86). Titus fit placer pour la première fois sur la monnaie l'effigie seule de sa fille Julie; Domitien l'imita pour Domitia sa femme. Sous le règne de Trajan, le même honneur fut accordé à Plotine sa femme, à Marciane sa sœur, et à Matidie sa nièce. Depuis lors, cet usage fut constamment pratiqué suivant les volontés des Empereurs.

32. Rappelons encore que ces observations ne se rapportent qu'aux monnaies de coin Romain et que, dès le règne d'Auguste, les images des femmes de sa famille, celles de Livie sa femme et de Julie sa fille commencèrent à être placées sur les monnaies frappées dans quelques villes Grecques et dans des Colonies Romaines. Cet usage continua depuis.

Les portraits des parens des Empereurs avaient été aussi placés, dès le règne d'Auguste, sur les monnaies Impériales-Grecques et de Colonies.

Hadrien voulut placer sur les monnaies le portrait d'Antinoüs; malgré sa passion pour ce favori, qu'il divinisa après sa mort, il n'osa pas mettre son image sur les monnaies de coin Romain; mais plusieurs villes Grecques s'empressèrent, pour lui plaire, de la placer sur les leurs : c'est la preuve la plus forte d'adulation que les villes Grecques aient donnée aux Empereurs Romains.

33. C'est ici le lieu de parler de la signification des lettres *S. C.* qui se voient constamment sur les monnaies Romaines de cuivre depuis Auguste jusqu'à Gallien, et que l'on ne trouve que très-rarement sur celles d'or et d'argent. Ces lettres sont les initiales des mots *Senatus-Consulto*. Il n'y a aucun doute sur cette explication, et tous les auteurs sont d'accord à cet égard; mais il y a eu des différences d'opinion sur la manière dont on doit entendre ces mots, sur la signification précise qu'avait cette annotation d'un Sénatus-consulte, d'un décret du Sénat, *rappelé* sur toutes les monnaies de bronze de coin Romain. Nous nous bornerons à présenter l'opinion

qui doit être tenue pour la véritable, et à indiquer les principales objections qui y ont été opposées. L'abbé Joseph Eckhel a exposé les points les plus importans de cette discussion avec sa sagacité ordinaire, et c'est le meilleur guide à suivre dans l'examen de ce point de Numismatique (1).

34. On peut tenir pour certain qu'Auguste, devenu tout-puissant, s'attribua le droit de faire frapper la monnaie d'or et d'argent, et laissa au Sénat celui de faire frapper la monnaie de cuivre; il y a tout lieu de croire qu'il voulut en cela donner une preuve de modération et conserver au Sénat un reste apparent de son ancienne pleine-puissance, considération de quelque poids à l'époque où il lui enlevait en réalité le pouvoir souverain. Les monnaies fournissent deux motifs principaux et décisifs pour établir ce principe. 1°. Les monnaies d'or et d'argent, depuis Auguste jusqu'à Gallien, ne portent jamais les lettres *S. C.* isolées; lorsque ces deux lettres s'y rencontrent, elles sont relatives au type de la pièce et non à la pièce elle-même. 2°. Les monnaies de cuivre ou de bronze (2) des mêmes temps portent toujours les deux lettres *S. C.* isolées, sauf cependant un petit nombre d'exceptions qui s'expliquent d'une manière claire et satisfaisante.

Quelques monumens autres que les monnaies

(1) Doctrina numorum veterum, t. I, p. LXXIII et seq.

(2) On trouvera, Chap. VII, 160 et suiv., les observations nécessaires sur les mots *cuivre* et *bronze*, et sur l'emploi de chacune de ces expressions.

viennent à l'appui de cette opinion. Un marbre publié par Gruter (1) porte : OFFICINATORES. MONETÆ. AVRARIÆ. ARGENTARIÆ. CÆSARIS. Si la monnaie de cuivre eût été aussi frappée par les ordres de l'Empereur, elle eût dû être mentionnée dans cette inscription.

Les auteurs anciens et quelques faits historiques connus appuient encore cette opinion. Le Sénat, au rapport de Dion (2), ordonna, après la mort de Caligula et par haine pour sa mémoire, de fondre toutes les monnaies de cuivre portant l'effigie de cet Empereur. Pourquoi les monnaies de cuivre seulement, lorsqu'il s'agissait de donner une preuve de mépris pour la mémoire du mort, si ce n'est parce que *celles-là seules* étaient dans la juridiction du Sénat? On trouve une grande quantité de monnaies Romaines d'Othon, en or et en argent; mais de ce prince il n'en existe pas une, en bronze, de coin Romain. Pourquoi le Sénat, s'il eût été chargé de faire frapper les monnaies des trois métaux, en eût-il fait faire pour Othon dans les deux métaux précieux, et non en cuivre, tandis que cette dernière monnaie était la plus usuelle? La séparation du droit de monnayage entre l'Empereur et le Sénat explique ce fait. Othon fit frapper des monnaies à son effigie en or et en argent, usant en cela de son droit; et le Sénat ne fit pas frapper de monnaie de cuivre pour cet Empereur, qu'il avait cependant reconnu et qui était maître de l'Italie. La raison n'en est pas connue.

---

(1) P. 74, I. — (2) Liv. LX, § 22.

On pourrait l'attribuer à ce qu'il fut le premier Empereur proclamé par les Prétoriens, ce qui ne dut pas lui concilier l'affection des Sénateurs; on pourrait alléguer aussi le peu de durée de son règne, qui ne fut que de quatre-vingt-dix jours. Mais ces raisons ne sont pas entièrement satisfaisantes, et il dut y avoir pour cette conduite du Sénat des causes que nous ignorons. Tacite dit qu'un des premiers soins de Vespasien, après son avènement à l'Empire, fut de faire frapper à Antioche de la monnaie d'or et d'argent (1); il n'avait donc pas le droit d'en faire frapper de cuivre, de coin Romain.

Pescennius Niger, gouverneur de Syrie, entraîné par des promesses que lui avait fait faire le Sénat après la mort de Commode, et pendant les troubles qui virent les règnes éphémères de Pertinax et de Dide Julien, se fit proclamer Empereur à Antioche. Bercé de fausses espérances, et croyant être reconnu en Occident comme il l'avait été en Orient, il ne passa pas en Italie. Septime Sévère fut reconnu Empereur à Rome, marcha contre lui, et gagna la bataille d'Issus, à la suite de laquelle Pescennius fut tué. Les monnaies de cet Empereur, non reconnu à Rome, sont aussi à l'appui de notre opinion, puisqu'on en trouve de coin Romain en or et en argent, mais qu'on n'en a point en bronze. L'examen des monnaies d'Albin est plus décisif encore.

Ce général gouvernait les Gaules et l'Angleterre

---

(1) Hist. II, 82.

lorsque Septime Sévère fut proclamé Empereur. Celui-ci, ayant à détrôner Dide Julien reconnu à Rome, et Pescennius Niger qui s'était fait proclamer en Syrie, crut devoir ménager Albin et se l'attacher; il l'adopta et lui donna le titre de César. Après avoir dépossédé Dide Julien et s'être fait reconnaître à Rome, Septime Sévère alla combattre Pescennius Niger et affermit son pouvoir en Orient. A son retour en Italie, il fit déclarer Albin ennemi de la patrie, et se décida à l'aller combattre. Celui-ci prit alors le parti de se faire proclamer aussi Empereur; mais il fut vaincu par Sévère à Trévoux près de Lyon, et périt. Or, on a des monnaies d'Albin de coin Romain, en or, en argent et en cuivre, avec le titre de César, et en or et en argent seulement avec le titre d'Auguste. Les premières furent frappées, pendant la durée de la bonne intelligence entre Septime Sévère et Albin, celles d'or et d'argent par les ordres de Septime Sévère, Empereur, et celles de cuivre par ceux du Sénat, puisque Albin était reconnu comme César; les secondes furent frappées par les ordres d'Albin lui-même, dans les Gaules, ou en Angleterre, depuis qu'il eut pris le titre d'Empereur, mais en or et en argent seulement, Albin, en cela, usant de son droit; et il n'en émit pas en cuivre, parce que l'émission de cette monnaie était dans les attributions du Sénat de Rome, qui ne reconnaissait plus Albin pour César, et bien moins encore pour Empereur.

Les considérations que présentent les monnaies elles-mêmes fournissent une autre nature de preuves

pour l'explication donnée des lettres *S. C.* Ces preuves naissent sur-tout des rapports nombreux qui indiquent une identité de fabrication et de direction entre les monnaies d'or et d'argent, quant aux types et légendes, rapports qui ne se rencontrent plus avec les monnaies de cuivre.

Les légendes qui se trouvent dans les monnaies Impériales sur les deux métaux précieux et non sur le bronze, et celles qui sont sur ce dernier métal sans être sur les deux autres, fournissent aussi des argumens qui sont à l'appui de tout ce qui vient d'être exposé; les types eux-mêmes confirment aussi cette opinion. Les développemens qui naissent de toutes ces observations seraient trop étendus pour être donnés ici.

35. Ces détails établissent jusqu'à l'évidence l'exactitude de l'explication qui a été donnée des lettres *S. C.* qui se voient sur les monnaies de cuivre de coin Romain. Cependant on a opposé quelques objections à cette explication, et malgré leur peu de poids, il est à propos d'en rapporter ici les principales et de les réfuter en peu de mots.

On a cité cette légende, qui se voit fréquemment sur les monnaies romaines : *III viri auro, argento, æri, flando, feriundo.* Cette objection peut être facilement repoussée, en disant que rien ne s'opposait à ce que les mêmes Triumvirs monétaires fussent chargés de faire frapper les monnaies ordonnées séparément par l'Empereur et par le Sénat. La convenance d'employer, pour ces diverses fabrications, les mêmes ouvriers, les mêmes machines et les mêmes

ateliers était un motif suffisant, et plusieurs autres raisons pouvaient s'y joindre.

Une autre objection a été tirée des éloges excessifs qui sont prodigués aux Empereurs sur les monnaies. On en a argué qu'il n'était pas possible que les Empereurs eussent ordonné eux-mêmes de telles adulations, et qu'en conséquence il était à croire que le Sénat ordonnait ce qui avait rapport à la fabrication des monnaies des trois métaux. Mais on peut penser que les Empereurs déterminaient ce qui avait rapport au poids et au titre des monnaies, laissant aux Triumvirs monétaires à fixer les légendes et les types. Ajoutons que des princes qui ont divinisé leurs parens, qui se sont laissé rendre à eux-mêmes des honneurs presque divins, ont bien pu ordonner les légendes adulatrices qui furent placées en si grand nombre sur leurs monnaies.

36. Il est à propos, pour compléter ces notions, d'ajouter les observations suivantes :

1°. Les lettres *S. C.* se trouvent, comme on l'a vu, sur toutes les monnaies de cuivre de coin Romain frappées depuis Auguste. Cependant quelques pièces bien certainement Romaines n'ont pas cette indication. Ce sont des monnaies de la seconde grandeur, ou moyen bronze, frappées sous Tibère, Vespasien et Domitien, qui représentent, au revers, un caducée entre deux cornes d'abondance. Il est probable que ce type est le symbole du Sénat et du Peuple, et que, par ce motif, on ne plaça pas sur ces pièces le signe ordinaire *S. C.*

2°. Le plus grand nombre des médaillons de coin

Romain, en bronze, frappés depuis Hadrien, ne portent pas l'indication *S. C.*; elle se trouve cependant sur quelques-uns. Cette omission sur la plupart des médaillons, la grandeur de leur module, leur rareté ont fait penser, avec beaucoup de probabilité, que ces pièces n'étaient pas des monnaies, ou du moins n'avaient pas le caractère de monnaie positive, comme toutes les autres. Ce point sera discuté au Chapitre V (85 et 86). Cette omission de l'indication *S. C.* sur la plupart des médaillons n'altère en rien le principe de la division du droit de monnayage entre l'Empereur et le Sénat, en admettant que les médaillons qui ne portent pas *S. C.* n'étaient pas des monnaies, opinion qui peut s'appliquer même à la plupart de ceux qui portent cette indication.

3°. Après le règne de Gallien, l'indication *S. C.* ne se trouve plus sur les monnaies de cuivre de coin Romain. Deux causes amenèrent probablement ce changement: 1°. la diminution successive des droits et de l'autorité du Sénat, qui n'avait plus, pour ainsi dire, qu'une ombre de pouvoir; 2°. l'établissement des ateliers monétaires dans les diverses provinces de l'Empire, et l'habitude qu'ils prirent de se soustraire, par une conséquence de leur éloignement, à l'autorité de la capitale pour tout ce qui se rapportait à la fabrication des monnaies.

4°. L'annotation *S. C.* se voit quelquefois sur des monnaies Impériales-Romaines d'or et d'argent. Il ne faudrait pas en conclure que ces pièces ont été frappées sous l'autorité du Sénat. L'annotation d'un Sénatus-consulte, dans ce cas, indique que ce à quoi

se rapporte le type de la pièce a été fait par ordre du Sénat, et non pas la pièce elle-même. Ainsi, par exemple, les monnaies en or et en argent de Vespasien relatives à sa consécration portent *EX S. C.* Cela signifie que cet Empereur avait été consacré par un Sénatus-consulte, et non pas que ces monnaies avaient été faites par ordre du Sénat. Les monnaies Consulaires frappées sous la République avaient offert antérieurement des exemples semblables, à une époque où le Sénat réglait les monnaies de tous les métaux. Ainsi, on lit sur une pièce: *Marcus Lepidus S. C. tutor regis;* ce qui indique que Lépidus avait été nommé, par un Sénatus-consulte, tuteur du roi d'Égypte, Ptolémée V.

Il faut ajouter ici que quelques monnaies d'or de Dioclétien et de Maximien portent les deux lettres *S. C.* Il serait difficile de trouver une explication satisfaisante de cette singularité, non plus que de plusieurs autres qui se remarquent sur les monnaies, à cette époque de confusion politique et de décadence de l'art.

5°. On trouve aussi la marque *S. C.* sur les monnaies Impériales de quelques Villes, principalement sur un grand nombre de pièces frappées à Antioche de Syrie et sur les monnaies de quelques Colonies. L'explication la plus naturelle de ce fait serait que ces villes avaient reçu la faveur de voir leur monnaie de cuivre assimilée à celle de l'Empire, et placée sous la juridiction du Sénat; mais ce fait n'a pas été convenablement expliqué. Il en est de même pour

les monnaies d'Agrippa II, roi de Judée, sur lesquelles se voit aussi la même marque.

6°. Les Empereurs Romains attachaient un tel prix à placer leurs effigies sur la monnaie d'or, qu'ils ne permettaient pas d'user de ce même droit aux souverains étrangers sur lesquels ils pouvaient exercer leur autorité, et qu'ils défendaient l'entrée de l'Empire aux monnaies d'or portant d'autres images que les leurs.

CHAPITRE III.

Époques et limites chronologiques et géographiques de la Numismatique ancienne.

37. Le but principal de la recherche et de l'étude des monnaies antiques est, sans aucun doute, l'instruction que l'on en peut tirer. C'est sous ce point de vue que les savans et les collecteurs instruits considèrent sur-tout ces restes de siècles si éloignés de nous. Un des points les plus importans de la science qui a pour objet l'étude de ces monumens doit donc être de fixer le lieu et l'époque où chaque pièce a été frappée. C'est à l'aide de ces indications qu'on est parvenu à classer les monnaies et à en tirer conséquemment une plus grande masse de lumières sur tous les objets auxquels elles se rapportent. Un classement raisonné et méthodique, en rapprochant les monumens des mêmes lieux et

des mêmes temps, donne des notions plus justes, fait naître des idées plus exactes sur les faits que l'on veut expliquer et sur les opinions que l'on se forme.

38. La plupart des monnaies antiques portent les indications des lieux où elles ont été frappées. L'incertitude qui règne encore sur quelques attributions de certaines pièces à telle ou telle Ville, à tel ou tel *Prince* forme des points de discussion curieux et utiles; mais cette incertitude n'existe que pour un nombre de pièces très-petit, comparativement à la masse de celles qui sont *attribuées* avec certitude. Quant aux monnaies de coin Romain qui ne furent pas frappées à Rome, d'une part, elles sont entièrement Romaines par leurs légendes et leurs types, *comme* si elles eussent été fabriquées dans la capitale, et d'autre part on peut déterminer, avec beaucoup de probabilité, les lieux où elles furent frappées.

39. Mais si l'on est presque toujours certain des lieux où les monnaies antiques furent frappées, elles n'offrent pas toutes des indications aussi précises relativement aux époques de leur fabrication.

40. Sans doute, les monnaies qui représentent les images des princes lorsqu'elles ont été frappées de leur vivant, celles qui furent faites aux époques d'événemens dont la date est connue, celles qui offrent l'indication d'une ère bien fixée, toutes ces pièces portent en elles-mêmes les dates plus ou moins précises de leur fabrication. La plus grande partie des monnaies antiques est dans cette catégorie, et l'on peut s'en convaincre en se rappelant

que toutes les monnaies Romaines et toutes celles des Rois et Princes-Grecs sont de cette nature.

41. Mais un grand nombre de pièces ne portent pas les mêmes indications précises de leurs dates; la presque totalité des médailles Autonomes des Peuples et des Villes est dans ce cas. Il faut donc chercher à découvrir quelles sont à-peu-près les époques de la fabrication de ces pièces, en observant et en étudiant les indications indécises qu'elles nous offrent. Cette recherche est d'autant plus difficile, que ces monnaies sont les plus anciennes et qu'elles présentent en général peu de lumières sur ce point. On trouve beaucoup d'obscurités et d'indécisions en cherchant à soulever quelques-uns des voiles qui couvrent les notions historiques de ces époques reculées.

42. Ces recherches sont peut-être la partie de la Numismatique ancienne la plus hérissée de difficultés. Elles demanderaient, pour être traitées à fond, une réunion de connaissances profondes et variées, et une suite d'études et d'observations longues et pénibles. Il faut ajouter même que l'idée de chercher à former un système général et complet à cet égard doit être d'autant moins accueillie par un Numismatiste, quels que soient d'ailleurs son zèle et ses lumières, qu'il ne pourrait point espérer de parvenir à son but. On éclaircira quelques points de ces difficultés; mais on ne pourra probablement pas porter sur leur ensemble des clartés complètes.

43. Un petit nombre d'auteurs avaient hasardé quelques idées à cet égard sans même concevoir la pensée d'un système général, lorsqu'en 1750 l'abbé

Barthélemy lut à l'Académie des inscriptions son *Essai d'une Paléographie numismatique* (1). Son projet, dont il ne faisait paraître qu'une ébauche, était de poser d'abord les principes d'après lesquels on peut fixer l'âge des monnaies, et de faire ensuite l'application de ces règles aux pièces de dates incertaines de tous les peuples anciens. La science numismatique commençait alors seulement à prendre la direction raisonnée qui, depuis, lui a fait faire des progrès plus grands et plus solides; la masse des observations comparées n'était pas suffisante; les monnaies des premiers âges ne se trouvaient pas en grand nombre dans les collections.

44. Quant au plan de l'abbé Barthélemy et aux difficultés de son exécution, difficultés qu'il avait dès cette époque justement appréciées, on en peut juger par ce passage du commencement de sa dissertation.

« Dans cette vue, il faudrait examiner les suites
» nombreuses de médailles de Villes et de Rois; les
» comparer, soit entre elles, soit avec les autres mo-
» numens de l'antiquité; saisir, combiner mille rap-
» ports souvent légers et presque imperceptibles; se
» soutenir contre le dégoût de tant de détails inu-
» tiles en apparence, par l'espoir d'une découverte
» qu'on entrevoit de loin, et qui dans la suite de-
» vient un principe; remonter à l'origine de la gra-
» vure des médailles, et, malgré le silence des his-

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXIV, p. 30.

» toriens, suivre cet art dans ses opérations, dans
» ses progrès et dans les révolutions qu'il a éprouvées
» en différens pays; se faire, pour chacun de ces
» pays, des systèmes particuliers qui se rapportassent
» tous à un plus grand, et qui fût lui-même concilié
» avec l'histoire des arts en général, et avec celle
» du commerce, qui influe toujours sur le nombre,
» le poids et la valeur des espèces. »

45. On ne pouvait indiquer d'une manière plus précise le but à atteindre et les difficultés de l'entreprise. Ces difficultés et le manque, à cette époque, de secours suffisans, ainsi que nous venons de le dire, empêchèrent l'abbé Barthélemy de développer les idées qui formaient le premier aperçu du système qu'il voulait chercher à établir. Il communiqua cependant à l'Académie, en 1784 et dans les années suivantes, quelques nouvelles recherches sur ce sujet, et une deuxième partie de son Essai d'une Paléographie numismatique (1). Il annonçait dans ce mémoire avoir réuni de nouveaux documens sur cette partie de la science, et parlait de son désir de terminer ce travail important. Cette nouvelle dissertation n'ajoute pas beaucoup de notions à celles que son auteur avait exposées *près de quarante ans auparavant*. Il y fait l'application des principes généraux de la paléographie aux pièces de diverses villes de la Grande-Grèce.

Il y a tout lieu de croire que l'abbé Barthélemy se

(1) Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XLVII, Mémoires, p. 140.

confirma de plus en plus dans l'idée de l'impossibilité ou du moins de la grande difficulté de coordonner les notions acquises à cette époque sur l'âge des monnaies des Peuples et Villes, de façon à créer un système complet à cet égard, et qu'il y renonça. Une note jointe à la seconde dissertation, dans les Mémoires de l'Académie, l'assure. D'autres renseignemens porteraient à croire au contraire que l'abbé Barthélemy avait terminé son travail sur ce sujet et l'avait même disposé pour l'impression avant sa mort. Quelque confiance que l'on puisse avoir dans la source d'où sortent ces renseignemens, il paraît certain cependant que ce travail ne s'est pas trouvé dans les papiers de ce savant antiquaire.

46. Depuis lors, cette partie de la science occupa tous ceux qui se livraient à l'étude des monnaies antiques et quelques points furent éclaircis plus ou moins heureusement. L'avancement de la science, la multiplicité des observations, la grande quantité des monnaies Grecques jusqu'alors inédites qui furent découvertes, facilitèrent ces recherches. L'abbé Eckhel profita des travaux de ceux qui l'avaient précédé dans cette carrière, et il exposa, dans son grand et admirable ouvrage (1), les bases principales du système qui lui paraissait le plus propre à éclaircir cette partie de l'ancienne Numismatique. Nous le suivrons dans cette route, et on ne peut mieux faire que de l'y prendre pour guide. Des observations plus nouvelles seront jointes aux siennes, et le sujet se

---

(1) Doctrina numorum veterum, t. I, p. cxxxi et seq.

trouvera suffisamment développé, tout en se renfermant cependant dans les bornes imposées à cet ouvrage par sa nature même.

47. Les indications qui doivent guider dans la recherche des époques probables de la fabrication des monnaies antiques dont la date n'est pas déterminée par leurs propres légendes ou types, sont les suivantes :

Le métal, les légendes, la forme des caractères, la fabrique, le style de l'art.

48. Comme on ne pourrait déterminer les dates précises de fabrication que pour un très-petit nombre de ces monnaies, et dans le vague qui dominera toujours cette partie de la science que nous étudions, la seule marche à suivre est de fixer quelques époques dans chacune desquelles viendront se ranger les monnaies, suivant les principes généraux affectés à chacune de ces divisions.

On peut donc classer sous le rapport chronologique toutes les monnaies antiques en six époques, qui sont :

Première. Monnaies frappées *depuis l'invention du monnayage jusqu'à Alexandre Ier., roi de Macédoine.*

Deuxième. Monnaies frappées *depuis Alexandre Ier. jusqu'à l'avènement de Philippe II, fils d'Amyntas, père d'Alexandre III le Grand, roi de Macédoine.*

Troisième. Monnaies frappées *depuis l'avènement de Philippe II jusqu'au temps du renversement de la République Romaine, sous l'empereur Auguste.*

Quatrième. Monnaies frappées *depuis le temps d'Auguste jusqu'à l'empereur Hadrien.*

Cinquième. Monnaies frappées *depuis Hadrien jusqu'à l'empereur Gallien.*

Sixième. Monnaies frappées *depuis Gallien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient et la prise de Constantinople par Mahomet II.*

Il est nécessaire de parcourir successivement ces six époques, en déterminant pour chacune d'elles les caractères généraux qui doivent se remarquer dans une monnaie, pour qu'elle puisse y être attribuée, et cela sous le rapport des diverses indications qui ont été établies.

49. Toutes ces recherches ont seulement pour objet les monnaies Autonomes des Peuples et Villes Grecs; celles des Rois portent les indications des époques de leur fabrication, puisque nous avons presque généralement les dates des règnes; les Impériales-Grecques et les Coloniales sont dans le même cas. Quant aux monnaies Romaines, les notions qui doivent servir à déterminer leurs âges seront exposées à la fin de ce chapitre.

Ainsi, dans les considérations qui vont suivre, il s'agit uniquement des monnaies Grecques Autonomes des Peuples et Villes.

50. Première époque. — Monnaies frappées *depuis l'invention du monnayage jusqu'à Alexandre Ier., roi de Macédoine.* L'invention du monnayage ayant été fixée dans le VIIe. siècle avant J.-C. (13), et Alexandre Ier. étant mort en l'an 454 avant J.-C., la durée de cette époque est d'environ deux cents ans.

Les monnaies de ces premières années, berceau

de l'art monétaire, offrent en général des traces de l'enfance de cet art, qui indiquent assez positivement qu'elles se rapportent à cette époque. D'un autre côté, leur rareté rend le nombre des observations plus restreint. Les Villes frappant monnaie étaient alors peu nombreuses, et les capitaux circulans fort peu considérables, la quantité de monnaies de ces temps qui sont parvenues jusqu'à nous doit être en effet très-bornée.

Métal. On employa pendant cette époque de l'argent, peu d'or et point de cuivre.

Légendes. Les légendes sont simples, formées seulement du nom de la Ville ou du Peuple, sans noms de magistrats ou autres annotations. Elles sont en ordre ou régulier, ou rétrograde, ou *boustrophedon* (1). Très-souvent, les pièces ne portent aucune inscription, ce qui rend plus difficile de déterminer le lieu où elles furent frappées, quand, d'ailleurs, les types n'en fournissent pas la preuve : aussi est-on obligé quelquefois de les classer parmi les incertaines.

Forme des caractères. Les indications que l'on peut tirer de la forme des caractères sont nombreuses, intéressantes et souvent décisives. Les recherches multipliées que cet examen nécessite ne peuvent pas être mentionnées dans un ouvrage de la nature de celui-ci ; les limites imposées à chaque partie de la science dans un livre élémentaire aussi court ne suffiraient pas pour établir clairement les bases de ces recherches et leurs conséquences. Cette partie si intéressante de la Numismatique doit être

---

(1) Voy. Chapitre XI, 294 à 297.

étudiée dans les auteurs qui en ont écrit spécialement avec détails, et sur-tout à l'aide du Traité de l'abbé Barthélemy déjà cité dans ce Chapitre (1), et de ce que J. Eckhel a exposé sur ce point dans son grand ouvrage (2). D'autres auteurs ont consigné dans leurs écrits des observations diverses sur ce sujet. M. Mionnet a ajouté des formes de lettres à celles qui avaient été réunies par J. Eckhel (3).

Fabrique. Une fabrique très-grossière se fait assez facilement reconnaître et indique les pièces de ces premiers temps. Les formes globuleuses et irrégulières des monnaies sont des caractères de cette époque; une rotondité parfaite et globuleuse l'indique aussi quelquefois. Un grand nombre de pièces de ces temps portent *sur l'un de leurs* côtés un carré creux, divisé en diverses parties régulièrement ou irrégulièrement. Le coin informe qui produisait ce côté de la pièce servait à fixer le flan de manière à ce qu'il ne glissât pas dans l'opération de la frappe, et à ce que l'impression du coin formant l'autre côté fût obtenue avec exactitude. Ce procédé dont les monnaies des premiers temps offrent l'emploi indique positivement l'enfance de l'art du monnayage. Un grenetis autour du champ de la pièce est très-caractéristique de ces temps. On doit en dire autant des pièces qui représentent le même type des deux

---

(1) Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXIV. p. 30. — Œuvres de Barthélemy.

(2) Doctrina numorum veterum, t. I, p. XCVII, etc.

(3) Description de médailles antiques, Pl. XXXI et feuille des citations jointe.

côtés, de l'un en relief et de l'autre en creux. Ce procédé fut employé pour des monnaies de quelques villes de la Grande-Grèce de cette époque; ces pièces sont toutes en argent. On les nomme *incuses*. Il ne faut pas les confondre avec celles qui sont incuses par la faute des ouvriers monétaires, et dont il sera question au Chapitre XIII.

Style de l'art. Il faudrait des développemens étendus et un grand nombre de citations comparées, pour exposer les diverses considérations que peut fournir l'examen des monnaies anciennes sous le rapport de l'art. Développer les causes des progrès des Grecs et du point de perfection où ils parvinrent dans la pratique des beaux-arts, serait déjà une ample matière à discussions; ces recherches seraient plus compliquées encore s'il fallait y joindre des considérations sur l'âge des monumens. On ne peut, dans un ouvrage de la nature de celui-ci, que renvoyer aux auteurs qui ont traité ces matières, et tous les numismatistes des derniers temps s'en sont occupés; mais on ne peut trop recommander l'examen attentif du plus grand nombre possible de monnaies. Il suffira de rappeler, pour cette première époque, que les beaux-arts se développèrent dès leur origine chez les peuples anciens avec un sentiment de vérité et d'expression qui leur est propre, et qui était déjà presque de la perfection, malgré ce que l'on peut reprocher d'incorrect et même de bizarre à beaucoup de monumens de ces temps. Il est certain que les premiers artistes, sans modèles à suivre, sans aucun des secours accumulés depuis, n'ayant

que la nature pour guide, arrivèrent promptement à créer un style éminemment vrai et sublime. C'est en se pénétrant des ouvrages de ces temps, et en les jugeant par une suite de comparaisons multipliées, que l'on pourra appliquer au sujet qui nous occupe les idées que l'on aura acquises. Ajoutons que les beaux-arts, dans chaque pays, offrent des variations sensibles dans leur marche et qu'il faut les étudier pour chaque contrée séparément : en effet l'art, chez les Grecs proprement dits, chez les Étrusques, dans la Grande-Grèce, en Sicile, sans nommer les autres contrées, offre des variations aussi multipliées que difficiles à indiquer.

51. Deuxième époque. Monnaies frappées *depuis Alexandre Ier. jusqu'à l'avènement de Philippe II, fils d'Amyntas, père d'Alexandre III le Grand, roi de Macédoine.* Alexandre Ier. étant mort en l'an 454 avant J.-C., et Philippe II ayant été roi en l'an 359, la durée de cette époque est d'environ cent ans.

Pendant cette période, les beaux-arts s'élevèrent en Grèce au plus haut point de perfection.

Métal. On se servit, dans cette époque, d'or, d'argent et de cuivre, de ce dernier en petite quantité. Les premières monnaies de cuivre des rois de Macédoine sont celles d'Amyntas II, qui régna de 397 jusqu'en 371 avant J.-C. On voit dans les *Grenouilles* d'Aristophane, pièce qui fut représentée en 406 avant J.-C., que la monnaie de cuivre venait alors d'être introduite à Athènes.

Légendes. Les légendes, dans cette période, offrent les mêmes signes caractéristiques que dans la pre-

mière, sauf les modifications que les progrès de l'art du monnayage apportaient dans leurs dispositions.

Forme des caractères. Il faut se reporter, pour les inductions à puiser dans la forme des caractères, à ce qui en a été dit à la première époque et à ce que nous avons indiqué relativement à la Paléographie.

Fabrique. La fabrication, dans cette époque, s'améliora suivant les progrès que l'on faisait dans l'emploi des procédés. Les monnaies sont moins globuleuses, plus plates. Les carrés creux, irrégulièrement divisés et sans types, ne se voient plus. Si des imitations de ces anciens carrés paraissent encore quelquefois comme souvenirs de méthodes antérieures, ils sont réguliers, et l'on voit dans leurs divisions intérieures des types et des légendes.

Style de l'art. Tout en suivant les préceptes établis par les anciens artistes et en conservant la simplicité du style de leurs productions, ceux de cette époque perfectionnèrent l'art en mettant dans leurs ouvrages plus de correction, de goût et de science. Ce fut le temps où les beaux-arts, sortis de l'enfance, arrivèrent par des progrès rapides à ce haut degré de perfection qui produisit tant de chefs-d'œuvre. Alors vécurent Phidias, Zeuxis, Scopas, Praxitèle. Un climat admirable; des contrées délicieuses et variées; de belles races dont les vêtemens n'altéraient pas les formes; des événemens et un mode de gouvernement qui exaltaient les imaginations déjà ardentes de ces peuples; de grands hommes qui, chargés de la conduite des affaires de leur pays, inspiraient aux artistes ces ouvrages admirables, sources de jouis-

sances et de gloire, telles furent les causes qui contribuèrent à porter alors jusqu'au sublime la pratique des beaux-arts. L'absence de tout système de convention, de tout modèle à suivre, pour ainsi dire, préserva les artistes des fausses routes; et l'examen seul de la nature leur apprit à être simples et admirables comme elle.

L'art de graver les pierres et les monnaies fit les mêmes progrès que les autres, et l'on trouve dans les monnaies de cette époque des preuves nombreuses du point de perfection où étaient parvenus les artistes. Elles sont d'autant plus précieuses, que, parmi les monumens de la sculpture ancienne, ceux que l'on peut attribuer bien positivement à cette époque ne sont pas nombreux.

52. TROISIÈME ÉPOQUE. Monnaies frappées *depuis l'avènement de Philippe II jusqu'au temps du renversement de la République Romaine sous l'Empereur Auguste*. Philippe II ayant été roi en l'an 359 avant J.-C., et l'Empereur Auguste ayant été maître souverain de l'Empire Romain en l'année de Rome 724, trente ans avant J.-C., la durée de cette époque est de plus de trois siècles.

Ce temps est celui où fleurirent les beaux-arts, alors parvenus à leur apogée chez les peuples Grecs.

Métal. On employa l'or, l'argent et le cuivre pendant cette époque.

Légendes. Les inscriptions devinrent plus étendues, à cause des additions que l'on fit aux noms des Peuples et des Villes; on inscrivit sur les monnaies les noms des magistrats, des personnages que

l'on voulait honorer, des divinités, etc., et les indications des années, des monogrammes, etc., etc.

Forme des caractères. Il faut encore, pour cette époque, renvoyer à la Paléographie. On doit cependant observer que la perfection dans les arts produisit aussi des lettres de plus belles formes, mieux placées et plus exactement gravées.

Fabrique. De nouveaux progrès dans la fabrication des monnaies antiques caractérisent cette époque. On y trouve plus de régularité, d'exactitude et d'uniformité. Cette fabrication atteignit alors le plus haut degré de perfection auquel elle soit parvenue.

Ce point où fut porté l'art du monnayage chez les anciens, quant à la partie mécanique, était encore éloigné, sous certains rapports, du degré de perfection auquel cet art a été élevé par les modernes, surtout dans ces dernières années. La différence la plus notable est que les anciens n'ont pas connu l'usage de la *virole.* Aussi toutes les pièces frappées dans l'antiquité sont-elles plus ou moins imparfaites sous le rapport de l'exacte rotondité et de la concordance des deux coins ; ce qui leur donne une apparence d'imperfection aux yeux du commun des hommes, habitués qu'ils sont à la régularité de nos monnaies actuelles.

Les moyens mécaniques connus et employés dans l'antiquité étaient fort simples et bien éloignés de ceux qui ont été découverts dans les temps modernes. Il y a une grande différence entre le simple marteau, avec lequel les anciens frappaient les monnaies, et les balanciers de nos jours. Cette considé-

ration rend plus remarquables les résultats obtenus par les anciens avec des procédés imparfaits. Quant à la gravure des types, une grande différence se trouve entre les monnaies antiques et celles des temps modernes, c'est le haut relief des unes comparé au travail entièrement plat de celles-ci. Ce travail de haut-relief était préféré par les artistes, comme leur donnant plus de ressources pour la perfection de leurs ouvrages; d'un autre côté, la rareté des métaux précieux et celle du numéraire circulant étaient telles, que l'on n'avait pas senti la nécessité d'une fabrication de monnaies plates qui pussent s'empiler et être plus facilement comptées par quantités considérables. Ces circonstances ont servi à l'avancement de l'art de la gravure et à nous en conserver de si nombreux monumens; car, avec un travail de bas-relief, les artistes anciens n'auraient pas produit des ouvrages si parfaits. Dans les temps modernes, les moyens mécaniques, perfectionnés, ont rendu les monnaies entièrement exactes et uniformes, et la nécessité d'en compter de grandes quantités en les empilant a porté à leur donner peu de relief.

Style de l'art. Pendant cette époque où l'on vit fleurir les beaux-arts, la gravure des monnaies se maintint dans le degré de perfection auquel elle était parvenue. Les mêmes genres de mérite que l'on trouve dans les monumens de la sculpture et du dessin de ce temps brillent sur les monnaies, dont le travail était, sans aucun doute, confié dans beaucoup de villes aux plus habiles artistes. Les monnaies de ce temps que l'on peut citer comme des chefs-d'œuvre

de l'art sont en si grand nombre, que les indiquer serait sortir des bornes de cet ouvrage. La quantité de pièces, qui, sans être de ce haut point de perfection, offrent cependant un travail remarquable, prouve combien était grand le nombre d'artistes habiles qui s'occupaient de la gravure des coins. On a regardé comme extraordinaire, d'après ces considérations, que les écrivains anciens ne nous aient pas conservé les noms de quelques graveurs de monnaies. Il est probable que la gravure des coins était pratiquée par les artistes qui gravaient les pierres fines, et que ce dernier art était considéré comme comprenant l'autre. En effet, pourquoi Pline, qui rapporte les noms des plus habiles graveurs en pierres fines, n'aurait-il pas cité aussi les graveurs en médailles, puisque un si grand nombre de ces pièces sont des chefs-d'œuvre de gravure ? On ne voit sur les monnaies antiques le nom d'aucun graveur, sauf une seule exception authentique qui se trouve sur une monnaie de Cydonia de Crète, portant : ΝΕΥΑΝΤΟΣ ΕΠΟΕΙ (pour ΕΠΟΙΕΙ) (*fait par Nevantus*). Cette absence du nom des graveurs sur les monnaies s'explique au reste fort bien par l'importance que l'on attribuait au droit d'y inscrire les indications de la souveraineté. Peut-être, au reste, quelques-uns des monogrammes qui se trouvent sur les monnaies Grecques sont-ils les initiales des noms des artistes qui les ont gravées. Nous n'avons sur ce point aucun renseignement, même probable.

Il est nécessaire de remarquer ici que, dans cette époque, que l'on peut nommer l'âge d'or des beaux-

arts, ce n'est pas seulement en Grèce, et dans les autres contrées où la culture des arts avait marché d'un pas égal, comme la Grande-Grèce et la Sicile, qu'il fut frappé des monnaies d'un beau travail. Des pays dont le peu d'aptitude aux sciences et aux arts était passé en proverbe, comme la Béotie et l'Arcadie; des contrées nommées barbares par les Grecs, comme la Thrace et la Bithynie; des villes lointaines, comme Cyrène et Marseille, eurent des monnaies dont la perfection est égale à celle des peuples Grecs les plus renommés dans la pratique des arts libéraux.

53. QUATRIÈME ÉPOQUE. — Monnaies frappées *depuis le temps d'Auguste jusqu'à l'Empereur Hadrien.* Auguste ayant été maître souverain de l'Empire Romain en l'an 724 de Rome, trente ans avant J.-C. et Hadrien étant devenu Empereur en l'an 117 de J.-C., la durée de cette époque est d'environ cent cinquante ans.

La décadence des arts, la diminution des prérogatives et de l'importance des peuples Grecs commencèrent à se faire sentir pendant cette époque. Le nombre des monnaies Autonomes diminua à mesure que s'établit l'usage de frapper des monnaies aux effigies Impériales. Un grand nombre de Villes perdirent ou abandonnèrent le droit de frapper monnaie, comme on l'a vu, Chapitre II (26). Il résulte de ces causes que le nombre des monnaies d'âge incertain est très-restreint pour ces temps.

Métal. Les monnaies de cuivre devinrent alors beaucoup plus nombreuses que les autres, l'argent ne fut plus guère employé que pour les monnaies

Impériales-Grecques. L'or ne fut plus frappé, sauf un très-petit nombre d'exceptions.

Légendes. Les monnaies ne portent plus que les noms des Villes et des magistrats sans titres. Les Impériales-Grecques portent les titres et les louanges des Empereurs.

Forme des caractères. Il y eut peu de variations pendant cette période.

Fabrique. L'art du monnayage commença dès-lors à dégénérer, et l'on en voit des preuves sur les monnaies de cette époque.

Style de l'art. Le style commence aussi à dégénérer, quoique l'on retrouve encore dans les ouvrages de ces temps de beaux restes du grandiose des temps antérieurs.

54. CINQUIÈME ÉPOQUE. — Monnaies frappées *depuis Hadrien jusqu'à l'Empereur Gallien*. Hadrien étant devenu Empereur en l'an 117 de J.-C., et Gallien en l'an 260, la durée de cette époque est d'environ cent cinquante ans.

Les beaux-arts éprouvèrent pendant cette période une grande et rapide décadence. Les troubles qui divisèrent l'empire, le débordement des peuples barbares, l'affaiblissement et la soumission totale des peuples Grecs, leurs calamités et la misère amenèrent cette décadence. L'art monétaire suivit le torrent; il dégénéra rapidement. Le nombre des monnaies frappées par les peuples Grecs devint encore plus restreint que dans la période précédente. Il ne fut plus frappé que très-peu de monnaies Autonomes, et conséquemment très-peu de pièces de

dates incertaines se trouvent à classer dans cette époque.

Métal. On employa le cuivre, peu d'argent et point d'or, sauf un très-petit nombre d'exceptions. Ce fut pendant cette période que l'on commença à altérer le titre des monnaies Romaines d'argent; celui des Impériales-Grecques le fut aussi.

Légendes. Elles devinrent plus simples encore que dans l'époque précédente.

Forme des caractères. Voir encore, pour les formes des lettres, ce qui a été dit précédemment (50) relativement à la Paléographie.

Fabrique. La dégénération de l'art du monnayage devint encore plus marquée qu'antérieurement pendant cette période.

Style de l'art. On vient de voir quelles furent les causes qui amenèrent la décadence des beaux-arts pendant cette époque. La gravure des monnaies s'en ressentit et dégénéra entièrement On peut suivre cette décadence successive et rapide, en examinant la série des monnaies Romaines des mêmes temps. Celles d'Hadrien offrent encore des restes du grand style des artistes antérieurs, celles de Gallien sont barbares.

55. SIXIÈME ÉPOQUE. — Monnaies frappées *depuis Gallien jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient et la prise de Constantinople par Mahomet II*. Gallien étant devenu Empereur en l'an 260, et Constantinople ayant été prise en l'an 1453, la durée de cette période est d'environ douze siècles.

Ce long intervalle est marqué par la décadence la

plus complète des beaux-arts. Il serait trop long de développer les causes de cette décadence et d'en suivre les progrès. L'art du monnayage dégénéra comme les autres arts, et dans aucune de ses parties n'offrit plus même les traces de ce qu'il avait été. Il ne se trouve plus, pendant cette période, de monnaies Autonomes-Grecques; les Impériales-Grecques et les Coloniales disparaissent aussi. Les peuples Grecs cessèrent presque entièrement de frapper monnaie, et on ne vit plus circuler que les pièces Romaines. Pendant que la fabrique des monnaies devenait de plus en plus informe et barbare, la misère des temps en rendait le nombre plus restreint.

Cette sixième époque ne se trouve donc pas présentée ici pour y indiquer les caractères auxquels on peut reconnaître les pièces Autonomes de dates incertaines que l'on pourrait y classer, puisqu'il n'y eut plus alors de ces sortes de monnaies. Elle n'est mentionnée à la suite des autres que pour compléter le tableau et la division par époques de la Numismatique ancienne tout entière et pour en faire connaître les limites.

56. Il nous reste à parler de l'époque de l'introduction du monnayage à Rome et de ses développemens successifs. L'immensité du système monétaire des Romains a rendu convenable, ainsi que nous l'avons déjà vu (18), de former une classe séparée de leurs monnaies propres, ou, autrement dit, des monnaies de coin Romain. La nature de ces pièces les rend, en effet, totalement distinctes de celles des autres peuples.

57. Plusieurs auteurs rapportent les traditions qui attribuaient à Saturne et à Janus l'introduction du monnayage en Italie; nous avons déjà fait mention de ces fables, Chapitre I (10). En nous rapprochant d'époques moins obscures, Pline et d'autres écrivains affirment que les premières monnaies Romaines furent frappées sous le roi Servius Tullius, dont on fixe la mort à l'année 536 avant J.-C. (218 de Rome). Sans entrer dans les détails nombreux et dans les diversités d'opinions émises par les savans à cet égard, on peut admettre que le monnayage fut introduit à Rome, sinon sous Servius Tullius, du moins peu après. A cette époque, l'usage des monnaies existait dans d'autres parties de l'Italie depuis environ un siècle.

58. On frappa à Rome de la monnaie d'argent pour la première fois en l'an 269 avant J.-C. (485 de Rome), cinq ans avant la première guerre punique. L'or fut admis en l'an 206 avant J.-C. (548 de Rome).

59. On n'a que des notions fort insuffisantes pour classer chronologiquement les monnaies frappées à Rome sous la République, sauf les *As* ou parties d'*As*, qui fournissent dans leur poids quelques indications à cet égard.

60. Les monnaies Impériales sont d'époques connues, puisque nous avons les dates des règnes.

61. Le monnayage des pièces de coin Romain dura jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, et nous venons de voir les motifs qui le portent jusque-là. Ces fabrications cessèrent vers le milieu du XVe. siècle.

62. On voit donc que le monnayage fut inventé dans le VIIe. siècle avant J.-C., et que la Numismatique ancienne se prolonge jusqu'au milieu du XVe. siècle de l'ère chrétienne; ce qui donne en tout une durée de vingt et un siècles.

Mais il faut observer que la Numismatique ancienne ne se trouve prolongée jusqu'à la prise de Constantinople que pour ne pas séparer les dernières monnaies de l'Empire d'Orient de la série des monnaies Romaines des temps antérieurs. Les Empereurs d'Orient, en effet, étaient les successeurs d'Auguste, d'Antonin et de Constantin, et malgré la décadence de leur pouvoir, ils forment une succession non interrompue de souverains du même peuple, tout réduit et dégénéré qu'il devînt successivement. Ces monnaies furent conçues dans le même système que les précédentes et circulèrent constamment de préférence à toutes les autres. On a regardé d'ailleurs comme difficile de fixer, quant à l'Empire Romain, une époque quelconque où finirait la Numismatique ancienne, pour passer à celle des temps modernes. La série complète des monnaies de l'Empire Romain d'Occident et d'Orient a donc été comprise dans la Numismatique ancienne. On trouvera dans le Chapitre XVII des idées plus développées sur ce sujet, et quelques vues nouvelles qui peuvent mériter d'être méditées.

63. Pendant la durée de l'Empire d'Orient, les divers peuples de l'Europe furent conquis ou séparés de l'Empire Romain. Ils formèrent des états indépendans que l'on vit successivement changer de maîtres,

de gouvernement et de limites. Ces états commencèrent à diverses époques, suivant leur position sociale et l'état des arts, à frapper des monnaies plus ou moins nombreuses, plus ou moins imparfaites. Avec le temps, le monnayage s'étendit, se perfectionna. Lors de la chute de l'Empire d'Orient, presque tous les peuples connus frappaient monnaie. Ces divers systèmes monétaires font partie de la Numismatique du moyen âge et moderne.

64. Il pourrait paraître plus convenable de ne pas diviser ainsi la Numismatique en ancienne et en moderne, et de faire du tout un seul corps de doctrine et de classification. Mais les temps anciens sont si différens, sous tant de rapports, de ceux du moyen âge et des époques modernes, que la Numismatique ancienne forme réellement une science totalement distincte. Les personnes qui l'étudient s'occupent en général très-peu des temps postérieurs.

65. On vient de voir quelles sont les limites chronologiques de la Numismatique ancienne en général. Celles de la Numismatique des États ou Provinces en particulier se trouvent établies par l'examen des monnaies de chaque État ou Province.

66. Quant aux limites géographiques, on les connaîtra aussi parfaitement par le tableau de tous les peuples qui ont frappé monnaie; ce tableau se trouve en tête de la nomenclature des pièces des Peuples, Villes et Rois.

CHAPITRE IV.

Personnes préposées à la fabrication des Monnaies chez les Anciens.

67. On ne trouve, dans les écrivains anciens qui nous restent, aucune notion relativement aux magistrats ou officiers publics qui étaient chargés de la fabrication des monnaies chez les peuples Grecs. Les monnaies elles-mêmes et les autres monumens ne nous apprennent rien à cet égard. Il est hors de doute que les premiers magistrats des villes qui émettaient des monnaies donnaient à cet important objet les soins convenables. Les rapports de conformité que l'on reconnaît entre les monnaies de diverses contrées, conformité nécessitée par les relations commerciales, prouvent que le monnayage était dirigé avec les connaissances et l'exactitude nécessaires dans cette matière. Mais nous ne connaissons aucun fait positif relativement à ceux qui en étaient chargés. Une belle inscription qui se rapporte aux finances des Athéniens, et qui a été publiée par l'abbé Barthélemy, ne contient rien sur ce point.

68. On n'en sait pas davantage relativement aux ouvriers qui s'occupaient, chez les Grecs, des travaux du monnayage.

69. Quant aux artistes qui gravaient les coins des monnaies des peuples Grecs, nous ne trouvons non

plus dans les écrivains anciens aucun renseignement qui leur soit relatif, ainsi qu'on l'a déjà vu dans le Chapitre précédent. Le silence des écrivains sur ces artistes est d'autant plus étonnant que quelques auteurs, et Pline sur-tout, nous ont conservé les noms de plusieurs graveurs en pierres fines. Un très-grand nombre de monnaies Grecques offrent un travail admirable, quelques-unes sont de véritables chefs-d'œuvre; il est hors de doute que, dans la plupart des villes, la gravure des coins était confiée aux plus habiles graveurs. Ces artistes auraient donc mérité d'être nommés et célébrés par les écrivains. Il semble que l'on doit conclure de ce silence des auteurs et de la beauté des types monétaires, que les graveurs en pierres fines étaient toujours chargés de la gravure des coins des monnaies, et que ce dernier art n'a pas été mentionné par les écrivains, parce qu'il était considéré comme faisant partie de celui de la gravure en pierres fines. Le style des types des monnaies, et le système employé généralement dans la gravure des monnaies Grecques, comparés avec le travail des pierres gravées des mêmes peuples et des mêmes temps, viennent à l'appui de cette opinion.

Une objection peut être faite à cette idée, c'est que les artistes habiles qui plaçaient leurs noms sur un assez grand nombre de pierres gravées auraient pu les inscrire aussi sur les monnaies, tandis qu'on n'en trouve qu'un exemple sur celles de Cydonia de Crète; il a été cité au Chapitre précédent (52). La réponse à cette objection est facile, quand on pense au principe généralement admis dans l'antiquité re-

lativement au droit de monnayage, qui fut toujours considéré comme attribut de la souveraineté, et au soin de n'admettre aucun type ni aucune légende en contradiction avec ce droit souverain. Au reste, on peut penser aussi que quelques-uns des nombreux monogrammes qui se trouvent sur les monnaies Grecques indiquaient les noms des artistes qui les avaient gravées. Nous n'avons aucune lumière à cet égard, et de simples conjectures seraient peut-être même hasardées.

Les monnaies Grecques n'offrent donc aucun éclaircissement sur les artistes dont elles étaient l'ouvrage, et les inscriptions et autres monumens de l'antiquité ne nous en apprennent pas davantage sur ce sujet.

70. Nous sommes plus instruits sur ce qui concerne les magistrats chargés du monnayage chez les Romains. Dès le temps de la République, la fabrication des monnaies fut confiée à trois personnes qui prenaient le titre de III VIR. A. A. A. F. F., ce qui signifie : III VIR*i* A*uro*, A*rgento*, A*eri*, F*lando*, F*eriundo*. On pense qu'ils furent institués vers l'an 465 de Rome (289 avant J.-C.).

Un passage de Tite-Live (1) indique de plus que les Questeurs avaient, jusqu'à un certain point ou dans quelques cas du moins, le droit d'inspecter les titres et les valeurs des monnaies et des métaux. Il s'agit, dans ce passage, de sommes envoyées à Rome par les Carthaginois pour paiement de tributs imposés, et on pourrait conclure des termes de l'his-

(1) Lib. XXXII, 2.

torien, que déjà l'art de l'affinage des métaux était fort connu à Rome.

J. César augmenta les Triumvirs d'un quâtrième; ils devinrent IIII VIRI; mais Auguste réduisit de nouveau leur nombre à trois. Dans les derniers temps de l'Empire, les magistrats chargés du monnayage prirent le nom de *Præses* ou *Præpositus monetæ.*

Les Triumvirs monétaires avaient, du temps de la République, une autorité puissante relativement à la fabrication des monnaies, puisqu'ils pouvaient faire constater, par les types et les légendes, des faits relatifs à l'histoire de leurs ancêtres ou d'autres personnages de leurs familles.

Les noms des Triumvirs monétaires, avec l'indication de leur charge, furent également placés sur les monnaies du temps de la République et même depuis. On trouve aussi ce titre donné à divers personnages sur plusieurs pierres tumulaires ou autres inscriptions Romaines.

71. Les marbres anciens nous ont également conservé les noms des ouvriers qui étaient chargés des diverses parties du monnayage. On y trouve les dénominations suivantes : *Monetarii*, *Officinatores monetæ aurariæ, argentariæ Cæsaris, Numularii officinarum argentearum*, *Familiæ monetariæ*, *Numularii officinatores monetæ*, *Exactores auri*, *argenti*, *aeris*, *Signatores*, *Suppostores*, *Malleatores*, *Flatores.*

72. Quant aux artistes qui gravaient les coins des monnaies chez les Romains, ni les écrivains, ni les monnaies elles-mêmes, ni les autres monumens de l'antiquité ne fournissent aucun détail à leur égard.

Il faut cependant citer ici une inscription antique qui porte : NOVELLIVS AVG. LIB. ATIVTOR PRÆPOS*itus* SCALPTORVM SACRÆ MONETÆ. Elle a été rapportée par Marini (1). On doit appliquer à ces artistes les observations qui viennent d'être faites pour la gravure des monnaies Grecques, et penser que les coins des monnaies Romaines furent aussi faits par les graveurs en pierres fines.

CHAPITRE V.

Différence entre les Monnaies et les Médailles.

73. On confond continuellement les mots *monnaie* et *médaille*, particulièrement pour les temps anciens. Il est donc nécessaire de définir ces deux expressions, et de ne les employer que convenablement.

74. Les *monnaies* sont les pièces de métal qui, multipliées uniformément en grand nombre, et portant des empreintes semblables constatant, soit réellement, soit fictivement, leur valeur, servent de moyen universel d'échange contre toutes les autres valeurs. Les monnaies doivent nécessairement réunir ces trois caractères déterminés, uniformes et connus : titre, poids et types.

(1) Iscriz. Alban., p. 109.

75. Les *médailles* sont les pièces de métal qui, multipliées uniformément, sans avoir de valeur précise, et sans réunir les caractères connus et déterminés pour les titre, poids et types, sont destinées à servir de commémoration d'événemens ou de personnages.

76. L'usage s'est introduit de nommer *médailles* toutes les pièces qui nous restent des temps anciens; ces pièces, n'ayant plus cours aujourd'hui comme monnaies, ne se trouvent maintenant que commémoratives, et par conséquent ne sont plus réellement pour nous que des médailles. Sous ce point de vue, cette appellation paraît être raisonnée. Mais en donnant le nom de médailles aux monnaies des anciens, on tombe dans trois inconvéniens: le premier de nommer ces pièces par un autre nom que leur nom réel; le second, de donner une idée fausse de ce qu'elles étaient dans l'antiquité; le troisième, de confondre par là les monnaies et les médailles antiques, car les anciens ont connu la différence entre les unes et les autres.

77. Il m'a donc paru convenable de restituer à chacune de ces deux sortes de monumens numismatiques son véritable nom, et d'employer le mot *monnaie* dans le cours de cet ouvrage pour toutes les pièces qui ont été réellement des monnaies, bien que sous un certain point de vue elles soient pour nous maintenant des médailles, et que ce dernier mot ait été assez généralement employé jusqu'à présent pour les désigner.

Ainsi le mot *médaille* ne se trouvera employé ici

que pour les pièces qui sont ou qui seront jugées être dans la catégorie des médailles.

Quelles sont maintenant les pièces que l'on doit considérer comme ayant été des monnaies dans l'antiquité ? Quelles sont celles dans lesquelles on peut reconnaître le caractère de médailles ? C'est ce que nous allons indiquer le plus brièvement possible.

78. On reconnaît, au premier aperçu, que presque toutes les pièces qui nous restent des temps anciens étaient des monnaies. Tous les motifs tirés du raisonnement et des probabilités portent à le croire ; l'examen des pièces antiques elles-mêmes le prouve. Elles ont les caractères qui ont été reconnus comme devant se trouver dans les monnaies. Les indications des valeurs et même les appellations monétaires inscrites sur plusieurs de ces pièces ; leurs rapports de poids, de types et de fabrique pendant de longues périodes ; leur quantité ; l'état de détérioration et de frottement dans lequel le plus grand nombre se trouve et qui atteste la circulation ; les noms donnés à de certaines espèces de monnaies et cités par les écrivains, tels que les *Philippe, les Alexandre,* les *Cistophores, etc.*, enfin une foule d'autres circonstances ne laissent pas de doute à cet égard.

Il est donc inutile de s'arrêter à l'opinion de quelques auteurs, tels qu'Erizzo et Hardouin, qui ont prétendu que la presque totalité des pièces anciennes avaient été de véritables médailles frappées en mémoire de personnages ou d'événemens, et non pas des monnaies. Une telle opinion ne mérite plus d'être réfutée.

L'opinion contraire est la seule véritable; presque toutes les pièces qui furent faites dans l'antiquité et qui sont venues jusqu'à nous étaient des monnaies.

79. Il faut ensuite admettre que les anciens ont eu de véritables médailles. Mais tout en établissant ce fait, il est nécessaire de dire que les caractères qui peuvent servir à faire reconnaître les médailles des anciens ne sont pas tellement déterminés qu'il ne reste souvent des incertitudes. Ces incertitudes ne portent pas seulement sur le caractère de médailles à reconnaître ou à refuser à un assez grand nombre de ces pièces, on est encore dans le doute de savoir si des pièces frappées comme médailles n'avaient pas aussi une valeur fixe en rapport de quantités d'unités monétaires avec les monnaies et leur donnant cours. Enfin, il est souvent difficile ou même impossible de pouvoir déterminer dans quels buts ou pour quels usages ces pièces étaient frappées.

80. De la connaissance approfondie des pièces frappées dans l'antiquité, on peut conclure en général que, chez les anciens, les médailles étaient les pièces des plus grands diamètres. Des considérations diverses et la rareté de presque toutes les pièces de cette nature établissent cette opinion. Le mot *médaillon*, qui a été et qui est encore généralement adopté pour désigner les grandes pièces, est donc convenable, puisqu'il dérive du mot médaille, et nous l'emploierons toutes les fois qu'il s'appliquera à des pièces ayant le caractère de médailles.

Ce principe général établi, il convient, quant aux

autres circonstances, d'exposer des considérations séparées pour la Numismatique Grecque et pour celle des Romains.

81. Parmi les pièces Autonomes-Grecques, en bronze, il ne paraît pas qu'aucunes aient été des médailles. Il existe bien des pièces de cette espèce d'un grand et même d'un très-grand diamètre; mais elles ont tous les caractères des monnaies. On peut citer entre autres les grandes pièces de cuivre des Ptolémée, dont la dimension était tout-à-fait inusitée chez les Grecs, et qui pourtant doivent avoir été des monnaies, parce qu'elles en ont tous les signes et qu'on les trouve en très-grand nombre. Pour les pièces d'argent, il paraît que les monnaies les plus grandes qui aient été émises étaient les Tétradrachmes (quatre Drachmes), et que les pièces de poids et de diamètres plus grands étaient des médailles. Le petit nombre d'espèces de ces dernières et la rareté actuelle de chacune sont des motifs pour le croire. Je citerai les grands médaillons d'argent de Syracuse représentant la tête de Cérès, et au revers un quadrige. Ces pièces, d'un volume et d'une valeur insolites, étaient très-probablement des médailles. Quelques-unes des variétés de ces pièces portent au revers le mot ΑΘΛΑ (*Victoriæ præmia*). On peut conclure de cette inscription que ces pièces étaient des médailles, et qu'on les frappait pour être remises aux vainqueurs dans les jeux. Quant au rapport qu'elles peuvent avoir avec les monnaies par leur poids, il est difficile d'établir si elles ont pu à-la-fois être des médailles et avoir un cours réglé comme

monnaies. Nous n'avons pas de renseignemens assez certains pour l'affirmer. Quelques pièces des Rois, en argent, peuvent être aussi considérées comme médailles. Pour les pièces d'or, il y a lieu de croire que le plus grand nombre de celles de grand volume frappées aux effigies des Rois étaient des médailles, quoique elles offrent, la plupart du temps, les mêmes types et légendes que les monnaies plus petites des mêmes princes : ces pièces sont en général très-rares. Les grands médaillons d'or des rois de Macédoine et d'Égypte sont dans cette classe. Ces idées sont-elles justes, et quelles étaient les destinations de ces pièces ? Nous sommes à cet égard sans lumières positives.

82. Passons aux Impériales-Grecques et aux Coloniales. On y trouve, à dater du temps d'Hadrien, beaucoup de pièces de bronze de grandes dimensions auxquelles on peut attribuer le caractère de médailles. Entre autres motifs déterminans, nous citerons des médaillons d'Antinoüs portant les noms de villes qui n'ont pas fait frapper d'autres pièces de grandes dimensions. Si de telles pièces eussent été admises dans ces villes comme monnaies ; pourquoi en eût-on frappé seulement à l'effigie de ce personnage ? Il est évident que c'étaient là de véritables médailles. Beaucoup de médaillons Impériaux-Grecs de bronze, rares en général, portent des inscriptions relatives aux jeux, qui doivent faire penser qu'ils ont été frappés pour être donnés en prix aux vainqueurs ou pour servir à d'autres usages dans ces spectacles.

Cette dernière considération pourrait faire croire que des pièces de la dimension ordinaire des monnaies, que l'on peut considérer comme telles, et qui furent frappées dans les villes Grecques lors des derniers temps où elles émirent des monnaies, étaient aussi des médailles destinées au service des jeux dont elles portent les noms. La monnaie Latine étant alors presque la seule qui eût cours dans l'Empire, on peut croire que ces pièces furent faites à l'imitation de celles de même nature frappées précédemment, mais en en réduisant les diamètres.

Les Impériales-Grecques d'argent paraissent avoir été toutes des monnaies. Il n'en existe pour ainsi dire point en or.

83. Un assez grand nombre de médaillons de bronze Impériaux-Grecs portent des contre-marques. On a voulu établir que ces pièces avaient été ainsi contre-marquées, pour leur donner par là valeur et cours de monnaie. Cette opinion n'est pas assez bien prouvée, et les motifs qui ont fait ainsi contre-marquer, dans l'antiquité, diverses pièces, ne sont pas assez connus pour que cette discussion puisse être suffisamment éclairçie.

84. Chez les Romains, le nombre des pieces auxquelles on peut attribuer le caractère de médaille est également assez considérable. Mais il est nécessaire d'abord de faire observer ici, que les premières monnaies Romaines de cuivre ne sont pas de cette catégorie, quoique d'un volume très-considérable. Les premiers *As* et fractions d'*As* des Romains sont de dimensions très-volumineuses, et étaient pour-

tant incontestablement des monnaies. L'introduction des pièces que l'on peut considérer comme médailles est de beaucoup postérieure. Aucune pièce semblable ne fut faite pendant la durée de la République. Elles commencèrent à être introduites à Rome dans les premiers temps de l'Empire.

85. Toutes les pièces d'or plus grandes que le diamètre ordinairement employé pour les monnaies Impériales peuvent être considérées comme médailles; il en est de même des pièces d'argent. Ces pièces de ces deux métaux, que l'on nomme communément *médaillons Latins*, sont toutes d'une rareté plus ou moins grande, et paraissent avoir été de véritables médailles, en leur appliquant toujours les doutes *qui* ont été établis pour cette nature de pièces. Quant au bronze, le même principe peut être adopté et il se trouve confirmé pour ces pièces-ci par quelques circonstances remarquables pour le sujet qui nous occupe. On peut donc considérer que toutes les pièces de bronze de fabrique Romaine Impériale, qui sont d'une dimension plus volumineuse que les monnaies de la première forme ou monnaies de Grand-bronze, étaient des médailles.

86. Dans ces médaillons Latins de bronze, des différences de fabrique et de dispositions qui se font quelquefois apercevoir, viennent à l'appui de l'opinion qui les fait regarder comme n'ayant pas été des monnaies; on peut citer les médaillons portant la tête seule d'Agrippine jeune (31) : à cette époque, les effigies des femmes de la Famille Impériale n'étaient pas encore admises seules sur les monnaies. Mais

Il faut cependant citer ici une inscription antique qui porte : NOVELLIVS AVG. LIB. ATIVTOR PRÆPOS*itus* SCALPTORVM SACRÆ MONETÆ. Elle a été rapportée par Marini (1). On doit appliquer à ces artistes les observations qui viennent d'être faites pour la gravure des monnaies Grecques, et penser que les coins des monnaies Romaines furent aussi faits par les graveurs en pierres fines.

CHAPITRE V.

Différence entre les Monnaies et les Médailles.

73. On confond continuellement les mots *monnaie* et *médaille*, particulièrement pour les temps anciens. Il est donc nécessaire de définir ces deux expressions, et de ne les employer que convenablement.

74. Les *monnaies* sont les pièces de métal qui, multipliées uniformément en grand nombre, et portant des empreintes semblables constatant, soit réellement, soit fictivement, leur valeur, servent de moyen universel d'échange contre toutes les autres valeurs. Les monnaies doivent nécessairement réunir ces trois caractères déterminés, uniformes et connus : titre, poids et types.

(1) Iscriz. Alban., p. 109.

75. Les *médailles* sont les pièces de métal qui, multipliées uniformément, sans avoir de valeur précise, et sans réunir les caractères connus et déterminés pour les titre, poids et types, sont destinées à servir de commémoration d'événemens ou de personnages.

76. L'usage s'est introduit de nommer *médailles* toutes les pièces qui nous restent des temps anciens; ces pièces, n'ayant plus cours aujourd'hui comme monnaies, ne se trouvent maintenant que commémoratives, et par conséquent ne sont plus réellement pour nous que des médailles. Sous ce point de vue, cette appellation paraît être raisonnée. Mais en donnant le nom de médailles aux monnaies des anciens, on tombe dans trois inconvéniens: le premier de nommer ces pièces par un autre nom que leur nom réel; le second, de donner une idée fausse de ce qu'elles étaient dans l'antiquité; le troisième, de confondre par là les monnaies et les médailles antiques, car les anciens ont connu la différence entre les unes et les autres.

77. Il m'a donc paru convenable de restituer à chacune de ces deux sortes de monumens numismatiques son véritable nom, et d'employer le mot *monnaie* dans le cours de cet ouvrage pour toutes les pièces qui ont été réellement des monnaies, bien que sous un certain point de vue elles soient pour nous maintenant des médailles, et que ce dernier mot ait été assez généralement employé jusqu'à présent pour les désigner.

Ainsi le mot *médaille* ne se trouvera employé ici

que pour les pièces qui sont ou qui seront jugées être dans la catégorie des médailles.

Quelles sont maintenant les pièces que l'on doit considérer comme ayant été des monnaies dans l'antiquité? Quelles sont celles dans lesquelles on peut reconnaître le caractère de médailles? C'est ce que nous allons indiquer le plus brièvement possible.

78. On reconnaît, au premier aperçu, que presque toutes les pièces qui nous restent des temps anciens étaient des monnaies. Tous les motifs tirés du raisonnement et des probabilités portent à le croire; l'examen des pièces antiques elles-mêmes le prouve. Elles ont les caractères qui ont été reconnus comme devant se trouver dans les monnaies. Les indications des valeurs et même les appellations monétaires inscrites sur plusieurs de ces pièces; leurs rapports de poids, de types et de fabrique pendant de longues périodes; leur quantité; l'état de détérioration et de frottement dans lequel le plus grand nombre se trouve et qui atteste la circulation; les noms donnés à de certaines espèces de monnaies et cités par les écrivains, tels que les *Philippe, les Alexandre*, les *Cistophores*, etc., enfin une foule d'autres circonstances ne laissent pas de doute à cet égard.

Il est donc inutile de s'arrêter à l'opinion de quelques auteurs, tels qu'Erizzo et Hardouin, qui ont prétendu que la presque totalité des pièces anciennes avaient été de véritables médailles frappées en mémoire de personnages ou d'événemens, et non pas des monnaies. Une telle opinion ne mérite plus d'être réfutée.

L'opinion contraire est la seule véritable; presque toutes les pièces qui furent faites dans l'antiquité et qui sont venues jusqu'à nous étaient des monnaies.

79. Il faut ensuite admettre que les anciens ont eu de véritables médailles. Mais tout en établissant ce fait, il est nécessaire de dire que les caractères qui peuvent servir à faire reconnaître les médailles des anciens ne sont pas tellement déterminés qu'il ne reste souvent des incertitudes. Ces incertitudes ne portent pas seulement sur le caractère de médailles à reconnaître ou à refuser à un assez grand nombre de ces pièces, on est encore dans le doute de savoir si des pièces frappées comme médailles n'avaient pas aussi une valeur fixe en rapport de quantités d'unités monétaires avec les monnaies et leur donnant cours. Enfin, il est souvent difficile ou même impossible de pouvoir déterminer dans quels buts ou pour quels usages ces pièces étaient frappées.

80. De la connaissance approfondie des pièces frappées dans l'antiquité, on peut conclure en général que, chez les anciens, les médailles étaient les pièces des plus grands diamètres. Des considérations diverses et la rareté de presque toutes les pièces de cette nature établissent cette opinion. Le mot *médaillon*, qui a été et qui est encore généralement adopté pour désigner les grandes pièces, est donc convenable, puisqu'il dérive du mot médaille, et nous l'emploierons toutes les fois qu'il s'appliquera à des pièces ayant le caractère de médailles.

Ce principe général établi, il convient, quant aux

CHAPITRE VI.

Fabrication des Monnaies et Médailles antiques.

92. Les anciens ont connu et pratiqué deux procédés pour la fabrication des monnaies : elles ont été ou moulées ou frappées. Un grand nombre de pièces de quelques contrées, qui ont été sans aucun doute frappées, conservent sur leurs bords des traces de moulage. Ces traces indiquent que les flans de ces pièces ont été moulés avant d'être soumis à l'opération de la frappe. Il convient d'examiner quels sont les renseignemens que nous fournissent les auteurs et les monumens sur chacun de ces deux modes de fabrication, et d'indiquer dans quels pays et à quelles époques ils furent particulièrement employés.

93. Le titre donné chez les Romains aux Triumvirs monétaires, *Auro, Argento, Aeri, Flando, Feriundo*, ainsi que diverses inscriptions antiques, attestent que le procédé de la fusion était employé, dans le monnayage, non-seulement pour fondre les métaux, mais encore pour les former en monnaies. Ces renseignemens sont confirmés par l'existence de moules de terre cuite, qui servaient à couler des monnaies, et qui ont été trouvés en assez grand nombre. Ces moules, dont il va être bientôt ques-

tion de nouveau (98), ne sont cités ici que comme preuves de ce procédé dans l'antiquité.

Si l'on passe ensuite à l'examen des monnaies elles-mêmes, on trouve que les pièces de certaines époques ont été évidemment moulées, et qu'elles en conservent des témoignages irrécusables, Les indices auxquels on reconnaît les pièces moulées sont principalement une certaine mollesse et de l'incertitude dans les contours, les inégalités globuleuses de toutes les parties, et sur-tout du champ, qui n'offre jamais le poli de celui des pièces frappées, les traces restées au bord des pièces et d'autres marques auxquelles on ne se méprend guère lorsqu'on a acquis un peu d'expérience dans la pratique matérielle de la *Numismatique*. L'examen attentif des monnaies antiques, l'habitude que l'on acquiert en en faisant passer un grand nombre sous les yeux, achèvent de donner sur ce point des connaissances dont les résultats sont certains. Avertissons ici que l'on ne doit pas perdre de vue qu'il existe beaucoup de pièces moulées dans les temps modernes sur des monnaies antiques, pièces fausses, fabriquées à l'imitation des pièces antiques, et pour être vendues comme antiques. Ces pièces fausses ne doivent pas être confondues avec les pièces moulées dans l'antiquité, et ne doivent pas sur-tout faire soupçonner celles-ci de fausseté. L'art de reconnaître l'authenticité des pièces antiques moulées ne peut s'acquérir que par une grande habitude réunie à des connaissances positives et au sentiment des arts et du goût. Ce sont le même tact, la même aptitude, qui font distinguer les monu-

Cette dernière considération pourrait faire croire que des pièces de la dimension ordinaire des monnaies, que l'on peut considérer comme telles, et qui furent frappées dans les villes Grecques lors des derniers temps où elles émirent des monnaies, étaient aussi des médailles destinées au service des jeux dont elles portent les noms. La monnaie Latine étant alors presque la seule qui eût cours dans l'Empire, on peut croire que ces pièces furent faites à l'imitation de celles de même nature frappées précédemment, mais en en réduisant les diamètres.

Les Impériales-Grecques d'argent paraissent avoir été toutes des monnaies. Il n'en existe pour ainsi dire point en or.

83. Un assez grand nombre de médaillons de bronze Impériaux-Grecs portent des contre-marques. On a voulu établir que ces pièces avaient été ainsi contre-marquées, pour leur donner par là valeur et cours de monnaie. Cette opinion n'est pas assez bien prouvée, et les motifs qui ont fait ainsi contremarquer, dans l'antiquité, diverses pièces, ne sont pas assez connus pour que cette discussion puisse être suffisamment éclaircie.

84. Chez les Romains, le nombre des pièces auxquelles on peut attribuer le caractère de médaille est également assez considérable. Mais il est nécessaire d'abord de faire observer ici que les premières monnaies Romaines de cuivre ne sont pas de cette catégorie, quoique d'un volume très-considérable. Les premiers *As* et fractions d'*As* des Romains sont de dimensions très-volumineuses, et étaient pour-

tant incontestablement des monnaies. L'introduction des pièces que l'on peut considérer comme médailles est de beaucoup postérieure. Aucune pièce semblable ne fut faite pendant la durée de la République. Elles commencèrent à être introduites à Rome dans les premiers temps de l'Empire.

85. Toutes les pièces d'or plus grandes que le diamètre ordinairement employé pour les monnaies Impériales peuvent être considérées comme médailles; il en est de même des pièces d'argent. Ces pièces de ces deux métaux, que l'on nomme communément *médaillons Latins*, sont toutes d'une rareté plus ou moins grande, et paraissent avoir été de véritables médailles, en leur appliquant toujours les doutes qui ont été établis pour cette nature de pièces. Quant au bronze, le même principe peut être adopté et il se trouve confirmé pour ces pièces-ci par quelques circonstances remarquables pour le sujet qui nous occupe. On peut donc considérer que toutes les pièces de bronze de fabrique Romaine Impériale, qui sont d'une dimension plus volumineuse que les monnaies de la première forme ou monnaies de Grand-bronze, étaient des médailles.

86. Dans ces médaillons Latins de bronze, des différences de fabrique et de dispositions qui se font quelquefois apercevoir, viennent à l'appui de l'opinion qui les fait regarder comme n'ayant pas été des monnaies; on peut citer les médaillons portant la tête seule d'Agrippine jeune (31) : à cette époque, les effigies des femmes de la Famille Impériale n'étaient pas encore admises seules sur les monnaies. Mais

venons de voir les causes qui, chez les Grecs, ont établi l'usage du coin dès l'origine des monnaies. Si l'on cherche de même ce qui produisit la méthode du moulage chez les Romains et chez leurs voisins, lorsqu'ils reçurent le monnayage, on reconnaîtra que ce procédé fut, chez eux, le résultat de diverses circonstances réunies, telles que la pauvreté des temps, la rareté des métaux précieux, l'emploi du cuivre pour les monnaies, l'existence de lois qui donnaient aux pièces des dimensions volumineuses, mais sur-tout l'état des arts chez ces peuples. On remarque sans doute dans les plus anciennes de leurs monnaies le grand caractère qui se trouve en général dans les productions des beaux-arts des premières époques chez les anciens; mais il est certain aussi que ces pièces présentent peu de finesse dans le travail et tiennent plus du genre de la sculpture, que de celui de la gravure en pierres fines. Bientôt après ces premiers essais, les Romains et leurs voisins, éclairés par l'exemple des autres villes de l'Italie, admirent l'argent et l'or, et se servirent, pour la fabrication des monnaies, du coin, dont l'usage fut constamment conservé par eux depuis cette époque.

97. Plus tard, sous l'Empire, il est probable que quelques médaillons furent moulés. Lorsque l'argent commença à être altéré, à l'époque du règne de Septime Sévère, le moulage fut introduit et fort employé pour les monnaies d'argent dont le titre fut baissé, et qui devint successivement du billon et même du cuivre argenté (*Saucé*); on se servit aussi

du moulage pour quelques monnaies de cuivre. Cette méthode fut pratiquée, mais non pas généralement, jusqu'au temps des Philippe et même plus tard.

98. C'est à cette époque que se rapportent les moules de terre cuite déjà cités au commencement de ce Chapitre, comme preuve du moulage des monnaies dans l'antiquité. Ces moules ont été découverts en divers lieux et en assez grand nombre. Ils consistent en plaques de terre cuite s'ajustant les unes dans les autres et laissant entre elles l'espace de l'épaisseur des pièces. On coulait le métal dans ces plaques, de manière à faire plusieurs pièces du même jet. Les monnaies produites par ces moules étaient toutes de l'argent altéré ou du billon qui circulait à cette époque. Ces moules ont été le sujet de recherches faites par divers savans et principalement par le comte de Caylus, pour expliquer la manière de s'en servir et les motifs qui les faisaient employer. On remarque dans quelques-uns de ces moules diverses singularités dont l'explication est difficile. Il en est, par exemple, qui portent avec la tête d'un prince un revers, qui évidemment n'a pas pu servir pour les monnaies de ce même personnage. Ces circonstances et d'autres observations, telles que des légendes imparfaites ou inexactes, ont fait penser à quelques écrivains que ces moules étaient destinés à faire de fausses monnaies. On peut en effet admettre qu'ils ont servi à des fabrications secrètes de monnaies, qui, tout en ayant la même valeur que les monnaies authentiques, étaient fabriquées mystérieusement par des gens que les gouvernemens autorisaient tacite-

ment à le faire, ou par des hommes non avoués, entraînés à ces fraudes secrètes par les bénéfices qu'offrait l'émission des monnaies de billon, dans un temps où la valeur du métal était successivement altérée au gré des princes, et probablement sans règle fixe ni publicité. En effet, il se trouve un grand nombre de pièces de billon de cette époque qui offrent de grandes irrégularités de fabrication dans leurs types, leurs légendes et leurs formes.

99. Après avoir exposé ce qui a trait au procédé du moulage, je passerai à ce qui regarde celui de la frappe au moyen des coins. Les témoignages des auteurs sur ce sujet sont nombreux, et les monumens nous en offrent quelques-uns. Les monnaies elles-mêmes attestent l'emploi du coin, par les nombreuses observations que l'on peut faire sur leur fabrique. Voici les principales preuves qui le constatent, et que l'on pourrait citer, s'il était nécessaire de démontrer l'existence de ce mode de fabrication, qui est de toute évidence : la grande pureté de contours et la finesse des détails que le coin seul peut exprimer ; les pièces surfrappées ou qui ont coulé sous le coin et sur lesquelles on remarque les traces des premiers coups, de façon que chaque contour est double ; les fentes des flans, causées par la qualité ou la préparation du métal ; les pièces dans lesquelles les flans n'ont pas été mis en rapport exact, de sorte qu'une partie des types et légendes ne paraît pas d'un côté et quelquefois des deux ; le point creux au milieu de la pièce, point que l'on remarque dans les monnaies de diverses contrées de l'Égypte et de la Syrie, et qui servait

à fixer le flan entre les coins; les monnaies fourrées, c'est-à-dire de cuivre recouvert d'une feuille mince d'argent ou d'or, pièces que l'on considère comme ayant été de fausses monnaies; les monnaies faites avec des pièces antérieures et sur lesquelles on aperçoit des restes des types et légendes précédens; les médaillons formés de deux métaux, etc., etc.

100. Les procédés au moyen desquels la frappe des monnaies était pratiquée ne nous sont connus par aucun renseignement positif; les auteurs anciens et les marbres ne nous apprennent rien à cet égard; il faut donc recourir aux indications fournies par les monnaies elles-mêmes. Quelques coins antiques ont été découverts, ils sont en cuivre plus ou moins allié sans doute avec des parties d'autre métal. On n'a pas pu faire les expériences nécessaires pour connaître les moyens que les anciens employaient pour rendre ces coins suffisamment durs, ni les procédés dont ils se servaient pour la frappe avec ces coins. Il est hors de doute que les anciens ont employé aussi les coins en fer et en acier pour la fabrication des monnaies; mais ces coins n'ont pu parvenir jusqu'à nous et ont été détruits par la rouille.

Les détails relatifs aux métaux en eux-mêmes sont exposés dans le Chapitre VII.

101. Le métal était disposé en flans soit par la taille, soit par le moulage; mais il est difficile d'indiquer les procédés par lesquels ces flans étaient préparés pour les pièces qui n'offrent en elles-mêmes aucun indice à cet égard, et c'est le plus grand nombre

des monnaies antiques. On reconnaît que dans quelques contrées Grecques et principalement dans les premiers temps, beaucoup de flans étaient préparés de forme globuleuse; ce qui indiquerait le procédé du moulage. D'autres monnaies, en assez grand nombre, mais seulement de bronze, et principalement de l'Égypte et de la Syrie, ont été frappées sur des flans dont un côté est plus large que l'autre; ce qui doit indiquer l'usage de tailloirs imparfaits. Mais une assez grande quantité de pièces de diverses contrées offrent des traces évidentes de moulage antérieur à la frappe. Il est certain que les flans destinés à ces pièces étaient moulés. On peut citer, entre autres, beaucoup de monnaies de la Sicile, de la Grande-Grèce et d'autres contrées. Quelques pièces offrent des excédans de matière très-considérables sur les bords; on en connaît ainsi de la colonie de Nîmes. Ces flans étaient-ils moulés seulement en forme de simples plaques ou globules sans aucune empreinte, ou bien étaient-ils moulés avec les types et légendes, et achevés seulement par le moyen du coin? Cette question a été traitée par des savans; mais elle doit être décidée par l'expérience des résultats de ces sortes de procédés. Or, il est à-peu-près certain qu'une pièce moulée avec ses types et légendes et achevée seulement au moyen du coin ne peut jamais offrir l'exactitude, la finesse, le poli et la perfection du travail, comme on les obtient du coin, sur-tout pour les parties délicates. Les globules laissés sur le champ par l'effet du moulage ne disparaissent pas sous le coin. Les finesses de travail des coins antiques

n'auraient jamais pu être fixées sur les monnaies par ce procédé. Il est donc évident que les flans moulés qui ont été employés pour les monnaies antiques étaient formés lisses, sans l'empreinte des pièces auxquelles ils étaient destinés, et frappés ensuite en entier sous les coins. On pourrait cependant admettre quelques exceptions à cette règle, et elles s'appliqueraient à des médaillons Romains de grand module, qui pourraient avoir été d'abord moulés avec leurs types et légendes et seulement achevés par la frappe.

102. Pour le procédé de la frappe en lui-même, les anciens n'ont connu que des méthodes fort imparfaites. Les flans étaient placés entre les deux coins sans y être fixés par des moyens sûrs ni réguliers, et l'opération avait lieu au moyen de coups de marteau redoublés. On n'a connu dans l'antiquité ni la virole, ni le balancier, ni les autres moyens mécaniques découverts depuis la renaissance des arts, et qui, perfectionnés aujourd'hui, donnent des monnaies parfaitement identiques. De là naissent chez les anciens l'imperfection des monnaies sous le rapport matériel, leur peu d'uniformité, l'inexactitude et les variations dans la rondeur des pièces, et le peu de régularité de la frappe. Les anciens n'en sont que plus à admirer pour avoir obtenu les résultats auxquels ils sont arrivés avec les moyens d'exécution qu'ils pratiquaient.

103. Rien ne peut nous faire connaître les procédés que les graveurs et ouvriers anciens employaient pour la préparation, la gravure et la trempe

des coins. Il y a tout lieu de croire qu'ils n'avaient pas découvert la méthode de multiplier le même coin par l'emploi successif de l'acier trempé et non trempé agissant sur lui-même. L'extrême difficulté que l'on trouve à rencontrer deux monnaies antiques sorties du même coin (135), prouve que les coins étaient fort multipliés, et que chacun ne fournissait qu'un petit nombre de pièces; ce qui devait rendre en général les monnaies frappées d'une fabrication coûteuse.

104. Les outils employés pour la fabrication des monnaies ne nous sont guère plus connus. Il nous reste seulement un monument de l'antiquité sur ce sujet, et il est d'autant plus remarquable qu'il est le seul. C'est un type qui se trouve sur quelques Deniers Consulaires d'argent de la famille *Carisia*. Ces pièces représentent à l'Avers une tête de femme que l'on peut regarder comme *Juno Moneta*, avec la légende : MONETA, et au Revers les tenailles, l'enclume, le marteau et le bonnet de Vulcain, et pour légende : T. CARISIVS (1); sur d'autres deniers semblables, on lit au Revers : SALVTARIS. Une de ces deux pièces a été restituée par Trajan.

105. Quant aux contrées et aux époques dans lesquelles le coin fut employé, ce qui a été exposé pour les pièces fabriquées par le procédé du moulage a déjà fourni à cet égard les éclaircissemens convenables :

La frappe fut dans l'antiquité d'un usage général, et le moulage ne fut que partiel et momentané;

(1) Cette pièce, soigneusement gravée, est placée au titre de ce volume.

Les Grecs frappèrent les monnaies jusqu'à l'époque où, dans le second siècle, ils émirent des pièces Impériales ou Coloniales moulées (94 et 95);

Les Romains commencèrent par employer le procédé du moulage, qu'ils remplacèrent bientôt par le coin, qui fut toujours en usage depuis, sauf les exceptions qui eurent lieu depuis le règne de Septime Sévère, et qui ont été indiquées ci-avant (97).

106. Nous avons peu de renseignemens sur les ateliers monétaires eux-mêmes et sur tout ce qui se rapporte aux réglemens et aux usages qui les régissaient.

107. La détermination des lieux où les ateliers monétaires étaient établis est d'un grand intérêt, puisqu'elle fait connaître où les monnaies étaient frappées, but important de la Numismatique. Les monnaies Grecques offrent à cet égard peu de points de discussion : il est à-peu-près certain que les monnaies de chaque Ville étaient frappées dans la ville même qui les émettait. Les monnaies portant les noms des Princes, sans noms de Villes, étaient sans doute frappées dans la Ville la plus importante de la domination de chaque Prince. Il en est de même des monnaies des Peuples, qui étaient frappées probablement dans leur Ville principale. Quelques monnaies offrent des points curieux de discussion à cet égard. Les considérations qui peuvent résulter de ces recherches donnent des résultats géographiques ou historiques d'un intérêt local et partiel; mais jamais le lieu où les monnaies ont été frappées n'est éloigné du point pour lequel elles ont été émises.

Les seules difficultés qui peuvent parfois se rencontrer sont relatives à la détermination de ces lieux. Le système monétaire de chaque Ville ou de chaque Prince n'ayant pas été en général fort nombreux, il n'est pas ordinairement difficile d'établir des points de doctrine positifs pour chaque localité. Les monnaies d'Alexandre-le-Grand, seules, présentent une masse nombreuse de pièces frappées dans divers lieux.

108. Les monnaies de coin Romain doivent être considérées sous ce rapport fort important, d'après un ordre d'observations et de conjectures entièrement différent. La puissance Romaine envahit successivement la presque totalité du monde connu des anciens : ce peuple eut donc un système monétaire immense. Il n'est pas question ici des monnaies frappées par les Peuples et Villes ou par les Colonies aux types Romains, mais seulement des pièces de coin Romain proprement dit. Le nombre de ces monnaies propres du peuple Romain est tellement considérable, qu'il égale le nombre des monnaies émises par tous les autres peuples, soit à leurs propres types, soit aux types Romains. Où furent fabriquées ces quantités immenses de monnaies de coin Romain? C'est une question qui n'a point encore été suffisamment éclaircie, et qui mériterait d'être spécialement traitée avec une étendue conforme à son importance. Resserrés dans les limites étroites que nous impose la nature de notre travail, indiquons en peu de mots les bases principales de cette discussion, en divisant cet examen d'après les trois natures de monnaies qui se succédèrent à Rome.

109. Les *As* de coin Romain furent très-probablement tous fabriqués à Rome. Le peu d'étendue du territoire de la République pendant le temps où ils furent émis permet de le croire. L'influence Romaine commença sans doute à se faire sentir dans cette période: des contrées voisines furent conquises; mais il y a lieu de penser qu'on ne sentit pas la nécessité de frapper hors de Rome des monnaies de cuivre, dont la quantité était d'ailleurs fort bornée. L'adoption du système monétaire de l'*As* Romain par divers peuples de l'Italie corrobore même cette opinion.

110. Lorsque la monnaie d'argent fut introduite à Rome, ce qui arriva en l'an 269 avant J.-C. (485 de Rome), la puissance Romaine avait déjà pris un grand accroissement; elle s'étendit davantage encore, les richesses et la masse du numéraire circulant augmentèrent : la monnaie d'or fut admise en l'an 206 avant J.-C. (548 de Rome). Des conjectures portent à penser que, parmi les monnaies émises depuis cette époque jusqu'aux premiers Triumvirs, quelques-unes furent fabriquées hors de Rome. Nous n'avons pas sur ce sujet de notions assez positives pour pouvoir en tirer des conséquences satisfaisantes.

111. Sous les Empereurs, la puissance Romaine s'étendit de plus en plus; elle envahit le monde connu presque entier. Les monnaies de coin Romain se répandirent par-tout et remplacèrent successivement celles des pays soumis. Il paraît que, sous Auguste et sous ses premiers successeurs, les monnaies de coin Romain étaient encore frappées, sinon toutes, du

moins presque en totalité, à Rome même. Plus tard, l'étendue toujours croissante de l'Empire et sa stabilité dûrent conduire naturellement à établir dans quelques provinces éloignées de la capitale des ateliers pour la fabrication de monnaies de coin Romain, semblables à celles émises à Rome. D'autres causes amenèrent bientôt aussi des émissions de monnaies Romaines hors de Rome : ce furent les soulèvemens des divers personnages qui s'emparèrent du pouvoir dans les lieux où ils avaient l'autorité et qui se firent proclamer Empereurs. Ces hommes s'empressèrent de constater leurs prétentions à l'Empire par l'émission de monnaies portant leurs effigies, ainsi que nous l'avons vu déjà, Chapitre II (20). Plusieurs de ces chefs, qui s'emparèrent ainsi de l'autorité souveraine dans les provinces, ne possédèrent jamais la ville de Rome, occupée par d'autres, et n'y furent conséquemment pas reconnus; nous avons cependant leurs monnaies de coin Romain, conformes en tout à celles frappées à Rome, et sans indication de lieu. On a vu d'ailleurs (*Ibid.* 34) pourquoi ces personnages ne firent fabriquer que des pièces d'or et d'argent. Plus tard, lorsque l'Empire se trouva divisé volontairement entre plusieurs maîtres, il y a lieu de croire que les monnaies de ces divers Augustes et Césars furent fabriquées dans les provinces qu'ils avaient reçues en partage, ou, du moins, simultanément dans ces contrées et à Rome.

112. Lorsque Constantin eut transféré le siége de l'Empire à Constantinople, les monnaies des Em-

pereurs d'Orient furent fabriquées dans cette ville et dans quelques autres cités de l'Orient.

113. Le système général de la détermination des lieux où furent fabriquées les monnaies Impériales de coin Romain demanderait donc d'être traité avec des détails étendus. Nous devons nous borner à indiquer ici les principaux faits qui offrent quelque certitude. On peut établir :

1°. Que les monnaies des premiers Empereurs et de leurs successeurs furent fabriquées à Rome, sauf un petit nombre d'exceptions. On sait, entre autres, par Strabon, que l'on fabriquait à Lyon, dans cette période, des monnaies Romaines d'or et d'argent : elles ne pouvaient être que de coin Romain;

2°. Que, plus tard, quelques monnaies de coin Romain d'Empereurs reconnus à Rome furent probablement fabriquées hors de Rome. Nous avons, à cet égard, peu de renseignemens; mais des monnaies du bas-temps portent les indications de quelques villes où ces pièces ont été fabriquées, telles que Aquilée, Arles, Lyon, Milan, Ravenne, Serdica;

3°. Que les premières monnaies de quelques Empereurs qui se firent proclamer dans les provinces et furent ensuite maîtres de Rome et reconnus dans cette capitale, furent fabriquées dans les provinces où ils prirent la pourpre. Nous savons par un passage de Tacite (1) que Vespasien fit frapper des monnaies d'or et d'argent à son effigie à Antioche de Syrie, lorsqu'il se fut fait proclamer Empereur dans

(1) Hist., lib. II, cap. 82.

cette contrée, et avant d'avoir été reconnu par le Sénat. Or, il n'existe point de monnaies d'or ni d'argent de Vespasien, indiquant qu'elles ont été frappées dans cette ville. Les pièces en question étaient donc de coin Romain : on peut en dire autant des monnaies de Diaduménien, frappées également à Antioche (1);

4°. Que les monnaies de quelques personnages qui s'emparèrent du pouvoir dans les provinces et furent ensuite reconnus et confirmés dans leur autorité par les Empereurs maîtres de Rome, sans pourtant venir à Rome y commander, que ces monnaies, dis-je, furent fabriquées, partie dans les contrées où ces personnages étaient maîtres, et partie à Rome. Les monnaies de Cl. Albin (34) sont dans cette catégorie;

5°. Que les monnaies des personnages qui prirent la pourpre dans les provinces sans être reconnus par les Empereurs qui étaient maîtres de Rome, et sans occuper l'Italie ni la capitale de l'Empire, furent fabriquées dans les contrées où ces personnages établirent leur autorité : ce fait est évident;

6°. Que les monnaies des Empereurs et des Césars qui régnèrent en même temps, de commun accord, sur les diverses parties de l'Empire qu'ils s'étaient attribuées en partage, comme lors de la division de l'Empire sous Dioclétien, furent probablement frappées simultanément dans la capitale et dans les pro-

---

(1) Lampridius in Diadumenianum.

vinces où régnait chaque Empereur ou César : ce fait est encore de toute probabilité;

7°. Que, lors de la translation du siége de l'Empire Romain à Constantinople, les monnaies des Empereurs furent fabriquées dans cette ville : ce fait est évident par lui-même et prouvé, de plus, par les nombreuses monnaies portant parmi leurs légendes : CON. CONS. CONST. CONOB. COMOB. KONSTAN., etc.;

8°. Que, dans la division de la puissance Romaine en Empire d'Orient et en Empire d'Occident, chaque Empereur fit fabriquer ses monnaies dans les contrées où il régnait, à Constantinople ou à Rome;

9°. Que, dans le Bas-Empire d'Orient, les monnaies furent fabriquées non-seulement à Constantinople, mais dans d'autres villes d'Orient, dont l'indication se trouve sur quelques pièces, telles que Cyzique, Héraclée du Pont, Nicomédie, Sirmium;

10°. Que, lors de la translation de l'Empire Grec en Asie, après la prise de Constantinople par les Croisés, les monnaies des Empereurs Grecs furent fabriquées à Nicée, en Bithynie.

114. La détermination des lieux de fabrication des monnaies Impériales aux types Romains pourrait donc conduire à une classification de ces monnaies dans l'ordre géographique. Cette classification serait la même que celle adoptée pour les monnaies Grecques, et en joignant à celles-ci les monnaies Romaines, on aurait pour tous les peuples de l'antiquité une seule série, rangée d'après les mêmes bases. On verra avec plus de détails dans le Chapitre XVII quels sont

les motifs qui pourraient faire adopter ce classement et quels seraient ses avantages.

Mais revenons à la suite des considérations relatives à la fabrication des monnaies en elle-même.

115. Les opinions théogoniques des anciens les portaient à personnifier les idées abstraites, les arts, les métiers, à les représenter sous les formes humaines, et même à les placer au nombre des divinités subalternes. La monnaie reçut ces honneurs, et les Romains la figurèrent souvent sur leurs pièces : elle est représentée par une femme debout, tenant de la main gauche une corne d'abondance, qui indique la source des métaux, et, de la main droite, des balances, symbole de la fidélité dans le titre et le poids des espèces frappées. On voit quelquefois sur des pièces de grand module trois figures de femmes semblables, représentant les trois monnaies d'or, d'argent et de cuivre. Près de chacune des trois est un morceau du métal destiné à cette espèce de monnaie. La figure du milieu tient ses balances plus élevées et représente certainement la monnaie d'or. Ces pièces portent pour légende : MONETA AVG. ou AEQVITAS PVBLICA, ou AEQVITAS AVGVSTI.

C'est ici le lieu où doivent être indiquées diverses particularités de fabrication qui se remarquent dans quelques monnaies et médailles antiques, soit isolées, soit formant des séries, lesquelles méritent d'être observées, ou qui ont fait donner aux pièces dans lesquelles on les trouve des dénominations spéciales.

116. La forme des monnaies et médailles antiques est généralement ronde. Dans les pièces Grecques,

le rond est rarement exact, et l'on en a vu les motifs dans ce Chapitre; beaucoup de pièces, sur-tout des premiers temps, sont globuleuses. Quelques monnaies, principalement de l'Égypte et de la Syrie, sont frappées sur des flans taillés en *biseau*, c'est-à-dire dont un des côtés est plus large que l'autre (101). Les monnaies Romaines sont en général d'une rondeur plus régulière que les Grecques.

117. Quelques pièces carrées se remarquent dans les premières monnaies Romaines. D'autres, du même temps et également de très-grandes dimensions, sont globuleuses et fort épaisses.

118. Dans le Bas-Empire, on trouve, sous quelques règnes, des monnaies de bronze peu épaisses et de forme concave : on les nommait *nummi scyphati*, de *scyphus*, tasse, gobelet.

119. Un grand nombre de monnaies Grecques des premiers temps offrent sur l'un de leurs côtés un carré creux, divisé régulièrement ou irrégulièrement en divers compartimens : il en a été question dans le Chap. III (50). L'origine de ce carré creux vient du défaut d'habileté des ouvriers et de l'imperfection des procédés dans les commencemens du monnayage. On employait un coin informe et divisé en parties saillantes pour fixer le flan et obtenir plus aisément l'empreinte du coin formant l'autre côté de la pièce. Plus tard, à mesure que les procédés se perfectionnèrent, ces carrés creux devinrent plus réguliers, furent ensuite ornés de types et de légendes, et disparurent enfin entièrement, les deux côtés des monnaies se trouvant empreints de types également entiers et parfaits.

120. Des monnaies de quelques Villes de la Grande-Grèce représentent le même type des deux côtés, de l'un en relief et de l'autre en creux. L'usage de ce procédé tient à l'enfance de l'art, comme le précédent; en faisant un des deux coins en relief, on se servait de celui-ci pour fixer plus facilement le flan dans l'opération de la frappe. La forme des caractères et le style des types indiquent également que ces monnaies furent frappées dans les premiers temps du monnayage : elles sont toutes en argent et de peu d'épaisseur; on les nomme communément *pièces incuses*, mais il est plus exact de les désigner sous le nom de *pièces de fabrique incuse* (359), pour les distinguer de celles dont il va être question. Il n'y a nul doute qu'elles n'aient été le résultat de deux coins différens, l'un en creux, l'autre en relief, puisque les deux types, l'un en relief et l'autre en creux, quoique représentant les mêmes objets et les mêmes légendes, ont cependant entre eux de légères différences. Quelques monnaies de la même espèce et des mêmes époques ont aussi des types différens de chaque côté.

121. Il ne faut pas confondre, comme on vient de le voir, ces pièces avec celles qui sont *incuses* par la faute et le manque de soins des ouvriers monétaires, qui, en oubliant de retirer une pièce déjà frappée, ont produit des pièces qui portent véritablement les mêmes types des deux côtés en relief et en creux : le premier, produit par le coin, et le second, produit par la pièce déjà frappée et laissée sous le flan nouveau, par négligence ou toute autre cause.

Il sera question de ces pièces au Chapitre XIII, qui est relatif aux monnaies fautives (338).

La série des monnaies Romaines Consulaires d'argent offre le plus d'exemples de monnaies fautives *incuses* de cette espèce.

C'est pour distinguer de cette nature de pièces les monnaies dont le genre de fabrication est l'objet des détails qui viennent d'être donnés, et qui se rapportent au présent Chapitre, qu'il est nécessaire de désigner celles-ci sous le nom de *pièces de fabrique incuse*, qui vient de leur être attribué.

122. Beaucoup de monnaies antiques offrent dans le centre du champ un point rond, creux, soit d'un seul côté, soit de tous les deux : ce point se trouve seulement dans des pièces de bronze. Il paraît probable que ce procédé fut employé, comme les deux précédens, pour fixer plus sûrement le flan entre les coins : on laissait, à cet effet, dans le centre d'un coin ou de tous les deux une petite pointe ronde, qui saisissait le métal dès le premier coup de marteau et empêchait le flan de vaciller ou de couler entre les coins. Quant à la circonstance que ces points creux ne se trouvent point sur des pièces d'or ou d'argent, il est probable que cela tient à la plus grande malléabilité de ces deux métaux. Les artistes monétaires qui ont employé ce procédé pour le cuivre, à cause de la difficulté qu'ils éprouvaient à frapper des monnaies de ce métal, ne l'auront pas employé pour les pièces d'or et d'argent dont la frappe réussissait sans l'emploi de ce moyen accessoire. Ces points creux se trouvent sur un grand nombre de monnaies de bronze

de l'Égypte sous les Ptolémée et de la Syrie. Quelques autres contrées en offrent des exemples rares; des pièces Impériales-Grecques les ont aussi : on ne les voit sur aucune monnaie de coin Romain.

123. On trouve parmi les monnaies antiques des pièces dont les bords sont divisés comme s'ils avaient été sciés : on les nomme *pièces dentelées*, à dents. Nous ignorons le but de l'emploi de ce procédé, qui devait être d'une exécution difficile pour les monétaires anciens, et coûteuse conséquemment. On pourrait penser que cette méthode était employée pour prévenir la fraude des pièces formées d'un flan de cuivre recouvert d'une simple lame d'argent, pièces que l'on nomme *fourrées*, et que l'on regarde comme monnaies fausses (350). Cette raison s'appliquerait aux monnaies d'argent de cette espèce; mais quelle explication donner aux pièces *dentelées* en bronze? Un assez grand nombre de Deniers Consulaires Romains d'argent et quelques monnaies de cuivre de la Syrie sont de l'espèce de ces *pièces dentelées*.

124. Les pièces connues sous le nom de médaillons *Contorniates* offrent un genre de fabrication particulier et qui ne tient en rien à toutes les autres séries de monnaies et médailles antiques. Il a été question plus longuement, dans le Chap. V (89), de ces pièces, qui n'étaient certainement pas des monnaies, et qui ont été probablement fabriquées depuis le règne de Constantin Ier. jusqu'à celui de Placide Valentinien III.

125. Plusieurs pièces, que l'on doit considérer comme des médailles, et qui sont classées ordinai-

rement parmi les médaillons, ont été frappées sur des flans plus grands que les coins ne l'auraient exigé. Les larges bords qui en résultent sont souvent remplis par des traits ronds concentriques. Ces sortes de pièces se trouvent parmi les médaillons de bronze de coin Romain, frappés pour les Empereurs du premier et du deuxième siècle : il y a aussi quelques pièces Impériales-Grecques de cette espèce ; mais elles sont fort peu nombreuses.

126. Un petit nombre de pièces de bronze sont formées de deux métaux (87), c'est-à-dire de deux qualités de cuivre différentes, le centre se trouvant enchâssé dans un cercle d'une autre qualité. Les flans ainsi préparés étaient frappés ensuite; et l'on ne peut en douter, puisque les lettres des légendes se trouvent quelquefois empreintes sur ces deux métaux à-la-fois. Ces pièces sont toutes Impériales de coin Romain, et l'on en trouve de divers Empereurs jusqu'à la fin du troisième siècle : elles doivent être sans aucun doute considérées comme de véritables médailles, et sont rangées parmi les médaillons. Elles sont en général de beau travail et remarquables par les soins apportés à leur fabrication : on leur donne le nom de *pièces enchâssées*.

127. Les monnaies Impériales d'argent de coin Romain ayant été successivement altérées depuis le règne de Septime Sévère, on en vint au point de fabriquer, comme monnaies de ce métal, des pièces de cuivre couvert d'une couche d'argent si mince qu'elle n'avait presque aucune valeur. Cette simple apparence de l'argent a même disparu par le frot-

tement et le temps. On désigne habituellement ces monnaies par le nom de *pièces saucées.* Leur fabrication dura depuis Claude II le Gothique, jusqu'à Dioclétien, qui rétablit la monnaie d'argent fin. Ce genre de monnaie étant plutôt à remarquer sous le rapport du métal que sous celui de la fabrication en elle-même, il en sera fait mention plus particulièrement encore dans le Chapitre VII (152).

128. Il y a quelques exemples, dans l'antiquité, de monnaies que l'on reconnaît avoir été frappées avec d'autres pièces antérieurement émises, et employées de nouveau au lieu de flans. L'opération de la frappe n'ayant pu faire disparaître entièrement les types et légendes des pièces employées comme flans, on les reconnaît encore et l'on distingue aisément, lorsque ces sortes de monnaies sont bien conservées, les restes des types et légendes de la pièce employée au lieu de flan, et les empreintes de la pièce nouvelle. On nomme ces monnaies *pièces refrappées* (337). Il y a lieu de croire qu'un assez grand nombre de pièces furent ainsi fabriquées dans l'antiquité avec des pièces antérieurement en circulation, et que celles sur lesquelles on aperçoit les traces de cette opération ne sont que le résultat des fautes ou de la négligence des ouvriers et des chefs des ateliers monétaires, qui auront fabriqué et mis en circulation ces monnaies non suffisamment empreintes. Quant aux causes qui ont fait employer ce mode de fabrication, elles sont sans doute de diverses natures. On doit penser qu'il aura été adopté pour faire disparaître, en les changeant de nature, des monnaies

dont les types ou légendes rappelaient des temps dont on voulait effacer la mémoire, ou pour convertir des monnaies étrangères en monnaies aux types du Prince ou de la Ville qui faisait faire cette opération, ou enfin par le manque des moyens nécessaires pour fabriquer des flans dans tel ou tel moment, dans tel ou tel lieu. On doit penser aussi que quelques-uns des personnages qui s'emparèrent du pouvoir dans les provinces de l'Empire Romain, et dont un des premiers soins était de répandre des monnaies à leur effigie, se seront servis de ce moyen pour fabriquer des pièces plus promptement; ils y étaient forcés soit par manque de temps, soit par le défaut des moyens monétaires nécessaires à une fabrication complète et à la confection des flans. Ces diverses opinions sont appuyées par les monnaies de cette nature qui nous restent et qui se trouvent dans les cabinets. Il en existe de frappées sur des pièces antérieures du même pays, et de frappées sur des pièces d'autres contrées. Les monnaies de cette nature sont en bronze ou en argent; on n'en connaît pas en or. Parmi les monnaies Grecques, les exemples de ce genre de fabrication ne sont pas communs; on peut citer des monnaies de Marseille, des Béotiens et de Simon de Judée. Chez les Romains, ces pièces sont plus nombreuses; on en trouve sur-tout, comme on vient de le voir, de quelques-uns de ces personnages qui s'emparèrent du pouvoir dans les Provinces, se firent proclamer Empereurs et se hâtèrent d'émettre des monnaies à leur effigie.

129. Quelques pièces antiques portent de petites

contre-marques ajoutées postérieurement à leur fabrication, et probablement après qu'elles avaient circulé. Ces contre-marques servaient sans doute à l'admission dans une ville ou une contrée de monnaies étrangères, ou bien à quelques changemens dans les valeurs numéraires. Nous avons trop peu de renseignemens à cet égard pour pouvoir entrer dans des détails plus étendus sur les *pièces contre-marquées* (292 et 318). Il est d'ailleurs probable que plusieurs de ces pièces servaient de tessères ou de marques pour reconnaître les personnes qui pouvaient être admises en certains lieux, ou bien pour acquitter certains services dont le prix était ensuite payé sur la remise de ces marques.

130. Il existe un assez grand nombre de pièces offrant des singularités qui ne tiennent pas à des procédés particuliers de fabrication, mais qui viennent de fautes des ouvriers monétaires. De ce nombre sont les pièces *à coins mal placés*, les pièces *à types doublés*, les pièces *incuses*, etc. Tous ces accidens de monnayage ne constituent pas des genres de fabrication, mais sont des erreurs des monétaires : les détails qui y sont relatifs ont été réunis dans le Chapitre XIII.

Nous ne parlerons pas ici des erreurs monétaires dans la gravure des coins, parce que ce ne sont réellement pas des fautes de fabrication : il en sera question aussi au Chapitre XIII.

131. Pour clore les observations précédentes relatives aux diverses particularités de fabrication que l'on remarque dans les médailles et monnaies anti-

ques, il est à propos de dire ici quelques mots des ornemens étrangers aux pièces en elles-mêmes, ornemens qui y ont été quelquefois ajoutés dans les temps anciens, et qui sont hors d'œuvre.

Ces ornemens sont ajoutés au corps même des pièces ou disposés autour de leurs bords. Dans le premier genre, se trouvent les pièces de bronze, qui ont été, dans l'antiquité, dorées ou argentées, soit en tout, soit partiellement. Les parties qui ont été ainsi couvertes de couches d'or ou d'argent sont principalement les vêtemens, les couronnes, les lettres des légendes ou d'autres parties des sujets. Ce genre d'ornemens, qui est fort rare, se trouve presque uniquement dans les pièces de grand module de coin Romain, nommées *médaillons*. On peut citer, entre autres, un médaillon de Numérien, représentant au revers une allocution; ce médaillon avait été entièrement argenté, sauf le vêtement de l'Empereur, qui était couvert d'une pellicule d'or.

132. Le second genre d'ornemens étrangers aux pièces consiste en bords travaillés, dans lesquels on a enchâssé les pièces pour les orner et leur donner un diamètre plus considérable. Ordinairement ces sortes de pièces ont des bélières ou des anneaux. Ces ornemens sont, la plupart du temps, d'un métal plus précieux que celui de la pièce elle-même. Lorsque celle-ci est en bronze ou en argent, les entourages se trouvent le plus ordinairement en or. Les pièces ainsi ornées sont fort rares et se trouvent presque uniquement parmi les Romaines du Bas-Empire. On peut citer, entre autres, quelques grands médaillons

d'or de cette époque, qui ont été trouvés ainsi enrichis d'entourages en or.

133. Il convient enfin de mentionner ici les pièces antiques qui ont reçu, dans les temps modernes, des ornemens ou embellissemens de la même nature que ceux dont il vient d'être parlé, et qu'on a particulièrement dorées ou argentées, en tout, ou en partie, ou bien altérées de quelque façon que ce soit, dans l'idée de les embellir ou de les rendre plus précieuses. On a été jusqu'à imaginer de contre-marquer les pièces antiques avec des poinçons indiquant les collections auxquelles elles appartenaient. La plupart des pièces qui formaient l'ancien Cabinet de Modène avaient été ainsi surfrappées d'une petite contre-marque représentant l'aigle à deux têtes, en or sur l'argent et en argent sur l'or et le cuivre. Tous ces prétendus enjolivemens altèrent les monumens, les dénaturent et ne doivent jamais être employés par des personnes de goût. Outre que ces adjonctions nuisent aux pièces sur lesquelles on les fait exécuter, puisqu'elles sont par là dénaturées, il en résulte de plus que des pièces d'une antiquité indubitable se trouvent avoir, par ces altérations modernes, des apparences de fausseté : aussi ferons-nous mention de ces pièces au Chapitre XV, relatif aux pièces falsifiées dans les temps modernes (374).

134. Après avoir exposé tout ce qui concerne la fabrication des monnaies et médailles des anciens, il est à propos de terminer ce Chapitre par des considérations sur la quantité de ces monumens qui sont parvenus jusqu'à nous et que l'on découvre tous les

jours; c'est d'après cette base que nous pourrons juger, par approximation, du nombre des monnaies qui étaient en circulation chez les anciens. Ce qui se rapporte aux trouvailles et aux causes qui réunissent les monnaies et médailles dans les collections sera exposé au Chapitre XVIII : il ne s'agit ici que du nombre de ces monumens.

Le nombre des monnaies antiques, à en juger par celles qui ont été découvertes et le sont journellement, doit avoir été très-considérable. Cela n'offre rien d'étonnant lorsque l'on songe à la puissance et aux richesses de tant de Princes et de tant de Peuples célèbres qui figurèrent dans les temps anciens, et parmi lesquels il suffira de citer les Athéniens, les Syracusains, Philippe II, Alexandre-le-Grand, les Ptolémée, et enfin le Peuple Romain. Cette quantité de monnaies circulantes dans les temps anciens, que nous avons lieu de croire avoir été très-nombreuse, doit être considérée sous deux aspects : d'abord la quantité des monnaies en elles-mêmes, comme signe de plus ou moins de richesses, et ensuite le nombre de types divers que ces monnaies portaient. On se ferait des idées fausses si l'on jugeait des monnaies des peuples anciens, sous ce dernier rapport, par comparaison avec les temps modernes. Le nombre des types est généralement borné maintenant pour les monnaies à un seul pour chaque espèce de pièces dans chaque pays : il n'en était nullement ainsi chez les anciens. On trouve une quantité considérable de types différens dans les monnaies des peuples de l'antiquité. Cette grande variété de types

existe parmi les monnaies Grecques non-seulement pour des Peuples et des Princes dont les richesses et la puissance étaient considérables, mais aussi pour des Villes qui ne nous sont pas connues comme ayant été importantes. D'un autre côté, aussi, quelques Villes très-puissantes n'ont fait frapper que peu de types différens. Chez les Romains, le nombre des types différens dans les monnaies du même personnage est quelquefois très-considérable.

135. Mais ces différences de types ne sont rien auprès de la grande quantité des variétés du même type qui se trouvent, tant dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois que dans celles de coin Romain. On peut réunir des quantités nombreuses de pièces portant les mêmes types et légendes, avec de légères variétés dans les petits types accessoires, dans les symboles, les lettres isolées et les monogrammes. Quant aux variantes dans la disposition de la gravure des pièces, elles sont innombrables. La quantité des monnaies absolument identiques quant aux types et légendes, sans être du même coin, et qu'il faut nommer *répétitions* de la même pièce, est telle, qu'elle surpasse ce que l'on pourrait se figurer, et que l'on ne peut que difficilement se rendre raison d'un système monétaire si véritablement prodigieux et extraordinaire. C'est ce qui a porté plusieurs écrivains à affirmer qu'il n'est pas possible de trouver deux monnaies antiques des mêmes coins. Cette opinion a été généralement répandue parmi les collecteurs; mais elle est exagérée, car l'on a trouvé et l'on peut réunir souvent des pièces des mêmes coins,

en se donnant la peine de les chercher parmi les pièces portant les mêmes types. Il est de plus à croire que l'imperfection des procédés des anciens pour la fabrication des monnaies contribue quelquefois à faire trouver des différences apparentes dans des pièces sorties originairement des mêmes coins ; mais il n'en est pas moins très-difficile et très-rare de pouvoir réunir deux pièces parfaitement identiques et des mêmes coins ([1]). Cette singularité numismatique, qui n'est pas une des choses les moins remarquables de ce que nous connaissons de l'antiquité, ne peut s'expliquer que par la combinaison de ces deux idées : 1°. le nombre borné des monnaies antiques parvenues jusqu'à nous ou conservées, comparativement à la quantité qui en a été émise ; 2°. cette circonstance, déjà mentionnée dans ce Chapitre, du peu d'usage que l'on obtenait des coins, soit à cause de leur peu de dureté, soit en raison de l'imperfection des procédés. Les graveurs anciens, n'ayant pas découvert la méthode de multiplier des coins uniformes par la frappe de l'acier trempé dans l'acier non trempé, étaient obligés de graver chaque coin séparément. Mais dans l'hypothèse même de l'exactitude de ces conjectures, cette difficulté de réunir deux pièces des mêmes coins, car elle existe et est très-

([1]) Ceci est tellement exact, que lorsqu'on trouve dans les plus grandes collections deux pièces des mêmes coins, on cite le fait comme extraordinaire. *Voy., entre autres exemples,* M. Mionnet, *Description, etc., Supplément*, t. I, p. 303. Il cite deux pièces de Métaponte, du Cabinet du Roi, qui sont dans ce cas.

grande, sera toujours fort extraordinaire et d'une solution non entièrement satisfaisante. On a trouvé des amas de monnaies du même temps, de la même Ville ou du même personnage, d'une conservation tellement belle, qu'il y avait lieu de croire qu'elles avaient été enfouies peu de temps après avoir été mises en cours. Eh bien! dans ces trouvailles, la difficulté de réunir des pièces du même coin était la même que pour des pièces usées et rassemblées de divers côtés. Comment expliquer de pareils faits d'une façon satisfaisante? Il ne faut pas perdre de vue qu'une fabrication de monnaies, au moyen de coins tels qu'ils n'auraient produit, chacun, que très-peu de pièces, est impossible à supposer, parce qu'une telle fabrication serait trop coûteuse. Que sont donc devenues ces pièces sorties en assez grand nombre du même coin, et qui ne se rencontrent jamais réunies, malgré les quantités considérables de monnaies aux mêmes types, qui se trouvent assez fréquemment soumises à l'examen du même collecteur?

136. Quoi qu'il en soit de ces considérations, dont plusieurs sont et seront toujours enveloppées de bien des voiles, il est nécessaire d'en tirer des conclusions sur le nombre des monnaies des anciens, sous le rapport de la quantité d'espèces monnayées ou de la masse de métaux précieux en circulation, et sous le rapport de la quantité des variétés de pièces. Quant à la quantité d'espèces monnayées circulant chez les anciens, tout nous porte à penser qu'elle a été fort considérable, ainsi qu'on vient de le voir; mais il fau-

drait une masse de renseignemens bien précis pour pouvoir établir, même par approximation, quels furent les capitaux employés en espèces monnayées chez les anciens dans les divers pays et les diverses époques. Comment avoir, pour des temps si reculés, de pareilles notions, qui se forment de tant d'élémens divers, puisque l'on ne peut souvent pas les obtenir pour des époques récentes? On ne peut que penser que ces capitaux circulans dans l'antiquité étaient en raison de la marche générale des richesses du temps. Les anciens ont connu et exploité des mines assez abondantes, mais qui ne pourraient cependant pas être comparées à celles de l'Amérique, dont les produits ont multiplié, depuis trois siècles, les métaux précieux bien au-delà des bornes connues dans tous les temps antérieurs. Il ne faudrait donc pas établir de points de rapport, à cet égard, entre l'antiquité et les temps actuels, et sur cela on ne peut que s'en tenir à des conjectures.

137. Quant à la quantité des différentes monnaies chez les anciens, nous venons de voir à quel point elle était portée, non-seulement par le nombre des types, mais aussi par celui des variétés que présentent les types qui sont reproduits avec des changemens infinis : nous pouvons, sous ce point de vue, arriver à des résultats assez précis et qui ne doivent pas être éloignés de la vérité. Les nombreuses découvertes de monnaies antiques, faites depuis le temps qu'on les recherche pour les réunir dans les cabinets, peuvent nous faire penser que, sinon la presque totalité, du moins la très-grande majorité

des types des monnaies antiques est connue, et que nous avons aussi le plus grand nombre de leurs variétés. On peut se convaincre de la réalité de cette assertion quand on pense que des trouvailles nombreuses, faites maintenant, ne présentent souvent aucun type nouveau et bien peu de variétés nouvelles; mais pour arriver au résultat que nous cherchons, il faut bien préciser, avant tout, quel doit être le but de ces recherches. Il s'agit de fixer, par approximation, le nombre de types différens et de leurs variétés, qui ont été émis par les peuples anciens, mais sans prétendre connaître le nombre des monnaies qui, parfaitement identiques dans toutes les parties de leurs types et légendes, ne sont cependant pas des mêmes coins, des monnaies que nous venons de désigner sous le nom de *répétitions* de la même pièce (155), et dont nous avons fait connaître la nature et sur-tout l'innombrable quantité. Ici doivent nécessairement s'arrêter les recherches sur ce sujet: comment, en effet, connaître, même par approximation, le nombre des pièces parfaitement identiques sans être des mêmes coins, puisque aucun cabinet ne les conserve et ne peut même les conserver? En suivant ce mode, les collections n'auraient point de limites, elles absorberaient des capitaux immenses et occuperaient des médaillers sans bornes pour ne point offrir de résultats utiles. Les essais qu'on a tentés en ce genre sont tout-à-fait propres à décourager de telles entreprises. L'abbé de Rothelin avait eu la patience de réunir plus de deux mille pièces de l'Empereur Probus en petit bronze. Ce

nombre extraordinaire pour un seul règne fait connaître la réalité de tout ce qui vient d'être exposé sous ce rapport, et fait juger de ce que seraient les collections si on les formait dans ce système. Il est fâcheux qu'on ne nous ait pas conservé un relevé de toutes ces monnaies de Probus, classées par types, variétés et répétitions : ce relevé serait d'un grand intérêt pour l'objet qui nous occupe maintenant.

138. Si nous cherchons donc à établir quel peut avoir été le nombre des types et variétés des anciennes monnaies et médailles, nous ne devons pas sans doute prétendre à des résultats d'une certitude incontestable; mais nous pouvons espérer cependant qu'en prenant pour base la plus grande collection connue, et en y ajoutant par induction les pièces qu'on présume y manquer, nous arriverons, sinon à la vérité, du moins à une approximation aussi satisfaisante qu'il est possible de l'obtenir dans des calculs dont les élémens ne peuvent être que des suppositions.

Choisissons le Cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi, à Paris : c'est sans contredit celui qui possède les suites les plus riches et les plus nombreuses. On va voir, par le relevé qui suit de ces diverses séries, qu'elles s'élèvent approximativement à 65,000 pièces. En y ajoutant pour les pièces qui y manquent probablement, 35,000, nombre totalement hypothétique, à la vérité, mais qui ne présente d'ailleurs aucune invraisemblance, on arrive à la quantité ronde de 100,000, qui donnerait le total des

diverses monnaies qu'on peut présumer avoir été émises par les anciens.

TABLEAU APPROXIMATIF

DU NOMBRE DES MONNAIES ET MÉDAILLES ÉMISES PAR LES ANCIENS.

Relevé des séries du Cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi.

MONNAIES ET MÉDAILLES DES PEUPLES, VILLES ET ROIS.

			Pièces.
En tous métaux et tous modules			32,000
MONNAIES ET MÉDAILLES DE COIN ROMAIN.			
As et ses parties		350	
Familles romaines, or	50		
argent	2,700		
bronze	400		
		3,150	
Impériales, or (médaillons)	100		
or	3,500		
argent (médaillons)	150		
argent	8,000		
bronze (médaillons) (Compris les Contorniates.)	1,100		
Grand bronze	4,250		
Moyen bronze	5,400		
Petit bronze	7,000		
		29,500	
			33,000
Total des monnaies et médailles antiques du Cabinet de la Bibliothèque du Roi			65,000
Nombre présumé des pièces manquantes			35,000
TOTAL approximatif des pièces émises dans l'antiquité (sauf les répétitions)			100,000

139. Plusieurs écrivains numismatistes se sont occupés de semblables évaluations; mais les bases sur lesquelles ils ont établi leurs calculs n'étant pas clai-

rement définies, les notions répandues aux époques où ils écrivaient n'étant pas assez étendues ou assez positives, les collections n'étant pas arrivées au point où elles sont aujourd'hui, les résultats qu'ils ont annoncés n'offrent ni vérité ni notions claires et précises. On en peut facilement juger, lorsque l'on voit que le nombre des monnaies antiques que l'on peut réunir a été évalué par divers écrivains depuis quelques milliers seulement jusqu'à sept cent mille, points extrêmes aussi fautifs l'un que l'autre. Parmi les opinions les plus raisonnables nous citerons celle de Bimard de la Bastie, éditeur et correcteur de Jobert, et dont l'évaluation s'élève à cinquante mille, et celle du savant Joseph Eckhel, qui a porté à soixante-dix mille le nombre des monnaies antiques, différentes, connues au moment de la publication de son ouvrage [1]; il ajoute qu'en déduisant de ce nombre les variétés peu intéressantes, on réduit à trente mille la quantité de pièces suffisante pour former une collection contenant tout ce que la Numismatique ancienne offre d'intéressant. Les découvertes faites depuis plus de trente ans que l'ouvrage de ce savant a été publié, ont beaucoup ajouté au nombre des pièces connues, et même, en restant dans les limites établies par Eckhel, il faudrait augmenter les quantités qu'il détermine. Dans tous les cas, de pareilles évaluations ne fournissent aucune notion claire et utile, si elles ne sont pas précisées comme je viens de chercher à le faire.

---

[1] Doctrina numorum veterum, I, p. LXXXIII.

8.

CHAPITRE VII.

Matières employées pour les Monnaies et Médailles antiques.

140. Les peuples anciens ont employé pour la fabrication des monnaies et médailles l'or, l'argent et le cuivre. Divers degrés d'alliage, qui furent particulièrement usités pour l'or et pour l'argent, établissent des distinctions dans l'usage de ces deux métaux. D'autres matières furent aussi employées, et nous avons quelques renseignemens à cet égard, soit par l'existence des pièces mêmes, soit par des passages d'anciens écrivains. Ces matières sont le fer, l'étain, le plomb, le cuir, le bois et les coquillages; mais l'usage de ces dernières matières fut très-borné, si même toutes furent employées. Nous allons exposer successivement ce qui se rapporte à l'emploi de chacune d'elles, en citant brièvement ce qui mérite plus particulièrement l'attention, et en faisant précéder ces notions de quelques observations générales.

141. On sait que les métaux ne peuvent être réduits que difficilement à l'état de pureté parfaite, et qu'ils ont toujours quelques parties d'alliage, soit parce que ces matières étrangères s'y trouvent encore mêlées naturellement après les opérations de l'extraction et de la fonte, soit parce qu'elles y ont été ajou-

tées à dessein. Dans les monnaies, sur-tout, l'or et l'argent n'ont été employés qu'avec des alliages en plus ou moins grande quantité, qui réduisaient le titre du métal à un taux plus ou moins éloigné de la pureté parfaite. Le cuivre n'a pas été non plus employé à l'état de pureté.

Cette branche de l'art du monnayage tient à la partie des connaissances physiques et chimiques qui concerne l'exploitation des mines, la fusion des métaux, leur séparation et leur affinage. Il ne peut pas entrer dans le plan de cet ouvrage de donner sur ce point des détails qui seraient étrangers en réalité à la Numismatique en elle-même.

142. L'emploi des métaux comme représentant la valeur de tous les objets échangeables avait été un des premiers résultats de la civilisation, et l'invention du monnayage qui s'en était suivie était une des plus importantes découvertes que les hommes eussent faites, l'agent le plus utile qu'ils eussent imaginé; mais pour que les monnaies offrissent constamment tous les avantages qu'elles doivent procurer sans aucun des inconvéniens auxquels elles peuvent être sujettes, il eût fallu que les connaissances qui doivent servir de règles au monnayage eussent fait de grands progrès chez les anciens. Il ne pouvait pas en être ainsi dans les premières époques de l'introduction des monnaies, ni même long-temps après.

Les anciens n'avaient pas une assez grande masse de connaissances acquises dans l'économie politique pour établir de bonnes théories monétaires, et les sciences physiques, chimiques et mécaniques n'é-

taient pas assez avancées chez eux pour conduire à une pratique perfectionnée de la partie matérielle du monnayage. D'un autre côté, la cupidité mal entendue des chefs, autre suite de l'ignorance des véritables principes, devait amener quelquefois des altérations dans les titres et dans les poids des monnaies, et d'autres irrégularités. En un mot, les anciens ne pouvaient pas appliquer à la théorie et à la pratique du monnayage des connaissances qui leur manquaient, ni les résultats d'une expérience qu'ils n'avaient pas acquise. Mais hâtons-nous de dire que tout ce qu'ils ont fait dans le monnayage, malgré l'insuffisance et l'imperfection de leurs connaissances théoriques et pratiques, est étonnant : c'est une des choses les plus dignes d'admiration que les résultats que les peuples de l'antiquité surent obtenir dans l'établissement de leurs monnaies, et cela dès l'origine de l'art du monnayage. Le degré de pureté des deux métaux précieux qui furent employés pour les premières monnaies, est un des points les plus remarquables des systèmes monétaires des anciens. Quand on pense ensuite que cette fidélité dans la pureté du titre de ces métaux se conserva si généralement et si long-temps, sauf quelques exceptions dans les temps déjà voisins de la décadence de l'Empire Romain, et cela chez tant de peuples différens d'usages, de gouvernemens et de langues, et privés des moyens de communication qui se sont multipliés depuis, on doit s'étonner davantage encore. Parmi les nombreux sujets de méditation qu'offrent aux esprits réfléchis les œuvres des peuples anciens, à la

naissance de la civilisation, ces résultats si remarquables du système monétaire ne sont pas un des moindres objets qui méritent l'examen des philosophes et des historiens.

143. Combien plus encore les systèmes monétaires des anciens méritent d'être admirés et étudiés dans leurs rapports avec l'histoire générale des hommes, lorsqu'on compare leurs bases et leurs résultats avec ce qui s'est fait plus tard à la renaissance de la civilisation chez presque tous les peuples modernes! Les vraies théories du monnayage ont été constamment ignorées et violées jusqu'à ces dernières époques dans la plupart des pays. La partie matérielle, après avoir été pendant plusieurs siècles très-imparfaite, n'a été portée que dans les derniers temps au point de perfection qu'on lui connaît, sauf quelques exceptions peu anciennes. Encore aujourd'hui, cette pratique est loin d'être satisfaisante dans beaucoup de contrées. Mais c'est sur-tout dans l'établissement des monnaies, sous le point de vue théorique, que les vrais principes de la science économique, ceux de la probité, de la fidélité aux engagemens, et les règles du bon sens public ont été souvent violés. Les altérations de titre et de poids dans les monnaies n'ont été, jusqu'à nos jours, considérées que comme des opérations de finances plus ou moins avantageuses au fisc, selon qu'elles étaient plus ou moins fatales pour les citoyens, c'est-à-dire pour le pays. Ce n'est que de nos jours que cette partie des connaissances économiques a été suffisamment et sur-tout généralement appréciée. D'un chaos de notions er-

ronées, de préjugés, d'usages absurdes ou peu honorables, on a vu sortir un ensemble d'idées simples et claires, qui, en instruisant les masses sur cette matière jadis obscure, ont rendu impossibles, pour l'avenir, les fraudes et les tromperies si longtemps mises en usage.

Après cet exposé de ce qui se rapporte à l'emploi des métaux pour le monnayage en général, venons à l'examen de ce qui concerne chacune des matières employées par les anciens dans la fabrication de leurs monnaies.

144. *Or.*—Les anciens ont employé en général, pour leurs monnaies, l'*or* à un degré de pureté très-élevé, et aussi fin qu'on peut l'obtenir par les procédés les plus parfaits pour l'affinage des métaux. C'est une chose fort remarquable que cette élévation presque constante dans le titre de la plupart des monnaies antiques d'*or;* ce fait prouve que, malgré l'imperfection des connaissances des anciens, ils avaient cependant acquis une grande habileté dans la pratique de quelques branches des sciences : il est à noter, de plus, que cette finesse de l'*or* fut établie dès les premières monnaies frappées par les peuples Grecs, dans le VIIe. siècle avant J.-C.; qu'elle se maintint constamment chez ces peuples, et que les Romains suivirent le même système lorsqu'ils commencèrent à frapper des monnaies d'*or*, et le conservèrent sans aucune interruption jusqu'au temps du Bas-Empire. Nous avons trop peu de lumières sur les premières mines exploitées par les anciens et sur les procédés dont ils se servaient, pour savoir jusqu'à quel point

ils furent aidés originairement dans leurs tentatives par la nature des métaux qu'ils employèrent; mais comme les métaux avaient servi de moyens d'échange et avaient été donnés au poids pendant long-temps avant l'invention du monnayage, ainsi qu'on l'a vu au Chapitre Ier. (5), il peut être considéré comme certain qu'à l'époque de la fabrication des premières monnaies, on avait déjà acquis une grande pratique dans la fusion et l'affinage des métaux, ainsi que dans les moyens de connaître leurs degrés de fin : cela est prouvé par la qualité de l'*or* employé pour les monnaies dès leur origine.

145. L'*or* fut cependant altéré, pour la fabrication des monnaies, dans quelques contrées et à certaines époques. Cet *or*, mêlé avec d'autres métaux et presque constamment avec l'argent, était nommé, dans l'antiquité, *electrum*. Ce nom lui a été conservé par les écrivains numismatistes. La quantité d'alliage que l'on ajoutait à l'*or* ne fut pas sans doute toujours la même, et pour connaître le titre des monnaies d'*electrum* des divers pays et des diverses époques où ces sortes de pièces furent frappées, il faudrait faire une suite d'essais, qui, jusqu'ici, n'ont pas été exécutés avec ensemble et dans un but d'instruction bien suivi. Le peu de passages des auteurs anciens où il soit question des monnaies d'*electrum* indiquent que cette matière était composée de quatre parties d'*or* et d'une d'argent (1), ou bien de trois parties d'*or* et d'une d'argent (2). C'est en effet dans ces

(1) Plinius, lib. XXXIII, 23. — (2) Isidorus, lib. XVI, c. 23.

proportions que les monnaies d'*electrum* que nous possédons paraissent avoir été faites pour la plupart; mais il en existe à un titre encore plus bas.

Faisons connaître maintenant quelles sont les contrées et les époques où l'*or* fut employé dans la fabrication des monnaies, soit à l'état d'extrême pureté, ce qui est la presque généralité, soit à l'état d'*electrum*, ce qui forme quelques exceptions. Nous parlerons d'abord des monnaies des Peuples, Villes et Rois, et ensuite de celles des Romains.

146. Les peuples Grecs (et par ce mot nous entendons toujours tous les peuples anciens), les Romains exceptés, frappèrent, dès l'origine du monnayage, des monnaies d'*or*, mais en petites quantités, comme on l'a vu, Chap. III (50); ils continuèrent à employer ce métal pendant tout le temps qu'ils eurent le droit de battre monnaie ou qu'ils usèrent de ce droit. Le nombre de Villes qui frappèrent des pièces d'*or* est peu considérable, et ces monnaies sont en général rares. La plupart des Villes du premier rang n'eurent pas de monnaies d'*or*, et l'on peut citer particulièrement, à cet égard, Athènes. Il faut dire cependant qu'une ou deux pièces d'*or* de cette ville ont été publiées il y a un certain nombre d'années, et que quelques autres ont paru dans ces derniers temps; mais ces pièces ne sont pas à l'abri de tout soupçon de fausseté. Quoi qu'il en soit, en admettant même leur authenticité, l'extrême rareté de la monnaie d'*or* d'Athènes équivaudrait, pour une telle ville, à l'absence totale de l'emploi de ce métal comme monnaie circulante. Les Peuples et Villes ne frappèrent en gé-

néral en *or* que des monnaies Autonomes. Lorsqu'on frappa des Impériales-Grecques, l'*or* ne fut pas employé pour ces pièces, à un très-petit nombre d'exceptions près. Quelques Rois firent frapper des monnaies d'*or* en plus grande quantité que les Villes. Les Dariques se distinguent parmi ces pièces. Les monnaies d'*or* de Philippe II, d'Alexandre-le-Grand, de Lysimaque sont très-nombreuses. Plusieurs pièces de grand module, particulièrement des Ptolémée, sont aussi remarquables par le travail que par la rareté.

147. Toutes les monnaies d'*or* des Peuples, Villes et Rois sont de l'*or* le plus fin, sauf les exceptions suivantes. On trouve en *electrum*, à divers titres, des monnaies de Syracuse de petit module, des pièces portant le cheval et le palmier, types Carthaginois, que l'on croit avoir été frappées à Panorme et que l'on classe à cette ville, des monnaies de quelques-uns des Rois du Bosphore Cimmérien et d'autres pièces globuleuses, de petit module, que l'on attribue à diverses Villes de la Grèce voisines de la mer Égée. Il existe aussi, en *electrum*, un assez grand nombre de pièces de travail barbare, que l'on classe parmi les Gauloises; elles ont été frappées dans les Gaules ou dans les pays voisins, au nord de l'Italie, et plusieurs sont des imitations de monnaies des peuples Grecs, comme de celles de Philippe II. Parmi ces pièces Gauloises barbares, on en trouve plusieurs qui sont d'*or* à très-bas titre.

148. Quant aux causes qui produisirent ces fabrications de monnaies d'*or* altéré, il serait bien difficile d'en alléguer de plausibles et qui fussent

fondées sur des témoignages certains. On peut conjecturer que des peuples peu avancés dans la pratique des arts et des procédés monétaires, comme les Gaulois, ont frappé de telles monnaies, faute de pouvoir mieux faire; mais quels motifs donner aux monnaies d'*electrum* de belle fabrique, à la vérité, frappées en Sicile, dans le même temps qu'on en frappait en *or* très-pur dans cette contrée?

149. Les Romains ne fabriquèrent de monnaies d'*or* que long-temps après que le monnayage eut été introduit chez eux, après même qu'ils eurent admis l'argent. Il paraît certain que ce fut en l'an 206 avant J.-C. (548 de Rome) que les premières pièces d'*or* furent frappées à Rome (58). Pendant toute la durée du Gouvernement républicain, les monnaies d'*or* de coin Romain furent rares. Dès que J.-César et ensuite Auguste se furent emparés du pouvoir, la monnaie d'*or* devint plus commune et fut fabriquée postérieurement, sous certains règnes, en très-grande quantité. La suite des monnaies d'*or* des Empereurs offre, depuis J.-César jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, une série qui n'a que peu de lacunes, excepté pour les temps de troubles, les règnes éphémères et quelques-unes des époques du Bas-Empire. Toutes les monnaies de coin Romain en *or*, frappées pendant ce long espace de temps, sont de l'*or* le plus pur, sauf aussi quelques exceptions dans le Bas-Empire. On a cité un passage de Lampride, qui dit, dans la *Vie d'Alexandre Sévère*, qu'il fut frappé de ce prince des monnaies en *electrum*. Comme aucune de ces pièces ne nous est connue, et que cet exemple serait unique depuis

les premières monnaies d'*or* frappées à Rome jusqu'à une époque postérieure de plusieurs siècles à Alexandre Sévère, il est hors de doute que cette assertion est une erreur de Lampride ou une altération de ce passage dans les anciens manuscrits de cet auteur. Ainsi les monumens doivent rectifier quelquefois les textes des écrivains. Les seuls exemples de monnaie d'*or* altéré, dans la série des Empereurs, se trouvent dans les temps du Bas-Empire et particulièrement sous les les Comnène. Zonaras dit que, sous Alexis Ier. Comnène, qui régna en 1081, il fut frappé des monnaies composées d'*or* et de cuivre en parties égales. Il existe aussi, en *or* altéré, des pièces des Rois goths, en Italie; elles doivent être mentionnées ici, puisque les monnaies de ces princes sont classées parmi celles qui forment la suite des Empereurs.

150. *Argent.*— Les peuples anciens se sont servis en général, pour la fabrication des monnaies, d'*argent* d'un titre très-pur, principalement dans l'origine du monnayage, et lorsque ce métal commença à être employé. Les notions générales qui viennent d'être exposées relativement à l'*or*, s'appliquent en grande partie à l'*argent*. Ce métal fut altéré dans les monnaies de diverses contrées et de diverses époques par des mélanges de cuivre, de plomb ou d'autres substances métalliques, mais seulement plusieurs siècles après l'établissement du monnayage. Ces altérations forment des exceptions dans la Numismatique des anciens, puisque l'*argent* fut en général employé fort pur; mais elles sont plus nombreuses que celles qui eurent lieu pour la monnaie

d'*or*. L'*argent* fut altéré à divers titres, et on arriva successivement, dans quelques époques, à frapper des monnaies prétendues d'*argent*, dans lesquelles il ne restait plus que l'apparence de ce métal.

151. On a donné aux matières d'*argent* altéré les noms de *potin* et *billon*. Les écrivains ont adopté l'une ou l'autre de ces dénominations, soit indifféremment, soit en cherchant à trouver des différences entre la qualité des alliages qui formaient les matières ainsi qualifiées. On a voulu quelquefois faire une distinction entre le *potin* et le *billon* et établir que la première de ces matières ne doit pas contenir d'*argent*, tandis que le *billon* en contient une faible partie. Ces discussions ne conduisent à aucun résultat important, puisque ces dénominations sont modernes, qu'elles ont été employées, la plupart du temps, indifféremment par les écrivains, et qu'il serait difficile de faire l'application exacte de chacune d'elles, si l'on établissait une distinction précise entre la composition de ces deux matières. Il suffit de savoir ici que l'*argent* fut altéré à divers degrés dans différentes contrées et à différentes époques, et que l'on désigne les pièces frappées ainsi par les noms de monnaies de *potin* ou de *billon*, en observant, toutefois, que le nom de *potin* est plus généralement appliqué aux Impériales-Grecques, et celui de *billon* aux monnaies Romaines.

152. On alla plus loin encore, et, à certaines époques, le titre des pièces d'*argent* fut successivement réduit au point que ces monnaies ne furent plus faites que de cuivre recouvert d'une légère couche

d'*argent* ou même de métal blanc, qui a disparu dans la plupart de ces pièces par le frottement et le temps. On a donné à ces monnaies le nom de *pièces saucées* (127). Cette dénomination n'est pas entièrement exacte, en ce qu'elle semble indiquer que ces monnaies auraient été teintes après leur fabrication, tandis que la couche de métal blanc a été certainement appliquée avant la frappe.

Nous allons maintenant indiquer quelles furent les contrées et les époques où l'*argent* fut employé à l'état de pureté, ou bien avec des altérations, en traitant d'abord ce qui concerne les monnaies des Peuples, Villes et Rois, et ensuite ce qui se rapporte aux monnaies de coin Romain.

153. Les Peuples anciens, les Romains exceptés, frappèrent des monnaies d'*argent* dès l'origine du monnayage. Les premières monnaies émises en grand nombre furent même de ce métal, l'*or* n'ayant été employé d'abord qu'en petite quantité, et la fabrication du cuivre n'ayant eu lieu que postérieurement Chapitre III (50 et 51). L'*argent* fut employé par la presque totalité des Villes et des Rois, et quelquefois en quantités extrêmement considérables. Ce métal servit à la fabrication des monnaies Autonomes jusqu'au temps où les Peuples perdirent, par la conquête des Romains, le droit de frapper leurs propres monnaies, ou cessèrent de se servir de ce droit. Postérieurement, quelques Villes, mais en petit nombre, frappèrent des Impériales-Grecques en *argent*; mais cet usage se perdit avant celui de frapper ces sortes de monnaies en cuivre. Le titre de l'*argent*

employé dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois est en général très-pur, et sur-tout dans l'origine du monnayage. Démosthènes rapporte que Solon avait pensé que beaucoup de Villes mettaient du plomb ou du cuivre dans les monnaies d'*argent* qu'elles faisaient frapper, afin de les altérer par ce mélange frauduleux (1). L'examen des monnaies d'*argent* de cette époque est tout-à-fait contraire à cette assertion, et il n'en a pas été trouvé qui puisse l'appuyer. Il est possible que l'orateur ait fait allusion aux monnaies *fourrées*, dont il sera question au Chapitre XIV (350). La pureté de l'*argent* fut long-temps conservée dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois. Voici les principales exceptions qui doivent être indiquées, et elles ne commencèrent guère à avoir lieu que dans le IIIe. siècle avant J.-C. Les derniers Rois de Syrie furent les premiers à donner cet exemple, qui ne se rencontre pas ailleurs dans les monnaies Autonomes. Les Impériales-Grecques de l'Asie-Mineure, de la Syrie et de l'Égypte en fournirent ensuite de nouveaux et de nombreux exemples. Depuis Trajan, les monnaies Impériales-Grecques d'*argent* altéré se multiplièrent dans les contrées de l'Orient où l'on frappait encore des pièces de ce métal. La ville d'Antioche et l'Égypte doivent être particulièrement citées, et les monnaies d'*argent* de cette dernière contrée furent sur-tout émises à des titres très-bas. Sous le règne de l'Empereur Claude, la valeur du métal s'y trouve réduite presque à rien.

---

(1) Adv. Timocrat., p. 305.

On applique à toutes ces pièces, comme nous l'avons vu précédemment, le nom de *potin* (151). Il faut noter ici une singularité remarquable de cette époque. Parmi les monnaies de quelques Villes, par exemple d'Antioche, en même temps que les pièces d'*argent* étaient émises à un titre très-altéré, on trouve quelques monnaies d'*argent* très-pur. Cette singularité est encore à expliquer. Les monnaies des rois Parthes sont aussi d'*argent* très-altéré.

154. Les Romains ne firent pas fabriquer de monnaie d'*argent* dans les premiers temps où le monnayage fut adopté chez eux; ils n'en eurent que long-temps après (58) : ce fut en l'an 269 avant J.-C. (485 de Rome). Lorsqu'ils admirent les espèces d'*argent*, ce métal fut employé très-pur : on le trouve tel dans les monnaies Consulaires. Pline rapporte que Livius Drusus, étant Tribun du peuple, fit admettre dans la monnaie d'argent un huitième de cuivre [1]. Le même auteur dit que Marc-Antoine, pendant le Triumvirat, fit mélanger du fer à l'argent [2]. Il faut encore ici confronter les monumens eux-mêmes avec ces assertions, et celles-ci se trouvent par le fait entièrement démenties. La monnaie d'*argent* de coin Romain fut de la plus grande pureté jusqu'au règne de Septime Sévère. Ce prince commença à faire altérer le titre usité de ce métal. Caracalla, son fils, suivit cet exemple, et il établit de plus des monnaies d'*argent* un peu plus grandes que celles qui avaient été en usage jusqu'à cette époque. Sous les successeurs de

[1] Lib. XXXIII, 13. — [2] Lib. XXXIII, 46.

ces Princes, le titre de l'*argent* fut successivement baissé. A l'époque d'Alexandre Sévère, les monnaies de ce métal ne contenaient plus qu'un tiers d'*argent*. Bientôt après, à l'époque de Gallien, la partie d'*argent* se trouve réduite presque à rien. On donne à toutes ces monnaies d'*argent* altéré, ainsi qu'on l'a vu précédemment (151), le nom de *billon*. A cet état de fabrication en succéda un autre plus misérable encore; ce fut l'émission des monnaies couvertes seulement d'une légère teinte argentée, qui sont désignées sous le nom, déjà expliqué (152), de *pièces-saucées*. Ces espèces furent frappées jusqu'au règne de Dioclétien. Cet Empereur rétablit la monnaie d'*argent* fin, et elle continua à être ainsi frappée sans nouvelles altérations, sauf quelques exceptions dans les temps du Bas-Empire.

155. *Cuivre.*— Il faudrait beaucoup plus de lumières que nous n'en avons sur les temps de l'antiquité, pour pouvoir faire connaître les mines d'où les anciens tiraient le *cuivre* qu'ils employaient, les qualités diverses de ce métal qui servirent pour les monnaies, et les procédés chimiques adoptés pour la préparation de ces matières. Les renseignemens divers que l'on pourrait réunir sur ce sujet seraient loin de présenter un ensemble satisfaisant. L'examen des monnaies elles-mêmes peut fournir à ceux qui voudraient faire des recherches à cet égard les observations les plus importantes et les seules même que l'on puisse réunir avec un résultat intéressant. On trouve en effet une grande variété dans les apparences des *cuivres* employés par les anciens pour leurs

monnaies; toutes les couleurs, toutes les propriétés visibles qui peuvent distinguer les diverses natures de ces matières, se trouvent dans les monnaies antiques, et ceux qui se sont livrés, dans les derniers temps, à des observations chimiques sur les pièces de diverses contrées et de diverses époques, ont trouvé de grandes variétés dans les qualités des *cuivres* et dans les altérations avec lesquelles ils furent employés pour le monnayage.

On reconnaît donc aisément qu'il ne serait pas possible d'établir, comme il vient d'être fait pour l'*or* et l'*argent*, quelles furent les diverses qualités de *cuivre* employées par les anciens dans le monnayage, ni de faire ensuite l'application de ces données aux monnaies des divers Peuples et des diverses époques.

Mais s'il n'est pas possible de réunir un assez grand nombre de notions locales pour établir des catégories, à cet égard, par contrées et par époques, nous pouvons au moins fixer les points principaux relatifs à l'emploi du *cuivre* en général dans le monnayage des anciens.

156. Le *cuivre* pur n'est pas d'un emploi entièrement convenable pour la fabrication des monnaies. Ce métal ne reçoit pas avec facilité l'empreinte des parties délicates et fines du travail des coins; les reliefs déliés sont aisément effacés par le frottement. Enfoui dans la terre, il s'oxide profondément, et les empreintes qu'il a reçues sont assez promptement altérées. Allié avec une partie d'étain, le *cuivre* acquiert pour le monnayage les qualités contraires aux inconvéniens qui viennent d'être indiqués. Il reçoit

9.

alors aisément l'empreinte des détails de gravure les plus fins, qui ne peuvent être ensuite effacés que par un long usage; il peut séjourner plusieurs siècles dans la terre sans être altéré, et sa durée est pour ainsi dire indéfinie. Un long séjour en terre, loin de lui nuire, lui est au contraire avantageux, comme on le verra bientôt (158).

157. Les anciens reconnurent promptement les inconvéniens du *cuivre* pur dans le monnayage et les avantages que l'on trouvait à allier ce métal avec l'étain. On pourrait penser que la nature des mines de *cuivre* qui furent exploitées dans une haute antiquité mit sur la voie à cet égard; les observations métallurgiques sur les mines en général éloignent cette idée : ce fut donc un résultat de l'expérience et de l'étude que cette habileté des anciens monnayeurs. Un tel degré de perfection dans les applications des sciences naturelles doit paraître extraordinaire à des époques si reculées, et auxquelles nous supposons généralement que les connaissances n'avaient pas fait de grands progrès.

Les monnaies anciennes de *cuivre* furent donc presque généralement de *cuivre* allié d'étain. D'après les expériences qui ont été faites, la quantité de cet alliage varie depuis cinq jusqu'à douze pour cent; quelquefois l'étain est encore plus abondant. D'autres substances furent aussi employées comme alliage du *cuivre*, et spécialement le fer; mais cela n'eut lieu que rarement.

158. Les monnaies de *cuivre* allié d'étain non-seulement ne sont pas altérées par un long séjour

dans la terre, mais elles y acquièrent un mérite de plus. L'oxidation légère qui s'opère à la surface y produit une couverte naturelle de diverses teintes, suivant les degrés d'alliage et sur-tout suivant la nature des terrains dans lesquels les pièces ont séjourné, et ordinairement d'un verdâtre plus ou moins brun. Cette couverte, adhérente, dure, très-fine, a été nommée *patine*, du mot italien *patina*. Elle donne un aspect plus avantageux aux monumens qu'elle recouvre, parce que ses teintes sont plus harmonieuses que les couleurs du *cuivre*, la lumière n'y glissant pas et ne produisant pas de reflets; elle offre aussi des garanties de plus pour l'authenticité des ouvrages anciens, à cause de la difficulté qu'il y a de la contrefaire. Il sera question d'ailleurs plus en détail des découvertes des médailles et de leur état actuel, Chapitre XVIII.

On peut se convaincre de l'exactitude des notions qui viennent d'être exposées, en comparant aux monnaies antiques de *bronze* qui sont restées enfouies tant de siècles sans être altérées, des pièces de *cuivre* pur des siècles derniers, qu'un séjour de quelques années, peut-être, dans la terre a complétement gâtées.

159. Les motifs qui firent adopter le *cuivre* allié d'étain dans le monnayage le firent aussi employer pour tous les ouvrages de sculpture. Il y a dans les monumens anciens peu d'exemples contraires, parmi lesquels il faut citer les quatre chevaux de Venise.

160. On a donné au *cuivre* ainsi allié d'étain le nom de *bronze*, et on a appliqué aussi ce mot comme

nom générique aux monumens de ce métal. De cette dénomination, dont on ne connaît pas généralement le véritable sens, il est résulté l'idée erronée et fort répandue, faute de réflexion, que le *bronze* des anciens est un métal particulier et autre que le *cuivre*; ce qui n'est point.

Dans les temps modernes, on a également appliqué le mot *bronze* à tous les ouvrages moulés en *cuivre* et à tous ceux destinés à l'ornement des habitations, soit que ces ouvrages se trouvent enduits d'une couverte à l'imitation de la patine antique, soit qu'on les recouvre par la dorure ou autrement. Des fabricans annoncent quelquefois des ouvrages en *bronze antique*. Les acheteurs peu instruits croient ainsi acquérir des objets d'art ou d'ameublement d'un métal particulier, tandis qu'ils n'ont que du *cuivre* allié convenablement pour le rendre propre au moulage, et couvert d'une teinte à l'imitation de la patine que le temps a donnée aux monumens anciens.

Le mot *bronze* ayant été généralement affecté au *cuivre* allié, employé pour le monnayage chez les anciens, on peut se servir indifféremment de ces deux noms pour désigner les monnaies de ce métal, quoiqu'il soit réellement plus exact de se servir en général du mot *cuivre*. Le mot *bronze* est plus ordinairement employé. On pourrait se servir du mot *cuivre* lorsqu'il est question du métal destiné au monnayage et non encore employé, et du mot *bronze* lorsqu'il s'agit des monnaies elles-mêmes. Il est spécialement convenable d'employer le mot *bronze* quand on doit rappeler des dénominations

généralement adoptées, comme celles de *Grand-bronze*, *Moyen-bronze*, *Petit-bronze* (283). C'est ainsi que je l'ai fait dans le cours de cet ouvrage.

161. Les monnaies de *cuivre* ou de *bronze* forment la partie la plus nombreuse du système monétaire des anciens.

162. Les Peuples anciens, les Romains exceptés, ne firent point frapper de monnaies de *bronze* dans les premiers temps du monnayage. On a vu, Chapitre III (50 et 51), qu'il n'en fut point fabriqué pendant la première époque, dont la durée est d'environ deux cents ans, et que les premières pièces de ce métal sont postérieures au temps d'Alexandre Ier., roi de Macédoine. On peut citer divers faits qui semblent devoir être considérés comme positifs à cet égard. Naxos, ville de Sicile, qui fut détruite par Denis l'Ancien en l'an 400 avant J.-C., n'a que des monnaies d'*argent* et n'en a pas de *bronze*. Sybaris, détruite par les Crotoniates 508 ans avant J.-C., et rétablie en l'an 441 avant J.-C. sous le nom de Thurium, n'a de monnaies avec le nom de Sybaris qu'en *argent*; tandis qu'on en connaît avec le nom de Thurium en *argent* et en *bronze*. Zancle de Sicile, qui fut renversée par les Messéniens en 475 environ avant J.-C., et ensuite rétablie sous le nom de Messine, n'a que des monnaies d'*argent* avec son premier nom et n'en a point en *bronze*. Si l'on eût fabriqué des monnaies de *cuivre* pendant le temps que ces Villes importantes frappèrent monnaie, pourquoi n'en eussent-elles pas émis en ce métal, et n'en eussent-elles frappé qu'en *argent*? On pourrait multiplier ces exemples.

On peut donc considérer comme généralement certain que les Peuples et Villes ne firent point frapper de monnaies de *cuivre* pendant la première époque du monnayage, dont nous avons fixé la fin à la mort d'Alexandre Ier., roi de Macédoine, en l'an 454 avant J.-C. Si l'on trouvait, des Peuples et Villes, quelques pièces en *bronze*, ayant d'ailleurs les autres caractères qui doivent faire attribuer une pièce à cette époque, ce serait probablement une monnaie fourrée, fausse, c'est-à-dire en cuivre couvert d'une pellicule d'argent, qui aurait été enlevée.

163. Depuis cette époque, la monnaie de *cuivre* fut constamment frappée dans toutes les contrées, et ce fut aussi la dernière que les Peuples anciens frappèrent, tandis que la fabrication des pièces d'*or* et d'*argent* cessa plus tôt suivant les lieux et les temps.

164. Chez les Romains, la monnaie de *cuivre* fut frappée la première, avant celle d'*or* et celle d'*argent*, et elle fut constamment fabriquée depuis.

165. Il est à propos de terminer ces considérations sur l'emploi du *cuivre* dans le monnayage des anciens par un court examen d'une espèce de cuivre ou plutôt de métal mélangé, dont il est fait mention dans quelques auteurs de l'antiquité. Il s'agit ici de la matière connue sous le nom de *cuivre* ou *bronze de Corinthe*. On sait que des écrivains anciens, et particulièrement Pline [1] et Lucius Florus [2], racontent qu'au moment de l'incendie de la ville de Corinthe, les statues et les autres monumens en *or*, en

---

[1] Lib. XXXIV, 3. — [2] Lib. II, c. 16.

argent et en *cuivre*, se fondirent, et que ces divers métaux s'étant trouvés réunis et mêlés par la fusion dans certains lieux, il en résulta un métal mélangé, dont on se servit ensuite pour faire de nouveaux monumens, et auquel on donna le nom de *cuivre*, ou *bronze*, ou *métal de Corinthe*. Malgré les assertions de ces écrivains et de plusieurs autres, on peut regarder ce récit comme un de ces contes populaires, qui, une fois imaginés, se répètent et prennent consistance dans l'esprit des gens peu instruits. Un semblable mélange de métaux serait tout-à-fait extraordinaire, on peut même dire impossible, dans l'incendie d'une ville. Comment supposer que les monumens de ces diverses matières se seraient trouvés placés près les uns des autres, que la chaleur de l'incendie aurait pu les mettre en fusion, et que la matière mélangée aurait été conservée? En supposant même qu'un fait aussi extraordinaire eût pu avoir lieu, comment croire que l'*argent*, et à plus forte raison l'*or*, eussent été en assez fortes quantités, comparativement au cuivre, pour influer sur le résultat de cette fusion? Enfin, en admettant même toutes ces combinaisons, pourrait-on raisonnablement supposer que ce singulier mélange de métaux eût eu lieu, pendant l'incendie de Corinthe, en quantités assez considérables pour constituer une nouvelle combinaison de matières métalliques, généralement connue depuis et qualifiée d'un nom particulier? Une telle série d'impossibilités place au rang des rêveries la formation du *métal de Corinthe* par le fait de l'incendie

de cette ville. Mais il existe une autre opinion relativement à ce métal. On pense qu'un mélange quelconque de métaux était mis en œuvre à Corinthe, avant et après l'incendie de cette ville, pour divers monumens ou ustensiles, et que ce mélange, célébré comme très-beau, avait reçu le nom de *métal* ou *cuivre de Corinthe*. Quelques auteurs ayant parlé d'ouvrages de ce métal existans et connus, il est difficile de révoquer en doute leur témoignage, et il est convenable d'adopter cette dernière opinion.

Quoi qu'il en soit, aucune monnaie de Corinthe n'offre les apparences d'un métal mélangé, et il est certain que le *métal de Corinthe*, si c'était un mélange particulier de métaux, n'a pas été employé pour le monnayage de cette ville. Aucun des auteurs anciens qui parlent de ce métal ne dit non plus qu'il ait été converti en monnaies.

Après avoir exposé ce qui concerne les trois métaux qui ont servi à la fabrication de la monnaie dans l'antiquité, qui ont continué depuis à recevoir la même destination, et auxquels on donne le nom de *métaux monétaires*, il est à propos de dire quelques mots des autres matières qui ont été employées ou que l'on croit avoir été employées à la fabrication des monnaies dans quelques contrées ou à quelques époques.

166. *Plomb.* — D'après quelques passages d'auteurs anciens, on pourrait penser qu'il y a eu des monnaies de plomb dans quelques contrées. Il existe en effet quelques pièces de ce métal que le

temps a épargnées; mais ces pièces n'ont pas le caractère de monnaies, et doivent être considérées comme des tessères, des espèces de marques destinées à tout autre usage qu'à celui de monnaie, comme aux jeux, aux cérémonies religieuses, etc. Ficoroni a publié un grand nombre de ces pièces ([1]). Si l'on trouvait une véritable monnaie en *plomb* de pays et d'époques dont on a des monnaies d'argent ou de cuivre, ne devrait-on pas la considérer comme un essai monétaire? Il est possible d'ailleurs que des monnaies de ce métal aient été fabriquées dans quelques contrées; mais ce ne pourrait avoir été que dans peu de Villes et pour peu de temps. Aucune pièce connue n'appuie cette idée.

Le plomb a servi quelquefois aux faussaires anciens pour former le centre ou l'âme des fausses monnaies *fourrées* ou recouvertes d'une pellicule d'argent. On a encore quelques-unes de ces pièces, plus ou moins dépouillées de leur enveloppe d'argent.

Le plomb a dû servir aussi pour les altérations que l'argent a subies dans les temps et les lieux qui ont été indiqués en traitant de ce métal.

167. *Étain.*—Les observations qui viennent d'être faites pour le plomb s'appliquent à l'étain. Quelques auteurs parlent de monnaies de ce métal. On ne connaît aucune pièce antique d'étain; et, en effet, ce métal se détruit dans la terre plus facilement que le plomb.

([1]) I piombi antichi.

168. *Fer.* — Le témoignage de divers auteurs de l'antiquité doit faire penser qu'il a existé des monnaies de *fer* chez quelques Peuples, à l'invention du monnayage, et même postérieurement. Il faut citer principalement les Spartiates et les Byzantins ([1]). Au rapport de quelques écrivains, Lycurgue, ayant établi la monnaie de *fer* à Sparte, ordonna que le métal qui y était employé fût rendu impropre à tout autre usage, au moyen de la trempe dans le vinaigre ([2]). Les habitans de Clazomène eurent des monnaies de *fer*, s'il faut en croire Aristote ([3]). Enfin, quant au peuple Romain, divers écrivains affirment que la monnaie de *fer* fut établie à Rome par Numa Pompilius ([4]).

Ces témoignages et divers autres portent à croire que quelques Peuples eurent, à certaines époques, des monnaies de *fer*. Aucune de ces pièces n'est parvenue jusqu'à nous; mais cela n'altère en rien la possibilité de l'existence de ces monnaies, le *fer*, par sa nature, n'ayant pas pu se conserver pendant tant de siècles, et sur-tout en morceaux de peu de volume. Il est cependant extraordinaire, s'il a existé de ces monnaies, que quelques-unes, au moins, n'aient pas été enfouies dans des endroits à l'abri de l'humidité, et n'aient pas échappé à la destruction.

169. *Bois.* — Quelques expressions de textes anciens feraient penser que les Romains se servirent

---

(1) Pollux, lib. VII, 106; lib. IX, 78, 79.
(2) Plutarchus, in Lycurg., 44. Pollux, lib. IX, 70.
(3) In OEconom., lib. II, 2. — (4) Suidas, in Ἀσσάρια.

de monnaies de *bois*. Il est probable que ces passages se rapportent à des tessères, ou marques destinées à d'autres usages. Aucune de ces pièces n'existe maintenant.

170. *Cuir.*—Des écrivains anciens parlent aussi de monnaies de *cuir* chez les Spartiates, les Carthaginois et les Romains : nous n'avons pas assez de lumières sur ce sujet pour entrer dans plus de détails. On peut penser que ces pièces servaient à d'autres usages qu'à celui de monnaie proprement dite. Peut-être aussi a-t-on fait allusion aux peaux d'animaux, qui se donnaient en compte, comme moyen d'échange, avant l'établissement du monnayage. Aucun fragment de *cuir* que l'on puisse considérer comme se rapportant à des usages monétaires, n'est parvenu jusqu'à nous.

171. *Coquilles.* — On trouve, dans Suidas, que les Romains employèrent les coquillages comme monnaies (1): nous n'avons point de renseignemens plus étendus à ce sujet. On a pu se servir de ces productions naturelles comme moyens d'échange dans l'antiquité, mais probablement avant l'établissement du monnayage. Dans les temps modernes, les navigateurs ont trouvé cet usage établi chez quelques peuples sauvages.

---

(1) In Ἀσσάρια.

CHAPITRE VIII.

Noms des Monnaies et Médailles antiques en général et en particulier, et de leurs Parties.

172. La monnaie en général était nommée par les Grecs *ἀργύριον, χρήματα, νομίσματα.* Ἀργύριον, de ἄργυρος, *argentum*, indique seulement la monnaie d'argent; mais ce mot fut employé pour exprimer les monnaies de tous métaux. Cela vint, sans aucun doute, de ce que les monnaies d'argent furent les premières frappées chez les Grecs, l'or ne l'ayant été, dans les premiers temps, qu'en très-petite quantité, et l'émission du cuivre étant de beaucoup postérieure, comme on l'a déjà vu (50 et 51). Les Grecs se servirent quelquefois aussi, cependant, du mot χρυσίον, *aurum*, pour exprimer la même signification et dans le même sens. *Χρήματα* indique les biens de toute nature que l'on peut posséder, et ce mot fut appliqué avec raison aux monnaies, puisque, avec elles, on peut se procurer tous ces biens. Le mot Νόμισμα signifie *chose instituée par la loi.* Ce nom fut convenablement donné aux monnaies, puisqu'elles doivent être réglées par la loi, et qu'elles reçoivent d'elle leur valeur et leur dénomination.

173. Dans la langue Latine, la monnaie, en général, était nommée *Pecunia, Argentum, Moneta, Nummus, Numisma.* L'origine du mot *Pecunia*, s'il faut

en croire Pline [1], vient de ce que les premières monnaies Romaines, instituées par Servius Tullius, représentaient des bœufs et des brebis, d'où elles furent nommées *pecunia*, de *pecus*, troupeau, animaux. On trouve en effet des monnaies primitives de Rome en cuivre, de forme carrée, et empreintes de la figure d'un bœuf. Le mot *argentum* était employé par les Latins, pour les mêmes raisons qui avaient fait adopter son équivalent chez les Grecs, quoique la monnaie d'argent n'ait pas été la première introduite à Rome. Les Latins se servaient aussi quelquefois du mot *aurum* pour indiquer la monnaie en général. Le mot *moneta* était un des surnoms de Junon; cela est attesté par les écrivains et aussi par les Deniers de la famille *Carisia*, sur lesquels cette déesse est nommée MONETA et MONETA SALVTARIS. La fabrication des monnaies était établie à Rome dans le temple de Junon *Moneta*. Il en résulta que non-seulement les ateliers monétaires, mais les monnaies elles-mêmes prirent ce nom. La monnaie divinisée est représentée sur beaucoup de monnaies Romaines, ainsi qu'on l'a vu, Chap. VI (115). *Nummus* ou *Numisma* fut employé comme dérivé du grec Νόμισμα.

Après avoir fait connaître les noms que les Anciens donnaient aux monnaies en général, indiquons ceux qui furent attribués aux diverses monnaies, en raison de leur poids et de leurs valeurs légales. Les noms de cette nature sont les appella-

---

[1] Lib. XVIII, 5, et lib. XXXIII, 13.

tions génériques sous lesquelles les diverses monnaies étaient connues et indiquées habituellement.

Ces noms étaient,

174. Chez les Grecs :

Drachma (la Drachme), et ses multiples; *Didrachmum* (deux Drachmes), *Tridrachmum* (trois Drachmes), *Tetradrachmum* (quatre Drachmes).

Obolus (l'Obole); ses multiples: *Diobolus* (deux Oboles), *Triobolus* (trois Oboles), *Tetrobolus* (quatre Oboles), et ses parties; *Semiobolus* (demi-Obole), *dimidium Semioboli* (quart d'Obole), *Chalcus* (huitième d'Obole), et même quelques fractions plus petites, peu connues.

Assarius, de *As*, *Assis*. Ce nom fut adopté par quelques peuples Grecs sous la domination Romaine. Il s'appliqua probablement aux pièces d'une Obole. L'*Assarius* eut ses multiples, indiqués par les nombres deux et trois, cette monnaie eut aussi sa moitié.

Stater (le Statère); son multiple, le *double-Statère*; et ses parties, le *demi-Statère* et le *quart de Statère*. Cette espèce de monnaie existait en or et en argent.

175. Chez les Hébreux :

Siclus (le Sicle).

176. Chez les Romains :

Denarius (le Denier).

Quinarius (le Quinaire, moitié du Denier ou cinq As, et ensuite huit As).

Sestertius (le Sesterce, quart du Denier ou deux As et demi, et ensuite quatre As).

As ou *Libella*, *Libra*, *Pondo* (l'As, poids d'une livre, la pesanteur de l'As-monnaie étant la même

que celle de la Livre-poids); ses multiples : *Dupondius* (deux As), *Tripondius* (trois As), *Quadrussis* (quatre As), *Decussis* (dix As ou un Denier), et ses parties : *Semis* (moitié de l'As ou six Onces), *Quincunx* (cinq Onces), *Triens* (tiers de l'As ou quatre Onces), *Quadrans* (quart de l'As ou trois Onces), *Sextans* (sixième de l'As ou deux Onces), *Uncia* (Once ou douzième de l'As).

Le *Quincussis* (cinq As) et les *Deunx* (onze Onces), *Dextans* (dix Onces), *Dodrans* (neuf Onces), *Bes* (huit Onces), *Septunx* (Sept Onces), étaient des fractions monétaires citées, mais qui n'ont pas existé en monnaies effectives.

Il est nécessaire d'ajouter ici le nom d'*Aureus*, qui fut donné au Denier d'or, et celui de *Solidus*, que prit cette monnaie dans le troisième siècle.

Les détails relatifs à ces divers noms se trouveront exposés dans le Chapitre suivant, qui traite des poids et valeurs des monnaies antiques.

Il est nécessaire maintenant de faire connaître divers autres noms affectés dans l'antiquité à quelques espèces de monnaies et médailles, d'après des causes particulières qui vont être détaillées.

177. *Noms dérivant des personnages auxquels les monnaies sont relatives.* On trouve dans les auteurs anciens les indications d'un assez grand nombre de noms de cette nature donnés à des monnaies. On peut citer, pour les Peuples, Villes et Rois : les *Crœsii*, pièces de Crésus, roi de Lydie; les *Darici*, de Darius, roi de Perse; *Damaretii*, de Damarète, femme de Gelon, roi de Syracuse; *Philippi*, de Philippe II, roi

de Macédoine; *Alexandrini*, d'Alexandre-le-Grand, son fils; *Ptolemaici*, des Ptolémée et autres. Pour les Romains: *Lucullei*, celles de Lucullus Sulla dans les monnaies du temps de la République; *Antoniniani*, des Antonin; *Philippei*, des deux Philippe; *Valeriani*, de Valérien; *Aureliani*, d'Aurélien; *Constantinati*, des Constantin; *Manuelati*, des Manuel, et autres.

178. *Noms dérivant des types.* Les écrivains de l'antiquité rapportent quelques noms de cette nature donnés à des monnaies. On peut citer, chez les Peuples, Villes et Rois: *Noctua*, pour les monnaies d'Athènes portant une Chouette; *Testudo*, pour les pièces représentant une Tortue; *Homerei*, pour les pièces offrant la tête d'Homère; *Cistophori*, pour celles où l'on voit la Ciste mystique de Bacchus; *Sagittarii*, pour les monnaies de Perse sur lesquelles se trouve un archer, etc.; chez les Romains: *Victoriati*, pour les pièces portant la figure de la Victoire; *Bigati*, pour celles qui présentent des chars à deux chevaux; *Quadrigati*, pour celles où se voient des chars à quatre chevaux, etc.

179. *Noms dérivant des lieux de fabrication.* Les noms de ce genre indiqués par les écrivains sont nombreux pour les pièces des Peuples, Villes et Rois, et les motifs qui les ont fait adopter n'ont pas besoin d'être développés. On peut citer: *Cyziceni*, *Æginæi*, *Oscenses*, *etc.*

180. *Noms dérivant du mode de fabrication.* Nous indiquerons seulement ici les *Nummi Serrati*, pièces *dentelées*, ainsi nommées, à cause de la forme de

scie donnée à leurs bords, et dont il a été question, Chap. VI (123), et les *Nummi Scyphati* (*ibid.*, 118).

Il faut observer ici en général que les noms donnés aux monnaies, et principalement ceux qui résultent du mode de fabrication, se perpétuent souvent, quoique la fabrication en ait été changée.

Tels sont les noms donnés par les anciens aux monnaies et médailles.

Nous passerons maintenant aux noms conservés ou donnés par les modernes aux monnaies et médailles antiques, en suivant l'ordre qui vient d'être observé.

181. On a donné, dans les temps modernes, à ces pièces, en général, les seuls noms de monnaies ou médailles indifféremment. Le Chapitre V contient les observations nécessaires sur les différences qui existent entre ces deux appellations, sur la nécessité de les appliquer convenablement, et sur l'attribution des pièces à chacune de ces deux catégories.

182. Les noms dérivant des poids et des valeurs légales, appellations génériques et indicatives des monnaies, ont été conservés et devaient l'être. On se sert donc des noms antiques qui viennent d'être indiqués (174 à 176), et dont quelques-uns ne se traduisent pas en français, ainsi qu'on l'a vu : il serait superflu de répéter ici cette nomenclature.

183. Passons aux noms affectés à diverses espèces de monnaies et médailles.

La nécessité d'établir pour les monnaies antiques des systèmes de classification, sans lesquels la Numismatique n'aurait point offert d'intérêt scientifi-

que ni de résultats instructifs, a produit diverses appellations modernes pour certaines classes de pièces. Les anciens ne les avaient pas connues, ou du moins ne les avaient pas adoptées dans le même sens, parce que leurs monnaies ne furent jamais pour eux un objet d'étude comme elles le sont devenues, depuis, dans les temps modernes. Il en est ainsi dans les sciences naturelles; pour leur étude il a fallu créer des classifications et des nomenclatures, sans lesquelles on se perdrait dans un nombre infini d'êtres ou de substances naturellement confondus. La science de la Numismatique a eu ses phases comme ces sciences, et n'a commencé, comme elles, à faire des progrès véritables et tendant à un but utile et raisonné, que lorsqu'on a adopté de bons systèmes de classification.

Les monnaies et médailles antiques se trouvent d'abord divisées, comme on l'a déjà vu, en deux parties distinctes: monnaies des *Peuples*, *Villes* et *Rois* et monnaies *Romaines*.

184. Les monnaies des Peuples, Villes et Rois sont quelquefois aussi désignées par le nom générique de *Grecques;* celles qui sont frappées aux types propres du pays portent le nom d'*Autonomes;* celles qui furent faites, depuis l'asservissement des peuples Grecs, aux effigies des Empereurs Romains ou des personnages de leurs familles, sont connues sous le nom d'*Impériales - Grecques.* Les pièces émises dans les Colonies se nomment *Coloniales*, et sont distinguées, suivant qu'elles sont aux types propres des Villes ou aux effigies Impériales, en *Coloniales-*

Autonomes et en *Coloniales-Impériales*. Les premières sont peu nombreuses. Lorsque nous les indiquerons par le seul nom de *Coloniales*, il s'agira de celles qu'on a frappées aux effigies Impériales (25 à 27).

Il est à propos de faire mention ici des Villes qui portaient le titre de Municipe (*Municipium*) : ces Villes inscrivaient ce titre sur leurs monnaies; nous en avons vu la signification, Chapitre II (28).

185. Les pièces *Romaines*, que l'on désigne aussi sous le nom de *Latines*, ont été ou sont encore divisées en diverses séries, auxquelles il a été affecté des noms particuliers. Les premières monnaies, qui, ainsi que nous l'avons déjà vu (84 et 96), furent en cuivre et de grands modules, ont pris le nom d'*As Romains*, parce qu'elles sont de la valeur d'un As, de ses multiples ou de ses parties. Les pièces que l'on frappa ensuite à Rome, sous la République, sont nommées monnaies *Consulaires* ou *des Familles*. Viennent ensuite les monnaies *Impériales*. Le grand nombre de monnaies de coin Romain émises sous les Empereurs avait amené, dans l'ancien système d'arrangement des collections, une classification par nature de métaux et par modules. Cette classification a fait donner aux pièces de cuivre des Empereurs les dénominations de *Grand-Bronze*, *Moyen-Bronze* et *Petit-Bronze*, suivant qu'elles sont de chacune des trois dimensions qui se rencontrent généralement dans cette longue série.

On doit se rappeler ici que l'on a affecté le mot *Médaillon* aux pièces de tous les métaux qui excèdent les modules ordinairement admis pour les piè-

ces que l'on peut considérer seules comme monnaies (80).

186. Il est nécessaire de mentionner ici une espèce de monnaie d'une nature particulière, et qui a été en usage spécialement à Rome : ce sont des pièces copiées sur d'autres pièces antérieurement frappées, avec l'adjonction de légendes qui attestent la reproduction de ces monnaies. On nomme ces pièces *restitutions* ou *monnaies restituées*, du mot RESTITVIT, qui indique dans les légendes ajoutées le but de l'émission de ces pièces. Elles furent frappées par quelques Empereurs, pour rappeler la mémoire de personnages des temps passés ou de ceux de leurs ancêtres pour lesquels ils avaient une affection particulière.

Nous arrivons maintenant aux noms conservés ou donnés par les modernes à quelques espèces de monnaies et médailles d'après des causes particulières qui vont être détaillées, comme elles l'ont été pour les anciens.

187. *Noms dérivant des personnages auxquels les monnaies sont relatives.* L'usage qui existait dans l'antiquité, comme on l'a vu précédemment, de donner à certaines monnaies les noms des personnages qu'elles représentaient, s'est conservé parmi les écrivains et les collecteurs, quoique nous ne considérions plus les monnaies antiques que comme des objets d'étude. Ainsi on dit : les *Alexandre*, les *Ptolémée*, les *Auguste*, les *Gallien*, pour indiquer les pièces d'Alexandre-le-Grand, des Ptolémée, d'Auguste et de Gallien. Le nom de *Dariques* a été aussi

conservé. Nous ne faisons qu'indiquer les principaux de ces sortes de noms qui sont en usage.

188. *Noms dérivant des types.* Plusieurs des noms donnés par les anciens ont été conservés, par exemple, celui de *Cistophores*, déjà indiqué (178).

On donne le nom de *Types parlans* à ceux qui font allusion au nom des villes sur les monnaies desquelles ils sont représentés, comme une *rose* sur les monnaies de *Rhodes*, une *clef* sur celles de *Clidès*, etc.

Quelques pièces antiques ont reçu le nom de *Spintriennes*, à cause des sujets libres qui y sont représentés. *Voy.* Chap. V (91) et Chap. XII (322 et 323).

189. *Noms dérivant des lieux de fabrication.* Cet usage a été conservé parmi les écrivains et les collecteurs. Ainsi l'on dit : les *Athènes*, les *Syracuse*, les *Marseille*, etc., etc., pour désigner les monnaies de ces Villes.

190. *Noms dérivant du mode de fabrication.* Les recherches auxquelles on s'est livré pour l'examen et la classification des monnaies et médailles antiques ont amené une foule d'observations sur les divers genres de fabrication. Il en est résulté plusieurs appellations, qui ont été créées par la nécessité de s'entendre dans la désignation des pièces. On conçoit que ces appellations sont presque toutes modernes, puisque les anciens n'avaient pas fait de leurs monnaies un objet d'étude. Quelques-uns de ces noms ont cependant dû être employés par les anciens, puisqu'ils ne sont ordinairement que l'indication de la configuration des pièces elles-mêmes;

mais l'emploi de ces noms dans l'antiquité n'a pas pu nous être connu. Le nom des *pièces dentelées, nummi serrati*, a été cité précédemment en son lieu (180); mais il n'a pas dû être le seul employé par les anciens, dans le sens dont nous traitons en ce moment. Les noms affectés, par les écrivains et les collecteurs, à quelques espèces de monnaies et médailles, d'après des causes relatives au mode de fabrication, sont les suivans : *Pièces globuleuses, en biseau, concaves, à carré creux, de fabrique incuse, à point creux, dentelées, Contorniates, enchâssées, saucées, refrappées, contre-marquées.* Les explications relatives à ces appellations ont été données, Chap. VI (116 à 133). Les médailles nommées *Contorniates* doivent être particulièrement indiquées : il en a été question en détail dans le Chapitre V (89).

191. D'autres noms ont été donnés aux *pièces fautives*, c'est-à-dire qui contiennent des erreurs monétaires : ce sont les pièces *à lettres transposées, à lettres retournées, à lettres changées, à lettres changées et transposées, à lettres inutiles ajoutées, à lettres omises, à mots mal orthographiés, à noms altérés, à légendes transposées, à chiffres erronés, à coins mal employés, à types doublés, incuses.* Les détails sur ces sortes de pièces se trouvent dans le Chapitre XIII.

192. Les *pièces fausses falsifiées dans les temps anciens*, et les *pièces fausses falsifiées dans les temps modernes*, ont aussi une foule de noms particuliers; ce sont, pour les premières, les *pièces fausses dorées* ou *argentées, pièces fausses frappées en or* ou *en argent altérés, pièces fausses moulées, pièces four-*

rées. Les détails relatifs à ces pièces se trouvent au Chap. XIV. Pour les pièces fausses falsifiées dans les temps modernes, voici les noms qui leur sont affectés : *pièces conformes aux pièces antiques, pièces imitées des pièces antiques, pièces imaginaires, pièces antiques retouchées à l'outil, pièces antiques martelées, pièces antiques encastées, pièces fausses moulées sur des pièces antiques, pièces fausses de coin moderne, pièces fausses moulées sur des pièces de coin moderne.* On trouvera dans le Chapitre XV les détails qui se rapportent à ces pièces.

193. Les *Tessères* étaient des marques ou des jetons servant dans les jeux et cérémonies, ou bien à d'autres usages publics et privés.

194. *Noms dérivant de l'état actuel des pièces.* Le besoin d'indiquer l'état actuel des pièces, sous le rapport de la conservation, a produit les désignations de pièces *bien conservées, mal conservées*, et le nom de pièces *à fleur de coin*, que l'on donne à celles qui sont d'une conservation parfaite.

195. Il reste, pour terminer ce Chapitre, à faire connaître les noms donnés aux diverses parties de chaque pièce. Les écrivains qui se sont occupés de la Numismatique et les collecteurs ont admis ces noms, dont la connaissance et l'emploi sont indispensables pour l'étude de cette science et principalement pour l'exacte description des pièces.

Chacun des deux côtés de toute monnaie ou médaille devait être désigné par un nom qui lui fût propre. La plus grande partie des pièces antiques représentant d'un côté une tête de divinité ou de

personnage, que l'on pouvait considérer comme le sujet principal de chaque pièce, ce côté fut regardé comme étant le premier des deux. On nomma ce premier côté, en latin, *antica pars*, *antica*, *adversa pars*, *adversa*, et en français, *Tête*. On nomma le second côté, en latin, *aversa pars*, *aversa*, *postica pars*, et en français, *Revers*.

Le mot *Tête*, employé pour désigner le premier côté des pièces, était fort mal appliqué. Beaucoup de pièces représentent une tête de chaque côté, et bien que l'une soit toujours la principale, l'appellation ne se trouve pas moins inexacte. D'autres pièces ne représentent pas de tête. On détermine sans doute pour ces pièces celui de leurs deux côtés qui doit être considéré comme le principal ou le premier; mais rien quelquefois n'indique que ce qui est représenté d'un côté doive passer avant ce qui est représenté de l'autre. Le nom de *Tête* est donc encore mal appliqué pour le premier côté de ces pièces. Il résulte de cette appellation que le côté *Tête* de telle ou telle monnaie représente, par exemple, plusieurs têtes, ou bien un vase, contre-sens absurde et ridicule.

Aussi ce nom de *Tête*, qui avait été donné au premier côté des pièces, a été peu employé. Le nom de *Revers*, affecté au second côté, a été conservé, et il est consacré par un usage constant. Il résulte de ceci, généralement parlant, qu'en français le premier côté des monnaies et médailles n'a pas de nom, et que le second côté se nomme *Revers*.

Quelques-unes des personnes qui s'occupent de

la Numismatique ont voulu, dans ces derniers temps, substituer au mot *Tête*, inexact et tombé en désuétude, une appellation rationnelle, et elles ont adopté pour nom du premier côté des monnaies et médailles le mot *Avers*. Ce mot est, à la vérité, plutôt tiré du mot latin *aversa* que du mot *adversa;* il signifie précisément partie opposée, d'où il semblerait résulter qu'il n'est pas convenable de l'employer pour indiquer le premier côté des pièces. Le mot *Revers*, adopté pour désigner le second côté, a, dans son étymologie, la même source, et dans son acception française, le même sens. Pour s'entendre, cependant, il faut que les choses aient des noms; ils doivent être sans doute clairs et précis, sur-tout quand on les crée. *Avers*, *Revers* ont la même signification, il est vrai, si l'on considère leur étymologie; mais cette étymologie même (*partie opposée*) leur convient et séparément et comparativement. Ils sont d'ailleurs en rapport convenable pour les significations auxquelles on les applique dans ce cas. Le mot *Avers* m'a donc paru devoir être adopté, et je m'en suis servi. Ce mot n'a pas été employé par beaucoup d'écrivains, et les collecteurs s'en servent rarement. Quelques personnes en désapprouvent même l'usage, en se fondant principalement sur ce qu'il n'est pas sorti de la plume *veterum artis nostræ magistrorum*. Mais ne serait-ce pas avoir trop de respect pour nos devanciers que de ne pas vouloir se servir d'une expression, parce qu'ils ne l'ont pas adoptée ou connue?

196. Le tour des pièces se nomme *Bord*. On a

déjà vu que les anciens n'ont pas connu l'usage de la virole. Il existe des pièces à *bords en biseau*, et à *bords dentelés;* il en a déjà été question (116 et 123).

197. L'espace qui forme chaque côté des pièces se nomme en général *Champ;* cependant ce nom s'applique plus particulièrement aux parties que laissent libres les objets principaux représentés et les inscriptions.

198. La partie inférieure du *Champ* se nomme *Exergue* lorsque cette partie est séparée par une barre ou toute autre indication.

199. Tous les objets représentés sur les pièces se nomment en général *Types*, et ce mot, lorsqu'il s'agit d'une pièce ou d'une nature de pièce, s'applique sur-tout à l'objet principal représenté. Ainsi l'on dit: *Le Type ordinaire des monnaies de Naples est le taureau à face humaine*, quoique ces mêmes monnaies portent avec ce taureau d'autres objets. On dit dans ce même sens : *On ne connaît de telle Ville qu'un seul Type ;* ou bien : *Il existe de telle Ville un grand nombre de Types.*

200. Les inscriptions se nomment en général *Légendes*, les lettres isolées, *Lettres*, et les caractères composés de plusieurs lettres réunies, *Monogrammes.*

CHAPITRE IX.

Valeur et Poids des Monnaies antiques.

201. On a vu dans le Chapitre Ier comment les métaux monétaires, et principalement l'or et l'argent, devinrent le moyen d'échange le plus commode entre toutes les valeurs; comment ces substances furent divisées en parties légalement reconnues; comment enfin les monnaies furent inventées.

Avant de présenter les détails convenables sur les valeurs des monnaies antiques, et pour donner plus de clarté et de précision à ce qui sera rapporté à ce sujet, sans sortir du cadre étroit de cet ouvrage, il est nécessaire d'exposer les principes généraux de la théorie des monnaies sous ce rapport. Un simple aperçu suffira pour rappeler et réunir ici les idées qui servent de base à cette partie des sciences économiques.

L'or, l'argent et le cuivre convertis en pièces dont les poids et les titres sont légalement établis sont des *monnaies*, c'est-à-dire des objets échangeables, sans autre examen que celui de leur authenticité, contre toutes les autres valeurs. Au moyen des monnaies, chaque contrat est bien encore un échange, comme cela a été et sera toujours; mais c'est un échange dans lequel il n'y a à examiner qu'une des deux valeurs à échanger, l'autre étant généralement connue.

202. Ces trois métaux, convertis en monnaies, ne perdent point pour cela leur valeur propre, puisque ce sont au contraire cette même valeur et leurs qualités constitutives qui les ont rendus aptes à l'usage auquel ils servent. Ces métaux, quoique convertis en monnaies, sont donc encore des marchandises; marchandises privilégiées, qui tiennent de la nature les qualités qui les rendent propres à représenter toutes les autres valeurs, et qui ont reçu de l'homme des formes légales, appropriées à ce but.

203. A peine, cependant, a-t-on fait le premier pas dans l'examen de cette théorie, que l'on est arrêté par une difficulté qu'il faut résoudre avant d'aller plus loin. Qu'une valeur, par les qualités qu'elle a reçues de la nature et par les formes légales que les hommes lui ont données, se trouve propre à représenter toutes les autres valeurs, à être échangée, sans être examinée, contre toutes les autres marchandises, on le comprend sans peine; mais que cet avantage existe pour trois valeurs différentes simultanément, aux mêmes conditions et dans des rapports constamment les mêmes, c'est ce qui ne paraît pas possible : car il faudrait que ces trois marchandises fussent toujours dans le même rapport entre elles, condition qui ne peut se rencontrer, mille circonstances tendant, à chaque instant, à faire varier les rapports de toutes les valeurs les unes avec les autres.

On ne peut donc pas concevoir que les trois métaux monétaires, c'est-à-dire trois marchandises diverses, constituent la monnaie, valeur unique, échangeable

contre toutes les autres valeurs, et il ne doit pas être en effet possible de le concevoir; car cela n'existe pas. Les rapports établis légalement entre les trois métaux ne peuvent être que des approximations : ce ne sont que des fictions, mais des fictions utiles à la marche des transactions sociales.

204. Une seule marchandise peut être moyen d'échange contre toutes les autres. Si la nature des trois métaux et les avantages qu'ils offraient comme monnaie, les ont fait admettre presque généralement tous les trois dans le monnayage, cette admission n'a pu changer la nature des choses. On a bien pu donner aux trois métaux des empreintes et des noms; mais on n'a pas pu leur donner des valeurs fixes entre eux, parce qu'il est dans l'essence des choses que leurs rapports varient perpétuellement et partout : aussi un seul des trois métaux est-il réellement monnaie, et les deux autres restent marchandises. Les pièces de ces deux derniers métaux font bien le service de monnaies, mais ce n'est presque toujours qu'avec des différences de prix, comparativement à leur taux légal, ou par une condescendance pratique, amenée par le peu d'importance dans la différence de leur valeur avec celle du métal, seul monnaie réelle, ou c'est enfin à raison de leur peu de valeur intrinsèque en elle-même.

Ces vérités ont été reconnues et développées par les écrivains qui se sont occupés, vers la fin du dernier siècle, de la théorie de la valeur des monnaies, en la dégageant des idées fausses et des obscurités qui en avaient fait jusque-là une science presque

occulte. Depuis lors, ces principes évidens ont été légalement admis une seule fois, en France, en 1795, et, peu de temps après, lorsque le système monétaire actuel fut établi. Les monnaies d'or alors décrétées ne devaient porter que l'indication de leur poids, et être considérées légalement comme marchandises. Cette disposition, conforme au vrai et en harmonie avec l'état des connaissances théoriques, ne fut cependant pas exécutée, et fut changée sous le Consulat, lors de l'émission des premières monnaies décimales d'or, qui portèrent l'indication de la valeur légale qu'on leur affecta.

205. Comme, en toutes choses, le point également éloigné des extrêmes finit en général par être préféré, il s'est trouvé que, presque par-tout, l'argent, dont la valeur est intermédiaire entre celle de l'or et du cuivre, a seul été réellement monnaie. Les monnaies d'or ont eu une valeur variant sans cesse au-dessus ou au-dessous du prix qui leur était attribué légalement; et si celles de cuivre ont été presque constamment admises pour leur taux légal, elles ne l'ont dû qu'à leur peu de valeur intrinsèque et au besoin qu'en avaient les petites transactions habituelles, abstraction faite de leur valeur réelle. Encore, lorsque leur nombre s'est élevé à des quantités plus considérables que ne le demandaient les besoins de la circulation, ces monnaies ont-elles valu moins que leur prix légal.

Il n'est point question ici des monnaies de billon, qui sont de l'argent à bas titre, et doivent être considérées comme altération de ce métal.

206. Il faut donc reconnaître qu'un seul des trois

métaux monétaires, et presque toujours l'argent, constitue réellement la monnaie. Les deux autres métaux reçoivent des empreintes, des noms, des valeurs légales; mais ces empreintes, ces noms, ces valeurs ne servent qu'à faire connaître les rapports légaux de ces deux métaux avec le métal régulateur, qui est seul monnaie. Les valeurs réelles de ces deux métaux s'établissent suivant leurs rapports effectifs avec l'autre métal, suivant leur abondance ou leur rareté, suivant les besoins du commerce, ou bien ces valeurs réelles restent stationnairement conformes aux valeurs légales, par le peu d'importance de la différence entre ces deux valeurs, ou pour la nécessité des petites transactions habituelles, comme nous venons de le dire.

207. Arrivés à ce point de la discussion, nous trouvons les bases de la théorie de la valeur des monnaies fort simplifiées : un seul métal, l'argent, est monnaie. Les deux autres métaux, l'or et le cuivre, sont marchandises; les valeurs légales qu'on leur attribue ne servent qu'à constater leurs poids et leurs titres. Ces pièces de métal ont des valeurs réelles, indépendantes de leurs valeurs légales, et les rapports établis par la loi entre ces deux métaux et l'argent ne sont exactement suivis que dans quelques cas : 1°. lorsque ces rapports légaux se trouvent accidentellement être réels; 2°. lorsque la différence entre le rapport légal et le rapport réel est trop légère pour être considérée; 3°. enfin, lorsqu'il y a dans les monnaies très-peu de valeur intrinsèque, et qu'on s'en sert comme d'instrumens indispen-

sables aux transactions journalières de peu d'importance, quelle que soit, du reste, leur valeur réelle.

208. On peut donc considérer les rapports de l'or et du cuivre avec l'argent comme étrangers aux bases principales de la théorie de la valeur des monnaies. Les rapports légaux qu'on aura établis entre ces métaux et l'argent, rapports fort indifférens dans la réalité des transactions, ne pourront embarrasser l'examen de cette théorie en elle-même. Les monnaies d'or et de cuivre n'étant considérées, dans cette discussion, que comme des marchandises, leur prix en argent s'établira comme celui de toutes les autres valeurs. Les altérations, les variations des poids et des titres n'influeront en rien sur la théorie générale que nous avons à exposer, et dans cet examen nous considérerons ces deux métaux monnayés comme des denrées plus ou moins parfaites, comme des marchandises plus ou moins avariées, dont la valeur sera fixée en argent et généralement connue. Des lois ou des fraudes cachées auront pu introduire dans ces pièces des altérations de poids ou de titres; mais les hommes n'auront été trompés qu'un moment; ils auront fixé bientôt à ces pièces de métaux monnayés et plus ou moins altérés leurs véritables valeurs en monnaie d'argent.

Par cette distinction, la théorie de la valeur des monnaies, qui est la base principale du monnayage lui-même, n'est plus à discuter qu'avec un seul métal, une seule monnaie, un seul représentant de toutes les valeurs. Cette discussion devient par là beaucoup plus facile, et l'on peut reconnaître que

les observations précédentes n'ont été présentées que pour arriver à ce point.

209. La théorie de la valeur des monnaies, ainsi ramenée à sa plus simple expression, devient aussi claire que peu compliquée. Le métal, par ses avantages naturels, a été choisi pour servir d'échange avec toutes les autres valeurs; l'homme a conçu l'idée d'en former des pièces uniformément divisées: le monnayage a été inventé. Que faut-il pour que cet instrument si utile aux transactions sociales produise toujours les avantages qui lui sont propres, sans qu'il en naisse aucun inconvénient? Il suffit de remplir exactement les conditions qui doivent constituer la monnaie: ces conditions sont l'exactitude et la fidélité dans le poids et le titre. Lorsqu'il a été établi que telle monnaie doit contenir une certaine quantité de métal à un certain titre, il suffit de maintenir fidèlement et constamment cette convention. Cette fidélité dans l'exécution des lois monétaires est la base indispensable de tout bon système de monnaies. Diverses dispositions de détail doivent ensuite coopérer à la perfection de l'établissement monétaire. Ce sont le choix le plus commode des fractions de monnaies, le degré convenable du titre, la bonne exécution matérielle des pièces.

210. Lorsque les Gouvernemens, dans des vues d'avantages pour le fisc publiquement avouées, font des changemens dans le système monétaire, en diminuant ou en augmentant la quantité réelle de métal dans les monnaies, c'est-à-dire leur poids ou leur titre, sans en changer le nom et la valeur lé-

gale, ils ne font que diminuer ou augmenter la valeur des obligations antérieurement contractées. Ces sortes d'opérations sont en substance injustes et absurdes; car leur résultat est de prendre aux uns ce qui leur appartient, pour le donner aux autres, à qui il n'appartient pas. Les avantages momentanés que le fisc peut retirer de ces sortes d'opérations ne sont acquis qu'aux dépens du pays. Les Gouvernemens qui se les permettent perdent infiniment plus en confiance et en crédit qu'ils ne gagnent en effectif; ils faussent toutes les transactions antérieures, troublent les opérations courantes, et répandent de l'inquiétude sur l'avenir. Le moment du changement passé, toutes les transactions nouvelles se basent sur la valeur nouvelle et réelle de la monnaie, sans que les prévisions légales puissent l'empêcher.

211. Mais si un Gouvernement fait secrètement des altérations dans le titre et le poids des monnaies, il commet une fraude dont les conséquences sont bien plus graves encore pour le pays.

212. L'établissement des monnaies, quant à leurs poids et titres, est donc une chose à laquelle il est à propos de ne point toucher dans un État. Le seul cas où cela puisse être utile, c'est lorsqu'un pays a un système de monnaies vicieux quant aux titres et à la division des monnaies. Un Gouvernement, dans une situation pareille, peut et doit même remplacer un mauvais système par un bon, mais avec publicité, légalité, et en réglant équitablement le sort des obligations antérieurement contractées.

Dans ce peu de mots, se trouvent toutes les bases

de la théorie de la valeur des monnaies, et conséquemment la théorie du monnayage lui-même. Le surplus ne consiste qu'en applications générales, que nous allons indiquer, et en dispositions particulières, qui ont varié suivant les temps et les lieux.

213. On distingue, dans le système monétaire d'un pays, *l'Unité monétaire, la monnaie de Compte, les monnaies Effectives*. Dans les monnaies Effectives, on distingue *le Titre, le Poids, la valeur Légale* ou *Nominale, la valeur Métallique*. Ces expressions demandent à être brièvement expliquées.

214. *L'Unité monétaire* est la valeur première, qui sert à nombrer toutes les autres, en la multipliant pour les valeurs au-dessus, et en la divisant pour les valeurs au-dessous. En France, l'Unité monétaire est le franc. On dit vingt francs, cent francs, etc., quarante centimes, cinq centimes (ou centièmes de franc), etc.

215. *La monnaie de Compte* est la valeur avec laquelle on désigne les diverses quantités de valeurs dans les comptes. Cette monnaie est ordinairement la même que l'Unité monétaire. Par exemple, en France, la monnaie de Compte est le franc; mais dans quelques pays il n'en est pas ainsi.

216. Il est à propos d'indiquer également ici la *monnaie de Banque*, qui a été établie dans les temps modernes. Cette monnaie est celle dans laquelle les banques de paiement tiennent leurs comptes, et elle a été distinguée de la monnaie réelle dans quelques villes, à cause de l'altération des espèces courantes.

217. *Les monnaies Effectives* sont les pièces de

monnaie circulantes. Leurs valeurs légales sont ordinairement en harmonie avec l'Unité monétaire. Leurs fractions sont plus ou moins bien entendues, plus ou moins commodes pour les transactions. La division actuelle des monnaies en France est sans doute la meilleure; elle est basée, comme tout notre établissement monétaire, sur le système décimal. L'Unité monétaire est représentée par la pièce d'un franc, dont les multiples et les parties offrent une série aussi commode que bien entendue. Dans quelques pays, au contraire, les monnaies circulantes ne sont pas en harmonie avec l'Unité monétaire ni avec la monnaie de Compte. Dans la partie de l'Allemagne où l'on compte en florins d'Empire, il n'y a point de monnaie effective qui vaille un florin, ni aucune fraction vraiment commode du florin; on a des monnaies de deux florins quarante-deux kreutzers, d'un florin vingt et un kreutzers, etc. Un tel système rend les transactions habituelles moins faciles.

218. *Le Titre* est le degré de fin auquel le métal est employé dans les monnaies. On vient de voir qu'il est important de ne jamais l'altérer en rien, à moins du changement total d'un système monétaire vicieux. Quant au taux du Titre qu'il est préférable d'admettre, il est hors de doute que, sous le rapport de la plus grande facilité des transactions, on trouverait beaucoup d'avantage à employer l'or et l'argent à des Titres élevés; mais l'expérience a démontré que ces métaux monnayés à des Titres très-purs sont beaucoup plus susceptibles de s'altérer par le frot-

tement que lorsqu'ils sont mêlés à un alliage, même peu considérable ([1]). En France, par suite de l'application du système décimal à tout l'établissement monétaire, les monnaies d'or et d'argent sont à neuf dixièmes de fin et un dixième d'alliage.

219. *Le Poids* des monnaies est fixé en raison des fractions monétaires qu'elles valent légalement, et de leur Titre. On a vu qu'il ne doit pas être plus altéré que le Titre.

220. *La valeur Légale* ou *Nominale* est la valeur déterminée par la loi, en rapport avec l'Unité monétaire; c'est la valeur qui sert de règle à toutes les autres, celle pour laquelle une monnaie est reçue dans les transactions, le nom, en un mot, que l'on affecte à une certaine quantité de métal.

221. *La valeur Métallique* est le prix réel et variable du métal dont la monnaie est formée.

222. Il est évident qu'une monnaie doit avoir une valeur Légale un peu supérieure à sa valeur Métallique, parce que la fabrication est aussi une valeur dont il doit être tenu compte dans le prix de chaque objet manufacturé dont on tire un service. Si la monnaie était fabriquée sans frais, elle serait presque continuellement fondue pour les usages habituels qui exigent l'emploi du métal.

Mais observons que ce prix de fabrication n'est cependant qu'une fiction quand il a été retenu sur la masse du métal employé; car le nom qu'on donne à la

---

([1]) Considérations générales sur les monnaies, par Mongez. Paris, Agasse, an IV, in-8, 26.

monnaie, et la valeur qu'on lui attribue légalement, ne sont eux-mêmes que des fictions de la loi, que des moyens d'indiquer un poids et un titre déterminés dans les monnaies telles qu'elles existent.

223. Observons aussi que le même métal non monnayé, l'argent en lingots, n'est, à côté de l'argent monnayé, qu'une marchandise qui suit les chances de toutes les valeurs, c'est-à-dire qui varie perpétuellement dans ses prix, dont les stipulations sont déterminées en argent monnayé. Ces variations sont telles, que quelquefois l'argent en lingots, par le besoin du commerce, arrive à un prix si élevé, qu'il est avantageux d'en faire avec de l'argent monnayé, et de fondre les monnaies pour les réduire en lingots.

224. Ne perdons pas de vue non plus qu'il s'agissait ici d'examiner la théorie de la valeur des monnaies, pour pouvoir s'en rendre compte avec plus de clarté, dans l'hypothèse d'un seul métal-monnaie, de l'argent. Si l'on veut ajouter aux combinaisons résultant de l'argent-marchandise échangé contre l'argent-monnaie, celles qui sont produites par les variations de prix de l'autre métal précieux, de l'or, on arrive à des considérations plus compliquées encore, aux hautes conceptions commerciales. On revient alors, en définitive, à cette idée première de tout le système, que les trois métaux monétaires, monnayés et non monnayés, sont tous, séparément, des marchandises diverses, à une partie desquelles la loi imprime des marques qui en constatent uniquement le titre et le poids, et qu'à l'une de ces marchandises on reconnaît généralement l'avantage de représenter toutes

les autres valeurs, pour la facilité des contrats et des transactions sociales.

225. Terminons enfin par rappeler que toutes ces diverses valeurs des métaux monnayés ou non monnayés sont encore tout-à-fait idéales, théoriquement parlant, sous le rapport des résultats effectifs, puisque, en réalité, ces métaux ne sont utiles, considérés comme moyens d'échange, qu'en raison de la quantité d'autres valeurs qu'ils procurent; mais, sous ce point de vue, ces considérations se rattachent plus particulièrement à l'économie politique et à la plus ou moins grande quantité de métaux existante, points que nous n'avons pas à traiter dans cet ouvrage.

Ces considérations générales, qui ne sont qu'un aperçu de la théorie des valeurs monétaires, et dont la nature de cet ouvrage a borné l'étendue, devaient précéder ce qui va être exposé relativement à la valeur des monnaies des anciens.

Il est convenable de suivre dans cet examen la nomenclature qui vient d'être indiquée des divers points à considérer séparément dans la théorie de la valeur des monnaies. Nous traiterons d'abord des pièces des Peuples, Villes et Rois, et ensuite de celles des Romains.

226. Un grand nombre d'auteurs ont fait des recherches sur la valeur et le poids des monnaies des anciens; mais cette matière est si vaste et si compliquée, qu'on trouve beaucoup de différence dans les résultats de leurs travaux, et peu d'accord même dans les divers buts qu'ils se sont proposés. Les

renseignemens que l'on peut réunir sur cet objet, dans les écrivains de l'antiquité, sont éloignés de fournir une masse suffisante de lumières pour éclaircir ces questions sur tous les points principaux, et encore bien moins sur les variations qui ont dû avoir lieu, suivant les temps et les diverses contrées. Les textes des auteurs anciens, souvent altérés, ont dû l'être particulièrement dans des passages où il est question de chiffres et de noms de monnaies faciles à confondre. Dans les bas-temps, ces notions, puisées dans les écrivains anciens, sont particulièrement très-confuses. Les auteurs modernes qui se sont occupés de Numismatique se sont livrés en général plutôt à la recherche de ce que les monnaies anciennes peuvent enseigner sur l'histoire, la géographie et les religions, qu'à l'examen de leurs valeurs et de leurs poids. Cependant plusieurs écrivains se sont aussi occupés des recherches relatives à ce point important. Nous citerons principalement Budée, qui, dans son ouvrage intitulé *De Asse*, a ouvert le premier la carrière, Savot, Scaliger, Gronovius, de la Nauze, Paucton, Romé de l'Isle, et, dans ces derniers temps, M. Letronne. Malgré les recherches successives de ces savans, la masse de lumières acquises à cet égard n'est pas encore suffisante pour que l'on puisse établir des systèmes généraux bien complets, et, à plus forte raison, connaître les variations relatives aux temps et aux lieux.

Ces sortes de recherches, il faut l'avouer, présentent de grandes difficultés. La fabrication, quelque-

fois peu régulière, quant au poids, la détérioration des pièces par le temps et le frottement, sont autant d'obstacles d'autant plus fâcheux, qu'il faut, dans ce travail, avoir recours à des examens nombreux des pièces elles-mêmes, et préférer ces observations aux éclaircissemens des autres natures. Ce point de la Numismatique ancienne demande encore à être étudié et développé avec plus d'exactitude qu'il ne l'a été jusqu'ici. Il faudrait, pour faire connaître toute l'étendue de ce sujet et indiquer seulement toutes les difficultés qu'il présente, entrer dans plus de développemens que ne le comporte la nature de cet ouvrage. Les détails qu'on va lire ne sont donc que la simple indication des résultats qui ont été entrevus sur ce qui se rapporte à la monnaie des Grecs; mais il resterait de nombreuses observations à recueillir sur l'application de ces premières données, quant aux différens peuples et aux diverses époques.

Monnaies des Peuples, Villes et Rois.

227. *Unité monétaire.* L'Unité monétaire des Grecs était la *Drachme*. Cette unité fut admise par tous les peuples Grecs, à mesure que l'usage des monnaies se propagea : elle fut également adoptée dans les autres contrées. Les modifications et les variations que ce système a pu subir sont du nombre de ces difficultés qui exigeraient les recherches qui nous manquent. Il faut cependant faire observer ici que la valeur réelle de cette Unité monétaire ne subit jamais de grandes variations. Il s'établit des rapports d'uni-

formité entre la Drachme des divers pays. Les relations commerciales dûrent produire ce résultat.

La *Drachme* se divisait en six *Oboles*.
Cent *Drachmes* formaient une *Mine*.
Six mille Drachmes formaient un *Talent*.

Ces indications, souvent employées pour les fortes sommes, diminuent la fixité de l'Unité monétaire représentée par la Drachme, dans le sens que nous attachons maintenant à cette unité. Les auteurs anciens citent diverses sortes de *Talens*: le *Talent* Attique, celui de Corinthe, celui d'Ægine, etc.; mais ces *Talens* contenaient toujours six mille Drachmes et ne différaient entre eux que par la conséquence des légères variations qui pouvaient se trouver, dans les monnaies des divers pays, entre la valeur de la Drachme des diverses contrées. Ces différences, minimes quant au rapport d'une Drachme à l'autre, formaient, à la vérité, une somme importante lorsqu'elles se trouvaient répétées sur les six mille Drachmes formant le *Talent*.

Lorsqu'on parlait de *Talent* en général sans le spécifier, il s'agissait du *Talent* Attique.

228. *Monnaie de Compte*. Il y a tout lieu de croire que l'on comptait généralement par Drachmes; cependant, comme on vient de le voir, les fortes sommes étaient désignées par les indications de *Mine* et *Talent*.

Une opinion, établie ou plutôt indiquée précédemment, et développée dans ces derniers temps par le comte Garnier, tendrait à établir que la Drachme

Grecque et le Denier Romain étaient des monnaies de Compte, qui n'étaient pas équivalentes aux monnaies Effectives qui portent ces noms, et que la valeur de ces monnaies de Compte n'était que des deux cinquièmes de la valeur des monnaies Effectives portant les mêmes noms. Cette opinion, qui diffère de ce qu'ont établi tous les autres auteurs qui se sont occupés de ce sujet, n'est pas d'accord avec les observations résultant de l'examen des monnaies antiques elles-mêmes. Cette doctrine a été réfutée par M. Letronne [1].

229. Les *monnaies de Banque* ou représentant une valeur différente de celle des monnaies circulantes ne paraissent pas avoir été connues des anciens.

230. *Monnaies Effectives*. Aucune monnaie d'*or* des Peuples, Villes et Rois ne porte l'indication de sa valeur. Les passages des écrivains anciens qui se rapportent à ce sujet sont insuffisans et peu d'accord entre eux. Nous ne connaissons donc point le rapport précis de l'or avec l'argent à aucune époque déterminée, chez aucun des peuples anciens, les Romains exceptés, et encore bien moins les variations que ce rapport a dû éprouver. Hérodote indique, pour ce rapport, 1 à 13 [2], Platon 1 à 12 [3], Ménandre, cité par Pollux, 1 à 10 [4]. Ces notions sont trop

---

[1] Considérations générales sur l'évaluation des monnaies Grecques et Romaines, in-4. 1817.

[2] L. III, c. 95.

[3] In Hipparcho, 231.

[4] L. IX, c. 26.

incertaines, trop peu fixées, quant aux temps et aux lieux, pour pouvoir servir de base à un système, qui nous conduirait à connaître les valeurs légales des monnaies d'or de ces contrées. Il est donc impossible d'établir précisément ce qu'étaient les monnaies effectives d'or des Peuples, Villes et Rois. On ne pourrait déterminer quelques données à cet égard que par des suppositions. Les nombreuses monnaies de Philippe II et d'Alexandre-le-Grand, du module ordinaire, doivent avoir valu vingt drachmes.

231. Il existe des monnaies d'or des Peuples, Villes et Rois de modules divers, depuis les plus petits jusqu'à un diamètre assez considérable.

232. Divers passages d'auteurs anciens ont rapport à des monnaies Grecques, désignées sous le nom de *Statère d'or* et *Statère d'argent* (*Stater*). Il est difficile de douter de l'existence de ces pièces; mais les textes anciens fournissent à cet égard peu d'éclaircissemens, et beaucoup d'auteurs ont révoqué en doute ces dénominations; J. Eckhel, lui-même, en a parlé d'une manière qui atteste qu'il n'avait pas sur ce sujet une opinion bien arrêtée. Cependant, d'autres recherches postérieures, appuyées sur des pièces nouvellement découvertes, ont fourni des notions plus certaines sur ce sujet [1].

Il paraît positif que les pièces nommées *Statères d'or* étaient du poids de deux Drachmes d'or et de la valeur de vingt Drachmes d'argent, dans le rapport

---

[1] Voyez sur-tout : Descrizione degli stateri antichi illustrati con le medaglie, per D°. Sestini, in-4. 1817.

d'un à dix, telles que les pièces ordinaires de Philippe II, d'Alexandre-le-Grand, de Lysimaque, et que les pièces Persanes auxquelles on applique ce nom de *Statère*. Lorsqu'on désignait le *Statère* sans ajouter la désignation du métal, on entendait le *Statère d'or*.

Il paraît également certain que les *Statères d'argent*, ou les pièces auxquelles on attribuait cette dénomination, étaient des *Tétradrachmes* ou de la valeur de quatre Drachmes.

Le *Statère* avait son multiple, le *double Statère*; il avait aussi ses parties, le *demi-Statère*, et le *quart de Statère*.

Les *Statères* prenaient les dénominations des Pays ou des Princes pour lesquels ils étaient frappés : de là les *Statères* de Phocée, de Corinthe, de Cyzique, de Darius ou Dariques, de Philippe, d'Alexandre, de Lysimaque, etc. Ces pièces furent principalement en usage dans les Villes voisines de la mer Égée et dans quelques-unes des îles de cette mer.

Après cette digression sur ce genre de monnaies d'or et d'argent, nous revenons à la suite de nos observations sur le sujet qui nous occupe.

233. Les monnaies d'*argent* nous offrent plus de lumières que celles d'or, quant à leurs valeurs, et quelques pièces de ce métal portent les indications de la Drachme et de la Didrachme. On a donc pu connaître les divisions et les valeurs légales de ces monnaies, sauf toujours les incertitudes résultant des variations des temps et des lieux, sur-tout pour les pièces des plus petites valeurs.

234. Les monnaies Effectives en *argent* étaient :

La *Drachme*,

Unité monétaire valant six Oboles.

Ses multiples :

Le *Didrachmum* (deux Drachmes).

Le *Tridrachmum* (trois Drachmes).

Le *Tetradrachmum* (quatre Drachmes),

Et quelques pièces de valeurs plus fortes, dont certaines n'étaient probablement pas des monnaies, comme on l'a vu au Chapitre V.

Ses parties :

Le *Tetrobolus* (quatre Oboles).

Le *Triobolus* (trois Oboles).

Le *Diobolus* (deux Oboles).

L'*Obolus*.

Le *Semi-obolus* (demi-Obole).

Le *Dimidium Semi-oboli* (quart d'Obole).

Ces deux dernières monnaies d'argent, de très-petite valeur, furent particulièrement frappées dans quelques Villes, lorsqu'on n'y admettait pas la monnaie de cuivre, par exemple à Athènes.

On a vu, à l'article des monnaies d'or, ce qui se rapporte aux pièces nommées *Statères d'or* et *Statères d'argent*. Il paraît que les premières valaient vingt Drachmes et les secondes quatre Drachmes, et que le *Statère* avait en pièces Effectives son multiple en or, le *double Statère*, et ses parties en argent et peut-être aussi en or, le *demi-Statère* et le *quart de Statère*.

235. La monnaie Hébraïque d'argent portait le nom de *Sicle*. Ce nom, ainsi que ceux de *demi-Sicle* et de *quart de Sicle*, se trouvent inscrits en caractères Samaritains sur des monnaies des Princes

de Judée. La valeur du *Sicle* paraît avoir été égale à celle de la Drachme grecque.

236. Les monnaies de cuivre nous offrent, comme celles d'argent, des renseignemens sur leurs valeurs et leurs dénominations. Quelques pièces portent l'indication de l'*Obole*, du *Triobole*, du *Semiobole*, de l'*Assarius*, ses multiples et ses parties. On a donc pu reconnaître les divisions et les valeurs légales de ces monnaies, sauf toujours les variations dépendant des temps et des lieux.

237. Les monnaies Effectives en *cuivre* étaient :

L'*Obolus*,

Dont six forment la *Drachme*.

Ses multiples :

Le *Diobolus* (deux Oboles),
Le *Triobolus* (trois Oboles),
Le *Tetrobolus* (quatre Oboles),
Et peut-être
La *Drachme* (six Oboles) ; et même des pièces de valeurs plus fortes, parmi les Impériales-Grecques.

Ses parties :

Le *Semi-obolus* (demi-Obole),
Le *Dimidium Semi-oboli* (quart d'Obole),
Le *Chalchus* (huitième d'Obole),
Et même quelques fractions plus petites peu connues.

On adopta chez quelques peuples Grecs, sous la domination Romaine, le nom ΑΣΣΑΡΙΟΝ, *Assarius*, de *Assis* (*As*). Cette indication se trouve sur quelques monnaies de bronze de *Chios*, et on y voit même sa moitié ainsi que ses multiples indiqués par les nombres deux et trois. Il est probable que ce nom latin grécisé s'appliquait à des pièces de la même valeur que l'Obole.

238. Des monnaies de bronze de diverses Villes de la Grande-Grèce et de la Sicile portent des globules ou d'autres indications qui doivent avoir été en rapport avec les valeurs légales de ces pièces (264).

239. Quelques-unes de ces Villes avaient adopté, dans les premiers temps, pour Unité monétaire l'*As* Romain; leurs monnaies sont divisées suivant ce système et en portent les indications. On nomme ces pièces *As Italiques* pour les distinguer des *As Romains*.

240. Il y a lieu de croire que des variations eurent lieu dans les valeurs des monnaies de cuivre chez les Grecs, et que ces variations furent plus multipliées et plus fortes que celles que subirent les monnaies d'argent: le peu de valeur intrinsèque du métal doit le faire penser. Il serait fort difficile, sinon impossible, d'établir un système quelconque à cet égard, et de fixer les valeurs légales précises de ces monnaies.

Rappelons ici, pour ce qui va suivre, que les recherches sur cette matière n'ont pas été assez multipliées pour donner des bases bien certaines, et qu'on ne peut arriver qu'à des approximations, en prenant même pour exemple un lieu et des époques déterminés. L'abbé Barthélemy s'est livré à quelques recherches sur la valeur des monnaies Grecques d'argent d'Athènes ([1]). Quoique d'autres observations aient été faites depuis sur ce sujet, on peut, dans les appréciations que l'on voudra chercher à établir, prendre pour guides les résultats qu'il a adoptés. Nous allons en donner les bases principales.

([1]) Voyage du Jeune Anacharsis, Table XI.

241. *Titre.* On a vu, Chap. VII (144 et 150), que l'or et l'argent ont été employés généralement à l'état de grande pureté pour la fabrication des monnaies Autonomes des Peuples, Villes et Rois. Les exceptions qui eurent lieu à cette règle, postérieurement, pour les monnaies Impériales-Grecques, ont été indiquées dans le même Chapitre (147 à 154); mais outre ces exceptions, des variations ont dû exister et ont existé en effet suivant les temps et les lieux. Citons, pour en donner une idée, les Tétradrachmes d'Athènes, essayés sous les yeux de l'abbé Barthélemy. Ceux d'ancienne fabrique globuleuse, que l'on croit avoir été frappés jusqu'au temps de Périclès, ont été trouvés à $11^{deniers}$ 20^{grains} de fin, ceux de fabrique postérieure ont été trouvés à $11^{deniers}$ 12^{grains} et $11^{deniers}$ 9^{grains}.

242. *Poids.* Les dénominations affectées aux monnaies d'argent étaient aussi celles des poids, et les pesanteurs étaient les mêmes. Une *Drachme-monnaie* pesait une *Drachme-poids*. Quant au rapport de la Drachme avec nos poids actuels, les variations des temps et des lieux doivent être admises. L'abbé Barthélemy a établi le poids de la Drachme, pour les anciens Tétradrachmes d'Athènes, à 82^{grains}, et pour les postérieurs, à 79^{grains}; mais il faut faire observer ici que ces variations ne furent jamais très-fortes, et que la Drachme ne changea pas beaucoup de valeur réelle.

243. *Valeur Légale ou Nominale.* La valeur Légale des diverses monnaies vient d'être indiquée à l'article des monnaies Effectives. On y a vu le système des

valeurs Légales des monnaies chez les Grecs, et il serait superflu de le répéter ici (232, 234, 237).

244. *Valeur Métallique.* La valeur Métallique des monnaies des Peuples, Villes et Rois dans l'antiquité nous est inconnue, c'est-à-dire que nous ignorons quelle différence l'on faisait entre les métaux monnayés et ceux non monnayés. Aucun système ne peut être établi sur ce point, et quelques renseignemens à cet égard ne nous seraient point utiles, puisque ces données seraient incomplètes.

Il ne peut point être question ici de la valeur Métallique actuelle des monnaies antiques; elle doit se calculer sur le Titre et le Poids exacts de chaque nature de pièces en particulier; il sera question de cette valeur au Chapitre XIX.

Nous passerons maintenant à l'examen de ce qui concerne la valeur des monnaies des Romains, en suivant la nomenclature qui vient de nous servir de règle, et en admettant également ici les notions premières, qui ont été établies pour les monnaies des Peuples, Villes et Rois.

Monnaies Romaines.

245. *Unité monétaire.* On a déjà vu que, chez les Romains, les premières monnaies fabriquées furent celles de cuivre. La première Unité monétaire fut une valeur nommée *As*, qui était représentée par une monnaie Effective portant ce nom, et qui était également l'unité des mesures de pesanteur. L'*As* était aussi nommé en conséquence *Libella, Libra, Pondo.*

L'*As*-monnaie, comme L'*As*-poids, se divisait en

douze Onces et en fractions d'Once, dont je ne donne pas ici les noms, parce qu'étant les mêmes que les noms adoptés pour les fractions monétaires effectives, ils seront rapportés ci-après (263).

Le poids de l'*As*-monnaie fut successivement réduit. Les notions qui nous restent sur ces réductions, quoique fort détaillées, ne sont pas assez claires ni sur-tout assez en harmonie avec les monnaies elles-mêmes, pour que l'on puisse établir, à cet égard, un système bien positif et fixer une échelle bien démontrée de ces diminutions successives, quoique cela ait été tenté par divers écrivains. Le premier *As*-monnaie, que l'on nomme l'*As libralis*, parce qu'il pesait en effet les douze Onces de l'*As*-poids, paraît avoir duré depuis l'établissement du monnayage à Rome sous Servius Tullius, en admettant ce dernier fait comme constant, jusqu'au temps de la première guerre Punique, qui commença en l'année 264 avant J.-C. (490 de Rome).

246. Ce fut cinq ans avant cette époque, c'est-à-dire en l'an 269 avant J.-C. (485 de Rome), que, suivant l'opinion la plus généralement admise, la monnaie d'argent fut introduite à Rome (58).

Il fut établi trois pièces d'argent différentes : 1°. le *Denarius*, valant dix *As* (alors *As libralis* de douze Onces-poids), ainsi nommé à cause de sa valeur même, de *denis assibus* ou *dena æris*; 2°. le *Quinarius*, valant cinq *As*; 3°. le *Sestertius*, valant deux *As* et demi.

247. A cette époque, l'Unité monétaire changea; l'*As*, qui se trouva d'une valeur successivement

moins importante, cessa de servir à nombrer les sommes. Le *Sesterce* devint l'Unité monétaire, probablement parce que cette monnaie Effective était l'intermédiaire des trois espèces établies.

Mais il est nécessaire de mentionner ici les divers modes dont les Romains se servaient pour désigner les sommes en Sesterces :

1°. *Sestertius*, au masculin singulier, indiquait une pièce d'un Sesterce; pour désigner un nombre quelconque de ces pièces on mettait, avec le nombre, le pluriel masculin *sestertii; centum sestertii*, cent pièces d'un Sesterce.

2°. *Sestertium* (1), au neutre singulier, signifiait *mille sestertii*, mille pièces d'un Sesterce; son pluriel *sestertia*, avec un nombre, marquait autant de mille pièces d'un Sesterce que ce nombre contenait d'unités. Ainsi, *decem sestertia* équivalait à *decem millia sestertiorum*, dix mille pièces d'un Sesterce.

3°. Si l'on employait *sestertium*, avec les adverbes *decies, vicies, centies, millies*, etc., on sous-entendait *centies millies*, cent mille; ainsi, *decies sertertium* signifiait *decies centies millies sestertiorum*, dix fois cent mille ou un million de Sesterces; *centies sestertium* était *centies centies millies sestertiorum*, cent fois cent mille ou dix millions de Sesterces.

248. *Monnaie de Compte.* Les détails que l'on vient de lire sur les deux Unités monétaires successives des Romains, font connaître également quelle fut la monnaie de Compte à Rome. Il est probable que l'on compta par *As* et ensuite par *Sesterces.*

---

(1) Suivant quelques auteurs, *sestertium* serait ici adjectif se rapportant à *mille* sous-entendu, et signifierait *un mille sestertiaire*, comme *sestertia* serait l'adjectif de *millia, des milles sestertiaires;* mais avec les adverbes *decies, centies, sestertium* serait une contraction du génitif pluriel *sestertiorum.*

Il a été question, à l'article des monnaies des Peuples, Villes et Rois, d'une opinion suivant laquelle la Drachme Grecque de Compte et le Denier ou le Sesterce Romain de Compte ne seraient équivalens qu'aux deux cinquièmes de la valeur des monnaies Effectives portant les mêmes dénominations. Ce qui a été dit sur ce système pour les peuples Grecs est applicable aux Romains, et cette opinion paraît avoir été entièrement réfutée (228).

249. Les *monnaies de Banque* furent vraisemblablement aussi inconnues aux Romains qu'aux Grecs.

250. *Monnaies Effectives*. Nous avons vu que les premières monnaies frappées à Rome furent celles de *cuivre*, puis celles d'*argent*, et enfin celles d'*or*. Il serait à propos de suivre ici cet ordre dans les indications relatives aux monnaies Effectives; mais, pour ne pas intervertir la marche constamment adoptée dans toutes nos observations, nous suivrons l'ordre inverse.

251. Ainsi que nous l'avons déjà établi (58), les premières monnaies d'*or* furent probablement fabriquées à Rome en l'an 206 avant J.-C. (548 de Rome). Il fut établi deux pièces d'*or* différentes (255) : 1°. le *Denier d'or*, 2°. une pièce valant la moitié de celle-ci, et à laquelle on a donné le nom de *Quinaire d'or*.

252. Le rapport de l'or à l'argent est plus facile à constater chez les Romains que chez les Grecs, et nous avons, à cet égard, quelques secours qui nous manquent, ainsi qu'on l'a déjà vu, pour les systèmes monétaires des autres peuples. Les passages des auteurs anciens qui se rapportent à ce sujet ne sont

pas entièrement satisfaisans; mais en comparant ces données avec la connaissance de la valeur du Denier d'or, fixée à 25 Deniers d'argent, et en faisant le calcul des poids, on arrive à des résultats.

De plus, nous trouvons dans les monnaies mêmes un renseignement très-important qui doit nous servir de guide, quoiqu'il ne se rapporte qu'à une seule époque. Trois monnaies d'or fort rares, qui ont été très-probablement frappées dans la Campanie, sous l'autorité Romaine, pendant la République, peuvent être considérées comme émises vers le temps où les monnaies d'or de coin Romain commencèrent à être frappées. Ces trois monnaies portent les annotations suivantes:

ΨX (soixante Sesterces).
XXXX (quarante Sesterces).
XX (vingt Sesterces).

Il n'y a pas de doute sur l'exactitude de ces interprétations.

D'après les examens que l'on a faits des poids de ces pièces, avec autant d'exactitude que la chose est possible pour des monnaies fort rares et dont il existe peu d'épreuves, on a trouvé les résultats suivans, qui ne doivent être considérés toutefois que comme des approximations, n'étant pas exactement d'accord entre eux.

Pièce de soixante Sesterces (qui devait peser trois *Scrupules* de la livre Romaine) . . . . 64 grains.

Pièce de quarante Sesterces (qui devait peser deux *Scrupules* de la livre Romaine) 43

Pièce de vingt Sesterces (qui devait peser un *Scrupule* de la livre Romaine) . . . . 21 $\frac{1}{3}$

On a fait ensuite les calculs suivans :

Le Scrupule d'or étant la vingt-quatrième partie de l'Once, une Livre ancienne contenait 288 Scrupules. En multipliant 288 par 21 grains $\frac{1}{3}$, poids de la pièce d'or de 20 Sesterces, qui pesait un Scrupule, on a, pour poids de la Livre ancienne, 6,144 grains.

Le Scrupule d'or valant 20 Sesterces d'argent, ou cinq Deniers, la Livre d'or, contenant 288 Scrupules, valait 1,440 Deniers d'argent.

Nous savons par Pline que l'on faisait 84 Deniers d'argent dans une Livre de ce métal.

Divisant 1,440 par 84, on trouve 17 $\frac{1}{7}$. Donc le rapport de l'or à l'argent était alors de 1 à 17 $\frac{1}{7}$, c'est-à-dire qu'une Livre d'or valait 17 $\frac{1}{7}$ Livres d'argent.

Mais il faut observer que ces calculs et leurs bases n'ont pas été généralement admis, et que les résultats ont été donnés par divers auteurs, de façons un peu différentes.

Voici les principales de ces évaluations :

Savot établit le poids du Scrupule Romain à 21 grains, et celui de la Livre Romaine à 6,048 grains.

De la Nauze les porte à 21 grains $\frac{1}{3}$ et à 6,144 grains.

Romé de l'Isle, comme Savot.

Eckhel, comme de la Nauze.

M. Letronne établit ces poids à 21 grains $\frac{368}{1000}$ et 6,160 grains.

253. Quoi qu'il en soit de ces différences et de quelques autres qui ne sont pas d'une grande importance, le rapport de l'or à l'argent était, en adoptant ce système, de 1 à 17 environ lorsque

l'or fut employé dans le monnayage par les Romains pour la première fois.

A cette époque, l'or n'existait qu'en petite quantité. Il devint successivement moins rare. On a cherché à fixer les diverses époques auxquelles le rapport de ce métal avec l'argent fut progressivement réduit. Les détails sur ce sujet seraient nombreux, et nous ne pouvons les exposer. Il faut se borner à indiquer ici quelle est l'opinion la plus généralement admise à cet égard. Voici donc l'indication de ces rapports, d'après le système le plus universellement adopté :

1. Depuis l'an 206 avant J.-C. (547 de Rome) jusqu'à l'an 193 avant J.-C. (560 de Rome). . .	1 à 17 $\frac{1}{7}$.
2. Depuis cette époque jusqu'à l'an 133 avant J.-C. (620 de Rome).	1 à 14 $\frac{2}{7}$.
3. Depuis cette époque jusqu'à l'an 118 avant J.-C. (635 de Rome).	1 à 13.
4. Depuis cette époque jusqu'à l'an 103 avant J.-C. (650 de Rome).	1 à 12 $\frac{1}{2}$.
5. Depuis cette époque jusqu'à l'an 36 avant J.-C. (717 de Rome).	1 à 11 $\frac{19}{21}$.
6. Depuis cette époque jusqu'à l'an 14 de J.-C. (767 de Rome).	1 à 11 $\frac{69}{86}$.
7. Depuis cette époque jusqu'à l'an 68 de J.-C. (821 de Rome).	» » »
8. Depuis cette époque jusqu'à l'an 217 de J.-C. (970 de Rome).	1 à 12.

Cette échelle des variations du rapport de l'or à l'argent est loin d'être certaine. On a contesté que les trois monnaies qui ont été citées fussent des

fractions de la monnaie Romaine, en cherchant à prouver qu'elles sont Grecques; les calculs sur cette matière n'ont pas été établis d'une manière bien claire et bien positive; enfin les expériences faites sur les monnaies elles-mêmes n'ont été ni assez nombreuses ni assez exactes.

254. D'un autre côté, quelques passages d'auteurs anciens indiquent des données différentes. Il paraîtrait d'après ces passages que le rapport en question aurait été d'abord de 1 à 15, ensuite de 1 à 10 [1], de 1 à 9 [2], et même moins.

On voit donc que ces importantes notions n'ont pas été encore éclaircies d'une façon satisfaisante.

Depuis le règne de Septime Sévère, le désordre qui s'introduisit dans le monnayage sous le rapport des titres, rend les notions relatives au rapport de l'or à l'argent encore plus obscures et plus embrouillées, et l'on ne pourrait même plus établir de suppositions raisonnables. Dans les temps du Bas-Empire, cette obscurité est encore plus grande.

255. A l'époque de l'introduction de la monnaie d'or à Rome, il fut établi, comme nous l'avons vu (251), deux monnaies Effectives d'*or*:

1°. Le *Denier d'or* (valant 25 Deniers d'argent).
2°. Le *Quinaire d'or* (valant moitié du Denier d'or).

On a nommé ces pièces *Denier d'or* et *Quinaire d'or*, parce qu'elles sont des mêmes dimensions que les *Deniers* et les *Quinaires d'argent*; mais ces ap-

---

(1) Titus Livius, L. XXXVIII, c. 11. — (2) Sueton., J. Cæs., c. 54.

pellations sont impropres en ce sens que ces noms étaient plus précisément ceux des monnaies d'argent, comme nous allons le voir.

On a donné aussi au Denier d'or le nom d'*Aureus*. Dans le troisième siècle, cette monnaie prit le nom de *Solidus*. Sous le Bas-Empire, les poids et les modules de ces monnaies varièrent beaucoup par suite du désordre qui régna à ces époques.

256. Outre ces deux natures de monnaies, quelques pièces d'or de plus grands modules se trouvent sous les Empereurs; il en existe même des bas-temps de dimensions fort grandes. Il est probable, ainsi qu'on l'a vu au Chapitre V (85), que ces pièces, nommées communément *Médaillons d'or Latins*, n'étaient pas des monnaies.

257. Les premières monnaies d'*argent* furent frappées à Rome en l'an 269 avant J.-C. (485 de Rome). Il fut établi, ainsi que nous l'avons déjà indiqué (246), trois monnaies Effectives d'*argent* :

1°. Le *Denarius* valant dix *As* (alors *As libralis* ou de douze Onces). Il valut seize *As* à dater de la loi *Papiria ;*
2°. Le *Quinarius*, valant cinq *As*, et plus tard huit *As ;*
3°. Le *Sestertius*, valant deux *As* et demi, puis quatre *As*.

Le *Sestertius*, ainsi qu'il a déjà été dit (247), devint, à cette époque, l'Unité monétaire en remplacement de l'*As*.

258. Les monnaies d'argent Romaines, ainsi que celles des Grecs, nous offrent des indications qui fournissent les moyens de connaître leurs valeurs légales et leurs dénominations.

Plusieurs pièces de ce métal frappées sous la République (pièces des *Familles*) portent les indications, que voici :

Denarius	X ou ✠ ou XVI.
Quinarius.	V ou Q.
Sestertius.	IIS ou HS.

La marque X sur le Denier et celle XVI sur la même monnaie sont relatives aux deux valeurs successives du Denier, qui fut d'abord de dix et ensuite de seize *As*. Observons que la marque X se trouve aussi sur les *Decussis* ou pièces de dix *As* en bronze.

La marque V sur le *Quinarius* indique la valeur première de cette monnaie, cinq *As*; la lettre Q est l'initiale de ce nom.

La marque IIS sur le *Sestertius* indique la valeur première de cette monnaie, deux *As* plus un *Semis* ou demi-*As*. La marque HS est la même, à la réserve que les deux barres, marquant les deux unités, sont unies par un trait.

Au moyen de ces indications, le Denier Romain et ses divisions sont bien connus.

259. Le Denier fut constamment frappé en beaucoup plus grand nombre que ses deux fractions, et cette monnaie constitua la masse principale de la monnaie Romaine, tant sous la République que sous les Empereurs. Le *Quinaire* et le *Sesterce* furent frappés en petites quantités, comparativement.

260. Dans les diverses époques du Bas-Empire, les modules, les titres, et conséquemment les va-

leurs des monnaies furent fréquemment changés. Diverses lettres ou autres marques placées sur les pièces de ces temps sont sans doute des indications des valeurs des monnaies, mais ne sont pas entièrement expliquées. Le système des valeurs légales des monnaies à ces époques n'a pas été d'ailleurs suffisamment établi.

261. Les pièces d'argent de coin Romain, de modules plus grands que le Denier, nommées communément *médaillons d'argent Latins,* n'étaient probablement pas des monnaies, ainsi qu'on l'a vu au Chap. V (85).

262. Nous passerons enfin aux monnaies de *cuivre.* On a déjà vu que ces pièces furent les premières introduites à Rome, et que l'on peut fixer l'époque de leur première fabrication vers l'an 500 avant J.-C. (57).

Ainsi que nous l'avons déjà mentionné, la première Unité monétaire fut l'*As*, qui était en même temps l'unité des mesures de pesanteur (245).

263. Les monnaies Effectives de *cuivre* établies à cette époque, furent les suivantes :

L'*As*,

Unité monétaire primitive, ou *Libella, Libra, Pondo* (poids, poids d'une Livre, la pesanteur de l'*As* monnaie étant la même que celle de la *Livre*-poids) pesant 12 Onces-poids et valant 12 Onces-monnaies.

Dix *As* valaient alors un *Denier* d'argent.

Depuis la loi Papiria, seize *As* valurent un *Denier* d'argent.

Ses multiples.

Dupondius (deux *As*),

Tripondius (trois *As*),

Ses parties.

Semis (moitié de l'*As* ou six Onces),

Quadrussis (quatre *As*),
Decussis (dix *As* ou un Denier).
Quincunx (cinq Onces),
Triens (tiers de l'*As* ou quatre Onces),
Quadrans (quart de l'*As* ou trois Onces),
Sextans (sixième de l'*As* ou deux Onces),
Uncia (douzième de l'*As* ou une Once).

Le *Quincussis* (cinq *As* ou un Quinaire) et les *Deunx* (onze Onces), *Dextans* (dix Onces), *Dodrans* (neuf Onces), *Bes* (huit Onces), *Septunx* (sept Onces), étaient des fractions monétaires qui ont été quelquefois citées, mais qui n'ont pas existé en monnaies Effectives.

264. Quelques-unes de ces monnaies portent des marques ou légendes d'après lesquelles on a pu établir le système de leurs valeurs légales et de leurs dénominations.

Voici ces marques :

Decussis. . . . valant	10	*As*.	X
Quadrussis.	4	. . . .	
Tripondius.	3	. . . .	III.
Dupondius.	2	. . . .	II.
As . . . . valant . .	12	Onces.	I.
Semis.	6	. . . .	S *ou* • • • • • •
Quincunx.	5	. . . .	• • • • •
Triens.	4	. . . .	• • • •
Quadrans.	3	. . . .	• • •
Sextans.	2	. . . .	• •
Uncia.	1	. . . .	•

265. Mais ici se présente une observation importante qui n'a pas été exposée, relativement aux mon-

naies des Peuples, Villes et Rois, puisque aucune d'elles n'y donne lieu. Par le concours des circonstances qui se réunirent pour former l'établissement monétaire des Romains, l'*As*, cette Unité monétaire primitive, et qui était aussi l'unité des mesures de pesanteur, se trouva être d'un poids et d'un volume considérables. Nous avons vu qu'il fut par la suite successivement réduit. Pline fournit des renseignemens sur ces réductions jusqu'à l'époque des Empereurs. D'après les indications données par cet auteur, on peut établir les gradations suivantes de ces diverses réductions :

1. L'*As libralis*, pesa 12 Onces-poids, depuis l'introduction du monnayage, vers Servius Tullius, mort en l'an 536 avant J.-C. (218 de Rome) jusqu'à la première guerre Punique, qui commença en l'an 264 avant J.-C. (490 de Rome).

Le Denier d'argent, établi cinq ans avant, valait alors dix de ces *As*, et avait pris son nom de cette valeur (246).

2. L'*As sextantarius*, pesa 2 Onces-poids, depuis la première guerre Punique jusqu'à la dictature de Q. Fabius Maximus, en l'an 217 avant J.-C. (537 de Rome).

3. L'*As uncialis*, pesa une Once-poids, depuis la dictature de Q. Fabius Maximus jusqu'à la loi *Papiria*, dont l'époque n'est pas déterminée.

C'est depuis cette époque, que le Denier d'argent fut déclaré valoir seize *As* (257).

4. L'*As semiuncialis*, pesa la moitié d'une Once-poids, depuis la loi *Papiria*.

Telles sont les indications données par Pline; mais elles ne sont ni entièrement probables, ni confirmées par les données fournies par les poids comparés des monnaies elles-mêmes. Il est difficile de croire qu'en si peu de temps l'*As* ait été réduit de douze à deux Onces. Les différences qui auraient été le résultat de réductions si fortes, eussent causé dans les fortunes de trop grands bouleversemens, pour que de telles mesures aient été admises.

D'un autre côté, il existe des *As* ou des fractions d'*As* de dimensions et de poids qui indiquent une réduction inférieure encore à l'*As semi-uncialis*, c'est-à-dire une réduction au quart d'une Once : d'où il résulte que l'*As* fut successivement réduit jusqu'à la quarante-huitième partie de son poids originaire.

Quoi qu'il en soit de ces réductions successives, il s'en est suivi qu'il existe des *As* et des fractions d'*As* de poids différens, et qui peuvent être classés en raison de leurs poids respectifs.

Ces diverses séries d'*As* successifs conservèrent leurs valeurs nominales et légales, abstraction faite de leurs valeurs métalliques ou de leurs poids successivement réduits.

266. Nous avons remarqué, à l'article des monnaies Effectives des Peuples, Villes et Rois (239), que quelques Villes de la Grande-Grèce avaient adopté pour Unité monétaire, dans les premiers temps, l'*As* Romain, que leurs monnaies étaient divisées suivant ce système, et qu'elles en portent les indications. On a donné à ces pièces le nom d'*As italiques*. Ce qui

vient d'être exposé à l'égard des *As Romains* leur est applicable.

267. Le module et le poids, et conséquemment la valeur métallique de l'*As* furent successivement réduits à Rome, comme nous venons de le voir, jusqu'à l'époque des Empereurs : alors la monnaie de cuivre se trouvant fixée à une valeur basse, en raison de son poids, cette valeur conserva plus de fixité qu'elle n'en avait eu précédemment.

268. Dans les bas-temps, les modules et les valeurs furent changés, comme il a déjà été dit à l'article des monnaies d'argent (260).

269. Sous les Empereurs, et principalement dans les premiers temps de l'Empire, il fut frappé un assez grand nombre de pièces de bronze, de diamètres plus étendus que les pièces ordinaires. On a déjà vu (Chap. V, 85 et 86) que ces pièces, que l'on nomme communément *médaillons Latins de bronze*, n'étaient probablement pas des monnaies.

270. *Titre.* L'or a été employé à un très-haut degré de fin dans les monnaies Romaines (149), sauf quelques exceptions peu nombreuses dans les bas-temps. L'argent fut également employé très-pur jusqu'au règne de Septime Sévère. Il fut alors altéré successivement, comme nous l'avons déjà dit (154), jusqu'à Dioclétien. Ce dernier rétablit la monnaie d'argent fin, qui fut conservée depuis lui.

271. *Poids.* Les dénominations affectées aux monaies de bronze étaient originairement les mêmes que celles des poids, et les pesanteurs étaient pa-

reilles. On vient de voir que ces pièces éprouvèrent successivement des réductions (265).

272. Quant à l'argent, on sait que 84 Deniers Romains, monnaie, pesaient une livre Romaine, poids. On a donné comme certain que le Denier Romain était égal, relativement au poids, à la Drachme Attique; mais la réalité n'est pas conforme à cette assertion, admise par quelques écrivains. Le poids du Denier, d'après de nombreuses expériences faites sur des Deniers des familles Romaines, était, à cette époque, de 73 à 74 grains. Il se maintint à ce taux pendant la République; mais il fut diminué depuis, sur-tout sous le règne de Septime Sévère, époque où la monnaie d'argent commença aussi à être altérée sous le rapport du titre.

273. *Valeur Légale* ou *Nominale*. La valeur Légale des diverses monnaies a été indiquée en traitant des monnaies Effectives. On y a vu quel était le système des valeurs Légales des monnaies chez les Romains.

274. *Valeur Métallique*. Nous devons faire, à cet égard, les mêmes observations que pour les monnaies des Peuples, Villes et Rois; c'est que nous ignorons quelle différence l'on faisait, dans l'antiquité, entre les métaux monnayés et ces mêmes métaux non monnayés, et que ces détails, si on pouvait les établir, se rapporteraient plutôt à l'économie politique qu'à la Numismatique.

Quant à la valeur Métallique actuelle des monnaies antiques, elle se calcule sur le poids et le titre exacts de chaque nature de pièces. Il en sera traité au Chapitre XIX.

275. Nous terminerons cet exposé par une observation remarquable. Aucune monnaie d'or des Peuples, Villes et Rois ne porte d'indication de sa valeur Légale. Chez les Romains, trois monnaies d'or seulement portent la marque de cette valeur (252). Ces trois pièces, frappées à une seule époque, et vers le temps où la monnaie d'or fut introduite à Rome, sont fort rares, et aucune autre monnaie d'or Romaine n'offre de semblables indications. On n'a donc pu trouver le rapport précis de l'or avec l'argent dans le monnayage des anciens que pour une seule époque chez les Romains. Parmi les monnaies d'argent et de cuivre, tant des Peuples, Villes et Rois, que des Romains, quelques-unes portent des indications qui ont suffi pour retrouver les systèmes de division de ces monnaies, leurs valeurs Légales, leurs noms, et le rapport de ces deux métaux entre eux. Ne semble-t-il pas que nous devons conclure de là que les anciens avaient découvert dès le commencement du monnayage et ont toujours reconnu depuis, sauf une seule exception, que les deux métaux précieux ne pouvaient pas être monnaies tous les deux à-la-fois; que de ces deux métaux, ils admettaient seulement l'argent comme monnaie, en considérant l'or monnayé comme marchandise à laquelle le monnayage donnait seulement un poids et un titre constatés; enfin qu'ils admettaient aussi le cuivre comme monnaie, par les motifs qui ont été développés au commencement de ce Chapitre (204 et suiv.)? Cette opinion, qui n'est pas justifiée par des textes anciens, peut être considérée, sans doute, comme au moins

très-hasardée; elle donnerait une idée trop exagérée peut-être des connaissances des anciens en économie politique, dans des temps si reculés; mais cependant en combien de points ne découvre-t-on pas souvent que les anciens étaient plus avancés dans les sciences qu'on ne le pense communément, malgré l'insuffisance de leurs moyens? Quoi qu'il en soit, ce qui vient d'être exposé est un fait, et il est extraordinaire que ce fait soit d'accord avec la vraie théorie du monnayage, théorie qui, développée dans les derniers temps seulement, a été légalement constatée en France au moment des discussions sur le système monétaire actuel, mais qui n'a pas encore été réellement mise en pratique.

Le hasard a-t-il produit ce fait singulier, ou bien faut-il dire que les peuples anciens étaient plus avancés que nous sur ce point, il y a vingt-quatre siècles?

CHAPITRE X.

Dimensions des Monnaies et Médailles antiques.

276. Il est convenable d'exposer en peu de mots ce qui se rapporte aux dimensions des diverses médailles et monnaies antiques, parce que des considérations qui ne sont pas sans intérêt peuvent naître de cet examen, et qu'il est utile, pour l'étude d'une science aussi compliquée, de la considérer sous divers aspects.

Nous traiterons ce sujet d'abord pour les monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, et ensuite pour celles des Romains, en exposant séparément ce qui concerne chacun des trois métaux monétaires.

Monnaies et Médailles des Peuples, Villes et Rois.

277. *Or.* Les pièces de ce métal présentent une assez grande variété de grandeurs. Celles des premiers temps sont en général de petits modules. Les monnaies de Philippe II et d'Alexandre-le-Grand, du module ordinaire, qui furent frappées en si grand nombre, constituèrent la monnaie d'or la plus universellement répandue à cette époque. Des pièces de ces princes et de quelques autres sont d'un poids double de celles-là. Enfin on a, des Rois et Reines d'Egypte et de Syrie, des pièces d'un module plus grand et d'un poids considérable ; on les nomme communément *Médaillons Grecs d'or,* mais on doute qu'ils aient été des monnaies (81). Les Peuples et Villes ne frappèrent pas de monnaies d'or d'une si grande dimension.

278. *Argent.* Les monnaies d'argent furent, comme on l'a déjà vu (50), les premières frappées par les Peuples Grecs. Leurs dimensions varient dans tous les temps et presque dans toutes les contrées, depuis les petits modules jusqu'à celui du *Tétradrachme.* Les premières monnaies de chaque valeur, dans ce métal, sont en général plus globuleuses, et conséquemment d'un diamètre plus restreint que celles des époques moins reculées. Il faut cependant en

excepter les anciennes monnaies de fabrique incuse de quelques Peuples de la Grande-Grèce; elles sont fort minces. Celles des Rois Sassanides offrent le même geure de fabrication. On a des monnaies de quelques Villes qui sont d'une valeur très-minime, et conséquemment d'un module extrêmement petit. Elles furent principalement frappées dans des Villes qui alors n'admettaient pas la monnaie de cuivre. On peut désigner, entre autres Villes, Athènes, dont nous avons de ces sortes de monnaies de la plus petite dimension. Quant aux pièces de diamètres plus étendus que les grands *Tétradrachmes*, il en existe fort peu. Il faut citer les belles pièces de Syracuse de huit Drachmes et même au delà, et quelques autres du même genre, frappées dans d'autres Villes de la Sicile, et que l'on désigne communément d'ailleurs, ainsi que les Tétradrachmes, sous le nom de *Médaillons Grecs d'argent*. On ne pense pas, ainsi que nous l'avons déjà dit (81), que ces grandes pièces d'un diamètre supérieur à celui des grands Tétradrachmes aient été des monnaies. Les Impériales Grecques d'argent ou de billon excèdent rarement le diamètre des grands Tétradrachmes.

279. *Cuivre*. Les monnaies de cuivre des Peuples, Villes et Rois offrent une grande variété de dimensions, par suite du peu de valeur intrinsèque de ce métal relativement aux deux métaux précieux. Nous avons vu que les monnaies de bronze furent les dernières émises chez les Grecs. Tant que ces peuples frappèrent des monnaies Autonomes, les modules de celles de cuivre furent restreints à la valeur pro-



bable de deux à trois oboles. Il y a peu de pièces auxquelles on doive attribuer une valeur supérieure. Il faut compter parmi celles-ci les très-grandes pièces des Rois d'Égypte, dont le diamètre est tout-à-fait insolite parmi les Autonomes. Mais lorsque les Romains imposèrent aux Villes, auxquelles ils laissèrent le droit de frapper des monnaies, l'obligation d'y placer les effigies Impériales, alors les pièces de plus grands modules commencèrent à être adoptées. Ce fut vers le règne d'Hadrien, sauf quelques exceptions antérieures. Deux motifs y contribuèrent sans doute : d'abord la cessation successive et presque totale de l'emploi de l'argent dans le monnayage de ces Peuples, et conséquemment le besoin d'y suppléer par des pièces de cuivre de valeur plus forte que celles précédemment usitées ; et ensuite le désir ou l'obligation de se conformer aux usages monétaires des Romains, qui admettaient des monnaies de cuivre plus grandes que celles des autres Peuples. On en a la preuve dans le système monétaire de quelques Villes, dont les monnaies de bronze Impériales sont d'un diamètre plus grand que celles frappées sous l'Autonomie, quoique du même poids. Les monnaies Égyptiennes Impériales des bas-temps paraissent être les seules dont les poids aient été conservés en restreignant au contraire les diamètres. Mais les pièces de grands modules dont nous venons de parler, et que l'on désigne communément sous le nom de *Médaillons Impériaux-Grecs de bronze*, n'étaient probablement pas toutes des monnaies (82).

Monnaies et Médailles Romaines.

280. Il y a plus de fixité dans les dimensions des monnaies Romaines, puisque ces pièces formaient le système monétaire d'un seul peuple, et que les valeurs étaient les mêmes. Cependant des variétés remarquables dans les dimensions se trouvent aussi parmi cette longue série monétaire, d'abord dans les premiers temps pour le cuivre, à cause de la réduction successive du poids de l'*As* (265), et ensuite dans le Bas-Empire pour tous les métaux, par suite du désordre des temps, désordre qui influa particulièrement sur le monnayage.

281. *Or.* Les monnaies d'or furent les dernières introduites à Rome. Celles qui furent frappées sous la République, et en petites quantités, sont du diamètre du Denier d'argent. C'est à cette époque que se rapportent aussi les trois rares monnaies d'or portant les indications de 60, 40 et 20 Sesterces, citées dans le Chapitre précédent (252). Sous l'Empire, les pièces du module du Denier d'argent continuèrent à former la masse principale de la monnaie d'or, et ces pièces furent frappées en quantités très-considérables. On frappa aussi des pièces valant la moitié de celles-là. Ces monnaies sont nommées communément, mais improprement, *Denier* et *Quinaire* d'*or*, parce qu'elles sont des mêmes diamètres que les véritables *Deniers* et *Quinaires* d'argent. Sous le Bas-Empire, les diamètres furent confondus, comme les poids et les titres. Il existe quelques

pièces en or de modules plus grands que celui de la pièce ordinaire; ces pièces sont fort rares; on en a des bas-temps du plus grand module, et ornées souvent de bords d'orfévrerie travaillée.

Il est douteux que ces pièces, nommées communément *Médaillons Latins d'or* aient été des monnaies (85).

282. *Argent.* Lorsque la monnaie d'argent fut introduite à Rome, on frappa des *Deniers*, des *Quinaires* et des *Sesterces*. Aucune pièce plus grande que le *Denier* ne fut émise sous la République, sauf un bien petit nombre d'exceptions qui se remarquent parmi les pièces de fabrique Campanienne portant le nom de Rome. Ce système ne fut pas maintenu sous les Empereurs. Non-seulement on fabriqua des *médaillons* d'argent à leurs effigies dans quelques Villes Grecques, et cela dès le règne d'Auguste; mais bientôt aussi furent frappées quelques pièces de cette nature, de coin Romain. Il est presque certain, comme nous l'avons dit plusieurs fois, que ces pièces n'étaient pas des monnaies. Quant à celles-ci, Caracalla fit frapper des Deniers plus grands que ceux usités jusqu'à lui, mais probablement parce que le titre de l'argent commença à être altéré à cette époque. Plus tard, on trouve quelques pièces de plus grands modules, des *Médaillons Latins d'argent*, qui ne furent sans doute pas tous des monnaies; il faut faire aussi la même observation sur quelques pièces qui ont paru sous les Constantin, et qui sont d'un diamètre plus grand que les Deniers. Ces pièces sont fort minces.

283. *Cuivre.* Les premières monnaies des Romains furent de cuivre. L'*As*, unité monétaire primitive, et qui était aussi l'unité-poids, se trouva d'une pesanteur et d'un volume considérables comme monnaie. On frappa des pièces non-seulement de la valeur de l'*As*, mais même de plusieurs *As*, comme on l'a vu précédemment (176 et 263). Le volume de ces pièces est tel, leur diamètre est si grand, qu'elles paraissent plutôt destinées à servir de poids que de monnaie. Quelques-unes ont la forme d'un carré long. L'*As* fut successivement réduit de poids et conséquemment de diamètre, sans changer de valeur légale (265). Ces réductions ont produit plusieurs séries de l'*As*, ses multiples et ses parties de poids et conséquemment de diamètres successivement plus petits. On trouvera de nouveaux détails sur ces pièces à la nomenclature des monnaies Romaines.

Vers les derniers temps de la République, et au commencement de l'Empire, la monnaie Romaine de cuivre fut réglée en pièces de trois grandeurs, sauf quelques exceptions pour des pièces peu nombreuses, qui sont de diamètres intermédiaires, et parmi lesquelles se trouvent les *spintriennes*, attribuées au règne de Tibère (91). On désigne ces trois grandeurs par les noms de *Grand-bronze*, *Moyen-bronze*, *Petit-bronze* (185). Ce système dura jusqu'à Gallien; alors ces modules commencèrent à être respectivement réduits. Plus tard, les divers modules se confondirent davantage encore, et tellement qu'il est difficile quelquefois de déterminer à laquelle des trois séries certaines pièces doivent être affectées. Dans

le Bas-Empire, les monnaies de bronze offrent encore une plus grande confusion de modules, ainsi que de poids.

Sous les Empereurs, et depuis Hadrien seulement on frappa à Rome un assez grand nombre de pièces de cuivre de diamètre plus considérable que celui de la monnaie de la première grandeur ou *Grand-bronze*. Ces pièces sont communément nommées, suivant l'usage ordinaire, *Médaillons Latins de bronze*. Plusieurs de ces *Médaillons* sont d'un beau travail, et aussi recommandables par leurs sujets et leur rareté, que par leur dimension. Il est plus que probable que la plupart de ces grandes pièces n'étaient pas des monnaies, comme nous l'avons dit plusieurs fois, et comme le prouvent les détails qui ont été donnés à ce sujet dans le Chapitre V (85 et suiv.). Plus tard, et à partir de Constantin, furent frappées des pièces d'un grand diamètre et de peu d'épaisseur, auxquelles on a donné le nom de *Médaillons Contorniates*. Il a été question, dans le même Chapitre (89), de ces pièces, qui n'étaient certainement pas des monnaies.

284. Plusieurs auteurs ont adopté un mode d'indication du diamètre des pièces, au moyen duquel ce diamètre se trouve assez précisément désigné. C'est une échelle de cercles concentriques très-rapprochés, depuis le plus petit diamètre jusqu'au plus grand, qui se rencontre dans les pièces antiques. Chacun de ces cercles porte un numéro indicateur du module qu'il désigne, et ce numéro est rappelé dans les descriptions des pièces. Cette

méthode, quoique utile, a cependant deux inconvéniens qui l'empêchent d'être générale et la rendent inexacte. D'abord, chaque auteur adopte un modèle différent pour cette échelle. En second lieu, les auteurs, après avoir indiqué les numéros des diamètres sur l'échelle qui leur a servi de base, font graver cette même échelle sur le cuivre qui sert à tirer les épreuves destinées à leurs ouvrages. Le retrait plus ou moins grand que fait le papier en séchant, réduit d'autant les divers cercles de l'échelle, et ceux-ci ne se trouvent plus alors de la même grandeur que ceux tracés sur le cuivre et qui ont servi de base à l'indication des numéros désignant les modules des pièces.

Cette échelle de cercles concentriques pourrait devenir générale et de toute exactitude, en la basant toujours sur l'une des mesures de longueur connues. On pourrait adopter pour cela la mesure métrique française, et tracer les cercles de millimètre en millimètre. Par ce moyen, l'échelle pourrait toujours être vérifiée. Mais il faudrait pour cela que les Numismatistes des diverses contrées fussent d'accord, et quoique ce point ne soit pas bien important, les amours-propres nationaux s'opposeront peut-être long-temps à une telle convention. Si cependant des mesures méritent d'être généralement adoptées, ce sont les nôtres, puisqu'elles ont été établies sur des bases prises dans la nature elle-même, et d'après des calculs dressés par des savans de diverses nations, réunis pour cette opération importante.

CHAPITRE XI.

Inscriptions des Monnaies et Médailles antiques.

285. Les inscriptions ou légendes qui se trouvent sur les monnaies et médailles antiques sont une des parties les plus intéressantes de la Numismatique et celle de toutes, d'où l'on tire le plus de secours pour les recherches qui sont le but de cette science. Ce sont les inscriptions numismatiques qui fournissent particulièrement tant d'éclaircissemens sur la mythologie, la chronologie, l'histoire, les cultes divers et la géographie. Sans elles, on ne connaîtrait pas les noms des personnages de l'antiquité dont les monnaies nous ont conservé les traits, car les marbres qui les représentent aussi sont presque toujours privés d'inscriptions, et n'ont pu être reconnus qu'à l'aide des légendes numismatiques.

Je vais exposer les points les plus importans sous lesquels on peut considérer les inscriptions en elles-mêmes, en resserrant cet examen dans les bornes voulues par la nature de cet ouvrage. La Numismatique tout entière, pour ainsi dire, se trouve dans les légendes des monnaies et des médailles ; il ne doit donc être question ici que des légendes ou inscriptions en elles-mêmes, sous le point de vue matériel, et abstraction faite de leurs significations.

286. *Origine, progrès, nature des inscriptions.* Dans les premiers temps, où le monnayage fut pra-

tiqué, le but de cette invention aurait dû porter à placer sur les monnaies des indications de leurs valeurs ou de leurs poids. C'est ce qui n'eut cependant pas lieu chez les inventeurs du monnayage, ni chez aucun des Peuples de l'antiquité, les Romains exceptés. Le peu de monnaies Grecques sur lesquelles on trouve des indications de leurs valeurs légales sont bien postérieures aux premiers temps du monnayage. Dans l'origine, donc, les inscriptions placées sur les monnaies Grecques furent très-courtes et consistèrent presque toujours dans le nom seul du Peuple ou de la Ville, souvent même par abréviation. Ces indications abrégées, qui sont quelquefois d'une seule lettre ou de deux ou trois, ou bien qui sont disposées en monogrammes, causent des incertitudes sur les attributions à donner aux pièces, lorsque les types ou la fabrique n'aident pas dans cette détermination. Il en est résulté souvent des erreurs dans les noms qui étaient attribués à ces sortes de pièces. Il est même permis de penser que quelques attributions hasardées ont encore lieu quelquefois. Un assez grand nombre de monnaies de ces premiers temps ne portent même aucune légende ni entière ni abrégée, ce qui laisse souvent des doutes sur les lieux auxquels on les doit attribuer, lorsque les types ne suffisent pas pour fournir des indices certains à cet égard. Mais les types adoptés par certaines Villes suffisaient alors, à la vérité, sans l'indication des noms de ces Villes, pour faire reconnaître leurs monnaies. Quelques Villes avaient aussi adopté des types faisant allusion à leurs noms, et qui ne laissaient au-

cune incertitude et pouvaient dispenser de l'inscription de ces noms, comme *Cardia*, un cœur; *Rhodus*, une rose, etc. Ces types sont ceux qu'on a nommés *Types parlans* et que nous avons déjà cités (188).

Peu à peu les légendes devinrent plus générales, plus complètes, et moins abrégées. Des noms de divinités, de demi-dieux, des titres, des noms de magistrats, des indications géographiques relatives à la situation des Villes, et d'autres indications diverses parurent dans les légendes des monnaies. Les Princes y firent placer leurs noms et les titres qu'ils prenaient. On a même beaucoup d'exemples de pièces portant les noms de deux nations ou Villes différentes, et même plus, en signe d'alliance. Des lettres isolées, des monogrammes, ou lettres réunies, furent placés dans le champ des pièces: leurs significations sont encore presque toutes à expliquer. Lorsque les villes Grecques furent obligées de placer sur leurs monnaies les effigies Impériales, les inscriptions portèrent tous les titres que l'adulation ne manquait pas de donner aux maîtres du monde. Les modules plus grands que précédemment, qui furent alors adoptés, fournirent le moyen de placer sur les pièces des légendes plus étendues que dans les temps antérieurs: aussi les inscriptions de ces époques offrent de nouvelles indications relatives aux cérémonies, aux jeux, aux époques, aux sites et aux divisions géographiques. Plus on s'éloigna de la simplicité des premières mœurs, plus les légendes des monnaies Grecques portèrent de traces d'adulation, de vanité, et de faste dans les titres et les distinctions.

287. Chez les Romains, les premières monnaies offrirent ce qu'on ne trouve pas sur celles des peuples Grecs, les indications des valeurs et des poids. Du reste, les légendes de ces premières monnaies furent simples. Bientôt, lorsque la monnaie d'argent fut introduite, les légendes, laissées sans doute à la disposition des Triumvirs monétaires, portèrent des indications relatives à des personnages de leurs familles. Beaucoup de légendes des *monnaies Consulaires* se trouvent ainsi être historiques, parce que les personnages qu'elles rappelaient avaient figuré antérieurement dans les événemens qui s'étaient passés à Rome ou dans les guerres soutenues par la République. Après l'établissement du gouvernement Impérial, les monnaies représentèrent les images des Empereurs ou des personnages de leurs familles. Les légendes portèrent alors à l'Avers les noms et titres des personnages; celles du Revers des pièces furent relatives à leurs conquêtes, à leurs voyages, aux qualités qu'on leur reconnaissait, aux honneurs qui leur étaient décernés, aux divinités auxquelles ils professaient plus de dévotion, aux louanges qu'ils accordaient au peuple ou aux armées, à des dispositions de munificence ou d'administration, aux jeux publics, et à une foule d'autres circonstances historiques ou locales. Les légendes des monnaies Romaines eurent beaucoup plus de fixité, de clarté et d'uniformité que celles des monnaies des Peuples, Villes et Rois. Si nous y trouvons un nombre infiniment moins grand de notions à recueillir, au moins elles nous offrent moins de doutes à dissiper, moins d'énigmes à ex-

pliquer, moins de mystères à éclaircir. Dans les temps du Bas-Empire, les légendes devinrent irrégulières, bizarres, et quelquefois d'une interprétation difficile ; elles se ressentirent enfin, comme toutes les autres parties constitutives des monnaies, de la décadence successive de l'art monétaire.

288. C'est ici le lieu de rappeler l'espèce de monnaies déjà citées (186) sous le nom de *monnaies restituées* ou *restitutions*, du mot RESTITVIT, qu'on lit sur ces pièces copiées sur des pièces antérieures, pour renouveler la mémoire de personnages que voulaient honorer les Empereurs qui les ont émises. Telles sont, par exemple, les diverses monnaies Consulaires restituées par Trajan, et différentes pièces de ce genre que Gallien fit frapper, et qui, sans être précisément toutes des copies de pièces antérieures, rappellent les consécrations de plusieurs de ses prédécesseurs.

289. *Disposition des inscriptions.* Dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois, les inscriptions sont placées de façons fort différentes. Elles sont en lignes courbes suivant la rondeur de la pièce, ou en lignes droites, placées dans un sens ou dans l'autre; quelquefois un mot est divisé en deux, ou trois, ou quatre parties : on voit, mais rarement, des noms dont le commencement est sur le premier côté de la pièce et la fin sur le Revers; quand les légendes sont longues les lignes sont doublées ; les inscriptions se trouvent quelquefois inscrites sur des parties des types, comme sur un casque, un diadème, un autel, un bouclier, etc. ; souvent un côté est sans inscriptions. Les noms des Peuples et des Villes sont indiqués en

général par le nominatif ou par le génitif. Le nom des habitans d'une Ville est souvent inscrit pour celui de la Ville même. Telles sont les principales dispositions des légendes dans les monnaies Autonomes des Peuples, Villes et Rois. Lorsque l'on frappa des Impériales-Grecques et des Coloniales, les dispositions des légendes se rapprochèrent de celles usitées dans les monnaies Romaines dont nous allons parler. Ces pièces portèrent à l'Avers les noms du personnage, et au Revers des légendes disposées plus ordinairement en lignes courbes suivant la rondeur de la pièce.

290. Chez les Romains, les monnaies primitives eurent des légendes disposées avec assez de régularité, soit dans le champ, soit à l'exergue. Les pièces *des Familles* offrent aussi des dispositions régulières de légendes soit en lignes concentriques suivant la rondeur de la pièce, soit à l'exergue. On voit fréquemment des mots placés sous les chevaux traînant les chars, qui y sont représentés. Du temps de l'Empire, les dispositions des légendes devinrent plus régulières encore. A l'Avers comme au Revers, elles sont formées en lignes concentriques suivant la rondeur de la pièce. L'exergue du Revers est ordinairement rempli par une légende séparée. Les lettres *S. C.* (*Senatus-Consulto*) inscrites sur toutes les monnaies de cuivre sont placées à l'exergue ou dans le champ. Plus tard, quelques lettres isolées furent placées dans diverses parties des Revers. Dans les bas-temps, les dispositions des légendes devinrent irrégulières et vicieuses comme tout ce qui tenait à l'art monétaire.

291. Quelques monnaies et médailles antiques

portent des légendes, ou lettres isolées, en caractères *incus*.

292. Il nous reste à exposer quelques considérations relativement aux *contre-marques* frappées sur les monnaies après leur fabrication, et dont on trouve des exemples dans certaines contrées et à quelques époques. Ces contre-marques portent des légendes seules, ou des types seuls ou l'un et l'autre à-la-fois. Ces petites empreintes de diverses formes et fort variées sont ordinairement seules sur chaque pièce, mais quelquefois cependant elles s'y trouvent au nombre de deux et même de trois. Elles déforment les types et légendes originaires des pièces du côté où elles sont placées, et même aussi du côté opposé, à cause de la pression nécessaire pour les frapper. Les légendes ainsi contre-marquées sont composées ordinairement de peu de lettres et d'abréviations. Nous n'avons pas assez de lumières à cet égard pour pouvoir donner un système d'explication de ces empreintes ainsi ajoutées aux monnaies. On pense que la plupart des contre-marques servaient à changer la valeur des monnaies ou à admettre dans la circulation d'une Ville des monnaies étrangères (129). Beaucoup d'auteurs ont réuni des recueils de contre-marques, et ont donné des explications plus ou moins satisfaisantes d'une partie de ces légendes et de ces types ainsi ajoutés. Les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de s'étendre davantage sur ce point. Les contre-marques qui se trouvent sur les monnaies des Peuples, Villes et Rois représentent en général des têtes, des attributs, des instrumens divers, et rare-

ment des légendes. Ces contre-marques sont assez communes sur des monnaies de certaines contrées. Les contre-marques qui se trouvent sur les monnaies de coin Romain portent en général des inscriptions et des monogrammes et peu de types. On en voit très-rarement sur les Consulaires, mais un assez grand nombre sur les monnaies des Empereurs, en cuivre.

293. *Arrangement des lettres dans les mots.* Presque toutes les légendes des monnaies antiques sont inscrites régulièrement de gauche à droite; quelques pièces, cependant, offrent des exemples de deux autres méthodes. Ce sont les inscriptions en écriture *rétrograde* et en écriture *boustrophédon.*

294. L'écriture *rétrograde* consiste en ce que les lettres sont placées de droite à gauche. Cette manière d'inscrire les légendes se voit plus particulièrement sur quelques-unes des monnaies Autonomes des Peuples et Villes des premiers temps du monnayage, et principalement dans les Villes de la Grande-Grèce et de la Sicile. La plupart des monnaies Étrusques, Osques, Samnites portent aussi des légendes rétrogrades. Le nombre des pièces sur lesquelles les noms des Villes sont ainsi inscrits est assez grand. Je citerai pour exemples : NOIAMYK pour KYMAION, *Cumæ* de Campanie ; APEMI pour IMEPA, *Himera* de Sicile ; ATEM pour META, *Metapuntum* de Lucanie. C'est la contre-partie, la contre-épreuve de l'écriture régulière. Aussi quelques auteurs ont-ils avancé que ces légendes ainsi figurées avaient été produites par l'inadvertance des graveurs, qui portaient sur les coins les légendes telles qu'on devait

les lire, de façon que sur les pièces mêmes, ces légendes se trouvaient en contre-partie. Cette opinion ne peut pas être admise par plusieurs motifs : d'abord, les monnaies des diverses Villes, sur lesquelles on trouve des légendes rétrogrades, en offrent un assez grand nombre d'exemples, ce qui ne se serait pas répété si c'eût été une erreur monétaire ; en second lieu, quelques monnaies portent d'un côté une légende rétrograde, et de l'autre une légende en ordre régulier, entre autres une pièce de la ville de *Buxentum* ou *Pixus* de Lucanie, sur laquelle on lit en caractères anciens, d'un côté : ΠΥΞΟΕΣ et de l'autre ΣΟΝΙϘΙΣ pour ΣΙΡΙΝΟΣ ; enfin, et ce dernier argument est décisif, on trouve sur quelques monnaies le nom de la ville figuré d'un côté en écriture régulière, et de l'autre en écriture rétrogade, et je citerai à cet égard des monnaies de la ville de Posidonia-Pæstum de Lucanie qui portent d'un côté : ΠΟΜΕΙ (*lisez* ΠΟΣΕΙ), et de l'autre : ΔΙƎΜΟΠ (pour ΔΙƎΣΟΠ).

On trouve aussi quelques exemples d'une seule lettre placée dans une légende en ordre rétrograde, comme, par exemple : ΑΘƎ pour ΑΘΕ. Il est probable que cette disposition-ci provient d'erreurs monétaires.

295. On ne trouve point de légendes en écriture *rétrograde* dans les monnaies et médailles Romaines.

296. L'écriture *boustrophédon* consiste en ce qu'une partie de l'inscription est placée dans l'ordre régulier de gauche à droite, et l'autre partie en ordre rétrograde de droite à gauche. Ce mode d'écriture paraît avoir été en usage en Grèce dans les temps

anciens non-seulement pour les monnaies, mais aussi pour les marbres. On croit que les lois de Solon avaient été ainsi écrites ([1]). Pausanias parle de cette écriture en décrivant le monument de Cypselius ([2]).

L'étymologie du mot *Boustrophédon* indique que cette écriture fait des conversions comme les bœufs qui labourent, et que les lignes se trouvent placées comme les sillons de la charrue. On connaît très-peu de marbres anciens qui offrent ce genre d'écriture; mais les exemples en sont assez fréquens sur les monnaies Autonomes de quelques Villes, monnaies frappées dans les premiers temps du monnayage. Je citerai pour exemples :

ΝΕΟΠΟΛΙ
ƧΑΤ } pour ΝΕΟΠΟΛΙΤΑΣ, *Neapolis*, de Campanie.

ΑΚΡΑC
ƧΟΤΝΑ } pour ΑΚΡΑCΑΝΤΟΣ, *Agrigentum*, de Sicile.

ΑΚ
ΝΑ } pour ΑΚΑΝ, *Acanthus*, de Macédoine.

ΥΑꟼ
ΚΙΟΝ } pour ΡΑΥΚΙΟΝ, *Rhaucus*, de Crète.

297. Il ne se trouve point de légendes en écriture *boustrophédon* dans les monnaies et médailles Romaines.

298. *Lettres isolées*. On voit sur quelques pièces Grecques des lettres, soit seules, soit au nombre de deux ou trois, qui indiquent en abréviation les noms des Peuples, Villes ou Rois qui les ont fait

---

([1]) Harpocration. — ([2]) L. V, c. 17.

frapper. Dans ce cas, ces lettres forment l'inscription principale des pièces sur lesquelles elles se trouvent, et elles sont quelquefois en caractères qui remplissent une grande partie du champ. Ce mode d'indication des noms des Villes et Princes n'est pas très-fréquent. Il en a été question au commencement de ce Chapitre, au paragraphe où nous avons parlé de la nature des inscriptions (286).

Mais, outre ces abréviations de noms, on voit sur la plupart des monnaies antiques, avec les légendes principales, des lettres isolées, soit seules, soit au nombre de deux ou trois, placées irrégulièrement dans le champ. Elles sont fréquentes sur les monnaies des Peuples, Villes et Rois. Ces lettres indiquent quelquefois des dates : il est alors d'autant plus utile et d'autant plus possible de les expliquer, que la discussion des époques qui se rattachent aux diverses ères des anciens, conduit souvent à des résultats historiques et chronologiques aussi certains qu'intéressans.

Il est à propos de donner ici, à ce sujet, la nomenclature des lettres numérales des Grecs.

Α	Β	Γ	Δ	Ε	ϛ	Ζ	Η	Θ
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.	8.	9.
Ι	Κ	Λ	Μ	Ν	Ξ	Ο	Π	ϙ
10.	20.	30.	40.	50.	60.	70.	80.	90.
Ρ	Σ	Τ	Υ	Φ	Χ	Ψ	Ω	ϡ
100.	200.	300.	400.	500.	600.	700.	800.	900.

Lorsque les lettres isolées n'indiquent pas des

nombres, mais sont des abréviations dont les explications sont claires et positives, on doit admettre ces explications. Mais toutes les interprétations qui ne portent pas le caractère de la certitude doivent être écartées, dans une matière où nous avons si peu de clartés pour nous guider.

299. Si nous passons aux monnaies Romaines, nous voyons qu'il se trouve aussi de ces lettres isolées sur les monnaies Consulaires; elles disparaissent presque entièrement sous les premiers Empereurs. On les retrouve à l'époque des deux Philippe et elles sont fréquentes dans le Bas-Empire. Ces lettres sur les monnaies Romaines n'indiquent pas d'époques, et leur interprétation est plus difficile encore que pour les monnaies des Peuples, Villes et Rois.

300. *Monogrammes*. Les monogrammes sont des caractères formés de la réunion de deux ou plusieurs lettres. Les observations qui viennent d'être faites sur les lettres isolées s'appliquent aussi aux monogrammes. Quelquefois, dans les médailles Grecques, ils indiquent les noms des Peuples, Villes ou Rois qui ont fait frapper les pièces, et alors ils sont l'inscription principale. Ce mode n'est pas commun; on en a fait mention au commencement de ce Chapitre (286), comme ayant rapport à la nature même des inscriptions. Mais ordinairement les monogrammes sont accessoires, et ils sont placés dans le champ irrégulièrement. On en voit un très-grand nombre sur les monnaies Grecques. Il s'en trouve quelquefois plus d'un sur la même pièce. Fréquemment ils indiquent des noms de Villes sur les monnaies des Rois.

Les monnaies Romaines en portent très-rarement. L'interprétation des monogrammes offre plus de difficultés encore que celle des lettres isolées, et les explications de ces signes ne doivent être accueillies que lorsqu'elles sont évidentes. Quelques auteurs se sont efforcés vainement d'interpréter tous ces signes, dont quelques-uns, sans doute, peuvent être expliqués, mais dont la plupart se rapportent à des circonstances sur lesquelles nous ne pouvons avoir aucune notion. On a réuni dans quelques ouvrages des séries de monogrammes. La plus nombreuse série est celle qu'a donnée M. Mionnet [1]; elle s'élève à environ deux mille.

301. *Langues*. Les langues qui se trouvent employées dans tout le système numismatique des anciens, sont les suivantes :

Grecque.	Hébraïque.
Latine.	Samaritaine.
Celtibérienne.	Sassanide.
Osque.	Persane.
Samnite.	Incertaines.
Etrusque.	Barbares.

Phénicienne :
- de Phénicie.
- de Cilicie.
- de Sicile.
- de Macédoine.
- de Syrie.
- de Perse.
- de Carthage *ou* Punique.
- d'Espagne.

302. La langue Grecque, celle des inventeurs du

---

[1] Description de médailles antiques Grecques et Romaines, etc., Pl. I à XV. — *Idem*, Supplément, planches.

monnayage, fut employée sur les monnaies de tous les peuples Grecs, et se trouva successivement introduite de proche en proche par la civilisation, le commerce, ou les conquêtes. Ainsi, non-seulement les monnaies de la Grèce proprement dite, des îles voisines, de la Grande-Grèce et de la Sicile, mais celles des contrées limitrophes eurent des légendes Grecques à mesure que le monnayage s'y introduisit. Plus tard, les conquêtes d'Alexandre portèrent cette langue dans toutes les parties de l'Asie dont il s'empara, et en Égypte. Nous ignorons jusqu'à quel point le Grec fut parlé dans ces diverses contrées; mais il est positif qu'il fut adopté pour les inscriptions des monumens et des monnaies dans les contrées voisines de la Grèce, dans presque toute l'Asie connue des Grecs, jusque dans la Bactriane et sur la côte septentrionale et civilisée de l'Afrique. Les peuples vainqueurs ont souvent cherché à imposer leur langage aux contrées soumises : si la langue Grecque s'introduisit chez toutes les nations civilisées, ce fut plus encore par le commerce et par le génie de ceux qui la parlaient que par les conquêtes.

La presque totalité des médailles des Peuples, Villes et Rois portent donc des légendes Grecques. La connaissance de cette langue doit guider les savans dans la plupart des recherches relatives à la Numismatique des divers Peuples anciens. Les dialectes Grecs doivent aussi leur être connus, car l'orthographe et les désinences des mots servent souvent de guides dans les attributions des monnaies, quant aux temps et aux lieux de fabrication.

303. La langue Latine servit pour les légendes des monnaies Romaines, dès leur origine, et fut constamment employée depuis pour ces monnaies, jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient, sauf quelques exceptions dans les bas-temps, où la langue Grecque fut adoptée. Les Romains ne manquèrent pas de chercher à introduire leur langue dans tous les pays dont ils firent la conquête. Leurs Colonies, peuplées en grande partie de Romains, conservèrent le langage de la mère-patrie, et les monnaies frappées dans ces Villes ont presque toutes des légendes Latines. Toutes les monnaies de coin Romain, qui furent frappées hors de Rome, soit à l'effigie d'Empereurs maîtres de la capitale de l'Empire, soit à celle de leurs parens ou à celle enfin des personnages qui s'emparaient de l'autorité, portent toutes leurs légendes en Latin.

304. La langue Celtibérienne est employée sur les monnaies d'Espagne. On en connaît imparfaitement l'alphabet sans rien savoir de la langue elle-même.

305. Les langues Osque, Samnite, Etrusque, furent employées sur les monnaies des peuples d'Italie qui portent ces noms. Nous en connaissons les alphabets, mais non pas les langues elles-mêmes. On retrouve donc seulement dans les inscriptions écrites dans ces langues les noms propres des Villes, et l'on donne des interprétations plus ou moins probables de quelques autres mots.

306. La langue Phénicienne fut fort répandue, et l'on trouve, comme on vient de le voir, des légen-

des en caractères Phéniciens sur les monnaies de plusieurs contrées. Les explications qui ont été données de ces caractères nous conduisent à reconnaître les noms des villes, mais rien au-delà, et ces explications ne sont pas entièrement satisfaisantes.

307. Les langues Hébraïque et Samaritaine nous sont connues.

308. Les langues Sassanide et Persane ont été le but de recherches de savans, qui nous ont appris ce qu'il paraît possible d'en connaître.

309. On classe comme langues incertaines et barbares les légendes formées en caractères dans lesquels on ne trouve pas d'analogie avec les langues connues. Il y a un assez grand nombre de monnaies anciennes qui portent de ces sortes de légendes.

310. On trouve quelquefois, mais peu fréquemment, dans les monnaies anciennes des inscriptions en deux langues différentes sur la même pièce. Ainsi sur des pièces d'Alexandre-le-Grand, on voit à côté des légendes Grecques ordinaires des noms de Villes en Phénicien. Des Tétradrachmes des Macédoniens, frappés sous la puissance Romaine, portent : MAKEΔONΩN, AESILLAS Q. (*Quaestor.*) Les diverses langues se trouvent ainsi mêlées sur quelques monnaies de certaines contrées, que les bornes de cet ouvrage ne permettent pas de citer. Les monnaies Romaines offrent des exemples de ce mélange de langues, et portent des indications des nombres Grecs. On nomme ces sortes de monnaies *pièces bi-lingues*.

311. *Forme des lettres*. La forme des lettres est un des points les plus importans dans les recherches

qui tendent à déterminer les époques de la fabrication des monnaies et médailles antiques de dates peu certaines. C'est principalement pour les monnaies Autonomes Grecques, qu'il est indispensable de s'aider des considérations qui résultent de ces formes. Les monnaies Romaines sont en général d'époques plus ou moins positivement déterminées, et les observations que l'on pourrait faire sur les formes des lettres qui composent leurs légendes, ne seraient pas d'une grande utilité. Quant aux formes des lettres de toutes les autres langues, nous avons très-peu de moyens d'établir à cet égard des systèmes qui puissent être de quelque probabilité; les monumens eux-mêmes sont trop peu nombreux, et les observations que l'on en tirerait seraient en trop petit nombre pour que l'on pût se livrer à ces sortes de recherches sous un point de vue général; elles ne peuvent être utiles que pour une circonstance isolée, lorsqu'elles viennent à l'appui d'autres considérations.

C'est donc des lettres Grecques seules, étudiées sous le rapport de la forme, que l'on peut tirer des considérations aussi nombreuses qu'intéressantes quant aux époques de fabrication des pièces. Divers auteurs se sont occupés de ces recherches. Nous avons vu, Chapitre III (43 à 46 et 50) que l'abbé Barthélemy conçut le premier l'idée d'en faire un corps de doctrine, et qu'il le tenta avec quelque succès dans son *Essai d'une Paléographie numismatique* [1]. Depuis, l'abbé Eckhel réunit de nou-

[1] Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XXIV, p. 30. — Œuvres de Barthélemy.

velles notions, et donna une paléographie, dans laquelle il fait connaître les diverses formes qu'il avait recueillies de toutes les lettres de l'alphabet Grec [1]. M. Mionnet y a ajouté quelques formes nouvelles [2]. C'est dans les ouvrages de ces savans qu'il faut chercher les secours que l'examen des formes des lettres Grecques peut fournir au Numismatiste dans les attributions de temps et même de lieux de la fabrication des monnaies antiques. Ces détails ne peuvent trouver place dans des élémens.

312. Outre l'examen de leurs formes, les lettres qui se trouvent sur toutes les monnaies et médailles antiques sont encore à considérer sous un autre rapport, qui mérite aussi l'attention : je veux parler de la manière dont elles sont gravées, de la largeur ou du relief des traits qui les forment, de leur irrégularité plus ou moins grande, de leur disposition les unes par rapport aux autres, de la rudesse ou du goût qu'on y trouve, du style enfin des inscriptions numismatiques. Il est certain que les inscriptions de chaque pièce étaient gravées séparément sur chaque coin, et que les graveurs anciens n'avaient pas découvert les procédés pratiqués maintenant, par lesquels on reproduit les mêmes caractères sur divers coins au moyen de poinçons. Ceux qui joignent au désir d'acquérir des connaissances dans cette partie de l'archéologie, un goût inné pour la recherche et

---

(1) Doctrina numorum veterum, t. I, p. XCVII.

(2) Description de médailles antiques Grecques et Romaines, Pl. XXXI.

l'examen des monnaies antiques, découvrent dans les dispositions des légendes une foule de nuances de toute nature, qui leur servent à-la-fois de guides et de garanties. Il est hors de doute que, pour qui sait *voir* les monnaies antiques, les légendes ont un caractère de temps et de lieu, une physionomie, si l'on peut ainsi s'exprimer, qui en fait la partie des pièces la plus digne d'examen. Ajoutons enfin que, dans l'art de juger l'authenticité des pièces, les légendes offrent les ressources les plus certaines au véritable connaisseur.

Les irrégularités qui donnent ce caractère déterminé d'époque et de lieu aux inscriptions antiques numismatiques et lapidaires, ne leur concilient pas l'approbation des personnes qui ne sont pas familiarisées avec l'examen des monumens des peuples anciens. Ces personnes préfèrent l'exactitude, la symétrie, la régularité parfaite de nos inscriptions modernes. Les amateurs des monumens anciens pensent autrement, et trouvent dans cette régularité de la sécheresse et de la froideur; ils préfèrent ces formes de lettres variées, ces dispositions irrégulières des inscriptions anciennes, qui parlent à l'œil et ajoutent au sens des mots le sentiment du lieu et du temps. La masse du public n'est-elle pas aussi de cet avis sans peut-être s'en rendre compte, quand elle adopte l'usage des lettres dites gothiques? La seule chose à objecter à ce goût récent, à cette mode, c'est que rien n'est moins approprié à notre siècle que les souvenirs du moyen âge. Les monumens du temps de Périclès et d'Alexandre ne mériteraient-ils pas

mieux de nous servir de modèles que ceux des temps de la féodalité, de la barbarie et de l'ignorance ?

CHAPITRE XII.

Types des Monnaies et Médailles antiques.

313. On nomme *types* en général tous les objets représentés sur les monnaies et médailles antiques. Les types sont, après les légendes, la partie la plus importante de la Numismatique. Ils offrent une immense quantité de représentations aussi exactes que curieuses, qui nous font connaître les images consacrées des divinités, leurs attributs, les particularités de leurs cultes, les portraits des princes, ceux de beaucoup d'autres personnages, et une foule d'objets qui se rapportent à l'histoire, aux sciences, aux arts et aux usages des Peuples anciens.

Il faudrait, pour faire connaître tout ce que représentent les types des anciennes monnaies, entrer dans des détails que ne peut comporter cet ouvrage. Sans avoir étudié la science des médailles, on juge aisément du nombre infini de choses que les types nous apprennent, en parcourant les nomenclatures des suites numismatiques et les ouvrages où quelques séries nombreuses sont reproduites par la gravure, ou, mieux encore, en jetant un coup-d'œil sur les collections de monnaies et médailles elles-mêmes. Des études plus approfondies, l'examen répété de ces mo-

numens apprennent à juger de tous les élémens d'instruction que l'on peut puiser dans les innombrables sujets représentés sur ces pièces. Nous nous bornerons ici à exposer quelques idées générales sur ce sujet, en parlant d'abord des monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, et ensuite de celles des Romains.

314. Les premières monnaies des Grecs représentent d'un côté un carré creux, divisé de diverses façons, et qui servait, dans l'origine du monnayage, à fixer le flan, pour que le seul coin employé pût produire son empreinte. Nous avons vu les détails relatifs à cette fabrication primitive dans le Chapitre VI (119). Mais bientôt, le monnayage se perfectionnant, ces carrés creux furent ornés eux-mêmes de types et de légendes, et disparurent ensuite entièrement. Si quelques monnaies ou médailles antiques n'ont de légendes que d'un seul côté, toutes ont des types des deux côtés, sauf du moins un très-petit nombre d'exceptions, dont les principales se trouvent parmi les monnaies de la ville de *Populonia* d'Étrurie, dont le revers est entièrement lisse, sans type ni légende.

315. Les monnaies des temps primitifs offrent en général peu de têtes; mais bientôt on plaça à l'Avers des pièces des images des divinités ou de quelques personnages; les Princes y firent mettre leurs portraits. La plus grande partie des pièces portèrent alors une tête du premier côté. Plus tard, avec la tête, fut représentée quelquefois une partie de la poitrine, et l'on désigne les figures ainsi disposées par le nom de *buste*. Il y a quelques exemples dans les

monnaies Autonomes de deux, trois et même quatre têtes réunies sur la même pièce, soit d'un seul côté, soit des deux, accolées ou affrontées. Ces exemples sont plus fréquens dans les Impériales-Grecques et dans les Coloniales. Sur ces pièces, la figure entière d'un personnage, représentée à l'Avers, tient lieu parfois de sa tête ou de son buste.

316. Les Revers sont relatifs en général à la tête représentée à l'Avers, ou bien aux Villes auxquelles appartiennent les pièces. La variété qui règne à cet égard est telle qu'il faudrait entrer dans de grands détails pour exposer tous les genres de types que les Revers offrent. Souvent les têtes des divinités placées à l'Avers sont accompagnées de leurs attributs, figurés au Revers. Beaucoup de Villes avaient adopté des types qui se retrouvent sur toutes ou sur presque toutes leurs monnaies. Quelques pièces représentent des fleuves, des montagnes et d'autres indications géographiques. On y voit des animaux, des végétaux, des édifices, des statues, des chars, des armes, des instrumens de musique, des ustensiles de toute espèce.

317. Les types principaux qui occupent la plus grande partie du champ des pièces sont souvent accompagnés, dans les monnaies Autonomes, de types plus petits, placés comme accessoires dans diverses parties de la pièce. Quelques Villes offrent une grande quantité de monnaies représentant toutes le même type principal, accompagné dans chacune de petits types accessoires, tous différens, qui en font autant de variétés. Des Villes importantes, qui n'ont admis

qu'un très-petit nombre de types principaux, se trouvent avoir ainsi des séries nombreuses de monnaies diverses, toutes variées par ces petits attributs accessoires. La différence des modes d'inscription des légendes, la diversité des noms de magistrats ne sont donc pas les seules causes qui multiplient les variétés des pièces. Les petits types accessoires dont il est ici question contribuent à augmenter encore ce nombre infini de monnaies antiques, et à le porter à ce point si extraordinairement considérable, dont j'ai cherché à rendre compte (Chap. VI, 134 et suiv.). Ainsi, par exemple, les monnaies d'argent d'Athènes ont seulement pour type une chouette sur un vase; mais dans le champ de chacune de ces pièces on voit un petit type accessoire représentant une tête de divinité, une figure, un animal, un fruit, un char, un instrument, et d'autres objets dont la variété et le nombre sont aussi remarquables que singuliers. Il en est de même de plusieurs autres villes.

Ces petits types accessoires sont souvent allusifs à la Ville sur les médailles de laquelle ils se trouvent; ils rappellent à côté de leur type principal un autre type de la même Ville; ils indiquent quelquefois des alliances, des rapports avec d'autres Villes. Sur les monnaies des Rois, ils désignent fréquemment les Villes qui les ont fait frapper et dont le nom n'y est pas inscrit. Mais un grand nombre de ces types, quoique fort clairs en eux-mêmes, ne peuvent pas être expliqués quant à leur rapport avec la Ville sur les pièces de laquelle ils se trouvent. Nous devons croire que beaucoup de ces signes étaient laissés à la volonté

de ceux qui dirigeaient le monnayage, et peut-être des graveurs eux-mêmes. Il est à observer aussi que sur les pièces du beau temps de l'art, sur celles qui sont d'un travail soigné, ces petits types sont souvent des chefs-d'œuvre de finesse pour le travail; placés à côté de figures d'une dimension déjà si restreinte, ils rendent ce qu'ils doivent représenter, avec une justesse et une exactitude admirables. Rien de maigre, de maniéré, de petit, dans ces images que l'œil peut à peine distinguer. On retrouve dans quelques-unes de ces figures, pour ainsi dire microscopiques, tout le grandiose de la belle sculpture Grecque, et ce sentiment vrai, simple et naturel, dont les monumens anciens nous offrent tant de modèles.

318. Quelques monnaies de diverses contrées et de diverses époques portent des contre-marques ou petites empreintes frappées sur les pièces après leur fabrication. Ces contre-marques représentent des types seuls, ou des légendes seules, ou tous les deux à-la-fois. Il en a été question dans le Chapitre précédent, relativement aux légendes. Je ne pourrais que répéter ici ce qui a été exposé dans ce Chapitre, et qui est entièrement applicable à toutes les contre-marques, sur lesquelles nous avons trop peu de notions précises pour pouvoir établir à leur égard un système complet et raisonné d'interprétation. La plupart de ces empreintes se rapportent probablement à la valeur des monnaies ou à leur admission dans la circulation des lieux où elles n'avaient pas été frappées (292).

319. Ce qui vient d'être exposé peut suffire pour

donner des idées générales relativement à tous les aspects sous lesquels on doit considérer les types des monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois. Ces notions peuvent, en très-grande partie, s'appliquer aux monnaies Romaines. Il convient seulement d'ajouter à leur égard quelques mots pour faire connaître en quoi les monnaies et médailles de coin Romain diffèrent des autres sous le rapport des types.

Les types des *As* ou premières monnaies Romaines sont fort simples, et il s'en trouve toujours, dès l'origine, des deux côtés des pièces. Les monnaies Consulaires d'argent offrent une assez grande variété de types historiques et mythologiques. L'Avers présente très-souvent la tête de Rome casquée; souvent aussi on y voit, au lieu d'une tête, une figure ou d'autres sujets. Les Revers représentent très-fréquemment des chars à deux ou quatre chevaux. D'autres sujets variés y sont figurés. Sous les Empereurs, et dès J. César, la monnaie de coin Romain prit, quant aux types, une disposition régulière et uniforme. L'Avers porte toujours, sauf un très-petit nombre d'exceptions, la tête de l'Empereur ou d'un personnage de sa famille. Quelquefois, au lieu d'une tête on en trouve deux, ou trois, ou même quatre accolées ou affrontées. On voit sur les Revers des sujets la plupart du temps religieux ou allégoriques et relatifs aux événemens historiques, aux guerres, aux voyages, aux triomphes, aux libéralités, aux allocutions, aux apothéoses des Empereurs ou des personnages de leurs familles, aux qualités qu'on leur

attribuait, aux divinités qu'ils regardaient comme leur étant plus propices. On y trouve les images de presque toutes les divinités, beaucoup de détails relatifs aux cultes, des édifices, des animaux, et une grande quantité d'objets de divers genres. Quelquefois les Revers représentent aussi des têtes de personnages des familles Impériales.

320. On ne voit sur les monnaies et médailles de coin Romain qu'un très-petit nombre de ces petits types accessoires qui sont si fréquens sur les pièces des autres peuples. Les monnaies Impériales n'en offrent même presque point d'exemples.

321. On trouve sur les monnaies de coin Romain, principalement sur celles de bronze, et sur-tout sous les Empereurs, un assez grand nombre de contre-marques. Elles sont presque toutes formées de lettres ou de monogrammes, sans types. On peut appliquer à ces contre-marques ce qui a été exposé relativement à celles qui se rencontrent sur les monnaies des Peuples, Villes et Rois (318).

322. On ne peut se dispenser de mentionner dans ce Chapitre les types représentant des sujets libres, qui se trouvent sur des pièces antiques, que l'on peut considérer comme ayant été des monnaies.

Quelques représentations de cette nature se trouvent en effet sur des pièces Autonomes d'argent, de fabrique, la plupart, des temps anciens, qui ont été long-temps attribuées à l'île de *Lesbos*, mais que l'on reconnaît maintenant comme ayant été frappées à *Lete* et à *Orestae*, de la Macédoine et dans l'île de *Thasos*. Elles offrent un assez grand nombre de

variétés et ne sont pas très-rares. La plupart de ces pièces sont gravées dans l'ancien style de l'art ; le port des personnages, toujours à-peu-près le même, n'offre aucune affectation, aucune disposition qui puissent faire penser qu'on ait eu en vue de fixer l'imagination sur les sujets représentés par les types de ces pièces.

Les idées des peuples anciens à cet égard étaient différentes des nôtres ; les monumens nous en fournissent beaucoup de preuves. Il paraît très-probable que les pièces en question étaient de véritables monnaies. Leur style, leur fabrication, leur poids, leur nombre ne permettent guère d'en douter, malgré tout ce que nous trouvons de repoussant à des images de cette nature placées légalement et publiquement sur les monnaies. Au reste, nous ne pouvons nous faire des idées complètes et exactes des principes et des usages des anciens sur ce sujet, qu'en entrant dans des détails divers que le peu d'étendue de cet ouvrage ne comporte pas, et qui sont d'ailleurs étrangers à notre but principal. Il faut se hâter aussi de dire que, parmi toutes les monnaies des Peuples, Villes et Rois, ces sortes de pièces n'ont été fabriquées que dans un bien petit nombre de lieux, et comparativement en petite quantité.

323. On connaît aussi des pièces Romaines de la même nature quant aux types, mais elles ont un tout autre caractère ; elles n'étaient certainement pas des monnaies ; c'étaient des jetons ou marques que l'on croit avoir été faites par ordre de Tibère, et pour servir dans l'île de Caprée lorsqu'il y fut retiré. Ces

pièces, ne pouvant pas être considérées comme monnaies, ne sont ici que rappelées, et il en a été question plus en détail dans le Chapitre V (91).

On a donné à ces pièces le nom de *Spintriennes*, mot dont l'étymologie indique le genre des sujets qui y sont représentés.

CHAPITRE XIII.

Monnaies et Médailles fautives.

324. Nous désignons sous ce nom les pièces antiques qui contiennent des erreurs ou des défauts causés par les artistes et ouvriers monétaires, et provenant soit de la gravure des coins, soit de la fabrication.

L'imperfection de la plupart des procédés employés par les anciens dans le monnayage devait produire beaucoup de défauts dans leurs monnaies. Il faut avouer cependant que ces défauts sont en nombre bien moins grand qu'on ne devrait s'y attendre. Il faut dire aussi que dans les époques où le monnayage se maintint au point le plus parfait où il fut porté dans l'antiquité, ces erreurs monétaires sont fort rares. Elles se rencontrent le plus fréquemment, quant aux monnaies des Peuples, Villes et Rois, dans les derniers temps et parmi les Impériales-Grecques, et quant aux monnaies Romaines dans les temps de la décadence de l'art, et à dater du règne de Gallien. Les divers ateliers monétaires qui furent

alors établis dans les provinces pour frapper des monnaies de coin Romain, ne mirent pas à cette fabrication les soins convenables, et les causes qui amenèrent la dégénération de toutes les parties de l'art monétaire produisirent aussi des erreurs dans la gravure des coins, et dans la fabrication des pièces.

Les erreurs faites dans la gravure des coins se trouvent le plus souvent dans les légendes. Ces erreurs sont de diverses natures, et il est à propos d'indiquer les principales.

325. *Lettres transposées.* On trouve assez fréquemment des lettres transposées; exemples : sur une monnaie de Néron, IANVM CLVSTI pour IANVM CLVSIT; sur une monnaie de Valérien, LERIGIO pour RELIGIO.

326. *Lettres retournées.* Cette erreur se présente rarement dans les monnaies des bons temps du monnayage; exemple : sur une petite monnaie d'argent d'Athènes : ΑΘΞ pour ΑΘΕ. Il y a beaucoup d'exemples de ce genre de faute dans les monnaies latines des bas-temps.

Il ne peut être ici question des écritures *rétrograde* et *boustrophédon*, qui n'étaient point fautives, et dont il a été parlé au Chap. XI (294 à 297).

327. *Lettres changées.* Les lettres changées se voient assez souvent; exemple : sur une monnaie d'argent de Commode, IVNONI SISPITAE pour SOSPITAE.

328. *Lettres changées et transposées.* Ces erreurs se rencontrent; exemple : sur une monnaie de grand

bronze d'Alexandre Sévère, PMRTI PACIFERP pour MARTI PACIFERO.

329. *Lettres inutiles ajoutées.* On trouve assez fréquemment ces sortes de fautes; exemples : OPITIMVS pour OPTIMVS; SAECVLLVM pour SAECVLVM.

330. *Lettres omises.* Il y a aussi quelquefois des lettres oubliées; exemple : sur un médaillon de bronze de Faustine la mère, AEERNITAS pour AETERNITAS.

331. *Mots mal orthographiés.* Ces sortes d'erreurs se voient quelquefois; exemples : sur un Denier de Marc-Antoine, LEG. XVIII. LYBICAE pour LIBYCAE; sur les monnaies de Césarée de Cappadoce, ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΥ ou ΤΕΤΑΡΤΟΥ pour ΥΠΑΤΟΥ ΤΡΙΤΟΝ ou ΤΕΤΡΑΚΙΣ; mais il ne faut pas perdre de vue que dans les bas-temps l'orthographe se dénatura, et que beaucoup de mots furent alors écrits d'une manière différente de celle qui était suivie antérieurement, lorsque la langue était plus purement orthographiée.

332. *Noms altérés.* Les noms propres sont quelquefois extrêmement altérés sur certaines monnaies Impériales-Romaines, en petit nombre, il est vrai. On a souvent peine à reconnaître les noms inscrits sur ces pièces. Il en a résulté que divers auteurs ont cru découvrir des personnages inconnus jusqu'à eux, et dont les écrivains ne font pas mention, et qu'ils se sont efforcés d'établir la réalité de l'existence de ces personnages, en se fondant sur un petit nombre de monnaies et souvent même sur une seule,

portant des légendes qui n'étaient en réalité que des altérations de noms bien connus. De là les Empereurs *Britius*, *Recunius*, *Aulenanus*, et autres, *Oriuna*, prétendue femme de *Carausius*, personnages créés par l'imagination fertile de quelques antiquaires. Pour nous borner à cette dernière invention, la pièce qui y a donné lieu est une monnaie de Carausius, portant au Revers une tête de femme représentant la Fortune, avec cette légende altérée : ORIVNA AVGVSTA pour FORTVNA AVGVSTA (1).

333. *Légendes transposées*. Il y a quelques exemples rares de ces sortes d'erreurs : ainsi les noms d'un empereur sont placés autour de la tête d'un autre personnage de sa famille, ou bien l'on voit autour de la tête d'un Empereur d'autres noms que les siens ; la légende d'un Revers ne se trouve point relative au type, et a été placée par erreur au lieu de celle qui devait être employée, etc.

334. *Chiffres erronés*. Les erreurs dans les chiffres sont fréquentes : ainsi les indications des consulats, des tribunats se rencontrent très-souvent fautives ; exemple : on lit sur une pièce, COS. XIII. DES. VIIII, tandis qu'il est évident qu'il faut COS. VIII. DES. VIIII (*Consul pour la huitième fois, désigné pour la neuvième*). Il serait superflu de rapporter d'autres exemples de ces sortes de fautes.

Telles sont les diverses natures d'erreurs faites

---

(1) *Voyez* Histoire des Empereurs, par Beauvais, t. I, p. 170.

dans la gravure des coins, relativement aux légendes. Quelques autres fautes de gravure ont été commises, mais elles tiennent à l'art; les indiquer serait sortir du but de cet ouvrage, et des détails isolés à cet égard seraient incomplets et sans utilité.

Les fautes commises dans la fabrication des monnaies sont aussi de diverses natures, et il est à propos d'en désigner les principales.

335. *Coins mal employés.* Ces erreurs monétaires se trouvent quelquefois. Dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois, les fautes de cette nature sont assez difficilement reconnues, par la grande variété d'espèces de types qui se trouvent souvent réunies sans règles bien fixes; mais dans les monnaies de coin Romain, ces sortes de fautes sont aisément aperçues, à cause de la régularité du système monétaire Romain à cet égard. Ainsi on voit quelquefois un Revers connu pour appartenir à une pièce d'un Empereur, placé au Revers d'une pièce de sa femme, ou le contraire. Le même changement a lieu du père au fils, ou du fils au père. On trouve quelques exemples de pièces représentant le même coin sur leurs deux côtés, Avers et Revers. Quelques autres irrégularités de semblable nature se rencontrent.

336. *Types doublés.* Les fautes de cette nature résultent de ce que le flan a coulé entre les coins après avoir reçu les premiers coups, de sorte que l'on voit sur la pièce les empreintes doubles, de façons plus ou moins irrégulières. Il n'y a pas beaucoup d'exemples de ce genre d'erreurs monétaires parmi les monnaies des Peuples, Villes et Rois;

mais on en trouve davantage dans les monnaies Romaines.

337. Il ne doit pas être question ici des pièces frappées avec d'autres pièces antérieurement émises, en place de flans, et sur lesquelles on aperçoit des traces des types primitifs. Ces traces ne constituent pas réellement des erreurs monétaires; elles sont les résultats, souvent inévitables, de ce genre de fabrication. Il a été question, dans le Chapitre VI, de cette nature de monnaies, nommées *pièces refrappées* (128).

338. *Pièces incuses*. Cette faute monétaire avait lieu lorsque, après avoir frappé une pièce, au lieu de l'ôter, on la laissait sur le coin inférieur, en plaçant sur elle le nouveau flan. Il en résultait que ce nouveau flan, étant frappé, représentait d'un côté, en relief, le sujet du coin supérieur, et de l'autre, en creux, le même sujet produit par la pièce précédemment frappée. On trouve peu de ces sortes de pièces dans les monnaies des Peuples, Villes et Rois; mais elles sont assez communes dans celles de coin Romain, particulièrement dans les Consulaires d'argent (121.)

339. Il ne faut pas confondre ces *pièces incuses*, résultats d'erreurs monétaires, avec celles qui ont été frappées exprès, d'un côté en relief et de l'autre en creux, au moyen de deux coins différens. Ces pièces sont des premiers temps du monnayage et appartiennent à la Grande-Grèce. Il en a été question au Chapitre VI, et l'on y a vu qu'il convient, pour les distinguer des pièces dont il s'agit ici, de

leur donner le nom de *pièces de fabrique incuse* (120).

340. Quelques autres erreurs monétaires moins importantes provenant de la fabrication se rencontrent quelquefois. D'autres particularités, qui pourraient passer pour des erreurs monétaires, doivent être considérées comme tenant à des modes admis de fabrication. Je citerai entre autres les pièces à larges bords, ou frappées sur des flans plus larges que les coins ne l'auraient demandé. Il a été question de ce genre de fabrication dans le Chapitre VI (125).

CHAPITRE XIV.

Monnaies antiques fausses, falsifiées dans les temps anciens.

341. Les institutions les plus utiles entraînent quelquefois des inconvéniens; les hommes pervers abusent des moyens que la civilisation crée pour l'avantage des sociétés; il est rare que le mal ne soit pas à côté du bien. Dès les premiers temps de l'établissement du monnayage, la mauvaise foi s'en fit un moyen de tromper, et l'invention des monnaies fut sans doute rapidement suivie de l'invention des fausses monnaies. Démosthène nous apprend que du temps de Solon, lorsque les monnaies venaient, pour ainsi dire, d'être établies, la fabrication des fausses monnaies était déjà pratiquée chez les Grecs, et qu'elle était punie de la

peine de mort ([1]). D'autres passages des auteurs anciens nous font connaître que, dans les temps postérieurs, le crime de fausse monnaie fut constamment connu, et que les lois des divers peuples Grecs le punissaient toujours de la peine capitale. Le père de Diogène paraît avoir été coupable de ce crime ([2]).

342. Aucun témoignage ne nous fournit d'indices sur des altérations frauduleuses dans les monnaies, commises secrètement par les dépositaires de l'autorité publique. Polycrate, tyran de Samos, a été accusé d'avoir donné aux Lacédémoniens des pièces de plomb doré au lieu de monnaies d'or; mais cette imputation a été démentie par Hérodote lui-même, qui nous l'a conservée ([3]).

343. Les lois Romaines ne furent pas moins sévères sur ce point; à toutes les époques, elles condamnèrent à mort les faux-monnayeurs. Ulpien dit que ceux qui racleront, teindront, fabriqueront (frauduleusement par le moulage ou autrement) des monnaies d'or, seront livrés aux bêtes, s'ils sont libres, et punis du dernier supplice, s'ils sont esclaves ([4]).

344. Nous avons, quant au monnayage chez les Romains, quelques témoignages relatifs aux altérations frauduleuses qui furent faites secrètement aux monnaies par des personnages qui tenaient le pouvoir. On a accusé Marc-Antoine d'avoir mélangé dans les monnaies du fer à l'argent ([5]), et l'Empereur

---

([1]) Adv. Timocr., p. m. 805. — ([2]) Diog. Laertius, l. VI, 20. — ([3]) L. III, c. 56. — ([4]) Ad leg. Corn. de Fals. — ([5]) Plinius, L. XXXIII, c. 46.

Caracalla d'avoir fait répandre des pièces de plomb doré au lieu de monnaies d'or, et d'autres de cuivre argenté au lieu d'argent [1].

Ces reproches demandent à être examinés ; la fraude imputée à Marc-Antoine, d'avoir mélangé du fer dans les monnaies d'argent, paraît invraisemblable. L'argent des deniers Romains émis avec le nom de Marc-Antoine n'est point altéré, et ce métal ne pourrait l'être que difficilement avec du fer. Si l'on pense que par là Marc-Antoine a été accusé d'avoir fait fabriquer des monnaies fourrées, en fer recouvert d'argent, sans doute il existe de cette époque de ces sortes de pièces ; mais cette fraude, pratiquée par les faussaires, ne pouvait guère être employée en grand : restreinte, ainsi qu'elle ne pouvait manquer de l'être, et comme nous le reconnaissons par le nombre de ces pièces même qui nous restent, une telle fabrication n'eût offert que des ressources illusoires à un homme qui dirigeait d'aussi grands intérêts.

Quant à l'imputation faite à Caracalla, d'avoir émis des pièces de plomb fondu au lieu de monnaies d'or, et d'autres de cuivre argenté au lieu d'argent, elle a un autre caractère. C'est sous les règnes de Septime Sévère et de son fils Caracalla que la monnaie d'argent commença à être altérée à Rome. Cette altération fut-elle légalement établie et généralement connue? quand? comment? et jusqu'à quel point? C'est ce que nous ignorons. Il y a lieu de croire

(1) Dion, LXXVII, c. 14.

qu'elle fut frauduleusement établie par le Gouvernement dans les premiers momens. Sans doute, bientôt après, ces tromperies furent connues, et leurs auteurs virent les tristes résultats de ce commencement de dégénération de la monnaie Romaine. Mais il est probable que, dans les premiers instans, ils en recueillirent des bénéfices. Ces premières altérations des monnaies Romaines, faites par le pouvoir, sont, au reste, dignes de celui qui se les permit, et l'homme qui voulut assassiner son père, et qui devint ensuite fratricide, pouvait bien être faux-monnayeur.

Les premières altérations frauduleuses du titre de l'argent dans les monnaies Romaines sont seules à considérer sous le point de vue qui fait l'objet de ce Chapitre. Du moment que ces altérations deviennent publiques et légales, elles rentrent dans les considérations relatives aux titres des monnaies, qui ont été exposées dans le Chapitre VII.

345. Les fraudes de toute nature que les faussaires mettaient en œuvre obligèrent à chercher les moyens de s'en garantir. Les Gouvernemens, outre les lois terribles prononcées contre les faux-monnayeurs, employèrent sans doute d'autres moyens, qui ne nous sont pas connus, pour arrêter et reconnaître leurs travaux occultes. La fabrication des monnaies offre une particularité que l'on a attribuée à l'intention d'empêcher quelques contrefaçons, c'est le genre de monnaies nommées *dentelées*, qui furent en usage à Rome sous la République et en Syrie. Il en a été question, Chapitre VI (123). On a pensé

que ce genre de monnayage avait pour but de rendre impossible la fabrication des pièces *fourrées*, les plus dangereuses en effet de toutes les fausses monnaies anciennes. Mais si cette idée a été réellement cause de l'adoption de ce genre de monnaies, on s'était trompé sur l'efficacité de ce moyen; car il existe des monnaies *dentelées*, *fourrées*, conséquemment fausses.

Les particuliers cherchèrent aussi tous les moyens possibles de s'assurer de l'authenticité des monnaies. On s'étudia à acquérir à cet égard une expérience préservatrice. Quelques passages d'auteurs anciens nous attestent que l'on s'aidait de la vue, du tact, du son et même de l'odeur des monnaies, pour juger de leur authenticité, de leur altération, ou de leur fausseté.

346. Les monnaies antiques elles-mêmes viennent à l'appui de ces témoignages écrits, car on trouve parmi elles d'assez grandes quantités de pièces fausses de diverses contrées depuis les premiers temps du monnayage jusqu'au terme des diverses séries.

Ainsi, dès l'origine des monnaies, et constamment depuis, la friponnerie tira de cette institution des gains illicites et nuisibles à la société; les législateurs imposèrent aux faux-monnayeurs les peines les plus sévères, et ces peines ne produisirent pas tous les résultats qu'on en devait attendre, puisque nous avons encore des preuves de ces fraudes coupables, dans des séries presque non interrompues.

Après avoir exposé ces notions générales sur cette

matière, il est nécessaire d'entrer dans les détails convenables sur les diverses espèces de monnaies fausses, falsifiées dans les temps anciens.

Ces sortes de pièces sont beaucoup moins communes parmi les monnaies des Peuples, Villes et Rois, que parmi celles de coin Romain. Le nombre des monnaies Romaines de cette espèce est fort considérable à diverses époques.

347. *Pièces fausses, dorées ou argentées.* Ce genre de fraude a dû être un des premiers adoptés, puisqu'il présentait plus de facilité dans l'exécution. Il est spécialement désigné dans quelques-unes des dispositions des lois anciennes, qui parlent de ceux qui teignaient les monnaies. Cette fraude pouvait être employée avec plus de succès, en dorant les pièces d'argent. Il ne nous reste pas beaucoup de pièces que l'on puisse reconnaître appartenir à ce genre, parce que le temps et d'autres causes accidentelles ont fait disparaître les teintes superficielles qui leur avaient été données.

Il ne faut pas confondre avec les fausses monnaies de cette espèce les pièces qui étaient ornées par des applications partielles, ou même totales, d'or et d'argent, pour les rendre précieuses ou remarquables. Ces pièces-ci étaient presque toutes du nombre de celles que l'on doit considérer comme ayant été non des monnaies, mais des médailles. Il en a été question dans le Chapitre VI (131).

Il ne faut pas non plus confondre avec ces pièces fausses dont il est ici question les monnaies émises légalement, ou, suivant l'usage, à des titres très-bas,

en billon ou même seulement colorées en argent, monnaies qui furent usitées à certaines époques.

348. *Pièces fausses frappées en or ou argent altérés.* Cette sorte de fabrication a été également employée, puisqu'elle offrait des profits; mais il y a lieu de croire qu'elle l'a été très-rarement, parce que ses résultats donnaient des monnaies dont les teintes pouvaient facilement trahir l'origine : nous avons peu de ces sortes de pièces. Il ne faut pas les confondre non plus avec les monnaies des époques où les titres altérés de l'or ou de l'argent étaient légalement admis.

349. *Pièces fausses moulées.* Ces sortes de fausses monnaies ont été fabriquées en diverses contrées et à diverses époques, mais principalement pour les pièces de coin Romain, en argent de divers titres, émises depuis l'altération de ce métal sous Septime Sévère jusqu'aux Philippe et même plus tard. Pendant le temps que furent fabriquées ces monnaies d'argent Impériales, altérées plus ou moins légalement, et successivement devenues des pièces de billon, et enfin des pièces seulement colorées en argent, la fabrication des fausses monnaies doit avoir été très-active. Les monnaies frappées par ceux qui avaient le pouvoir, successivement altérées et probablement avec secret et sans règles fixes, étaient elles-mêmes des monnaies trompeuses, se rapprochant beaucoup du caractère de la fausse monnaie, et en produisant tous les inconvéniens. Il serait fort difficile de distinguer avec certitude les monnaies de cette époque qui étaient bonnes ou plutôt officielles, d'avec

celles qui étaient le produit de fausses fabrications. Il y avait entre les ateliers monétaires publics et les faussaires un concours de tromperie aux dépens des peuples. On a lieu de penser que les chefs des Gouvernemens ordonnaient quelquefois, dans ces temps, des fabrications secrètes de monnaies qui, bien que sorties d'ateliers publics, avaient tout le caractère de monnaies fausses. On a découvert une assez grande quantité de moules en terre cuite qui ont servi aux fabrications de cette époque, soit officielles, soit fausses. Il a été question de ces sortes de pièces dans le Chapitre VI (98), et ce qui vient d'être exposé se rapporte à celles de ces pièces qui étaient le produit de fabrications frauduleuses.

350. *Pièces fourrées.* Ce genre de fabrication frauduleuse est celui qui a été le plus pratiqué dans l'antiquité, parce qu'il est le plus trompeur. Il consiste à frapper des pièces dont le centre, ou l'*âme*, est d'un métal de peu de valeur, et dont l'extérieur est formé d'une couche très-mince d'or ou d'argent, et même de cuivre; car cette fraude a aussi été exercée pour des monnaies de ce métal. Ce centre est ordinairement, pour les pièces d'or, en argent ou en cuivre, pour celles d'argent, en cuivre ou en fer; et pour celles de cuivre, en fer ou en plomb. L'habileté des faussaires à l'égard de ces pièces devait être très-grande, pour parvenir à tirer des bénéfices d'une fabrication si difficile. La perfection de ce travail est en effet très-remarquable. Il fallait, pour que cette tromperie fût découverte, qu'une fraction de la pellicule d'or ou d'argent fût enlevée,

et ces pièces pouvaient circuler long-temps avant que cela arrivât. Il est hors de doute qu'aujourd'hui, après tant de siècles, il y a beaucoup de monnaies fourrées qui sont encore intactes, et dans lesquelles on n'aperçoit pas le centre de métal commun, tant les faussaires avait acquis d'habileté dans la fabrication de ces pièces.

On les a nommées en latin *Numi pelliculati*, à cause du peu d'épaisseur de leur couverte, ou *Subaerati*, parce que leur centre, ou *âme*, est ordinairement en cuivre. On leur donne aussi le nom de *Bracteates*, qui s'applique plus réellement à la pellicule d'or ou d'argent qui les couvre, puisque ce mot générique est le nom attribué aux pièces extrêmement minces, dont on trouve des exemples dans les temps du moyen âge.

Les monnaies fausses *fourrées* d'or sont rares. Leur trop grande légèreté les faisait reconnaître, parce que les poids des autres métaux sont trop différens de celui de l'or; on en trouve de Grecques et de Romaines : les Grecques d'argent, sont peu fréquentes, mais celles de ce métal de coin Romain sont extrêmement nombreuses, tant parmi les Consulaires que parmi les Impériales, jusqu'à l'époque où l'argent fut altéré sous Septime-Sévère. La fraude des pièces fourrées cessa alors pour les monnaies d'argent de coin Romain, et fut remplacée par celle qui s'exerça sur le titre de ce métal. Lorsque la monnaie d'argent pur fut rétablie sous Dioclétien, elle fut fabriquée d'une épaisseur bien moins considérable que dans le Haut-Empire, et il n'est pas

improbable qu'un des motifs qui firent adopter ce peu d'épaisseur des monnaies fut l'idée de rendre impossible la fabrication des pièces fourrées. On trouve cependant quelques monnaies fourrées du Bas-Empire en or.

La grande quantité qui existe des monnaies d'argent Romaines *fourrées*, Consulaires et du Haut-Empire a souvent fait penser que ces fabrications avaient pu être ordonnées par ceux qui tenaient le pouvoir. La perfection du travail, la conformité des coins avec ceux des bonnes monnaies pourraient le faire croire aussi. Mais quand on pense qu'il se trouve de ces monnaies aux types de quelques Empereurs de la plus éminente vertu, on doit abandonner cette idée, au moins comme principe admis de Gouvernement. Les pièces de cuivre *fourrées* sont fort rares, et l'on ne conçoit pas en effet comment il pouvait convenir d'en fabriquer.

351. Quelques collecteurs de monnaies antiques préfèrent placer dans leurs suites des pièces *fourrées*, comme étant d'une antiquité incontestable. Ces pièces sont sans doute fort curieuses à réunir dans les collections; mais elles ne doivent y être considérées que comme *fausses monnaies* de l'époque et ne peuvent tenir lieu des monnaies authentiques. Ces monumens étant principalement à considérer sous le point de vue de l'instruction, on courrait risque d'accueillir des erreurs, en basant ses conjectures sur une grande quantité de pièces fausses, quoique des temps anciens; car beaucoup d'entre elles offrent des fautes de légendes que nous avons

déjà signalées. Au reste, le goût que quelques collecteurs ont pour les pièces antiques *fourrées* a donné aux faussaires modernes l'idée d'imiter ces pièces, comme nous le verrons dans le Chapitre suivant. Les monnaies fausses antiques se trouvent donc falsifiées de nos jours, et il faut, pour reconnaître leur authenticité, la même habitude et les mêmes connaissances que pour juger de celle de toutes les autres monnaies et médailles antiques.

CHAPITRE XV.

Monnaies et Médailles antiques fausses, falsifiées dans les temps modernes.

352. Les monnaies des peuples anciens ont exercé la cupidité des faux-monnayeurs de l'antiquité, qui se procuraient, par leurs fabrications illicites, la valeur des monnaies falsifiées qu'ils répandaient frauduleusement en grand nombre dans la circulation. Dans les temps modernes, ces mêmes monnaies et médailles antiques, qui ne sont plus que des objets de curiosité et d'étude, ont exercé encore et exercent toujours la cupidité de faussaires d'un autre genre. Ceux-ci, spéculant sur la curiosité des collecteurs peu instruits, cherchent à répandre, à des prix élevés, quelques pièces qu'ils ont fabriquées pour imiter des pièces antiques auxquelles leur rareté donne une valeur plus ou moins élevée.

Mon but, dans ce Chapitre, est de faire connaître

quelles sont les diverses espèces de pièces fausses, falsifiées dans les temps modernes, et d'exposer les principaux moyens de reconnaître ces falsifications. Les observations qui tendent à donner, autant que possible, une théorie sur ce point, conduisent au double but de reconnaître les pièces fausses, et de se convaincre de l'authenticité de celles qui sont vraiment antiques.

353. Il est hors de doute, au premier aspect, que la principale étude de ceux qui s'occupent de la Numismatique antique doit être de s'assurer de l'authenticité des pièces. Le collecteur plaçant dans ses tiroirs des monnaies et des médailles fausses, le savant s'appuyant sur ces pièces dans la discussion des points d'archéologie qu'il traite, sont à-la-fois, sans le savoir, et trompés et trompeurs. Il semblerait donc que les observations tendant à connaître l'authencité de ces monumens anciens eussent dû être constamment l'objet principal des recherches des Numismatistes. Mais il n'en a point été ainsi. Dès que, dans les temps modernes, les monnaies antiques furent recherchées, les faussaires ne manquèrent pas de les imiter. Les pièces fausses qu'ils répandirent furent presque toutes et pendant long-temps des imitations plus ou moins imparfaites de pièces antiques, ou des produits d'imagination plus ou moins éloignés du style des anciens monumens, et du cercle des choses possibles. Cependant ces pièces d'une fausseté évidente furent long-temps admises comme antiques par les écrivains numismatistes les plus renommés, et conséquemment par

les collecteurs. La principale cause des erreurs des écrivains de ces temps sous ce rapport vient de ce qu'ils étudiaient plutôt les livres que les monumens eux-mêmes, et qu'ils prenaient pour base de leurs assertions ce que les écrivains antérieurs avaient consigné dans leurs ouvrages. Du Choul, Le Pois, Goltzius, et d'autres auteurs du même temps ont publié comme antiques des pièces d'une fausseté évidente, et qui eussent été reconnues aisément si l'on eût voulu les soumettre aux moindres observations critiques. Il faut admettre que les écrivains, les collecteurs et les faussaires de ces temps de l'enfance de la Numismatique n'étaient pas beaucoup plus instruits les uns que les autres sur le point qui nous occupe.

354. Avec le temps, les recherches prirent une direction plus raisonnée, les monnaies et médailles furent observées avec plus de soin, les imitations sans art ou invraisemblables furent rejetées, les collections s'épurèrent, le goût se forma. Mais en même temps que l'expérience et l'observation préservaient les collecteurs et les savans des tromperies grossières antérieurement admises, les faussaires suivaient aussi une marche égale de perfectionnement dans leurs travaux. Ils devenaient plus habiles, à mesure que les acheteurs devenaient plus difficiles. Dans le dernier siècle, ils abandonnèrent presque entièrement les diverses fabrications de médailles plus ou moins controuvées, de médailles qui n'étaient pas conformes à des pièces antiques. Depuis lors, les faussaires se sont bornés à chercher à imiter le plus

parfaitement possible des pièces d'une antiquité indubitable. Les plus habiles d'entre eux se sont livrés particulièrement, lorsqu'ils en ont eu le talent, au mode de fabrication le plus trompeur, mais aussi le plus difficile, celui de la gravure et de l'emploi des coins. Vers le commencement de ce siècle, il y avait quelques hommes fort habiles dans ce genre de travail. Les bords du Rhin et Rome virent frapper des pièces qui trompèrent beaucoup de collecteurs, et qui furent admises dans les cabinets dirigés avec le plus de soins.

355. Ces falsifications avaient eu plus principalement pour but jusqu'alors les monnaies et médailles Romaines qui étaient plus généralement recherchées par les collecteurs. Depuis la fin du dernier siècle, le goût des médailles Grecques s'étant beaucoup plus répandu, les faussaires commencèrent aussi à en multiplier des imitations; mais ceux qui cherchèrent à les falsifier par l'emploi de coins modernes trouvèrent d'abord de bien plus grandes difficultés à imiter le style des pièces Grecques, que celui des pièces de travail Romain.

Depuis le commencement du siècle présent et particulièrement depuis que la paix, succédant à de longues guerres, a facilité les voyages et les communications des peuples, le goût des médailles antiques a pris un grand accroissement. Les nombreux voyageurs qui ont parcouru l'Italie, la Sicile, la Grèce, et même l'Asie et l'Afrique, en recueillant ces monumens, ont encouragé les fouilles et les recherches. Des demandes constantes ont fait hausser les prix,

et les habitans des contrées même les moins civilisées ont cessé de détruire les monumens antiques, en reconnaissant qu'ils pouvaient facilement les vendre à des prix avantageux. Le goût des médailles Grecques s'est particulièrement répandu. Les faussaires n'ont pas manqué de redoubler d'études et d'essais pour tirer aussi parti de cette grande recherche de médailles antiques, et il faut avouer que, dans ces dernières années, ils ont fait de nouveaux et même d'étonnans progrès dans leur art perfide. Ce n'est plus seulement en Italie et en Allemagne que les falsifications sont pratiquées, c'est en Orient même que les artistes gravent des coins à l'imitation des monnaies antiques Grecques. Le choix des pièces qu'ils copient, la composition des variétés qu'ils imaginent sont dirigés avec beaucoup de discernement. Inspirés par les lieux qu'ils habitent et par la vue continuelle des modèles qu'ils cherchent à imiter, ces graveurs retrouvent, en partie, il le faut avouer, le style, la manière et l'originalité des artistes de l'antiquité. Lorsqu'ils savent joindre au talent aussi évident que déplorable, avec lequel leurs coins sont gravés, des mesures bien entendues pour le titre des métaux, leur couleur, la disposition des flans et la frappe, ils produisent des pièces d'une perfection désespérante. Tel est le point où l'on est arrivé maintenant.

356. Quel que soit le degré de perfection trompeuse et funeste auquel sont parvenus les contrefacteurs par le moyen de coins de travail moderne, on peut craindre qu'ils ne gravent à l'avenir des pièces

dans un sentiment de l'antique encore plus parfait. Mais ce genre de travail n'est pas seul à redouter: d'autres essais très-récens d'imitation ou plutôt de reproduction des médailles antiques ont été faits dans un système dont la réussite serait tout-à-fait fatale pour la Numismatique, sous le rapport de la rareté et de la valeur des pièces. Sans être initié dans les secrets de ceux qui se livrent à ces travaux, il est aisé de reconnaître que leur but est de parvenir à *frapper* des pièces des trois métaux monétaires, avec des *coins moulés sur l'antique*, auxquels la difficulté à résoudre est de donner la *dureté* nécessaire. On peut concevoir assez facilement, sans qu'il soit à propos de le détailler ici, quels sont les procédés à l'aide desquels on espère parvenir à ce but. Il semblerait que les tentatives faites jusqu'à ce jour n'ont pas été sans quelques succès. Si ce genre de reproduction arrivait à une réussite complète, par la solution de la difficulté du procédé et par une exécution pratique bien entendue, on n'aurait plus de moyens certains de distinguer une pièce antique d'une pièce ainsi reproduite. Les monumens numismatiques perdraient leur intérêt de rareté et leurs degrés de valeur; ils ne conserveraient que leur intérêt littéraire et leur utilité scientifique, les pièces ainsi imitées n'étant que des reproductions entièrement exactes des pièces antiques elles-mêmes.

Ces craintes pour l'avenir sont peut-être poussées trop loin; mais, dans un examen tel que celui-ci, de telles considérations doivent trouver place.

Passons aux notions qui se rapportent positive-

ment à l'appréciation des imitations des monumens numismatiques.

357. Il convient de rappeler d'abord que, dans le sujet qui nous occupe, deux points se tiennent liés et doivent être traités simultanément : reconnaître l'authenticité des pièces vraiment antiques, et découvrir la fausseté des pièces contrefaites. C'est sur-tout au point où nous venons d'amener ces considérations, que ce double but des recherches et des observations du Numismatiste doit être saisi. Sans doute, dans l'état actuel des choses, les pièces d'une authenticité incontestable seront reconnues et appréciées pour telles par les véritables connaisseurs, voilà le premier point; mais s'il y a quelques doutes, disons plus, si une pièce fausse réunit presque tous les caractères de l'authenticité, là commenceront les diversités d'opinions, et quelques connaisseurs instruits pourront se tromper dans leurs jugemens.

358. Il faut donc reconnaître que les collections formées et dirigées avec le plus de soins et de scrupules contiennent des pièces douteuses. Dans l'embarras où l'on se trouve quelquefois maintenant pour déterminer une opinion que l'on puisse tenir pour certaine sur des pièces fort difficiles à juger, un seul parti est à suivre, c'est de soumettre ces pièces douteuses au jugement de tous les connaisseurs d'une des villes, en bien petit nombre, où l'appréciation de ces anciens monumens peut être faite avec certitude, ou du moins, en certains cas, avec ce degré de probabilité qui est presque la certitude même.

Après avoir exposé ces considérations générales,

nous commencerons à exposer successivement les diverses particularités qui se rapportent à l'objet que nous étudions.

359. En suivant cette investigation sous le double rapport que nous avons déjà indiqué, de reconnaître l'authenticité des pièces antiques et la fausseté des pièces contrefaites, il serait nécessaire de traiter successivement de ces deux parties; mais l'art de reconnaître les pièces authentiques résulte d'abord de l'étude de la Numismatique toute entière, et ensuite des connaissances que l'on acquiert en apprenant à discerner les pièces fausses. L'étude de la Numismatique est le but de cet ouvrage dans son ensemble, et nous ne nous occupons ici que de l'exception, de la partie qui concerne les pièces fausses falsifiées dans les temps modernes. Des détails qui vont être donnés pour apprécier ces pièces, on doit donc recueillir les élémens de ses jugemens pour établir l'authenticité des pièces vraiment antiques.

360. Il est cependant quelques observations générales qui peuvent trouver place ici sous ce rapport. Ce sont celles qui ont pour but de signaler les marques positives qui ne laissent aucun doute sur l'antiquité des pièces. De ce nombre sont les fentes des pièces, lorsque d'ailleurs elles ont les autres caractères d'authenticité, les contre-marques rarementcontre faites, les pièces fourrées, dont la falsification n'a pas été tentée avec succès, etc.

361. Il faut ensuite rappeler ici, dans le sens contraire, qu'un grand nombre de pièces authentiques ont été moulées, ainsi qu'on l'a vu au Chapitre VI

(95 à 97), et qu'elles doivent être bien distinguées des pièces fausses obtenues par ce procédé.

362. Les faussaires se sont exercés sur tous les genres de monnaies antiques. Des pièces communes même, et ne valant que le poids, ont été falsifiées sans qu'on puisse concevoir l'avantage qu'on trouvait à cette fabrication.

363. Des auteurs et des collecteurs ont quelquefois accusé de fausseté certaines pièces, parce qu'elles n'avaient pas encore été connues. C'est sans doute une erreur. Les monnaies et médailles antiques ne sont trouvées que successivement, et malgré les découvertes nombreuses qui ont été faites, il se présente continuellement des types nouveaux. Il est même assez remarquable que des pièces publiées par Golzius, qui ne se trouvaient plus dans les collections et étaient conséquemment accusées de fausseté, ont reparu depuis, et ont rétabli, pour elles au moins, la réputation de cet auteur, auquel on fait le reproche d'avoir publié beaucoup de pièces fausses, reproche qui n'est d'ailleurs que trop appuyé sur de nombreuses erreurs de ce genre.

Il ne nous reste plus qu'à parler des pièces fausses elles-mêmes, et à indiquer les divers procédés employés par les faussaires.

364. Quelques auteurs, et entre autres le P. Jobert, ont publié des observations sur cette matière; mais elles sont fort superficielles. Beauvais est le premier qui ait donné dans une dissertation spéciale des renseignemens plus étendus et plus utiles [1];

---

[1] La Manière de discerner les médailles antiques de celles

mais cet opuscule est incomplet, et manque de méthode: il contient des choses qui sont étrangères au sujet, et renferme quelques assertions qui dénotent peu de connaissances dans le système constitutif du monnayage. Cet auteur dit, par exemple, que la fabrication des pièces fourrées fait *connaître que l'argent était rare dans l'Empire Romain, puisqu'un ouvrier risquait d'être puni pour contrefaire une médaille d'argent qui vaut à peine aujourd'hui quinze sous, et qui était alors d'un bien plus bas prix.* Il y a dans ce passage autant d'erreurs que d'idées.

365. Les monnaies et médailles antiques falsifiées dans les temps modernes, considérées en elles-mêmes, offrent deux aspects séparés sous lesquels elles doivent être examinées : d'abord les diverses espèces de ces pièces, et ensuite les divers procédés employés pour leur fabrication.

Les diverses espèces de pièces fausses sont les suivantes :

366. *Pièces conformes aux pièces antiques.* Ce sont celles qui sont en tout conformes aux monnaies et médailles authentiques, soit qu'elles soient moulées sur celles-ci, soit qu'elles aient été frappées avec des coins gravés en copies exactes.

367. *Pièces imitées des pièces antiques.* Ce sont celles qui sont moulées ou frappées dans le style et la manière antiques, mais sans en être des copies

---

qui sont contrefaites. Paris, Briasson, 1739, in-4. Réimprimé dans le tome III de l'ouvrage intitulé : *Histoire abrégée des Empereurs romains et grecs*, etc.; par Beauvais. 1767, in-12, 3 vol.

exactes, celles dont les ressemblances exactes pourraient exister réellement antiques et n'existent cependant pas. On doit ranger dans la même catégorie les pièces antiques qui ont été altérées par le burin ou autrement, pour les dénaturer et pour leur donner l'apparence de variétés rares et non connues.

368. *Pièces imaginaires.* Cette catégorie contient, 1°. les pièces qui n'ont aucun caractère de ressemblance avec les pièces antiques, sous le rapport de l'art et de la fabrication; 2°. les pièces dont l'existence n'est pas possible, comme les médailles de Priam, d'Achille, d'Énée et d'autres personnages qui ont vécu antérieurement au monnayage, pièces présentées comme fabriquées de leur temps; 3°. enfin celles même de personnages qui ont existé depuis l'établissement des monnaies, mais dont on ne connaît pas de pièces antiques, comme Périclès, Annibal, Scipion, et une foule d'autres.

Passons maintenant au second aspect sous lequel on doit considérer les pièces dont nous nous occupons, celui des divers procédés employés pour leur fabrication. Il ne nous reste plus que peu de considérations à exposer sur chacun de ces procédés, dont voici la nomenclature.

369. *Pièces antiques retouchées à l'outil.* Les pièces de cette nature sont des monnaies et médailles véritablement antiques travaillées par le burin ou d'autres moyens, soit pour les faire paraître mieux conservées qu'elles ne le sont réellement, soit pour en faire, au moyen de quelques changemens, des pièces différentes et rares.

Lorsque les faussaires ont voulu retoucher ces pièces pour leur donner l'apparence d'une conservation meilleure qu'elle ne l'était en effet, ils se sont bornés à creuser légèrement le champ autour des figures et des lettres et à indiquer d'une manière plus sentie les contours des figures et des objets représentés, à en retrouver le modèle, afin de rendre à ces pièces une partie du relief que le frottement leur avait fait perdre. Il y a quelques exemples de côtés de pièces refaits ainsi en entier.

370. Quand les faussaires ont voulu faire avec des pièces antiques communes d'autres pièces rares, ils ont choisi des monnaies ou des médailles qui pussent subir les changemens nécessaires avec le moins de travail possible. En général ce genre de falsification n'a été guère exercé que sur les pièces Romaines, soit de coin Romain, soit Impériales-Grecques. Ainsi on a choisi une *Orbiana* pour en faire une *Annia Faustina*, un *Valerianus* pour en faire un *Aemilianus*, une *Mamaea* pour en faire une *Tranquillina*, un *Claudius* d'Antioche en cuivre pour en faire un *Otho*, etc. Ces sortes de transformations n'ont été opérées en général que sur les pièces de bronze, parce que les changemens nécessaires peuvent s'effectuer plus facilement sur ce métal, et être ensuite plus aisément cachés, ainsi qu'on va le voir. Comme les changemens à faire étaient presque toujours du côté de l'Avers ou de la Tête, on avait soin de choisir des pièces dont les Revers pussent convenir aux têtes falsifiées. Après avoir donc fait un choix convenable, le faussaire travaillait au burin

le côté qu'il voulait changer, il altérait les parties des légendes à faire disparaître et les remplaçait par les lettres nécessaires pour concourir à former les nouvelles légendes ; il faisait dans les profils des figures, dans les cheveux et dans les barbes les changemens indispensables pour approcher de la ressemblance des têtes qu'il cherchait à créer. Ce genre de falsification, quoique plus généralement adopté pour les pièces Romaines, l'a aussi été pour les Grecques, et particulièrement pour changer les noms des villes, en substituant par la retouche des lettres un nom à un autre, ce qui fait d'une pièce commune une pièce rare, soit par le nom de cette ville, soit par le type. Plus un faussaire avait d'habileté dans ce genre de travail, de discernement et de pratique, mieux il réussissait dans ces sortes de falsifications. Nous avons dit qu'elles ne se faisaient en général que sur les pièces de bronze, et en voici le motif. Les pièces ainsi refaites étaient enduites d'une patine fausse, qui, en couvrant tous les travaux à l'outil, en dissimulait en partie les défauts et en cachait du moins les traces.

Ce mode de falsifications offrait de grandes difficultés, à cause de l'incertitude des résultats de ce travail, fait sur les pièces mêmes, et sur-tout à cause de la disparate qui résultait nécessairement entre les deux côtés de ces pièces, dont l'un était intact et l'autre retouché. Aussi était-il facile en général de reconnaître ces sortes de faussetés. Ce genre de tromperie, qui a été pratiqué particulièrement en Italie, a donc été à-peu-près abandonné depuis long-

temps ; et il y a lieu de croire que les faussaires ne se servent plus guère de ces moyens imparfaits et trop facilement jugés aujourd'hui.

371. Quant aux moyens de reconnaître la fausseté de ces sortes de pièces, et en général celle de toutes les sortes de falsifications, il serait difficile d'établir un système de principes infaillibles. L'examen continuel des pièces antiques, la comparaison de celles qui sont de toute authenticité avec celles qui sont reconnues pour fausses, les communications avec les Numismatistes instruits, la connaissance des moyens pratiques du monnayage, le goût de ces sortes de recherches, donnent, avec le temps, le tact qui fait juger avec certitude de l'authenticité des monnaies et médailles antiques ou de leur fausseté. Ce tact est un sentiment intime qui s'éprouve et ne se raisonne pas d'une manière claire pour ceux qui n'en connaissent pas la portée. Les monumens antiques de tout genre, pour être appréciés, sont soumis aux mêmes difficultés et à des observations à-peu-près semblables. Un sentiment pareil guide ceux qu'une longue habitude met en état de juger les diverses productions des beaux-arts des temps modernes, depuis la renaissance, tableaux, dessins, sculptures, musique. Ici, le sentiment intime qui détermine les véritables connaisseurs dans leurs jugemens, leur fait découvrir non-seulement les époques qui doivent être assignées aux productions des arts, mais aussi les noms des auteurs. Ils sentent les motifs de leurs jugemens, ils s'en rendent compte entre eux ; mais les faire concevoir à qui n'est pas encore initié dans

ces matières, serait la chose impossible. Comment faire comprendre à une personne sans connaissance en peinture pourquoi un tableau est de Raphaël et non d'Andrea del Sarto; à une personne non musicienne, pourquoi un morceau est de Cimarosa et non de Mozart? Ces sortes de connaissances s'apprennent, mais ne s'enseignent pas.

372. Tous ces détails ne sont exposés ici que pour appuyer cette conclusion générale, relative à notre sujet, que celui qui veut parvenir à la connaissance matérielle de l'authenticité des monnaies et médailles antiques et de la fausseté de celles qui sont contrefaites, doit chercher, par les moyens qui ont été indiqués, à acquérir cette pratique, ce tact, que nous avons cherché à qualifier. L'examen continuel des monumens lui procurera les connaissances que des règles écrites ne lui donneraient pas.

Il est cependant quelques observations qui doivent être faites sur les divers procédés de falsifications; ces observations peuvent guider les commençans dans leurs premières recherches. Elles s'appliquent aux falsifications dont il est ici question et à quelques autres. Nous les exposerons aussi brièvement que le demande la nature de cet ouvrage.

373. Les légendes sont un des points qui servent le plus à faire reconnaître les falsifications. Lorsqu'elles ne sont pas franches, égales, nettes, la pièce est douteuse. Il a été exposé, à ce sujet, dans le Chapitre XI, quelques considérations qui doivent être rappelées ici. Ces observations sur le faire, le style des inscriptions s'appliquent plus

particulièrement aux falsifications dont il est maintenant question, puisque les lettres, retouchées à l'outil sur les pièces mêmes, ont un caractère incertain et maniéré qui trahit bientôt leur origine.

374. Dans les pièces retouchées à l'outil, la disparate entre les parties intactes et celles qui ont été travaillées est caractéristique, et doit être reconnue par des yeux exercés. Les contours incertains, mous et mal sentis des parties retouchées dans les têtes font aussi apercevoir la fraude.

375. La *patine* fausse est enfin un indice également déterminant. Malgré les soins que les faussaires se sont donnés pour composer des patines approchant de celles que les pièces antiques acquièrent naturellement avec le temps, ils n'y ont réussi que bien imparfaitement. Les patines naturelles ont d'abord une égalité de teinte, une transparence, une finesse de ton, qui leur sont particulières; elles sont de plus entièrement adhérentes et sans épaisseurs propres : ces circonstances peuvent être appréciées par l'œil du connaisseur. Elles sont, enfin, d'une qualité dure, et cet avantage matériel peut être reconnu d'une façon positive. Les patines fausses seront donc jugées telles avec assez de facilité, d'abord par les apparences qui viennent d'être détaillées, puisqu'elles n'ont pas les qualités des patines antiques, et ensuite par leur dureté. Si une patine a une épaisseur propre, si elle est facilement entamée par une pointe, elle est certainement fausse.

376. Ce qui doit enfin, et surtout, déterminer le connaisseur dans ses jugemens sur l'authenticité ou

la fausseté des monnaies et médailles antiques, c'est l'aspect général de la pièce, l'accord de ses parties sous le rapport du style, du travail, de la conservation, de la couleur, du poli et de l'effet.

377. Il est nécessaire de mentionner ici un genre de falsification qui, quoique fort peu usité, demande cependant à être cité. On a vu, dans le Chapitre VI (131), que quelques pièces dans l'antiquité, et spécialement des pièces de grands modules ont été dorées ou argentées en tout ou en partie. Ce sont ces sortes de pièces que les faussaires ont voulu imiter. Ils ont choisi des pièces soit antiques, soit modernes, et les ont ainsi dorées ou argentées en tout ou en partie. Ces falsifications sont peu nombreuses. Le même examen qui fait découvrir les faussetés de retouches, servira à faire distinguer ces sortes d'embellissemens modernes et faux.

378. *Pièces antiques martelées.* On nomme ainsi des pièces antiques dont les faussaires conservent un des côtés, en frappant sur l'autre avec un coin moderne un nouveau revers. On place pour cela la pièce sur des cartons du côté conservé, et sur l'autre côté, dont on fait disparaître les empreintes, on frappe le nouveau revers au moyen du coin et du marteau. Ce genre de falsification a été plus particulièrement employé pour les pièces Romaines, pour celles en cuivre, et pour placer un revers rare et nouveau sur des pièces dont on conservait la tête. Les faussaires ont souvent frappé ainsi sur des pièces authentiques des revers imaginaires, tels que la légende : VENI, VIDI, VICI, sur des pièces de

J. César; EXPEDITIO IVDAICA sur celles d'Hadrien, et autres types inventés. C'est en Italie sur-tout que cette méthode a été pratiquée.

La plupart des inconvéniens qui viennent d'être décrits relativement aux pièces antiques retouchées à l'outil, se retrouvent dans les pièces martelées. Le disparate dans le travail de chacun des côtés et les imperfections de la patine sont ici les mêmes. Il faut ajouter toutes les considérations qui rendent si difficile l'imitation du style et de la manière des anciens dans la gravure des coins, dont nous allons bientôt parler plus au long. La frappe offre aussi des points de reconnaissance d'autant plus importans, qu'un seul côté des pièces s'y trouve soumis dans ce cas par les faussaires.

Ces sortes de falsifications étaient donc peu trompeuses, et l'on y a depuis long-temps renoncé, comme à celles qui étaient le résultat des retouches à l'outil.

On a déjà apprécié, par tout ce qui vient d'être dit et par tout ce qui a été exposé dans ce Chapitre, les moyens de reconnaître la fausseté de ces sortes de pièces.

379. *Pièces antiques encastées.* On donne ce nom aux pièces formées de deux côtés de pièces antiques différentes, et qui sont réunis pour en faire une pièce rare ou nouvelle. On conçoit qu'en prenant un côté d'une pièce et un côté d'une autre, toutes deux communes, et en les réunissant, on obtient une nouvelle pièce rare.

La manière de produire ces sortes de falsifications

est simple. Le faussaire choisit deux pièces du même métal, du même module et du même ton, dont un des côtés de chacune puisse être réuni convenablement. Il creuse l'un des côtés en réservant le bord de la pièce à laquelle ce côté appartient, il enlève ensuite de l'autre pièce tout ce qui ne dépend pas du côté à conserver, de façon que ce côté ainsi réduit entre bien juste dans le vide de l'autre côté, préparé comme il a été dit; il réunit alors le tout par une soudure. Il faut faire observer que les pièces de coin Romain ont souvent près de leurs bords des lignes ou des grènetis qui favorisent cette opération. La seule preuve des falsifications de ce genre est donc sur la ligne de réunion des deux morceaux; la pièce entière et ses bords sont authentiques. On voit combien ce mode de falsification est supérieur à ceux dont nous avons déjà parlé, et qu'il faut une attention bien particulière pour distinguer le seul point faible de ces sortes de pièces, qui n'est qu'une ligne de réunion des deux còtés rassemblés, laquelle est dissimulée souvent avec beaucoup d'adresse, en se perdant dans les lignes relevées, les grènetis, les accidens et les bords des pièces.

380. Ce mode de falsification a été et est encore plus particulièrement employé pour les pièces Romaines, principalement d'argent et de cuivre. Il est beaucoup plus trompeur que ceux qui ont été précédemment décrits.

381. Quant aux pièces à réunir ainsi, on conçoit que le discernement qui préside à ce choix contribue beaucoup à rendre ces sortes de falsifications

plus trompeuses. Elles ont été souvent employées pour former des pièces rares par l'union d'une tête commune à un Revers représentant un sujet qu'on n'y voit pas ordinairement réuni. Ainsi, par exemple, à la tête d'un Empereur, on adapte un Revers qui ne se trouve ordinairement que dans les pièces de sa femme. Mais les faussaires se sont plus particulièrement servis de ce mode pour réunir ensemble diverses têtes. Ainsi, par exemple, ils prennent une pièce d'un Empereur et une autre d'un personnage de sa famille, toutes deux communes, et en font une seule pièce qui se trouve fort rare par la réunion de ces têtes, et qui est bien authentique dans toutes ses parties, mais fausse dans son ensemble. Beaucoup de ces pièces de la famille de Septime Sévère ont été ainsi falsifiées, parce que, parmi les pièces authentiques de ce règne, il s'en trouve en effet à deux, trois et quatre têtes.

On voit, d'après ces détails, que ces sortes de pièces falsifiées sont les plus difficiles à juger, puisque, étant antiques dans toutes leurs parties, elles n'offrent qu'une seule ligne, dissimulée souvent avec beaucoup d'art, qui puisse servir à faire reconnaître leur fausseté.

382. Dans quelques pièces de ce genre, les deux côtés sont d'abord travaillés également sans réserver le bord à l'un d'eux, et sont ensuite soudés ensemble, de façon que la ligne de réunion est sur le bord même de la pièce, et se trouve plus ou moins bien dissimulée dans les accidens de ce bord. Ce

mode de falsification est plus facile à pratiquer que l'autre, et il présente les mêmes caractères.

Quelquefois aussi, mais rarement, les pièces encastées sont fabriquées au moyen de la réunion des deux méthodes.

Ces deux dernières sortes de pièces doivent être jugées par un examen attentif de la même nature que celui qui a été indiqué pour celles dans lesquelles le bord a été entièrement conservé.

383. *Pièces fausses moulées sur des pièces antiques.* Ces pièces sont celles que les faussaires obtiennent au moyen du moulage sur des monnaies ou médailles antiques. Ce procédé a été et est encore employé pour la falsification des pièces de tous les peuples en tous métaux, mais principalement en or et en argent.

Les moyens par lesquels le moulage s'opère sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de les décrire ici. Ce procédé a l'avantage de reproduire les objets sculptés de tout genre, dont on obtient par son moyen des répétitions exactes quant aux formes; mais lorsqu'il s'agit de répétitions d'objets produits par le balancier ou la pression, et qu'on emploie le moulage pour obtenir ces répétitions, que l'on veut faire passer comme également produites par le balancier ou la pression, et comme identiques avec les modèles sur lesquels elles ont été moulées, il se rencontre des difficultés presque insurmontables. Ces difficultés naissent de trois causes : la première, de ce que les métaux monétaires occupent un plus grand volume lorsqu'ils sont mis en fusion et employés par

le procédé du moulage, que lorsqu'ils subissent l'effet du balancier ou de la pression; la seconde, de ce que les objets moulés ont toujours des traces des substances qui ont servi à faire les moules dans lesquels ils ont été coulés. Ces moules, pris sur les originaux qu'on veut multiplier, ne peuvent être faits que de matières argileuses; quelque fines que soient celles que l'on emploie, les surfaces des moules présentent toujours une espèce de tissu qui se trouve imprimé sur les objets moulés. Les plus grands soins dans le choix des matières formant les moules, et dans les détails du moulage, ne peuvent point dissimuler une certaine irrégularité, une sorte de porosité dans la surface des objets moulés. Cette irrégularité, cette incertitude ne peuvent souvent pas être parfaitement distinguées à la vue simple; mais elles ne sauraient échapper à la loupe, et rendent l'aspect des pièces moulées tout-à-fait différent de celui que présentent les objets frappés. La troisième des difficultés que nous exposons vient de ce que tout moule doit être formé de plusieurs parties, et au moins de deux. Quel que soit le soin que l'on mette à faire les moules, leurs diverses parties ne peuvent pas joindre tellement que les lignes de jonction ne se reproduisent sur les objets moulés. On aperçoit donc sur ces objets ces lignes de jonction reproduites par un trait en relief plus ou moins prononcé, et qu'il faut, si l'on veut le dissimuler, faire disparaître par un travail à l'outil, fort difficile à effectuer avec succès sur des objets en métaux, de très-petite dimension et d'un travail fin.

384. Si nous appliquons ces notions aux médailles et monnaies moulées sur les pièces antiques, nous trouvons que tous ces caractères propres aux ouvrages moulés sont les obstacles que les faussaires rencontrent dans cette espèce de falsification, et sont aussi, d'un autre côté, les plus sûrs moyens de reconnaissance dans le jugement de ces pièces. Ainsi, sous le rapport du poids, si ces pièces ont été faites de l'épaisseur qu'elles doivent réellement avoir, elles sont trop légères, puisqu'elles contiennent une trop petite quantité de métal, celui-ci étant coulé et non frappé; si elles ont été faites plus épaisses qu'elles ne doivent l'être, dans le but de leur donner le poids suffisant, cette épaisseur exagérée fait connaître la falsification. Sous le rapport du moulage en lui-même, la surface de ces pièces, attentivement examinée, porte tous les indices du moule, est incertaine, offre un tissu de petits globules, et présente enfin un aspect entièrement différent de celui des pièces frappées. Les lettres, les détails fins du travail et les contours trahissent plus ou moins la fabrication de ces sortes de pièces. Les retouches que l'on y fait, le poli que l'on cherche quelquefois à donner à quelques-unes de leurs parties après le moulage, ne réparent point les défauts originaires, et servent même souvent à les faire apercevoir davantage. Si nous passons au troisième point de difficulté, celui de la ligne de jonction des deux parties du moule sur les bords de la pièce, on aperçoit aisément le travail de l'outil par lequel le faussaire a cherché, avec plus ou moins de succès, à faire dis-

paraître les traces de ce trait en relief, resté sur la pièce au sortir du moule.

385. Telles sont les difficultés de ce genre de falsification, difficultés qui résultent de la nature même du procédé. Les faussaires s'efforcent de les vaincre par des soins particuliers dans la confection des moules et dans le coulage. Pour obtenir le métal propre à la pièce rare qu'ils fabriquent, ils fondent une pièce commune de ce métal de la même époque. Les pièces d'or et celles d'argent sont retouchées avec soin après le moulage, celles de bronze sont recouvertes d'une fausse patine. C'est en général en argent que ce genre de falsification est le plus pratiqué. Quelquefois, pour ajouter un degré d'apparence d'authenticité de plus, ils cherchent à imiter les pièces *fourrées*, ou fausses monnaies antiques, en noircissant l'intérieur d'un trou ou d'une entaille faite à une pièce d'argent moulée; ce qui fait paraître le centre de cette pièce comme étant de cuivre.

Presque toutes les natures de monnaies et médailles antiques ont été copiées par cette méthode. Les pièces *dentelées* seules offrent trop de difficultés au moulage pour avoir été ainsi contrefaites.

386. Quant aux moyens de reconnaître la fausseté des pièces de cette nature, ils sont indiqués par les détails mêmes qui viennent d'être donnés. L'aspect grumeleux de la surface des pièces, l'inégalité des lettres, l'empâtement des parties fines du travail, les traces des retouches, le poids, la patine, l'effet général de la pièce, telles sont les parties à

scruter, tels sont les points qui doivent servir à fixer l'opinion du connaisseur.

387. Il est indispensable de rappeler encore ici qu'un grand nombre de monnaies et médailles antiques de diverses contrées et de diverses époques ont été fabriquées anciennement par le procédé du moulage : on a vu tous les détails relatifs à ces pièces dans le Chapitre VI (95 à 97). Il ne faut donc pas confondre ces pièces véritablement antiques avec les falsifications dont il vient d'être question. Lorsque ces pièces fausses sont moulées sur des pièces antiques frappées, il ne peut y avoir aucune difficulté pour savoir si le genre de leur fabrication n'a pas été employé pour elles dans l'antiquité, c'est-à-dire qu'étant reconnues pour moulées, ces pièces sont fausses, puisque, dans la contrée et à l'époque à laquelle elles se rapportent, on ne moulait pas. Mais s'il s'agit d'une contrée et d'une époque où dans l'antiquité les monnaies étaient moulées, si une pièce de ces temps et de ces lieux est douteuse, il devient plus difficile de juger de l'authenticité de cette pièce, c'est-à-dire de discerner si elle est de moulage antique ou de moulage moderne. C'est ici, il faut le reconnaître, le point le plus difficile de tous les examens des pièces antiques sous le rapport de leur authenticité. On conçoit qu'à cet égard aucunes règles ne peuvent être fournies. L'expérience, et une longue expérience, peut seule guider à cet égard. Les élémens de cette connaissance se trouvent dans ce qui a été exposé, au Chapitre VI, sur le pro-

cédé du moulage employé par les anciens, et dans les détails qui viennent d'être donnés.

388. *Pièces fausses de coin moderne.* Ce sont les pièces frappées au moyen de coins gravés dans les temps modernes, soit conformes aux pièces antiques, soit seulement imitées, soit imaginaires. Ce genre de falsification a été employé peu après que les médailles antiques furent recherchées et étudiées; mais il faut distinguer à cet égard les diverses époques, parce que cette méthode n'a pas été partiellement abandonnée comme celle des retouches à l'outil, mais qu'elle a été constamment employée et qu'elle l'est encore aujourd'hui.

Les premiers faussaires qui fabriquèrent des pièces de coin moderne ne mirent pas à ce travail les soins, le discernement, ni le goût nécessaires. Nous avons vu, au reste, dans le commencement de ce Chapitre, que les connaissances des auteurs et des collecteurs étaient telles qu'il fallait peu d'habileté pour les tromper (353). Les pièces frappées au moyen de coins modernes furent donc presque toutes fort éloignées du véritable style antique et un grand nombre furent des pièces imaginaires. Dans les détails de la frappe même, on négligeait tous les soins qui auraient pu donner à ces pièces les apparences matérielles de l'authenticité. Il fut fabriqué, à ces époques, une grande quantité de ces sortes de pièces de tous les peuples Grecs et des Romains, en tous métaux, et principalement en argent et en cuivre. C'est surtout en Italie que furent faites ces falsifications.

389. Il faut cependant distinguer, parmi les pièces dont nous parlons, un assez grand nombre d'entre elles qui se font remarquer par un goût d'imitation de l'antique assez senti, et par un véritable talent d'exécution. Ces pièces ont valu à leurs auteurs une célébrité qui les a fait sortir de la classe des faussaires, et les a fait considérer plutôt comme imitateurs. Cette opinion s'est d'autant plus accréditée, qu'on trouve un grand nombre d'épreuves des ouvrages de ces graveurs, frappées sans aucune recherche de vétusté. On pourrait même croire, à ces apparences, que toutes les pièces qu'ils frappèrent le furent ainsi, et que les faussaires s'emparaient de ces pièces, frappées comme modernes, pour les défigurer par des travaux à l'outil et des patines fausses. Cette opinion, cependant, ne peut guère être admise en thèse générale, et il paraît au contraire probable que les coins des graveurs dont il s'agit furent employés à-la-fois pour des fabrications d'une fausseté préméditée, et pour des épreuves ordinaires d'un travail moderne. Peut-être aussi celles-ci ont-elles succédé aux premières, lorsque la fausseté de ces pièces, bien reconnue, rendit inutile leur multiplication en fabrique imitée de l'antique.

Les graveurs qui ont produit les pièces dont il vient d'être question sont les deux artistes surnommés *les Padouans*, Michel Dervieux de Florence dit *le Parmesan*, Carteron de Hollande, et Cogornier de Lyon. On a peu de détails historiques sur ces divers artistes.

390. Toutes ces tentatives, plus ou moins heu-

reuses, plus ou moins adroites, dans l'art de graver des coins à l'imitation de ceux des anciens, ont été suivies d'autres travaux de la même nature, dans lesquels on s'est successivement rapproché du style et de la manière des graveurs de l'antiquité. Dans le siècle dernier, les falsifications frappées étaient devenues très trompeuses ; on peut citer parmi leurs auteurs les nommés Weber de Florence, et Galli de Rome. Mais, depuis, quelques fabricateurs ont été plus loin encore. Il faut indiquer ici le nommé Becker, habitant les bords du Rhin, qui, au reste, a publié lui-même des catalogues de ses coins. Ce graveur, et quelques autres, ont acquis une très grande habileté dans ce genre d'imitation. Ils ont réussi également bien pour les pièces Romaines, et, ce qui était plus difficile, pour les Grecques. Le goût des médailles antiques s'étant fort répandu, les voyageurs qui parcourent les contrées baignées par la Méditerranée les ayant recherchées, le prix s'en est élevé, les habitans de ces contrées en ont fait un commerce avantageux, et les faussaires ont redoublé d'efforts pour atteindre à plus de perfection. Ils n'ont que trop bien réussi. Ces fabrications ont été continuées non-seulement en Italie et dans les contrées où elles avaient précédemment lieu, mais aussi dans le Levant. Quelques artistes habitant en Grèce s'y sont livrés et ont produit des imitations d'une grande vérité. On doit citer entre autres un nommé Caprara de Smyrne, établi depuis à Scyros. Les considérations générales, qui ont été exposées, au commencement de ce Chapitre, s'appliquent entièrement à ce

qui concerne le genre de fabrication au moyen de coins modernes, puisque cette méthode est la seule qui soit maintenant employée avec apparence de succès, attendu la perspicacité acquise par les connaisseurs, et l'habileté des faussaires.

391. Ceux-ci ne se bornent pas au talent d'imitation qu'ils savent employer dans la gravure des coins; ils mettent le plus grand discernement dans le choix des pièces qu'ils copient ou qu'ils imitent, dans la préparation des métaux, dans la disposition des flans, dans l'exécution de la frappe, dans l'imitation des accidens qu'elle entraînait, comme les fentes des pièces et autres défauts de fabrication. Ce sont sur-tout les pièces d'or et d'argent que ces habiles faussaires imitent. Les pièces qu'ils fabriquent ne sont que trop semblables à celles qui sont véritablement antiques; elles trompent souvent des connaisseurs éclairés, et des collections formées et dirigées avec beaucoup de soins, de connaissances et d'habileté, ne sont pas exemptes d'en avoir reçu quelques-unes. Nous renvoyons de nouveau aux notions générales exposées au commencement de ce Chapitre sur ce sujet.

392. Le talent de reconnaître ce genre de fausseté s'acquiert avec d'autant plus de difficulté qu'il n'y a dans les pièces de cette espèce aucun indice matériel de leur fabrication récente, puisqu'elles sont en général en or et en argent, et conséquemment sans patine. Ce n'est que par le sentiment de l'art, le goût du style, l'appréciation du travail, que l'on peut se former une opinion juste. Dans ces sortes

de pièces, les légendes, les chiffres, les monogrammes, qui sont d'un si grand secours dans les autres genres de falsification ou dans ceux pratiqués jadis par le même moyen, ne se trouvent pas plus utiles que les autres parties, tant ces habiles faussaires savent imiter les divers styles des légendes. L'effet général des pièces sur-tout doit être examiné. Cette habileté, cet art de reconnaître la fausseté de pièces aussi bien imitées, ne s'acquièrent que par une longue habitude et par les moyens généraux qui ont été déjà indiqués dans ce Chapitre.

393. *Pièces fausses moulées sur des pièces de coin moderne.* Ces pièces sont celles que l'on fabrique, au moyen du moulage, sur des pièces de coin moderne, comme nous l'avons vu à l'article des *pièces fausses moulées sur des pièces antiques* (383). Ce genre de falsification n'est pas commun, puisque ceux qui pratiquent ces moulages doivent préférer les pièces antiques à de fausses pièces de coin moderne, quelque belles que soient ces dernières. Cependant il a été quelquefois employé. Les détails de ce travail sont les mêmes que ceux qui ont été décrits à l'article des *pièces fausses moulées sur des pièces antiques*. Il en est aussi de même des moyens de reconnaître la fausseté de ces pièces. Nous renvoyons à cet article sur tous ces points.

394. Tels sont les principales considérations qui doivent être exposées sur les monnaies et médailles antiques fausses, dans un ouvrage de la nature de celui-ci. Un travail qui serait plus étendu permettrait d'entrer dans une foule d'autres éclaircissemens

sur cette matière; mais tous les points importans viennent d'être indiqués; ceux qui se livrent à l'étude de la Numismatique acquerront successivement, sur cette importante branche de notre science, les connaissances, le coup-d'œil et l'habitude nécessaires pour juger ces monumens et se préserver des perfides produits de l'habileté des faussaires.

395. Quelques collecteurs réunissent des suites de pièces fausses. C'est un excellent moyen d'acquérir l'habitude de reconnaître ces pièces, et l'examen de ces sortes de séries est très-utile à ceux qui veulent arriver à des connaissances exactes sur ce point important.

CHAPITRE XVI.

Aperçu de l'Histoire de la Science numismatique.

396. A l'époque de la renaissance des lettres, l'étude de l'antiquité fut un des points dont s'occupèrent sur-tout les érudits. L'examen et la publication des textes anciens devinrent le but principal de leurs travaux. Cela devait être ainsi, puisque les auteurs de l'antiquité offraient des exemples d'une littérature parfaite, tandis que les langues modernes n'offraient alors ni pureté ni fixité, et que peu d'écrivains s'en étaient servis. La Numismatique attira bientôt l'attention de quelques savans, qui la firent

servir de preuve à leurs recherches, et celle de quelques artistes, qui, frappés de l'intérêt des monnaies antiques sous le rapport de l'art, voulurent les faire connaître par la gravure.

397. *Pétrarque* fut un des premiers qui s'occupèrent des monnaies des anciens et en formèrent une suite. Bientôt ces collections se multiplièrent. *Andreas Fulvius, Enea Vico, Jacques de Strada, Guillaume Du Choul* publièrent les premiers ouvrages sur cette matière, et quelques-uns des savans qui éclairaient alors le vaste champ de l'antiquité se servirent de l'autorité des monnaies antiques pour appuyer les résultats de leurs recherches.

Déjà, en 1514, *Budée*, dans son livre *de Asse*, avait jeté les premières lumières sur la valeur des monnaies anciennes et sur leurs divisions.

Hubertus Goltzius ou *Goltz*, né dans le duché de Gueldre en 1525, fit faire de grands progrès à la Numismatique. Ses ouvrages furent publiés depuis 1566 jusqu'en 1576, et eurent plusieurs éditions. Il contribua beaucoup à répandre le goût de cette science et des collections. Malheureusement, il admit dans ses ouvrages nombre de pièces fausses, soit qu'il ne les crût pas telles, ou qu'il fût trompé par des dessins infidèles, soit, comme quelques écrivains l'ont pensé, qu'il prît plaisir à placer ses propres compositions parmi les monnaies antiques. Nous ne savons pas bien si, à l'époque où *Goltzius* écrivait, le nombre des médailles fausses était déjà considérable. Quoi qu'il en soit, le fait est que ses ouvrages contiennent beaucoup de pièces que l'on ne connaît

dans aucun cabinet, et qui portent des caractères de fausseté. Cet auteur a été cependant jusqu'à nos jours en grande estime, il a été constamment cité, et les écrivains numismatistes ont pris soin de le réfuter. *J. Eckhel* lui a consacré un article détaillé dans la courte Bibliothèque numismatique qu'il a donnée dans son ouvrage ([1]).

Après *Goltzius* vinrent *Seb. Erizzo*, *Ant. Augustin*, évêque de Lérida, *Le Pois*, *Paruta*, *J. Scaliger*, et quelques autres. Les ouvrages de Numismatique de ces auteurs, comme toutes les productions savantes de cette époque, sont d'une érudition trop fastueuse, manquent de méthode, et n'ont pas pour but une direction utile dans le résultat des recherches. Les systèmes de classification étaient à peine entrevus et les monnaies vraiment antiques se trouvent confondues dans ces ouvrages avec des pièces évidemment controuvées.

En 1664, *Ezéchiel Spanheim*, homme d'un vaste savoir, né en 1619, fit paraître son ouvrage, intitulé : *Dissertationes de praestantia et usu Numismatum antiquorum*. Ce livre, dès qu'il parut, jouit d'une grande réputation, et fut souvent réimprimé. La seconde édition fut donnée en 1671 par *D. Elzevir*; la meilleure est celle de 1706. Cet ouvrage, fruit d'une grande érudition, a la plupart des inconvéniens de toutes les productions de cette époque. Il ne remplirait maintenant aucune des conditions que l'on demande aux livres de cette nature.

([1]) Doctrina numorum veterum.

Charles Patin, *Pierre Seguin*, *Jacques Oiselius*, suivirent les traces de leurs devanciers ; les collections se multipliaient, et l'on commença à en publier des catalogues raisonnés.

Jean Foi-Vaillant, né en 1632, vint bientôt donner en même temps une direction plus utile à la science numismatique, et enrichir la France d'un grand nombre de médailles antiques qu'il alla recueillir en Afrique et en Asie. De 1662 à 1706, il mit au jour plusieurs ouvrages aussi remarquables, pour cette époque, par le nombre des pièces qu'il sut recueillir, que par l'ordre dans lequel il les présenta et par la saine critique dont ces livres sont remplis.

André Morell publia, en 1683, la première édition de son *Specimen universae rei nummariae*. On y remarque quelques idées justes sur la nécessité de classer les monnaies antiques dans un ordre plus utile et plus instructif qu'on ne le faisait à cette époque. Toutefois, bien des erreurs se trouvent encore dans cet écrivain.

Le célèbre *Jean Hardouin*, jésuite, né en 1646, homme qui réunissait une grande érudition à beaucoup d'opinions extraordinaires et fausses, développa dans ses ouvrages de Numismatique, dont le premier parut en 1684, la même singularité et le même pyrrhonisme que l'on trouve dans ses autres productions, et qui lui attirèrent tant d'adversaires.

Depuis 1641 jusqu'à la fin du dix-septième siècle, *Francesco Angeloni*, *Laurent Beger*, *Paolo Pedrusi*, et plusieurs autres, publièrent le fruit de leurs re-

cherches ou des catalogues raisonnés de diverses collections.

C'est au commencement du dix-huitième siècle que Vaillant, dont nous avons déjà parlé, donna ses ouvrages sur les Impériales-Grecques, sur les rois d'Égypte, sur les monnaies des familles Romaines, et l'on peut juger, par la seule indication de ces livres, quelle impulsion cet auteur fécond imprimait alors à la science.

En 1715, parut la première édition de *la Science des Médailles*, du P. *Louis Jobert*. Ce livre a joui d'une grande réputation; on l'a traduit en plusieurs langues, et il a été plusieurs fois réimprimé; il contenait cependant une foule d'erreurs. L'édition de 1739 fut commentée par *Bimard de la Bastie*.

En 1718, *Anselme Banduri*, bénédictin, donna son ouvrage sur les médailles Impériales-Romaines, et celui qui porte pour titre, *Bibliotheca nummaria*.

En 1719 et 1720, *Nicolas-François Haym* publia son *Tesoro Britannico*; dans le même temps, *Th. Sig. Bayer*, *Mahudel*, et quelques autres, donnèrent diverses recherches numismatiques. L'ouvrage de *Paruta* sur la Sicile, qui avait paru pour la première fois en 1612, fut donné de nouveau, en 1723, par *Sig. Havercamp*. Ce dernier a publié ou enrichi de savans commentaires nombre d'autres ouvrages de Numismatique.

En 1730, *Ch. Sig. Liebe* mit au jour son livre intitulé, *Gotha numaria*; en 1735, *Jean-Jacques Gessner*, son Recueil de médailles Grecques et

Romaines; et en 1736, *Theupolo* le Catalogue de son cabinet. Ainsi se multipliaient les catalogues de collections, véritables sources où l'on reconnaissait de plus en plus qu'il fallait puiser les bases de toutes les notions numismatiques.

A la même époque, *Erasme Froelich*, jésuite, né en 1700, donnait plusieurs ouvrages où l'on trouve des vues nouvelles alors, et une critique savante. Ses travaux remontent à 1733, et se prolongent jusqu'en 1762.

En 1739, *Beauvais* publia sa Dissertation sur les médailles contrefaites, réimprimée depuis à la suite de son Histoire des Empereurs. On commençait à donner beaucoup d'attention à l'authenticité des médailles; cet ouvrage en est la preuve, en même temps qu'il fait connaître les fraudes employées jusque-là par les imitateurs des pièces antiques.

En continuant à suivre ainsi la série des ouvrages numismatiques qui ont contribué aux progrès de la science, nous trouvons dans l'ordre chronologique:

1739, le Catalogue Albani, par *Venuti*.

1740, le Catalogue du Grand-Duc de Toscane, par *Gori*, et celui de Pisani, par *Mazzoleni*.

1741, celui d'*Arigoni*.

1742, celui de la Reine Christine, par *Havercamp*. Une noble émulation animait les possesseurs de collections pour les faire connaître, et les savans pour les expliquer.

1743, Nouvelle édition avec augmentation, par *Baldini*, de l'ouvrage de Vaillant sur les médailles Romaines. La première édition avait paru en 1682.

1746, le Catalogue de la belle collection de Pembrock.

1751, celui du Cabinet Muselli.

1752, l'Histoire des rois de Thrace et du Bosphore-Cimmérien, par *Cary*.

1757, l'ouvrage de *H. Florez* sur les anciennes médailles de l'Espagne.

1760, la *Bibliothèque numismatique* de *Hirsch*.

Ce fut dans cette même année que s'élevèrent, entre l'abbé Barthélemy et quelques savans, des discussions sur les monumens et l'alphabet phénicien, discussions qui servirent à l'explication des monnaies portant des légendes en caractères de cette langue.

Jusqu'à cette époque, les classifications des médailles antiques avaient eu lieu, ainsi qu'on le verra au Chapitre suivant, d'après des systèmes peu propres à tirer de la Numismatique tous les avantages que cette science pouvait offrir. Quelques tentatives avaient été faites pour arriver à un meilleur système. Joseph Pellerin, qui avait formé une nombreuse collection de médailles Grecques, réunies depuis au Cabinet du Roi, donna le premier l'exemple et le modèle d'une classification des monnaies des Peuples, Villes et Rois dans l'ordre géographique. Tout imparfaite que fût cette innovation, ainsi qu'on le verra dans le Chapitre suivant, elle n'en était pas moins l'idée première qui devait servir de base à une classification plus exacte, à l'aide de laquelle notre science devait prendre une direction plus utile. Les prémiers ouvrages de J. Pellerin pa-

rurent en 1762 et 1763, et furent suivis de divers autres.

1760, l'Introduction à la science des Médailles, par *Mangeart*. Cet ouvrage est moins relatif à la Numismatique elle-même qu'à l'utilité qu'on peut tirer de cette science pour l'étude de l'antiquité en général.

1764, le livre de *Dorville* sur la Sicile.

1767, l'ouvrage de *Beauvais*, intitulé, *Histoire abrégée des Empereurs*, etc. Cet auteur est le premier qui établit en système la manière d'indiquer les degrés de rareté des monnaies et médailles anciennes, et leur fixa des valeurs.

Dans la même année, parut le Supplément aux Médailles romaines de Vaillant, que donna le P. *J. Khell.*

1772-1775, les recueils de *D. Magnan*. Ces recueils contribuèrent à répandre la connaissance des monnaies de l'Italie.

1773, le Dictionnaire numismatique en espagnol, par *Th. And. Gusseme*, ouvrage qui, ne remplissant nullement son but, est resté peu estimé, et que le Dictionnaire de *Rasche*, qui parut peu après, comme on va le voir, a rendu tout-à-fait inutile.

1775, *Numi veteres anecdoti*, par *Joseph Eckhel*. Ce premier ouvrage fit pressentir ce que serait dans la suite ce savant, qui devait, en coordonnant tout le système numismatique, donner à cette science une impulsion nouvelle et une direction plus utile.

1776, l'ouvrage de *L. Dutens*, sur les médailles Phéniciennes, livre rempli de recherches curieuses.

1779, le Catalogue de la collection impériale de Vienne, par *J. Eckhel*. Dans la même année, *Fr. Neumann* publia ses *Populorum et Regum numi veteres inediti*.

1781, l'ouvrage du prince *Torremuzza* sur les Médailles de la Sicile.

1782, le Catalogue de la célèbre collection formée par le docteur Hunter, donné par *C. Combe*.

L'année 1785 vit paraître un des livres les plus remarquables; c'est le *Lexicon universæ rei Numariæ*, de *J. Ch. Rasche*, travail prodigieux de patience et d'érudition. C'est sans contredit un des ouvrages de Numismatique les plus utiles qui existent, quoique l'on puisse regretter que l'auteur ait plutôt étudié dans les livres les matières qu'il a traitées, qu'examiné les monumens eux-mêmes. Cet ouvrage est maintenant un peu arriéré, à cause des nombreuses découvertes faites depuis qu'il a paru. Qui osera jamais refaire un semblable travail, ou seulement le compléter?

1786, l'ouvrage de *J. Eckhel* sur les Médailles d'Antioche. Dans la préface de ce petit volume, l'auteur fit connaître les travaux dont il s'occupait pour son grand ouvrage, dont le premier volume fut publié en 1792; il y fit connaître aussi les bases du nouveau système de classification qui devait être développé dans cet ouvrage.

1788, le Catalogue de la collection d'Ennery. Ce cabinet fut vendu aux enchères dans la même année.

1789, la seconde édition de l'Essai de *J. Pinker-*

ton sur les Médailles, ouvrage qui contient des parties assez bien traitées.

1789, les premières *Lettere e Dissertazioni Numismatiche* de M. *D*°. *Sestini*, qui depuis a donné une foule d'ouvrages très-remarquables, et qui ont beaucoup contribué à l'avancement de la science.

1791, le Supplément à Banduri, publié par *J. Tanini.*

L'année 1792 fut marquée par la publication du premier volume de la *Doctrina numorum veterum*, de *J. Eckhel*, ouvrage qui forme la base de l'étude de la Numismatique, et dont il a été trop souvent question dans ces élémens pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici l'éloge.

1793, les Recherches de M. *Silvestre de Sacy* sur les médailles Sassanides.

M. *D*°. *Sestini* publia, en 1797, la première édition de ses *Classes generales*, etc., ouvrage dont le but est de donner la classification du système d'Eckhel, avec les augmentations ou rectifications que l'auteur a jugé convenable d'y faire. Une seconde édition a été publiée en 1821.

1803, le bel ouvrage sur les Monnaies des rois de Syrie, du cabinet Duane, par *Gough.*

M. le chevalier *T.-E. Mionnet* avait eu l'idée de donner le catalogue d'une collection de médailles antiques moulées en soufre, collection qui avait été exécutée, et il avait publié ce petit volume en 1800. Cette première pensée conduisit l'auteur à concevoir un plan beaucoup plus vaste, et il fit paraître, en 1806, le premier volume de sa *Des-*

cription de médailles antiques Grecques et Romaines. Cet ouvrage, dont le sixième et dernier volume a été donné en 1813, renferme une nomenclature aussi nombreuse qu'exacte des monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, classées suivant le système d'Eckhel. Le fond de cette nomenclature a été puisé dans la collection du Cabinet des médailles de la Bibliothèque du Roi, et l'auteur y a joint beaucoup d'autres pièces. On verra, dans le Chapitre XIX, quelles sont les diverses annotations que contient cet ouvrage sur la rareté et la valeur des pièces. Ce livre a l'avantage d'offrir la plus nombreuse nomenclature de médailles des Peuples, Villes et Rois, rangée suivant le système d'Eckhel, épurée des pièces fausses données dans beaucoup de catalogues comme authentiques, et appuyée de notions sur la rareté et les prix des monnaies antiques, qui servent déjà de règle et ont acquis un degré de confiance mérité. M. le chevalier *Mionnet* a commencé, depuis 1819, la publication d'un Supplément, dont trois volumes ont déjà paru. Ces travaux de ce savant numismatiste ont rendu les plus grands services à l'étude de notre science, d'abord par leur mérite réel et incontestable, et ensuite en répandant le goût de cette étude. Ces ouvrages remplacent, avec beaucoup d'avantage, un grand nombre de livres anciens, devenus aujourd'hui incomplets et peu utiles.

En 1808 parurent les premiers volumes de l'*Iconographie ancienne* de *E.-Q. Visconti*, contenant la partie grecque. La vaste érudition de ce savant

s'est heureusement exercée sur ce sujet si intéressant. Il a tiré des médailles antiques tous les secours qu'elles lui offraient pour le but de son ouvrage, et il a souvent jeté de nouvelles lumières sur les notions numismatiques elles-mêmes.

Nous citerons ici le *Giornale Numismatico* du chevalier *Avellino* de Naples, qui parut en 1808 et en 1811.

Le Catalogue de la collection *Sanclemente* fut publié en 1808.

Le *Recueil de quelques médailles Grecques inédites*, par M. *Millingen*, publié en 1812, n'est pas moins intéressant par les pièces qu'il fait connaître que par la manière dont ce savant distingué les a expliquées.

En 1813, M. *D*o. *Sestini* commença la publication de sa seconde série de *Lettere e dissertazioni numismatiche*.

Le Catalogue de la collection *Harwood* de Londres fut donné en 1812; celui du Cabinet *Viczay*, à Hedervar, en Hongrie, en 1814; celui du *Musée britannique*, par *Taylor Combe*, aussi en 1814.

M. *T.-E. Mionnet* publia, en 1815, son ouvrage *de la rareté et du prix des médailles Romaines*. Ce livre contient, pour les pièces de coin Romain, un travail semblable, quoique beaucoup plus restreint dans les descriptions, à celui que renferme l'important ouvrage du même auteur sur les médailles des Peuples, Villes et Rois. Une seconde édition a été donnée en 1827.

Le Catalogue du Cabinet du roi de Danemarck, par *Ch. Ramus*, parut en 1816.

Deux volumes de M. *D°. Sestini*, donnés en 1817, sur les monnaies de la ligue Achéenne et sur les Statères, se distinguent entre les nombreux ouvrages de ce savant numismatiste.

Le premier volume de la seconde partie de l'*Iconographie ancienne* de *E.-Q. Visconti*, dont nous avons parlé à l'année 1808, parut en 1817; il contient l'Iconographie Romaine. Le savant auteur de cet ouvrage n'en a pas publié la suite. Nous la devons à M. le chevalier *Mongez*.

Un ouvrage de M. *Letronne*, de la même année, sur l'évaluation des monnaies Grecques et Romaines, fournit des notions d'autant plus utiles, que cette partie importante de la Numismatique n'a pas été traitée avec tous les soins qu'elle demanderait.

En 1821, M. *D°. Sestini* donna la seconde édition de ses *Classes generales*, qui contient un grand nombre de nouvelles attributions, dont on a généralement apprécié l'exactitude et l'importance, mais dont quelques-unes cependant ont été contestées, quoique les connaissances étendues de ce savant soient un garant de la confiance que méritent ses opinions. Nous avons déjà fait mention de la première édition de cet ouvrage à l'année 1797.

M. le chevalier *E. Cousinery* a publié, en 1825, un *Essai historique et critique sur les monnaies d'argent de la ligue Achéenne, accompagné de recherches sur les monnaies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage, qui ont eu cours pour le service de cette fédération*. Les connaissances de M. Cousinery et les notions de localité qu'il a acquises pendant un très-

long séjour dans le Levant, donnent beaucoup d'intérêt aux diverses dissertations qu'il a publiées.

M. *A. Steinbüchel*, directeur du Cabinet impérial de Vienne, a donné, en 1826, une Notice sur quelques médaillons d'or de ce Cabinet. Le même auteur a fait connaître dans la même année quelques corrections à la *Doctrina* de *J. Eckhel*, écrits posthumes de ce savant.

C'est en 1827 que M. *T.-E. Mionnet* a donné la seconde édition, beaucoup augmentée, de son ouvrage sur les médailles Romaines, qui avait paru en 1815, et que nous avons deja cité à cette année.

Tel est l'aperçu de l'histoire de la science numismatique jusqu'à ce jour, resserré dans le court espace que la nature de cet ouvrage a permis d'y consacrer. Une grande émulation règne maintenant entre les collecteurs et les écrivains pour contribuer à l'avancement de cette science. Les recherches de diverses natures qui s'y rattachent sont dirigées dans un but utile, et basées principalement sur l'examen des monnaies et médailles elles-mêmes; ce qui a souvent manqué aux écrivains anciens.

CHAPITRE XVII.

Classement des Monnaies et Médailles antiques.

398. Les bonnes méthodes de classification et de nomenclature sont dans toutes les sciences les moyens les plus certains pour parvenir à en rendre l'étude

facile et profitable, à en tirer tous les genres d'utilité qu'elles peuvent fournir, à en inspirer le goût et à leur faire suivre une marche progressive d'avancement. La méthode est indispensable à toutes les connaissances humaines, mais plus particulièrement à celles qui ont pour base l'examen comparé d'un grand nombre d'objets divers. L'étude des diverses branches de l'histoire naturelle n'a produit, par exemple, des résultats véritablement utiles que lorsque la méthode a eu établi et fait adopter des systèmes raisonnés de classification de tous les êtres et de toutes les substances.

399. Parmi les sciences qui ont pour but l'examen et la connaissance des ouvrages de l'homme, aucune, plus que la Numismatique, ne demandait une marche méthodique, un système de classification raisonné et complet. Le nombre des monumens numismatiques est si considérable, les aspects sous lesquels on peut les considérer sont si variés, les points de séparation entre les diverses natures de ces monumens sont si peu déterminés, que la méthode est le seul moyen de tirer de ces restes des temps passés les notions que nous pouvons y puiser.

400. Comme dans les autres sciences, les premiers auteurs qui ont écrit sur la Numismatique se sont souvent égarés, parce qu'ils manquaient de bonnes méthodes. S'ils ont traité convenablement quelques parties séparées de la science, les généralités n'ont pas été envisagées sous tous leurs aspects. Faute de bonne classification, les pièces qui ont des rapports entre elles ne se trouvaient pas placées sous le même

point de vue, et ne leur fournissaient pas l'ensemble des notions qui auraient pu les éclairer. Le goût de ces temps étant de plus tourné vers un système d'érudition diffuse et trop abondante, les notions utiles se trouvent souvent, dans les écrits de ces époques, obscurcies par des discussions étrangères au véritable but de la Numismatique et à l'utilité réelle qu'on en peut tirer.

401. Les premiers écrivains numismatistes, comme les premiers collecteurs, établirent donc de mauvaises classifications. Ne sachant pas ramener cette immense quantité de monnaies et de médailles de temps et de lieux si divers à un seul système, ils en firent autant de séries qu'ils aperçurent de pièces d'espèces en apparence diverses. Ils s'attachèrent aux différences de formes et de métaux pour former des classifications, au lieu de reconnaître que la forme et le métal passaient après les légendes et les types.

Ainsi l'on vit autant de séries que de natures de pièces, séries qui se trouvèrent non-seulement classées, mais étudiées séparément, parce qu'elles se présentaient constamment séparées. Ainsi l'on divisait les pièces des Peuples et Villes de celles des Rois, et chacune de celles-ci par métaux et par modules; les pièces Impériales-Grecques et Coloniales formaient aussi des séries séparées. Enfin les pièces Romaines, divisées en *As*, Familles et Impériales, se trouvaient encore subdivisées par métaux et par modules.

Une collection se trouvait ainsi morcelée en plus de vingt séries, qui, en appelant séparément l'atten-

tion, l'éloignaient du but unique, vers lequel on devait tendre, l'avancement de la science par l'examen comparé de toutes les pièces des mêmes lieux et des mêmes temps.

Le manque de méthode et de vues utiles était tel, que des auteurs ont classé les monnaies Romaines par ordre de Revers sans tenir compte des têtes.

402. Les connaissances numismatiques firent peu à peu des progrès vers un meilleur système; des écrivains, réunissant à l'érudition plus de sens et plus de goût que leurs devanciers, reconnurent l'insuffisance des classifications usitées. Quelques idées plus justes furent émises sur ce sujet. Enfin, un écrivain qui a fait faire de grands pas à notre science, *Pellerin*, admit, le premier, pour les monnaies des Peuples et Villes, une classification convenable. Dans ses premiers ouvrages, publiés en 1762 et 1763, il classa ces pièces dans l'ordre géographique. C'était un grand pas; mais cet essai était imparfait comme le sont tous les essais. Pellerin n'admit que des divisions territoriales trop vastes, et par une suite des arrangemens pratiqués jusque-là, il classa séparément les monnaies des Rois, celles des Iles, les Impériales-Grecques, les Coloniales.

Il n'en avait pas moins jeté les bases d'une classification rationnelle, complète et féconde en résultats. Ce nouveau système fut généralement approuvé.

403. Un homme qui devait tirer parti de ces premières tentatives s'occupa spécialement de perfec-

tionner le système de Pellerin. Cet homme réunissait les avantages de l'érudition, une perspicacité remarquable et un grand zèle pour l'avancement de la science, que sa position lui faisait une devoir d'étudier. Tel était l'abbé *Joseph Eckhel*, directeur du Cabinet impérial de Vienne. Après avoir fait connaître, dans la préface de sa *Dissertation sur les médailles d'Antioche*, publiée en 1786, les bases du nouveau système qu'il voulait établir, il donna, de l'année 1792 à l'année 1798, son livre intitulé : *Doctrina Numorum veterum*; véritable ouvrage de doctrine, en effet, qui est devenu et sera long-temps la base de l'étude de la Numismatique ancienne. Nous ne pouvons indiquer ici les divers genres de mérite de ce livre, ni l'immensité des notions qui s'y trouvent rassemblées. Il faut nous borner à retracer en peu de mots le système de classification qui s'y trouve établi.

404. J. Eckhel divise toute la Numismatique ancienne en deux parties, comme nous l'avons déjà exposé : 1°. les pièces des Peuples, Villes et Rois; 2°. les pièces Romaines, qu'il est plus précis de nommer pièces de *coin Romain*.

405. Les monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois sont classées géographiquement par grandes régions, subdivisées elles-mêmes suivant les anciennes limites; dans chaque contrée, les Villes sont rangées alphabétiquement. Les Iles sont réunies aux pays dont elles sont les plus voisines. Les séries de souverains, classées chronologiquement, sont placées après les

pays sur lesquels ils ont régné. Les Impériales-Grecques et les Coloniales sont classées à chaque ville après les Autonomes.

Ce système de classement des monnaies des Peuples, Villes et Rois est complet et raisonné ; il ouvre le champ à tous les progrès que la science peut faire, et toutes les améliorations, tous les redressemens que l'on peut admettre viennent s'y coordonner sans embarras et à l'avantage du système lui-même.

406. Les pièces Romaines, ou plutôt de *coin Romain*, sont aussi soumises, dans l'ouvrage d'Eckhel, à un système de classement, en grande partie nouveau à cette époque. Il les divise d'abord en trois séries, qui, en effet, se succédèrent chez les Romains, comme nous l'avons déjà indiqué ; 1°. les *As* et leurs parties, 2°. les monnaies des Familles Romaines, 3°. les monnaies et médailles des Empereurs, Césars, etc. Pour la première de ces séries, J. Eckhel suit la classification déjà connue, par fractions de l'*As ;* la seconde série est classée par Familles, rangées dans l'ordre alphabétique, en réunissant ensemble tous les métaux et tous les modules. Quant à la troisième série, celle des pièces Impériales, J. Eckhel admet un ordre entièrement nouveau à cette époque, et dont le but est de parvenir à un classement strictement chronologique de tout le système monétaire Impérial-Romain. Il réunit d'abord les pièces de chaque personnage de tous métaux et de tout module, et il cherche ensuite à établir l'époque précise de la fabrication de chacune d'elles, par les indications résultant des légendes, par les preuves historiques et

autres, et principalement par les dates des divers titres des Empereurs, titres qui ont été souvent consignés sur les pièces de cette série.

407. Ce dernier système est sans doute tout-à-fait dans un but scientifique et utile. Mais la classification des pièces de chaque personnage dans cet ordre chronologique offre d'assez grandes difficultés et exige des discussions approfondies. L'auteur lui-même l'a reconnu, et il a dû admettre, pour chaque personnage, une classe de pièces qu'il désigne comme *vagues*, c'est-à-dire ne pouvant pas être placées à une époque précise. Cette partie du système d'Eckhel est celle qui a été la moins goûtée, la moins appréciée. Elle n'a point été, en général, suivie dans les nomenclatures et les catalogues, bien que l'on doive reconnaître que ce système est, scientifiquement, la base des recherches relatives à tout ce qui a trait à la Numismatique Impériale de coin Romain.

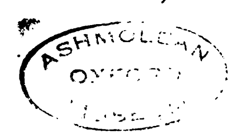
408. Le système de classement des monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, tel qu'il a été donné par J. Eckhel, a été généralement admis, et il est suivi par tous les écrivains et par les collecteurs. Des modifications de détail ont été faites dans quelques dispositions peu importantes, des changemens d'attributions ont été reconnus convenables dans quelques parties. Mais le système en lui-même est resté la base actuelle de toute la science Numismatique.

409. Le système d'Eckhel est-il véritablement complet, parfait, et au-dessus de tout besoin d'amélioration? En reconnaissant que ce système a presque tous les avantages désirables, et qu'il est bien près

de la perfection, il faut avouer, cependant, qu'il pourrait être amélioré dans un point important.

Il est évident que ce système n'a pas toute l'unité nécessaire, et qu'il serait possible de le réformer dans son premier élément, la division en ses deux parties, 1°. les pièces des Peuples, Villes et Rois; 2°. les pièces de coin Romain. Pourquoi cette séparation? Elle n'a été motivée que par une seule raison, le nombre prodigieux des monnaies de coin Romain. Ce nombre est tel qu'il égale presque celui des monnaies de tous les autres peuples. Eckhel a donc considéré cette partie de la Numismatique antique comme devant former une classe séparée, à cause de son immensité relative, et parce que l'on peut la disposer dans l'ordre chronologique, ce qui n'est pas possible pour les monnaies des autres Peuples.

Ce motif n'est cependant pas entièrement satisfaisant; il ne me semble pas suffisant pour établir une exception, car la séparation des monnaies de coin Romain de toutes les autres en est une véritable. Le Peuple Romain, quoique le plus grand des Peuples de l'antiquité, quoique ayant soumis tous les autres, n'est cependant pas autre chose qu'un Peuple, et son système monétaire, bien qu'égal en importance à tous les autres ensemble, n'est aussi qu'une partie du système monétaire général des anciens. Pourquoi faire des monnaies de ce peuple une classe à part, une exception sans nécessité? Tout système de classification scientifique quelconque doit, pour être bon, être un, simple, et tel que tout ce qui en dépend s'y rattache dans l'ordre établi; il doit être sur-tout



réglé de façon à ce qu'aucune exception ne s'y trouve nécessairement introduite. Dans les classifications des productions naturelles, on a procédé ainsi. Le cèdre peut se trouver classé à côté d'un faible arbrisseau.

Mais il y a plus. Le système qui sépare les monnaies de coin Romain de celles de tous les autres peuples n'est pas dans la ligne du vrai. Pour qu'il fût dans cette ligne, il faudrait que toutes les monnaies de coin Romain eussent été fabriquées à Rome. Alors cette classe de monnaies ne serait réellement pas séparée du système général, quoiqu'elle se trouvât placée à part. Ce serait le système monétaire de la ville de Rome transporté à la fin de la nomenclature de tous les Peuples et Villes, au lieu d'être inséré à sa place géographique dans le *Latium*. Il serait fort facile de reporter par la pensée toute cette nombreuse série à sa véritable place.

Il n'en est pas ainsi. Toutes les monnaies de coin Romain n'ont pas été fabriquées à Rome ; un très-grand nombre d'entre elles l'ont été dans diverses provinces de l'Empire (108 à 114).

On peut sans doute considérer comme se rapportant à l'histoire du Peuple Romain les monnaies des personnages qui, ayant pris la pourpre dans les provinces de l'Empire, furent ou ne furent pas reconnus par le Sénat ou par les Empereurs, plus puissans qu'eux et maîtres de la capitale, et ne commandèrent jamais à Rome. Mais ces monnaies, en rentrant dans l'idée d'un système de classement général un et vrai, ne seraient-elles pas mieux classées en les plaçant

aux contrées où elles ont été fabriquées qu'à la série Impériale des maîtres de Rome, puisque ceux dont elles portent les images n'ont jamais commandé dans cette capitale? Les pièces de *Carausius* et d'*Allectus* ne sont-elles pas, plus que toute autre chose, des monnaies d'Angleterre? celles de *Marius*, des monnaies des Gaules? celles de *Quietus*, des monnaies de Syrie? Les pièces frappées dans les provinces de l'Empire par des princes qui, après y avoir été proclamés empereurs, sont devenus maîtres de la capitale et ont été reconnus par le Sénat, ne seraient-elles pas mieux classées à ces provinces que confondues dans la série Romaine?

Ainsi donc, un système de classification suivant lequel on place les monnaies de tous les Peuples aux contrées dans lesquelles elles ont été fabriquées, en y joignant même les pièces que les divers Peuples ont émises avec leurs noms et les effigies Impériales-Romaines, et suivant lequel, ensuite, on distrait, pour en faire une classe à part, les monnaies de coin Romain, ou proprement Romaines, quoique beaucoup de ces monnaies aient été fabriquées dans diverses contrées; un tel système, dis-je, non-seulement n'a pas l'unité qui est le caractère de toutes les bonnes méthodes de classification, mais encore n'est point basé sur un principe vrai.

410. Ce serait sans doute une hardiesse trop présomptueuse et tout-à-fait dénuée de sens, que de vouloir attaquer le système de classification établi par Eckhel, système qui a reçu une approbation aussi générale, et qui la mérite à tant de titres. Aussi l'o-

pinion que j'ose émettre à cet égard n'a-t-elle pour but que des vues d'améliorations du système d'Eckhel, améliorations qui, en perfectionnant ce système, lui donneraient l'unité et la vérité qui lui manquent, on ne peut le nier, dans les points que je viens d'indiquer.

Il me semble donc que l'on devrait classer la totalité des monumens numismatiques anciens en une seule série, rangée en masse géographiquement suivant le système d'Eckhel, et dans chaque localité ou dynastie, en ordre chronologique, lorsque cela serait possible. La série des pièces de coin Romain, ou proprement Romaines, se trouverait placée à l'article de la ville de Rome, excepté celles de ces pièces qui ont été frappées hors de Rome, et que l'on peut regarder comme telles. Rien n'empêcherait que pour conserver à la série Impériale, placée à Rome, la totalité des noms des personnages qui ont porté la pourpre et de leurs parens illustrés par les monnaies, on y laissât les indications de ceux dont les monnaies n'ont pas été fabriquées à Rome, avec l'annotation du lieu où les monnaies de ces personnages sont classées.

Quant à toutes les pièces qu'on a lieu de croire fabriquées hors de la capitale de l'Empire, elles se trouveraient classées aux lieux de leur fabrication.

La translation de l'Empire Romain à Constantinople donnerait naissance à une nouvelle série de monnaies frappées dans cette ville, qui comprendrait conséquemment celles des Empereurs du Bas-Empire. Les monnaies des Empereurs grecs, qui transportèrent le siége de l'Empire en Bithynie, depuis

l'an de J.-C. 1205 jusqu'à l'an 1261, se trouveraient classées à Nicée.

411. On a vu, dans le Chapitre VI (108 à 114), quelles sont les bases qui devraient servir de règles à la classification géographique des monnaies de coin Romain, suivant les lieux de leur fabrication. Ces notions sont celles d'après lesquelles ces monnaies seraient attribuées aux diverses contrées où elles ont dû être fabriquées. Ce travail, considéré isolément, est à faire; il serait aussi important que curieux, et ce nouvel aspect sous lequel on considérerait les monnaies Romaines, ferait sortir cette série de l'espèce de discrédit scientifique dans lequel elle est tombée, en général, depuis assez long-temps, parce que, dit-on, il n'y a plus rien à y découvrir.

412. Ce système de classification de l'ancienne Numismatique, qui ne serait autre que celui d'Eckhel, amélioré et complété, aurait tous les avantages de l'unité et de la vérité.

Il faut encore observer qu'on trouverait dans cette classification un autre avantage, celui de lier la Numismatique des temps anciens à celle des temps modernes, sans les séparer comme on le fait maintenant. Les séries des monnaies antiques se trouvent prolongées, par les pièces du Bas-Empire, jusqu'à la prise de Constantinople, au milieu du quinzième siècle; tandis que la plupart des autres contrées avaient déjà, à cette époque, depuis long-temps, des systèmes monétaires que l'on considère comme formant partie de la Numismatique du moyen âge, et même de celle des temps modernes. Ainsi, pendant

plusieurs siècles, les monnaies de peuples contemporains se trouvent faire partie, les unes de la Numismatique ancienne, les autres de la Numismatique moderne : un tel renversement d'idées ôte à la science le caractère méthodique, uniforme et vrai qu'elle doit avoir. Ces classifications ne seront plus convenables, sur-tout à mesure que de nouveaux systèmes monétaires agrandiront encore le champ déjà si vaste de la Numismatique générale. Les modifications à faire au système actuel de classification des monnaies antiques, suivant les principes que je viens d'exposer, rattacheraient sans peine les temps anciens aux temps modernes dans un ordre continu, dans un arrangement général, suivant lequel tous ces monumens connus et ceux de l'avenir se coordonneraient successivement avec ordre, méthode, clarté et utilité.

413. On verra, aux observations sur la nomenclature des monnaies Romaines, donnée dans cet ouvrage, que je n'ai pas adopté, que je n'ai même pas dû adopter dans cette nomenclature les idées que je viens d'émettre, puisqu'elles n'ont pas encore été suivies dans les classifications, et qu'un ouvrage élémentaire doit être basé sur les notions généralement admises.

414. Il n'est pas nécessaire de donner ici des détails sur les discussions relatives aux attributions des monnaies à telle ou telle Ville, à tel ou tel Prince, et aux rectifications que ces attributions subissent quelquefois. Ces discussions archéologiques et numismatiques ne se rapportent pas à la classification

en général, et il en a été fait plusieurs fois mention dans d'autres parties de cet ouvrage.

415. En terminant ce Chapitre, il est à propos de dire un mot du classement matériel des pièces elles-mêmes. Le meilleur système est de ranger les pièces sur des cartons mobiles, placés dans les tiroirs des médaillers. Les cartons doivent être, pour chaque suite, percés de trous du diamètre de la plus grande partie de la série. Les pièces de diamètre supérieur sont placées dans des tiroirs supplémentaires, avec indications convenables à leurs places dans la série elle-même.

416. Les considérations qui forment la matière de ce Chapitre ont été exposées dans des vues générales, applicables à l'ensemble de la Numismatique ancienne, ainsi qu'à des collections nombreuses et sans lacunes. Les collecteurs qui ne recherchent qu'une, ou plusieurs espèces de monnaies antiques y puiseront seulement les idées qui se rapportent aux séries qu'ils affectionnent.

CHAPITRE XVIII.

Découvertes des Monnaies et Médailles antiques, leur État actuel et Collections existantes.

417. Les monnaies et médailles antiques ont été enfouies aux époques où elles étaient en circulation,

soit qu'on les ait placées dans des tombeaux, soit qu'elles aient été cachées par des personnes que la mort a surprises avant qu'elles eussent révélé leur secret, soit enfin par suite d'accidens, d'incendies, ou de bouleversemens de terrains.

La terre qui les a cachées les a rendues et les restitue continuellement. Elles se sont retrouvées et se retrouvent tous les jours, tant par le résultat de divers hasards imprévus, que dans des fouilles exécutées pour des travaux de constructions, ou entreprises pour découvrir des monumens antiques dans les lieux où l'on croit qu'il en existe. On rencontre les monnaies antiques, soit isolées, soit par quantités plus ou moins considérables, soit d'une seule époque, soit de plusieurs époques réunies, d'une seule contrée ou de pays divers et souvent éloignés.

418. Les monnaies antiques se trouvent en général dans les contrées habitées jadis par des peuples que nous connaissons par l'histoire. Il y a quelques exemples de pièces Grecques ou Romaines que l'on a dit avoir été découvertes dans des parties fort reculées de l'Asie. Ces faits fussent-ils exacts, il resterait de l'incertitude sur les époques où ces pièces ont été enfouies. Il faut être en très-grande défiance sur les récits de trouvailles de monumens antiques, et ceci s'applique autant à la nécessité de l'exactitude des notions scientifiques, qu'à l'importance de l'authenticité des monumens. Ces renseignemens demandent plus de défiance et de critique encore que les monumens eux-mêmes, car ceux-ci peuvent être

examinés et jugés; tandis que les récits venus de loin ont rarement des garanties suffisantes ([1]).

([1]) Je ne puis résister au désir de citer ici une anecdote qui peut faire connaître ce que sont quelquefois les découvertes d'objets d'antiquités, et les jugemens qui sont basés sur ces découvertes.

J'ai connu, il y a environ vingt ans, dans une ville d'Italie, que j'habitais alors, un joaillier qui y fit quelque séjour et qui était établi à Tunis. Il s'occupait du commerce des médailles et des petits monumens d'antiquité; j'acquis de lui quelques objets. Sur la demande qu'il me fit de lui céder des médailles de très-bas prix, comme il en remportait beaucoup qu'il avait déjà recueillies, je le questionnai sur l'usage qu'il comptait faire de ces pièces sans intérêt et sans valeur : « Plusieurs des voya-» geurs qui passent à Tunis, me répondit-il, cherchent à ache-» ter des médailles. Ils n'y connaissent rien pour la plupart, et » achètent, comme trouvé dans le pays, ce que je leur vends. » Plusieurs de ces voyageurs vont visiter les ruines de Carthage, » et je les accompagne souvent. Lorsque ce sont des gens qui » méritent que l'on ait des égards pour eux, je vais d'avance » placer quelques médailles ou autres petits objets sous quelque » pierre, dans quelque trou; quand ils parcourent ensuite nos » ruines, je leur indique les points où l'on peut croire qu'il y a » des découvertes à faire, et en effet..... ils trouvent. Vous » concevez qu'ils doivent être reconnaissans de mes soins, et ils » le sont. — Mais, lui répondis-je, prenez garde. Dans les » pièces que vous recueillez en Europe pour un tel usage, il se » trouve des pièces fausses moulées sur l'antique, des pièces » même de coin moderne. Il y a là tromperie commerciale à-la-» fois et scientifique.... — Qu'est-ce que cela fait? me répondit » le Tunisien; ils n'y entendent pas grand'chose, moins encore » que moi; ils sont contens, je le suis aussi, que voulez-vous » de plus? »

Que l'on se figure maintenant un de ces voyageurs qui ont

419. Si l'on ne doit pas admettre légèrement les assertions relatives aux trouvailles de pièces antiques, il y a cependant quelques-unes de ces découvertes qui se trouvent exactement constatées. On en connaît plusieurs qui sont célèbres par le nombre des pièces dont elles se composaient. Fabretti ([1]) nous apprend que l'on fit, dans un fleuve de l'ancienne Dacie, une trouvaille de plus de quarante mille monnaies d'or, la plupart de Lysimaque, roi de Thrace. On trouva près de Brest en Bretagne, vers 1760, des vases de terre cuite, contenant environ trente mille monnaies Romaines-Impériales en argent et en billon ([2]). La trouvaille faite au commencement de ce siècle, près d'Hornoy, bourg situé à sept lieues d'Amiens, est aussi très-remarquable. Elle était d'environ quatre mille monnaies Impériales-Romaines d'or, la plupart d'une belle conservation. On a découvert dans la Hongrie, la Transylvanie et la Valachie des médaillons d'or Romains du Bas-Empire, de grandes dimensions et d'une extrême rareté.

420. Depuis quelques années, le nombre des collecteurs de médailles s'est beaucoup augmenté, les

---

ainsi découvert des médailles parmi les ruines de Carthage, de retour en Europe, dans une ville où il soumet ses trouvailles à quelques véritables connaisseurs; ceux-ci les attestent fausses, il soutient qu'il les a déterrées sous des pierres voisines sans doute de celle où Marius s'est assis; les témoins de ces discussions n'y conçoivent rien, et en concluent que les collecteurs sont des dupes et les connaisseurs des ignorans.

([1]) De Columna Trajani, 235. — ([2]) Pellerin, Rec. III, p. XLIX.

voyages dans des contrées peu visitées précédemment par les curieux se sont multipliés, les habitans de ces pays ont reconnu qu'ils pouvaient vendre avantageusement les monumens antiques qu'ils découvraient, et ces monumens n'ont plus été détruits. Les monnaies antiques ont donc été découvertes et conservées en plus grande quantité.

Ces monnaies parviennent promptement dans les mains des collecteurs et vont se classer dans les cabinets, à moins que leur mauvaise conservation ne les fasse rejeter et condamner à la fonte.

La quantité des monnaies antiques découvertes jusqu'à présent est très-considérable, et l'on en peut juger par le nombre des collections publiques et privées qui existent, ainsi que par la quantité des pièces dont se composent les séries de quelques-unes de ces collections. On a vu, dans le Chapitre VI, quelle est approximativement la quantité des types divers de pièces antiques qui nous sont connus. Cette quantité ne peut servir ici qu'à faire apprécier le nombre des répétitions de chaque pièce qui se trouve dans tous les cabinets, et celui des pièces détruites et que l'on détruit tous les jours.

421. Il est à remarquer que, depuis assez longtemps, on ne découvre que peu de nouvelles variétés dans les pièces de coin Romain, tandis que les monnaies des Peuples et Villes qui sont trouvées offrent de très-grandes quantités de variétés nouvelles de symboles et même de types. Plusieurs motifs peuvent contribuer à cette différence. Les monnaies des Peuples

et Villes ont été pendant long-temps moins étudiées, moins recherchées que les Romaines; on voyage davantage maintenant dans les contrées plus abondantes en pièces des Peuples et Villes : ces pièces étaient jadis plus fréquemment fondues que dans les derniers temps; enfin le nombre des types divers de monnaies, comparativement au nombre des monnaies émises, était très-probablement plus considérable chez les peuples divers que chez les Romains, ou, en d'autres termes, chaque type était fabriqué en plus grand nombre chez les Romains que chez les autres Peuples, sauf quelques exceptions, que l'on reconnaît encore.

Il serait facile et même utile de présenter sur ce sujet des considérations plus développées, les bornes données à cet ouvrage nous arrêtent. On conçoit aisément que les indications précises de la nature et des lieux des découvertes des monnaies antiques seraient fort utiles à la science, malheureusement ces notions sont rarement recueillies avec exactitude. Les résultats des trouvailles sont bientôt dispersés, et des renseignemens qui seraient d'une grande utilité ne sont pas recueillis.

422. Les pièces antiques parvenues dans les mains des collecteurs et dans les collections, y sont conservées et estimées en raison : 1°. de leur rareté; 2°. de leur conservation. Nous verrons, dans le Chapitre suivant (431, etc.), quelles sont les causes de la rareté des pièces antiques. Leur conservation plus ou moins belle dépend de trois causes : 1°. l'état dans lequel

elles étaient au moment de leur enfouissement, état résultant de la circulation et du frottement; 2°. les altérations que leur long séjour en terre a pu leur faire subir; 3°. les altérations causées par un nettoyage souvent mal entendu.

Les pièces antiques en effet, lorsqu'on les découvre, sont fréquemment recouvertes, et même enveloppées de couvertes plus ou moins épaisses, plus ou moins adhérentes, plus ou moins dures. Ces couvertes tiennent à la nature des terrains dans lesquels les pièces ont séjourné si long-temps. Les monnaies doivent en être débarrassées. Mais quelques observations sont nécessaires sur les procédés chimiques et manuels à employer dans ce travail.

423. Les pièces d'or et d'argent doivent être entièrement nettoyées. Pour cela, on emploie les substances propres à attaquer les diverses natures de couvertes qui s'y sont attachées. Le citron et d'autres substances analogues suffisent pour faire disparaître les saletés et les teintes trop brunes dont on veut débarrasser ces pièces. Les couvertes épaisses demandent des moyens plus actifs. L'eau seconde et même l'eau-forte produisent les effets désirés; mais cette dernière demande à être employée avec précaution. Souvent quelques parties de ces croûtes adhérentes aux pièces d'or et d'argent doivent être attaquées au moyen de l'outil. Il faut user pour ce travail de beaucoup de soins, et n'employer la pointe d'acier que pour les parties de tartre saillantes, afin de ne pas laisser sur les pièces mêmes des traces du

travail de l'outil. L'usage des brosses plus ou moins fortes est indispensable et très-bon.

424. Les pièces de bronze sont, sous ce rapport, dans une toute autre classe. Les ouvrages d'art de ce métal acquièrent par le temps, par l'influence de l'air, et sur-tout par la nature des terrains dans lesquels ils sont long-temps enfouis, une couverte, ou teinte de diverses couleurs. Cette couverte est nommée *patine* (158); elle est en général d'une telle finesse, qu'en recouvrant toutes les parties des monnaies, elle ne cache rien des détails les plus déliés, des linéamens les plus fins; en même temps que cette couverte, lorsque son antiquité est certaine, est une garantie pour l'authenticité des monumens, elle contribue à leur meilleur effet, et ces teintes de couleurs douces, égales, et qui amortissent les rayons lumineux, donnent aux ouvrages de bronze un aspect de beaucoup préférable à celui qu'ils ont lorsque le métal est à découvert. On a déjà vu, dans le Chap. VII (158 et 160), des détails sur les patines antiques et sur les imitations qu'on en fait pour les ouvrages d'art modernes. On a aussi vu, dans le Chapitre XV (375), quelques considérations sur les patines fausses que l'on place sur les pièces falsifiées dans les temps modernes, à l'imitation des pièces antiques.

425. La patine des monnaies et médailles antiques de bronze doit donc être conservée avec soin. Lorsque ces pièces sont seulement enveloppées de saletés ou de substances peu dures, peu adhérentes, il est facile de les en débarrasser par des moyens chi-

miques peu actifs, ou par le frottement; mais lorsque ces enveloppes sont très-dures et adhérentes, le nettoyage est plus difficile. Les patines demandent de grands ménagemens, à cause de leur peu d'épaisseur, et quoique ces couvertes soient très-adhérentes elles-mêmes au métal et fort dures, elles sont cependant quelquefois d'une moins grande dureté que les croûtes qui les enveloppent. La pointe employée sans ménagemens les altère, et y laisse des raies et des traces qui en détruisent l'harmonie et la conservation. Le nettoyage de ces pièces doit être fait avec les plus grandes précautions, par l'emploi des moyens chimiques et de l'outil, en se servant le moins possible de la pointe d'acier ou du burin. Des pointes de bois dur, des brosses plus ou moins fortes sont encore d'un grand secours dans ces opérations.

426. Le nettoyage par le moyen du feu a de grands inconvéniens. Comme les métaux contiennent toujours des parties d'alliage de métal plus tendre, ces parties s'évaporent par une chaleur vive, ce qui produit de petites cavités qui font disparaître le poli produit par le frappement et donnent aux pièces une apparence de fausseté.

La pratique seule peut mettre au fait des procédés à employer pour le nettoyage des diverses natures de monnaies et médailles antiques.

427. Lorsque les pièces antiques, soit qu'elles n'aient pas eu besoin de nettoyage, soit que cette opération ait été faite avec succès, se trouvent d'une belle conservation, cette considération ajoute beaucoup à leur mérite et à leur valeur. Les pièces d'une

conservation extraordinaire, et que l'on nomme communément pièces à *fleur de coin*, ont un prix encore plus considérable.

Il reste, pour terminer ce Chapitre, à faire connaître quelles ont été et quelles sont les collections numismatiques les plus remarquables.

428. On trouve dans les auteurs anciens quelques passages qui prouvent que des quantités considérables de monnaies étrangères étaient quelquefois portées dans les triomphes, chez les Romains, non-seulement comme valeur métallique, mais aussi comme trophées relatifs aux arts et à l'histoire des peuples vaincus. Quelques autres indications de la même nature doivent faire penser que, dans l'antiquité, quelques personnages recueillaient des séries de monnaies comme objets de curiosité. Cette opinion peut encore être appuyée par un petit nombre de découvertes qui se sont trouvées composées de pièces formant des espèces de suites ou de temps différens en relations ensemble, et de conservation assez égale.

Ces notions sont fort incertaines. Passons aux temps modernes.

429. Le célèbre Pétrarque paraît être un des premiers qui se soient occupés des monnaies antiques lors de la renaissance des Lettres. Il en forma une collection; les Médicis, Mathias Corvinus, roi de Hongrie, Alphonse, roi d'Aragon, en réunirent aussi. Ange Politien dans ses *Miscellanea*, imprimés en 1490, cite des médailles de la collection des Médicis. Quelques particuliers suivirent bientôt ces

exemples, Grollier, trésorier de France et d'Italie dans le seizième siècle, eut de nombreuses suites de monnaies antiques. Cromwell rassembla aussi une belle suite de médailles.

Il serait trop long et hors des bornes de cet ouvrage d'entrer dans des détails sur les collections célèbres qui se sont formées depuis le quinzième siècle. Celles des Gouvernemens ont été en général conservées, et plusieurs se sont successivement enrichies. Quant à celles des particuliers, elles ont été vendues et disséminées, souvent même peu de temps après leur formation, ou léguées à des établissemens publics. Les enfans ont rarement les mêmes goûts que leurs pères : de là naît la continuelle dispersion de tant de cabinets. Les substitutions ont conservé pendant d'assez longs intervalles des collections d'objets d'arts dans quelques grandes familles ; mais depuis long-temps la plupart de ces collections avaient été altérées, lorsqu'elles ont été presque totalement disséminées par suite de la révolution.

430. Quant aux collections actuelles, il serait intéressant d'en présenter le tableau ; mais pour être complet, il devrait être plus étendu que ne le comporte un livre élémentaire. Il serait d'ailleurs assez difficile d'obtenir des renseignemens exacts sur tous les cabinets existans. Les catalogues de ceux qui ont eu ou ont encore de la célébrité ont été imprimés, et on les trouvera cités dans le Chapitre XX.

Quelques particuliers possèdent des collections nombreuses et remarquables ; plusieurs amateurs n'ont que des choix plus ou moins précieux ; un

grand nombre de collecteurs enfin réunissent des séries spéciales plus ou moins intéressantes. Quant aux collections publiques, il en existe dans presque toutes les capitales de l'Europe, dans d'autres villes et dans beaucoup d'établissemens scientifiques ou d'instruction publique. Tous les Gouvernemens montrent une généreuse émulation pour l'augmentation de leurs collections numismatiques. Nous citerons particulièrement les cabinets de Paris, de Londres, de Vienne, de Munich, de Berlin, de Milan, de Florence et de Rome.

CHAPITRE XIX.

Rareté et valeurs actuelles des Monnaies et Médailles antiques.

431. La première cause de la rareté plus ou moins grande des monnaies ou médailles antiques est évidemment le nombre plus ou moins considérable qui en a été fabriqué. Il est évident aussi que les monnaies d'un personnage qui n'a tenu le pouvoir que pendant peu de jours doivent être plus rares que celles d'un Empereur dont le règne a duré plusieurs années. La quantité des pièces qui ont été découvertes influe sans doute aussi sur la rareté; mais ces découvertes ont lieu généralement en raison du nombre de pièces qui ont été en circulation.

432. Dès que l'on en a formé des collections numismatiques, les observations relatives aux degrés de

rareté des pièces ont été faites, et les collecteurs ont suivi ces indications, soit pour se diriger dans leurs achats, soit pour se rendre compte du mérite de leurs séries. L'esprit humain est tellement organisé, que nous attachons, en général, aux objets de la même nature des valeurs d'affection d'autant plus grandes, que ces objets sont plus ou moins rares, abstraction faite de leurs autres genres d'intérêt et de mérite.

La rareté des monnaies et médailles devait donc servir de base pour en fixer les valeurs et les prix. Cette seconde nature de déterminations avait elle-même des points de départ différens, résultant du nombre des acheteurs, de leurs richesses et de diverses circonstances momentanées.

Pendant long-temps, les notions sur la rareté et la valeur des monnaies et médailles antiques furent peu déterminées; aucun écrivain n'avait encore établi de base sur ce point, le nombre des collecteurs n'étant pas très-considérable, les catalogues n'ayant pas encore fait connaître ces collections dans leurs détails.

Mais avant d'aller plus loin, il est nécessaire de fixer le sens précis de l'indication de la rareté des monumens numismatiques.

433. L'expression *rareté* d'une pièce s'entend de la pièce elle-même, dans le sens absolu et général, abstraction faite des circonstances qui peuvent influer sur le mérite de telle ou telle épreuve de cette pièce, circonstances résultant de la fabrication de l'épreuve et sur-tout de sa conservation. On peut dire, sans doute, et l'on dit souvent, en voyant une pièce *à*

fleur de coin, que cette pièce est rare quand elle est dans un tel état de conservation ; mais cette indication n'est pas relative à la pièce même, elle n'a rapport qu'à l'état dans lequel se trouve l'épreuve qu'on a sous les yeux. En d'autres termes, une pièce commune peut être d'une conservation très-rare.

434. L'état de conservation des pièces influe infiniment sur leur mérite, sur l'intérêt qu'elles inspirent, sur la valeur que les collecteurs attachent à leur possession, et conséquemment sur leur prix. Ce genre de mérite, indépendamment de celui de la rareté, comme nous venons de le voir, constitue un élément de l'estimation du prix de chaque épreuve en elle-même, combiné avec les considérations sur la rareté.

435. Mais, comme il faut un point de départ fixe pour les estimations des valeurs des pièces, il a été admis que l'on supposerait toujours aux pièces estimées une belle conservation, laissant à part les degrés de conservation extraordinaire qui ajoutent une valeur supérieure aux épreuves qui ont cet avantage.

436. Il faut encore faire observer que les degrés de rareté ou les prix qui ont été affectés aux pièces s'entendent de toutes les pièces qui portent les types désignés dans l'indication. Nous avons vu, dans le Chapitre VI, combien est grande la quantité des types et des variétés de types que l'on connaît et qui se découvrent tous les jours, et l'immensité des répétitions des pièces identiques, mais de coins différens. Il est donc nécessaire de considérer les indications de rareté ou de valeur comme relatives à toutes

les pièces qui se trouvent comprises dans chaque annotation. Les indications de cette nature doivent être, en conséquence, d'autant plus vagues qu'elles sont plus limitées, et d'autant plus exactes qu'elles sont données en plus grand nombre. Il est inutile d'ajouter que l'authenticité des pièces doit être indubitable.

Après avoir fait connaître quelles bases ont dû servir de règles pour la détermination de la rareté et des valeurs des pièces antiques, il faut ajouter quelques observations sur l'impossibilité qui existe d'établir de telles indications avec une exactitude complète, et sur les imperfections que ces données ne peuvent manquer de renfermer.

437. Quant à la rareté, on peut, jusqu'à un certain point, réunir des données assez exactes, puisque les degrés de rareté sont constatés par les quantités de pièces existant dans les collections, et que l'indication de la rareté ne concerne que les pièces en elles-mêmes, abstraction faite de l'état de telle ou telle épreuve en particulier. De nouvelles découvertes peuvent sans doute modifier ces données, mais au moins celles-ci peuvent-elles être établies sur des bases certaines bien connues et d'une seule nature. Enfin les indications de rareté peuvent être admises long-temps sans modifications.

438. La valeur ne peut se déterminer, au contraire, que sur des données de natures diverses, peu certaines, rarement constatées et perpétuellement variables. En effet, non-seulement la rareté des pièces influe sur leur valeur et leurs prix; mais ceux-ci

peuvent être continuellement modifiés, baissés ou élevés par la valeur du numéraire, le nombre et le caprice des acheteurs, leurs moyens pécuniaires, les circonstances même de la richesse publique. Les indications des valeurs ou prix des monnaies et médailles antiques ne peuvent donc être que très-incertaines, ne peuvent que servir de bases pour établir les contrats d'achat et de vente de ces monumens, en modifiant ces bases selon le temps et d'après beaucoup de circonstances impossibles à détailler.

439. Malgré les inconvéniens que présentent ces indications, celles qui ont été publiées ont été fort accueillies, et l'on doit voir encore ici les preuves de cette disposition de l'esprit humain que nous avons déjà signalée et qui nous fait attacher plus de prix à la rareté d'un objet qu'à son utilité ou à ses autres mérites. Nous désirons d'autant plus la possession d'une chose, que nous savons que moins de personnes la peuvent obtenir, et nous aimons à en connaître les prix en monnaie courante, parce que celle-ci représente toutes les autres valeurs et que ses chiffres indiquent l'importance des objets ainsi évalués.

Après l'exposé de ces notions, indispensables pour bien saisir sous tous ses aspects le sujet qui nous occupe, il reste à faire connaître les travaux de cette nature qui ont été publiés.

440. Des indications générales avaient été fournies par quelques auteurs, tant sur la rareté que sur la valeur des monnaies et médailles antiques, mais sans aucun ensemble ni système arrêté, lorsque

parut, en 1767, l'ouvrage de Beauvais ([1]). Cet ouvrage contient, après une vie abrégée de chaque Empereur ou autre personnage dont on a des monnaies ou des médailles, les indications de la rareté et de la valeur de ces pièces. Celles de coin Romain, ou proprement Romaines, les Impériales-Grecques, celles d'Égypte et les Impériales-Coloniales sont désignées séparément, et, pour chacune de ces natures de pièces, les divers métaux et les divers modules sont également indiqués à part. Les indications ne s'appliquent qu'aux têtes, c'est-à-dire qu'elles ne font connaître que la rareté et les prix de chaque nature de pièces de chaque personnage, sans entrer dans le détail des revers. Quelques-uns de ceux-ci sont cependant parfois cités avec les indications relatives.

Beauvais ne dissimule pas dans la préface de son ouvrage les inconvéniens attachés aux indications des valeurs ou des prix des pièces antiques, et il ajoute qu'il ne s'est déterminé à les donner que sur l'avis de d'Ennery, qui était possesseur d'une très-belle collection de médailles.

441. Pour indiquer les degrés de rareté des pièces, Beauvais se servit des signes suivans, dont l'usage s'était introduit depuis quelque temps, et dont je copie ici textuellement les explications :

O. signifie que la tête dont il est question ne se trouve point en tel métal ou en tel module.

C. — que la médaille est commune, et n'a de valeur (sur-

([1]) Histoire abrégée des Empereurs, etc.

tout en bronze) qu'à proportion de sa conservation.

R. — que la médaille est rare, et qu'elle est d'un prix bien au-dessus d'une médaille commune.

R R. — que c'est une médaille distinguée, et qu'elle vaut le double et quelquefois davantage que celle qui n'est désignée que par une R.

R R R. — qu'elle est d'une grande rareté, et qu'elle manque souvent dans les cabinets les plus nombreux.

R R R R. — que c'est une médaille presque unique, et dont on ne connaît qu'un très-petit nombre.

Unique. indique que c'est une pièce qui n'est connue que dans une seule collection.

Après les indications de rareté, sont portés les valeurs ou prix en livres tournois.

442. Le mode d'indication des raretés, adopté par Beauvais, fut suivi depuis par tous les auteurs. J. Eckhel l'employa dans sa *Doctrina numorum veterum*.

443. Lorsque M. le chevalier Mionnet entreprit ses travaux sur la nomenclature des monnaies des Peuples, Villes et Rois, il crut devoir modifier le mode d'indication des raretés employé jusque-là. Le premier volume de son ouvrage parut en 1806 (1), et l'auteur fit connaître dans sa préface les motifs qui le déterminaient à ces innovations.

Le plan de M. Mionnet était beaucoup plus étendu que celui de Beauvais. Ce plan avait même pour but des nomenclatures presque complètes. Il était donc naturel de ne pas se contenter des formules

(1) Description de médailles antiques grecques et romaines, etc.

jusqu'alors usitées et d'en introduire qui se prêtassent davantage à un système d'indications plus développées et plus variées. Aussi M. Mionnet a-t-il porté les degrés de rareté à huit, en les désignant par les signes suivans :

C. Médaille *commune*.
R[1]. Premier ou plus petit degré de rareté.
R[2]. Deuxième degré de rareté.
R[3]. Troisième degré de rareté.
R[4]. Quatrième degré de rareté.
R[5]. Cinquième degré de rareté.
R[6]. Sixième degré de rareté.
R[7]. Septième degré de rareté.
R[8]. Huitième, ou plus grand degré de rareté.
R★ Médaille *unique*.

Il ajouta des indications particulières pour faire connaître les divers genres de fabrique des pièces.

Ces indications sont terminées par celles des valeurs ou prix en francs.

M. Mionnet exposa avec raison, dans sa préface, les inconvéniens que présentent les indications des prix des médailles antiques, ainsi que les motifs qui l'ont déterminé à les donner.

444. La méthode adoptée par M. Mionnet, qu'il a fait connaître dans le premier volume de son ouvrage, et qu'il a exactement suivie dans les autres volumes, a été universellement approuvée. Quelques auteurs ont cependant continué à se servir de l'ancien mode d'indication; nous citerons entre autres M. Sestini.

445. On verra aux Observations sur la nomencla-

ture des monnaies et médailles des Peuples, Villes et Rois, que j'ai suivi, dans les nomenclatures abrégées contenues dans cet ouvrage, la méthode de M. le chevalier Mionnet, sauf la suppression du signe R* indiquant les pièces uniques. Mes motifs pour cette suppression se trouvent exposés en ce lieu.

Il ne serait pas hors de propos de faire connaître ici les valeurs totales de quelques cabinets connus et célèbres. Les renseignemens à cet égard ne sont pas très-nombreux; quelques-uns d'entre eux, tenant à des intérêts privés de dates récentes et relatifs à des collections vendues en totalité à des gouvernemens, ne pourraient être publiés qu'avec le consentement des parties intéressées, et avec des détails sur la composition de ces cabinets, trop étendus pour être placés ici. Nous nous bornerons à quelques indications dont on pourra apprécier l'intérêt:

446. Le docteur Hunter avait dépensé pour former sa collection, dont le catalogue a été publié, une somme de 23,000 livres sterling, qui doit être réduite à 21,000 livres sterling par la vente des doubles, qui produisirent 2,000 livres sterling. On croit que la célèbre collection formée par d'Ennery lui avait coûté 2 à 300,000 livres. Elle fut vendue aux enchères publiques en 1788, et produisit 100,961 livres 13 sous, à des prix très inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Une suite de médailles des Peuples, Villes et Rois, qui s'est trouvée en vente dans ces derniers temps, et qui pouvait être considérée comme la plus intéressante et la plus belle de France par le choix et la conservation des pièces, vient d'être vendue

environ 80,000 francs (1). Une collection de pièces de coin Romain, du même mérite, aurait une valeur à-peu-près égale.

447. En résumant ces données, on peut admettre qu'une personne qui réunirait les connaissances, le goût et la fortune nécessaires, et qui désirerait former une collection aussi belle qu'un particulier peut la posséder, en exceptant quelques grandes suites existant principalement en Angleterre, parviendrait à ce but en quelques années, suivant les occasions qui se présenteraient, en dépensant environ 200,000 francs.

448. Cela ne doit pas décourager les amateurs qui n'ont à consacrer à la formation de leurs collections que des sommes bien moins considérables. Des suites très-limitées et peu coûteuses peuvent être intéressantes; des occasions favorables procurent quelquefois, à des prix très-modérés, des pièces rares et belles; enfin le charme que les possesseurs de séries numismatiques éprouvent à classer, examiner et augmenter leurs collections, serait peut-être moins grand s'il ne s'y mêlait pas des regrets sur les lacunes à remplir, et des espérances de fréquentes acquisitions.

---

(1) Cette belle suite avait été formée par M. Allier de Hauteroche, ancien consul dans le Levant; elle a été vendue à M. Rollin. Le catalogue en avait été rédigé par M. Dumersan; on le trouvera cité dans la bibliothèque numismatique qui suit.

CHAPITRE XX.

Bibliothèque numismatique.

449. La connaissance des ouvrages qui ont traité d'une science est indispensable à ceux qui s'occupent de cette science. Aussi a-t-on donné, outre les bibliographies générales, des traités particuliers sur les livres relatifs à diverses branches des connaissances humaines.

450. Les anciens bibliographes, Labbe, Struvius et autres, ont cité des séries de livres relatifs à la Numismatique. Anselme Banduri publia une Bibliothèque numismatique en 1718; Christian Hirsch en donna une en 1760. La *Bibliotheca numaria* de J. G. Lipsius, de 1801, qui est rangée alphabétiquement, contient l'indication des ouvrages et dissertations relatifs à la numismatique ancienne et moderne, et celle d'autres livres qui ne traitent qu'incidemment de quelque partie de cette science. Quant aux bibliographies générales récentes, elles sont loin de contenir tous les ouvrages qu'il est utile aux Numismatistes de connaître.

451. J'ai donc pensé qu'il était convenable de donner ici une Bibliothèque numismatique, resserrée autant que l'exige la nature de mon travail, mais contenant cependant tous les ouvrages dont la connaissance est maintenant nécessaire, et indiquant les ouvrages publiés jusqu'à l'époque actuelle.

452. Cette Bibliothèque est classée méthodiquement. Elle contient tous les ouvrages indispensables et beaucoup d'autres d'un intérêt moins général. J'ai cité, pour les livres imprimés plusieurs fois, la meilleure édition, en indiquant les autres lorsque l'ouvrage m'a paru le mériter ([1]).

Je n'ai pas admis les ouvrages qui, par leur ancienneté ou leur peu d'importance, ne m'ont pas semblé devoir être cités dans un travail de la nature de celui-ci. C'est par ce motif que je n'ai pas indiqué les dissertations imprimées dans les recueils académiques ou les journaux savans, ce qui m'eût entraîné beaucoup trop loin.

453. Il eût été utile de pouvoir donner, en peu de mots, des jugemens sur le but et le mérite des ouvrages. Eckhel l'a fait pour chaque auteur dans la courte bibliographie numismatique qu'il a insérée dans le premier volume de sa *Doctrina numorum veterum*. Ces jugemens seraient d'autant plus utiles que les ouvrages de Numismatique sont souvent consultés par des archéologues ou autres savans qui ne font pas une étude particulière et approfondie des monnaies anciennes. Ils s'appuient quelquefois sur des

---

([1]) Je dois exprimer ici ma reconnaissance pour mon ancien ami M. le chevalier Mionnet, qui m'a permis de puiser dans sa bibliothèque numismatique, la plus nombreuse de Paris, beaucoup de renseignemens dont j'avais besoin, et sans lesquels ce travail eût été moins complet. C'est une occasion que je saisis avec empressement de rappeler l'extrême obligeance de ce savant.

auteurs ou des ouvrages qui ne méritent pas de confiance ou qui ne sont pas au niveau des connaissances actuelles, et ils citent ainsi des opinions anciennes ou même erronées. Mais des jugemens sur chaque ouvrage eussent exigé trop d'extension dans un livre élémentaire tel que celui-ci, et il eût été de plus assez difficile de donner des avis exacts sur quelques écrits des derniers temps.

454. La bibliothèque numismatique qui suit, et que j'ai cru devoir disposer méthodiquement, ainsi que je viens de le dire, est classée dans l'ordre suivant:

Les ouvrages qui traitent des généralités sont placés les premiers, viennent ensuite ceux qui sont relatifs à différentes parties de la Numismatique.

On trouve après ceux-ci les traités qui s'appliquent particulièrement aux monnaies et médailles grecques ou des Peuples, Villes et Rois, puis ceux qui sont relatifs aux médailles Romaines.

Je termine par les catalogues des collections.

Les ouvrages sont rangés dans chaque classe ou subdivision, d'après l'ordre de leur publication, pour ceux qui embrassent les généralités, et d'après l'ordre géographique ou historique, pour ceux qui traitent d'objets spéciaux.

BIBLIOTHÈQUE NUMISMATIQUE.

OUVRAGES GÉNÉRAUX SUR LA NUMISMATIQUE, ÉLÉMENS, DICTIONNAIRES.

(Rangés dans l'ordre de leur publication.)

1. Discorsi sopra le medaglie degli antichi da Enea Vico. *In Vinegia*, 1555, un vol. in-4.

Réimprimé en 1558, et à *Paris*, en 1619, in-4.

2. Discorso di Seb. Erizzo sopra le medaglie degli antichi, con la dichiaratione delle monete consulari e delle medaglie degli imperadori romani; quarta editione. *Venetia, G. Varisco e Paganino Paganini* (*s. a.*), un vol. in-4.

Cette édition est plus complète que les trois premières qui ont paru en 1559, 1568 et 1571, la première in-8, les deux autres in-4.

3. Discours sur les médailles, par A. Le Pois. *Paris*, 1579, un vol. in-4.

4. Discours de la religion des anciens Romains, etc., escript par noble S. Guill. Du Choul, etc., illustré de médailles, etc. *Lyon, G. Roville*, 1581, un vol. in-4, fig.

La première édition avait paru en 1556. Il y en a aussi une de 1567, et d'autres postérieures à celle de 1581.

5. Dialogos de medallas, inscriciones y otras antiguedades. Ex bibliotheca Ant. Augustini. *En Tarragona, Mey*, 1587, un vol. in-4, fig.

Cet ouvrage fut réimprimé à Madrid en 1744. Il a été traduit en italien et en latin; ces traductions ont eu plusieurs éditions.

6. De monetis et re monetaria lib. II; accedunt tractatus diversorum de eadem re, auct. Ren. BUDELLIO. *Coloniæ-Agrip.*, 1591, un vol. in-4.

7. WILEBRORDI SNELII R. F., de re nummaria liber singularis. *Antuerpiæ, ex officina Plantiniana Raphelengii*, 1613, cahier in-12.

8. JOS. SCALIGERI Jul. Cæs. F. de re nummaria Dissertatio, liber posthumus. *Antuerpiæ, ex officina Plantiniana Raphelengii*, 1616, un vol. in-12.

9. Discours sur les médailles antiques, etc., par M. Louis SAVOT. *Paris, Séb. Cramoisy*, 1627, un vol. in-4.

10. Livre des médailles du sieur LEMENESTRIER, etc. *Dijon, Guyot*, 1627, 2 parties in-4, fig.

11. Adr. RECHENBERGII Historiæ rei nummariæ scriptores aliquot insigniores simul collecti, cum bibliotheca nummaria. *Lipsiæ*, 1692, seu *Lugduni-Batavorum*, 1695, 2 vol. in-4.

12. Specimen universæ rei nummariæ antiquæ, etc. auct. Andr. MORELLIO. Edit. secunda, cui accedunt Ezech. SPANHEMII ad Morellium epistolæ. *Lipsiæ*, 1695, 2 tom. in-8, fig.

La première édition est de *Paris*, 1683.

13. Histoire des médailles, ou Introduction à la connoissance de cette science, par Ch. PATIN. *Paris, veuve Mabre Cramoisy*, 1695, un vol. in-12, fig.

14. Ezech. SPANHEMII Dissertationes de præstantia et usu numismatum antiquorum, editio nova. Tomus primus. *Londini, R. Smith*, 1706. — Volumen alterum. Opus posthumum ex auctoris apographo editum, ac numismatum iconibus illustratum ab Is. VERBURGIO. *Amstelodami, Wetstenii*, 1717, les 2 vol. in-fol., fig.

Cet ouvrage avait été précédemment imprimé plusieurs fois. La deuxième édition est de 1671, chez *D. Elzevir*.

15. Hub. GOLTZII de re nummaria antiqua Opera quæ

extant universa quinque voluminibus comprehensa. *Antuerpiæ*, 1708, 5 vol. in-fol., fig.

Les ouvrages de GOLTZIUS ou GOLTZ avaient d'abord paru séparément de 1566 à 1576, en 5 vol. détachés, puis en 1644 et 1645, en 5 vol. réunis.

16. Bibliotheca nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt, operâ et studio D. Anselmi BANDURI. *Lutetiæ-Parisiorum*, 1718, un vol. pet. in-fol.

Il y a une édition de Hambourg donnée par J.-A. Fabricius.

17. Specimen rei nummariæ, quo, cum prolegomenis de occasione, scopo, ordine et usu thesauri universalis numismatum, observationes doctissimorum virorum de numismatis græci præstantia, usu, raritate et pretio, et aliquot vetustissimorum Macedoniæ regum numismata exhibentur, operâ Joh. Jac. GESSNERI Tigurini. *Tiguri, ex officina Heideggeriana*, 1735, 2 vol. in-fol., fig.

Description de l'Ouvrage.

1er. Volume.

Texte. — 1°. Le titre ci-dessus, puis un second feuillet : *Bericht der Verlegeren an den geleichten Leser*. Un troisième feuillet : *Lectori*......— 2°. Le texte (imprimé et à deux colonnes), pages 1 à 126 (les pages 75 et 76 sont doubles, 123 à 126 sont cotées par erreur 223 à 226).— 3°. Le texte gravé, pages 127 à 254, paginées, par suite de l'erreur précédente, 227 à 354 (rare). — 4°. 3 feuillets ou 6 pages gravées contenant la table alphabétique des *Numismata populorum et urbium* (rarissime).

Figures. — 1°. titre imprimé : *Numismata regum Macedoniæ.... Ibid.*, 1738 ; et 7 pl. — 2°. titre gravé : *Numismata regum Syriæ, Ægypti et Arsacidarum.... Tiguri, apud Casp. Fuesslinum* (*absque anno*) ; 9 pl. de Syrie, 3 d'Egypte, 4 des Parthes et Arsacides, etc. — 3°. Titre gravé : *Numismata regum Siciliæ, Judææ, minorum gentium et virorum illustrium... Ibid.*; et 5 pl. des rois de Sicile, 3 des petits peuples (qui comprennent les Juifs), et 4 des hommes illustres; avant ces 4 pl. on doit trouver un titre gravé : *Numismata græca regum atque virorum illustrium.... Ibid.* — 4°. titre gravé : *Numismata græca populorum et urbium.... Ibid.* ; et 86 pl. numérotées I à LXXXV (la pl. XIX est double et cotée XIX*). — 5°. 8 pl. supplémentaires pour ces diverses suites : la première porte : *Supplementa ad thesaurum numismatum...* sans texte.

Nota. Le texte des Rois de Macédoine finit avec la page 36, les Rois de Syrie au milieu de la page 82, ceux de Sicile avec la page 118, et les Hommes illustres avec la page 126. Le texte gravé appartient aux Peuples et Villes.

2e. Volume.

Numismata antiqua Familiarum Romanarum omnia, etc., tabulis æneis repræsentata, etc., digessit et edidit Joh. Jac. Gessnerus. *Tiguri, apud Casp. Fuesslinum pictorem.* Ce titre gravé et 34 planches. = *Numismata antiqua Imperatorum Romanorum latina et græca omnia, etc., tabulis æneis repræsentata, etc., digessit et edidit* Joh. Jac. Gessnerus. *Tiguri, apud Casparum Fuesslinum pictorem.* Ce titre gravé et 183 planches. = Une planche de supplément cotée 184 ; sans texte. Un vol. in-fol., fig.

Il faut joindre à ces 2 volumes:

1°. *Adpendicula ad Numismata græca Populorum et Urbium à Jac. Gessnero tab. æneis repræsentata, auct. Aloys Christiani. Vindobonæ,* 1762 ou *editio altera*, 1769, un vol. in-4, fig.

2°. *Appendicula altera ad Numismata græca Populorum et Urbium à Jac. Gessnero tabulis æneis repræsentata, auctore Jos. Khell. Vindobonæ, de Trattner,* 1764, un vol. in-4, fig.

L'ouvrage de Gessner n'étant presque jamais complet, j'ai cru devoir le décrire exactement, parce qu'il est rare et qu'il a conservé de la valeur, quoiqu'il ne puisse plus offrir d'utilité réelle dans l'état actuel de la science.

18. Erasmi Froelich, Soc. Jesu, quatuor tentamina in re numaria vetere. Éditio altera. *Viennæ-Austriæ, Voigtin,* 1737, un vol. in-4, fig.

19. La Science des médailles (par le P. Louis Jobert), nouvelle édition avec des remarques historiques et critiques (par Jos. Bimard de la Bastie). *Paris, De Bure l'aîné,* 1739, 2 vol. in-12, fig.

La première édition avait paru en 1693 ; d'autres furent données en 1715 et 1717.

20. Bibliotheca numismatica exhibens catalogum auctorum, qui de re monetaria et numis, tam antiquis quam recentioribus, scripsēre, auctore Christ. Hirsch. *Norimbergæ,* 1760, un vol. in-fol.

21. Introduction à la science des médailles pour servir à la connoissance des dieux, de la religion, des sciences, des arts, et de tout ce qui appartient à l'histoire ancienne, etc. ; par D. Th. Mangeart. *Paris, d'Houry,* 1763, un vol. in-fol., fig.

22. Istituzione antiquario-numismatica o sia introduzione allo studio delle antiche medaglie, in due libri

proposta dall'autore dell'istituzione antiquario-lapidaria, G.-A. MONALDINI. *In Roma, V. Monaldini*, 1772, un vol. in-8.

23. Diccionario numismatico general, para la perfecta inteligencia de las medallas antiguas, etc., por D. Th.-And. de GUSSEME. *Madrid, Ibarra*, 1773-77, 6 vol. in-4.

24. Nouvelles recherches sur la science des médailles, inscriptions et hiéroglyphes antiques ; par POINSINET DE SIVRY. *Maestricht, Dufour et Roux*, 1778, un vol. in-4, fig.

25. Lexicon universæ rei numariæ veterum et præcipuè Græcorum ac Romanorum, etc. ; edidit Jo.-Christophorus RASCHE. *Lipsiæ*, 1785-1795, 5 tomes, chacun en deux parties, et le tome VI, partie première, in-8, total 11 volumes. = Lexicon universæ rei numariæ veterum... supplementis emendationibusque auxit Joa.-Christ. RASCHE. *Lipsiæ*, 1802-1805, 3 tomes in-8 (lettres A.-IVV).

Le reste du Supplément n'a pas paru.

26. An Essay on medals, or introduction to the knowledge of ancient and modern coins and medals, especially those of Grece, Rome and Britain, by John PINKERTON ; a new edition, etc. *London, J. Edwards*, etc., 1789, 2 vol. in-12, fig.

La première édition, imprimée en 1784, fût brûlée, sauf un seul exemplaire. Il y a eu une édition postérieure en 1808, 2 vol. in-8.

27. Doctrina numorum veterum conscripta a Josepho ECKHEL, etc. *Vindobonæ, sumptibus J.-V. Degen, impressit Ign. Alberti*, 1792-1798, 8 vol. in-4, fig.

28. Addenda ad Eckhelii doctrinam numorum veterum ex ejusdem autographo posthumo, ed. A. Steinbüchel. *Vindobonæ, F. Volke*, 1826, cahier in-4.

29. Essai sur les monnaies anciennes et modernes, par M. ROCHON. *Paris, Prault*, 1792, un vol. in-8.

30. Istituzione antiquario-numismatica dell'Abb. Fr.-Ant. Zaccaria, in questa seconda ediz. accresc. di una lettera del P. Paciaudi sopra l'utilità dello studio delle medaglie. *Venezia*, 1793, un vol. in-8.

31. Introduction à l'étude des médailles, par A. L. Millin. *Paris, Imp. du Magazin encyclopédique*, 1796, un vol. in-8.

32. I. G. Lipsii bibliotheca numaria sive catalogus auctorum qui usque ad finem seculi XVIII de re monetaria aut numis scripserunt. Præfatus est brevi commemoratione de studii numismatici vicissitudinibus Christ. Gottl. Heyne. *Lipsiæ, impens. bibl. Schæferiani*, 1801, 2 tomes, formant un vol. in-8.

33. Kurtzgefasste Anfangsgründe zur alten Numismatik, zusammengetragen von Joseph Eckhel. *Vien, Herausgeber*, 1807, un vol. in-8, fig.

Il avait paru en 1788 une édition sans date. Cet ouvrage a été traduit en italien, en latin et en français. Voyez les numéros suivans.

34. Lezioni elementari di numismatica antica dell' Abbate Eckhel tradotte dal tedesco dal P. D. Felice Caronni. *Roma, Pagliarini*, 1808, un vol. in-4, fig.

35. Manuale doctrinæ numorum veterum a celeberr. Eckhelio editæ, a D. Felice Caronno. *Romæ*, 1808, un vol. in-4.

36. Histoire de la monnaie, depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au règne de Charlemagne, par M. le marquis Garnier. *Paris, veuve Agasse*, 1819, 2 vol. in-8.

37. Traité élémentaire de numismatique ancienne, Grecque et Romaine, composé d'après celui d'Eckhel, etc.; par Gerard Jacob K. (Kolb). *Paris, Aimé André, Desplace et comp.*, 1825, 2 vol. in-8, fig.

OUVRAGES RELATIFS A DIFFÉRENTES PARTIES DE LA NUMISMATIQUE.

(Rangés dans l'ordre de leur publication.)

38. Libri V de asse et partibus ejus, auct. Guill. BUDAEO. *Venetiis, in ædibus Aldi et And. Asulani soceri*, 1522, un vol. pet. in-4.

Deux éditions avaient déjà été données à Paris en 1514 et 1516. D'autres suivirent celle que nous citons.

Il y a une traduction italienne par G. Bern. GUALANDI, *Florence*, 1562, et un extrait en français. *Paris*, 1522, in-8, et *Lyon*, 1555, in-16.

39. De Sestertiis, seu Subsecivorum pecuniæ veteris Græcæ et Romanæ, libri IV, auct. Jo. Fred. GRONOVIO. *Lugd.-Bat.*, 1691, un vol. in-4.

40. Selectiorum numismatum præcipuè Romanorum expositiones, auct. Const. LANDI. *Lugd.-Batav.*, 1695, un vol. in-4.

41. Osservazioni istoriche sopra alcuni medaglioni antichi all' Altezza Serenissima di Cosimo III, Gran Duca di Toscana; da Filippo BUONARROTI. *In Roma, D. A. Ercole*, 1698, un vol. in-4, fig.

42. Ottonis SPERLINGII, Dissertatio de nummis non cusis tam veterum quam recentiorum. *Amstelodami, apud Fr. Halmam*, 1700, un vol. in-4.

43. De veteris numismatis potentia et qualitate, auct. Gottlieb RINK. *Lipsiæ et Francofurti*, 1701, un vol. in-4.

44. Joa. HARDUINI, è Soc. Jesu, Opera omnia, etc. *Amstelodami, Joan. Lud. de Lorme*, 1709, un vol. in-fol., fig.

Les *Opera varia* ont été imprimés en 1733 (n°. 47).

45. Notitia succincta numismatum imperialium Romanorum quæ ab antiquariis maximo, quæ magno, quæque modico pretio censentur. (*Absque anno*), cahier in-4.

46. De elephantis in nummis obviis, Exercitationes duæ, auct. Gisb. CUPER. *Hagæ-Comitum*, 1719, seu 1746, un vol. in-fol.

47. Joa. HARDUINI, è Soc. Jesu, Opera varia cum indicibus et tabulis æneis. *Amstel., apud H. du Sauzet, et Hagæ-Comitum, apud P. de Hondt*, 1733, un vol. in-fol., fig.

48. Alex. Xav. PANELII, è Soc. Jesu, de cistophoris. *Lugduni, Deville*, etc., 1734, un vol. in-4, fig.

49. Dissertatio de nummis monetariorum veterum culpâ vitiosis, auct. Seb. KAYSER. *Viennæ*, 1736, un vol. in-8.

50. De ponderibus et mensuris veterum Romanorum, Græcorum, Hebræorum, Disquisitio, auct. J. Gasp. EISENSCHMIDT. *Argentorati*, 1737, un vol. petit in-8.

51. Nummismalogia, por MORGANTI. *Lisboa*, 1737, un vol. in-4.

52. La manière de discerner les médailles antiques de celles qui sont contrefaites, par BEAUVAIS, d'Orléans. *Paris, Briasson*, 1739, cahier in-4.

Réimprimé l'année suivante dans le Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains (n°. 56), en 1767 à la suite de l'Histoire abrégée des Empereurs (n°. 189), et en 1794, avec des notes de J. G. Lipsius, à *Dresde*, chez les frères *Walther*, in-4.

53. I Piombi antichi, opera di Franc. de FICORONI. *In Roma*, *G. Mainardi*, 1740, un vol. in-4, fig.

Traduit en latin en 1750 (n°. 57).

54. J. G. WACHTERI Archæologia numismatica. *Lipsiæ*, 1740, un vol. in-4.

55. Remarques historiques sur les médailles et les monnaies, par J. D. KOELER. *Berlin*, 1740, un vol. in-4.

56. Traité des finances et de la fausse monnaie des Romains (par De Chassipol), avec une dissertation sur la manière de discerner les médailles antiques d'avec les contrefaites (par Beauvais). *Paris*, 1740, un vol. in-12.

57. De plumbeis antiquorum numismatibus, etc., Dis-

sertatio Fr. Ficoronii quam latinè vertit D. Cantagallius. *Romæ, A. de Rubeis*, 1750, un vol. in-4, fig.

58. Car. Arbuthnotii tabulæ antiquorum nummorum, mensurarum, et ponderum pretiique rerum venalium, etc., ex anglicà in linguam latinam conversæ, operâ Dan. Koenigii. *Traj. ad Rhenum, Besseling*, 1756, un vol. in-4.

59. Car. Ferd. Hommelii Jurisprudentia numismatibus illustrata, nec non sigillis, gemmis, aliisque vetustis variè exornata. *Lipsiæ, Wendlerus*, 1763, un vol. in-12, fig.

60. Lettre à M. le marquis Olivieri au sujet de quelques monumens phéniciens, etc.; par M. l'abbé Barthélemy. *Paris, L. F. De la Tour*, 1766, cahier in-4, fig.

61. Métrologie, ou Traité des mesures, poids et monnaies des anciens peuples et des modernes; par Alexis J.-P. Paucton. *Paris*, 1781, un vol. in-4.

62. Métrologie, ou Tables pour servir à l'intelligence des poids et mesures des anciens, et principalement à déterminer la valeur des monnaies grecques et romaines, etc.; par M. de Romé de l'Isle. *Paris, Imp. de Monsieur*, 1789, un vol. in-4.

63. Lettere e dissertazioni numismatiche sopra alcune medaglie rare della collezione Ainslieana, etc.; da D. Sestini. I quatro primi tomi, *Livorno, T. Masi e comp.*, 1789-1790. Il quinto, *Roma, Fulgoni*, 1794. I tomi 6°., 7°., 8°., 9°. ed ultimo, *Berlino, C. Quien*, 1804-1806; in-4, fig.

Le tome V a été réimprimé : Edizione seconda accresciuta, e corretta. *Firenze, G. Piatti*, 1821, in-4, fig.

64. Joa. Pinkertonii Notitia raritatis numismatum populorum veterum, græcorum, latinorum et aliorum variis in regnis civitatibusque cusorum. N°s. 1, 2, 3, *s. d.*, cahier in-4.

65. Dissertations sur la rareté, les différentes grandeurs

et la contrefaction des médailles antiques, etc.; le tout traduit de l'anglais de J. PINKERTON, et augmenté des indices nécessaires par J. G. LIPSIUS, avec une géographie numismatique complète des anciens Peuples, Villes et Rois. (Cette dernière partie, écrite en latin, est de J. F. Wackerus.) *Dresde, Fr. Walther*, 1795, un vol. in-4.

66. Descriptio numorum veterum ex museis Ainslie, Bellini, etc., etc. (auct. D. SESTINI). *Lipsiæ, in officinâ Jo. Fried. Gleditschii*, 1796, un vol. in-4, fig.

67. Catalogue d'une collection d'empreintes en soufre de médailles grecques et romaines (par M. MIONNET). *Paris, Crapelet*, an VIII (1799-1800), cahier in-12.

68. Breve metodo per distinguere facilmente la rarità delle medaglie antiche di tutti i metalli tanto consolari che imperiali, si greche che latine ed in colonie; da Vinc. Nat. SCOTTI. *Pisa, Ranieri Prosperi*, 1803, cahier in-12.

69. Iconographie ancienne, ou Recueil des portraits authentiques des empereurs, rois, et hommes illustres de l'antiquité. — Iconographie grecque, par E. Q. VISCONTI. *Paris, P. Didot*, 1808, 3 vol., gr. in-fol., fig. — Iconographie romaine, par E. Q. VISCONTI. Tome Ier. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1817. Tome II et III, par A. MONGEZ. *Paris, P. Didot l'aîné*, 1821; et *J. Didot*, 1826. Les 3 vol. gr. in-fol., fig.

L'Iconographie grecque contient 57 pl. numérotées, plus une pl. cotée A. L'Iconographie romaine contient aussi 57 pl. numérotées, plus deux pl. (le portrait de Visconti, et le tombeau du même). Le texte de tout l'ouvrage a été aussi publié in-4, en 1811, pour la partie grecque, et pour la partie romaine, aux mêmes dates que l'in-fol. Cette dernière partie aura encore un vol. qui la conduira jusques et compris Julien l'Apostat. L'in-fol. n'a pas été mis dans le commerce.

70. Giornale numismatico. Opera periodica, etc., del Cav. F. M. AVELLINO. *In Napoli, Dom. Sangiacomo*, 1811; tomo primo contenente i numeri I-IV pubblicati dal 1 gennajo fino al 1 luglio 1808. — Tomo secondo

contenente i numeri V e VI pubblicati dal 1 dicembre 1811 al 1 marzo 1812; in-4, fig.

71. Lettere e dissertazioni numismatiche di Domenico Sestini, ecc., lequali servir possono di continuazione ai nove tomi gia editi. Il tomo I°. *Milano, L. Mussi*, 1813. — Il 2°. *Pisa, Seb. Nistri*, 1817. — Il 3°. *Milano, A. F. Stella*, 1817. — Il 4°. ed il 5°. *Firenze, G. Piatti*, 1818. — Il 6°. *Firenze, G. Piatti*, 1819. — I tomi 7°., 8°., 9°. ed ultimo. *Firenze, G. Piatti*, 1820, in-4, fig.

72. Mémoire sur la valeur des monnaies de compte, chez les peuples de l'antiquité; par le comte Germain Garnier. *Paris, Ve. Agasse*, 1817, cahier in-4.

73. Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, etc., par M. Letronne. *Paris, Firmin Didot*, oct. 1817, un vol. in-4.

74. Della rarità delle monete antiche di tutte le forme e metalli, trattato compilato da V. N. Scotti. *Livorno*, 1821, un vol. in-8.

Déjà publié sous un titre à peu près semblable en 1809.— Un autre ouvrage du même auteur sur le même sujet avait été publié en 1803 [68].

75. Leçons élémentaires de numismatique romaine puisées dans l'examen d'une collection particulière (par De Pina). *Paris, C. J. Trouvé*, 1823, un vol. in-8, fig.

76. Sopra i moderni falsificatori di medaglie greche antiche nei trè metalli, e descrizione di tutte quelle prodotte dai medesimi nello spazio di pochi anni (da D°. Sestini). *Firenze, Attilio Tofani*, 1826, cahier in-4, fig.

OUVRAGES RELATIFS AUX MONNAIES ET MÉDAILLES DES PEUPLES, VILLES ET ROIS.

§ I. *Traités généraux.*

(Rangés dans l'ordre de leur publication.)

77. Joa. Harduini, Soc. Jesu, Nummi antiqui popu-

lorum et urbium illustrati. *Parisiis, F. Muguet*, 1684, un vol. in-4.

Il y a une seconde édition de 1689, in-4.

78. Numismata aerea Imperatorum, Augustorum et Cæsarum, in coloniis, municipiis et urbibus jure latio donatis, ex omni modulo, percussa; auctore Jo. Foy-Vaillant. *Parisiis, Dan. Hortemels*, 1688 ou 1697, 2 vol. in-fol., fig.

79. J. Harduini Antirrheticus de nummis antiquis coloniarum et municipiorum ad Joan. Foy-Vaillant. *Parisiis, F. Muguet*, 1689, un vol. in-4.

80. Numismata Imperatorum, Augustorum et Cæsarum a populis, romanæ ditionis, græcè loquentibus; ex omni modulo, percussa, etc. Editio altera; per Joan. Vaillant. *Amstelodami, G. Gallet*, 1700, un vol. pet. in-fol., fig.

81. Animadversiones in quosdam numos veteres urbium, auct. E. Froelich. *Viennæ*, 1738, un vol. in-8.

Il a paru à Florence, en 1751, une autre édition donnée par *Gori*.

82. Appendiculæ II novæ, ad numos coloniarum altera, altera ad numos Augustorum ab urbibus græcè loquentibus percussos, auct. Er. Froelich. *Viennæ*, 1744, un vol. in-8.

Réimprimé en 1762, par les soins de *Khell*.

83. Regum veterum numismata anecdota aut perrara, notis illustrata, auct. Erasmo Froelich. *Vindobonæ*, 1752, un vol. in-4, fig.

84. Ad numismata Regum veterum anecdota aut rariora Accessio nova, conscripta ab Er. Froelich. *Viennæ-Austriæ, Trattner*, 1755, un vol. in-4, fig.

85. Notitia elementaris numismatum antiquorum illorum quæ urbium liberarum, regum et principum ac personarum illustrium appellantur, conscripta ab Er. Froelich, Soc. Jesu. *Viennæ, J. T. Trattner*, 1758, un vol. in-4, fig.

86. Regum veterum numismata anecdota aut perrara notis illustrata, collata operâ et studio Franc. Ant. S. R. I. Comitis DE KHEVENHÜLLER. *Viennæ-Austriæ, Trattner,* (*absque anno*), un vol. in-4.

87. Recueil de médailles de Rois qui n'ont point encore été publiées ou qui sont peu connues (par Jos. PELLERIN). *Paris, Guérin et Delatour,* 1762, un vol. in-4, fig.

Cet ouvrage et les six numéros suivans forment les œuvres de Pellerin.

88. Recueil de médailles de Peuples et de Villes qui n'ont point encore été publiées ou qui sont peu connues (par le même). *Ibidem,* 1763, 3 vol. in-4, fig.

89. Mélange de diverses médailles pour servir de supplément aux recueils des médailles de Rois et de Villes qui ont été imprimés en 1762 et 1763 (par le même). *Ibidem,* 1765, 2 vol. in-4, fig.

90. Supplément aux six volumes de Recueils des médailles de Rois, de Villes, etc., publiés en 1762, 1763, et 1765, avec des corrections relatives aux mêmes volumes (par le même). *Ibidem,* 1765, in-4, fig. — Second supplément, etc. (par le même). *Paris, Delatour,* 1766, in-4, fig.

Ces deux supplémens forment un volume et contiennent la table générale des sept volumes.

91. Troisième supplément, etc. (par le même). *Ibid.,* 1767, in-4, fig.—Quatrième et dernier supplément, etc. (par le même). *Ibidem,* 1767, in-4, fig.

Ces deux supplémens forment un volume.

92. Lettres de l'auteur des Recueils de médailles de Rois, de Peuples et de Villes, imprimés en huit volumes in-4, etc. (par le même). *Francfort et Paris, Delatour,* 1770, un vol. in-4, fig.

La première lettre avait déjà paru seule en 1768.

93. Additions aux neuf volumes de Recueils de médailles de Rois, de Villes, etc., imprimés en 1762, 1763,

1765, 1767, 1768, et 1770, avec des remarques sur quelques médailles déjà publiées (par le même). *Lahaye et Paris, Ve. Desaint,* 1778, un vol. in-4, fig.

On y joint:

94. Observations sur quelques médailles du cabinet de M. Pellerin, par l'abbé LEBLOND. *La Haye, et Paris, Ve. Desaint,* 1771, un vol. in-4, fig.

Ces observations ont été réimprimées chez *Barrois l'aîné*, en 1823, in-4.

95. Numismata græca Populorum et Urbium, auct. Jos. KHELL. *Vindobonæ,* 1764; un vol. in-4, fig.

96. Miscellanea numismatica in quibus exhibentur Populorum insigniumque virorum numismata omnia, etc.; a P. Dominico MAGNAN. *Romæ, A. Casaletii, etc.,* 1772-1774, 4 vol. in-8, fig.

97. Numi veteres anecdoti ex museis Cæsareo Vindobonensi......; collegit et animadversionibus illustravit J. ECKHEL, etc. *Viennæ-Austriæ, J. Kurzbœck,* 1775, deux parties in-4, fig.

98. Explication de quelques médailles grecques et phéniciennes, avec une paléographie numismatique; seconde édition, par M. L. DUTENS. *Londres, P. Elmsly,* 1776, un vol. in-4, fig.

La première édition avait paru en 1773.

99. Numismata græca quæ Ant. BENEDICTUS è suo maximè et aliorum museis selegit, cum animadversionibus G. Aloysii ODERICI. *Romæ,* 1777, un vol. in-4.

100. Populorum et Regum numi veteres inediti, collecti ac illustrati à Fr. NEUMANNO. *Vindobonæ, Rud. Græfferus,* 1779. — Pars altera. *Vindobonæ, Typis Trattnerianis,* 1783, 2 vol. in-4, fig.

101. Silloge I. numorum veterum anecdotorum thesauri Cæsarei, cum commentariis Jos. ECKHEL, etc. *Viennæ, de Trattnern,* 1786, un vol. in-4, fig.

La suite n'a pas paru.

102. Recueil des médailles des Rois grecs de notre cabinet; par P. VAN DAMME. *Amsterdam*, 1793, un vol. in-fol.

103. Description de médailles antiques grecques et romaines, avec leur degré de rareté et leur estimation, ouvrage servant de catalogue à une suite de plus de vingt mille empreintes en soufre, prises sur les pièces originales; par T. E. MIONNET. *Paris, l'Auteur*, 1806-1813, 6 volumes in-8, et un volume de planches.

Le premier volume a été réimprimé : 2e. édition, *Paris, l'Auteur*, 1822.

104. Même ouvrage; supplément. *Paris, l'Auteur*, 1819 et ann. suiv., in-8, fig.

Les trois premiers volumes ont déjà paru.

105. Lettera al signor Domenico Sestini, etc., sopra due medaglie greche del gabinetto reale di Milano; di G. C. (Giuseppe CATTANEO). *Milano, Mussi*, 1811, cahier in-8, fig.

106. Recueil de quelques médailles grecques inédites; par M. MILLINGEN. *Rome, De Romanis*, 1812, un vol. in-4, fig.

107. Descrizione degli stateri antichi illustrati con le medaglie per Dom. SESTINI. *Firenze, Piatti*, 1817, un vol. in-4, fig.

108. Numismatique du Voyage du jeune Anacharsis, ou Médailles des beaux temps de la Grèce, par LANDON et DUMERSAN. *Paris, Annales du Musée*, 1818, 2 vol. in-8, fig.

Réimprimé en 1823, in-8, et en 1824, in-12.

109. Classes generales seu Moneta vetus Urbium, Populorum et Regum ordine geographico et chronologico descripta. Editio secunda, emendatior et locupletior; author Dom. SESTINIUS. *Florentiæ, G. Piatti*, 1821, un vol. in-4.

La première édition avait paru à *Leipzig*, en 1797.

110. Descrizione d'alcune medaglie greche del museo particolare di sua Altezza reale Monsig. Cristiano Federico principe ereditario di Danimarca, per D°. Sestini. *Firenze, G. Piatti,* 1821, un vol. in-4, fig.

111. Descrizione d'alcune medaglie greche del museo del signore C. d'Ottavio Fontana di Trieste, per D°. Sestini. *Firenze, G. Piatti,* 1822, un vol. in-4, fig.

112. Médailles grecques [Rois de la Bactriane, etc.] (par M. Koehler). *Saint-Pétersbourg, N. Gretsch* (*s. d.*), un vol. in-8, fig.

113. Recueil de médailles grecques inédites, publiées par Édouard de Cadalvene. *Paris, Debure frères,* 1828, un vol. in-4, fig.

§ II. *Traités particuliers.*

(Rangés dans l'ordre géographique.)

114. Dissertation historique sur les monnoyes antiques d'Espagne, par Mahudel. *Paris, Lemercier, etc.,* 1725, un vol. in-4, fig.

115. Ensayo sobre los alphabetos de las letras desconocidas que se encuentran en las mas antiguas medallas, y monumentos de Espana, por don Luis Jos. Velazquez. *En Madrid, Ant. Sanz,* 1752, un vol. in-4, fig.

116. Medallas de las colonias, municipios, y pueblos antiguos de Espana, etc., por el R. P. M. Fr. Henrique Florez. *Madrid, Marin,* 1757-1773, 3 vol. in-4, fig.

117. Descrizione delle medaglie Ispane appartenenti alla Lusitania, alla Betica, e alla Tarragonese che si conservano nel museo Hedervariano, per D°. Sestini. *Firenze, G. Piatti,* 1818, un vol. in-4, fig.

118. Examen de las medallas antiguas atribuidas a la

ciudad de Munda en la Betica. *Madrid, imprenta reale*, 1799, un vol. in-fol., fig.

119. Essai sur les médailles antiques de Cunobelinus, roi de la Grande-Bretagne, et description d'une médaille inédite de ce prince, par M. le marquis ROGER DE LAGOY. *Aix, Aug. Pontier*, 1826, cahier in-4, fig.

120. Mémoire sur les monnaies et les monumens des anciens Marseillais (par FAURIS DE SAINT-VINCENS). 1771, in-4, fig.

121. Italiæ veteris numismata; edidit F. M. AVELLINIUS. *Neapoli, D. Sangiacomo*, 1808, un vol. in-4. — Ad volumen I supplementum. *Neapoli, ex officina Monitoris*, 1814, un vol. in-4.

122. Monete antiche di Capua, ecc. *Napoli, Stamp. Simoniana*, 1803, un vol. in-4, fig.

123. Lucania numismatica seu Lucaniæ populorum numismata omnia, etc.; à P. Dominico MAGNAN. *Romæ, Monaldini et Settari*, 1775, un vol. in-4, fig.

124. Bruttia numismatica, seu Bruttiæ, hodiè Calabriæ, populorum numismata omnia, etc.; à P. Dominico MAGNAN. *Romæ, A. Casaletti et J. Monaldini*, 1773, un vol. in-fol., fig.

125. Phil. PARUTÆ, et Leonardi AUGUSTINI senensis Sicilia numismatica, etc., etc.; cura Sig. HAVERCAMPI. *Lugduni-Batavorum, P. Vander Aa*, 1723, 3 parties in-fol., fig.

Cet ouvrage forme les tomes VI, VII et VIII du *Thesaurus antiquitatum Siciliæ* de Grævius. — La première édition de l'ouvrage de Paruta avait paru à Palerme en 1612.

126. Jac. Phil. D'ORVILLE Sicula, etc., et commentarium ad numismata sicula, etc.; orationem in auctoris obitum et præfationem adjecit Petrus BURMANNUS secundus. *Amstelædami, G. Tielenburg*, 1764, 2 part. in-fol., fig.

127. Siciliæ populorum et urbium, regum quoque et

tyrannorum veteres nummi Saracenorum epocham antecedentes; auct. Gabr. L. CASTELLO; P. T. (principe TORREMUZZA). *Panormi, Typis Regiis*, 1781, un vol. in-fol., fig.

128. Ad Siciliæ populorum et urbium... veteres nummos, etc., auctarium. *Ibidem*, 1789, cahier in-fol., fig.

129. Ad Siciliæ, etc., auctarium secundum. *Ibidem*, 1791, cahier in-fol., fig.

Une édition contenant les inscriptions et médailles de la Sicile avait paru en 1769-1789. — La *Nova Collectio* des inscriptions a paru en 1784, in-fol.

130. Histoire des rois de Thrace et de ceux du Bosphore-Cimmérien, éclaircie par les médailles, par CARY. *Paris, Desaint et Saillant*, 1752, un vol. in-4, fig.

131. Osservazioni sopra una medaglia d'Eropo III, re di Macedonia, esistente nel museo di P. Van Damm e sopra una rarissima serie di medaglie di Tolomeo figlio di Giuba II, esistente pure in quello del B. de Schellersheim. *Roma*, 1794, un vol. in-4, fig.

132. Sig. HAVERCAMPI Dissertationes de Alexandri magni numismate, etc. *Lugduni-Batavorum, apud Jansonios, Vander Aa*, 1722, un vol. in-8, fig.

133. Remarques sur les premiers versets du livre des Macchabées, ou Dissertacion (*sic*) sur une médaille d'Alexandre-le-Grand; par le R. P. PANEL. Traduction espagnole en regard. *Valence, J. E. Dolz*, 1753, un vol. in-4, fig.

134. Essai sur les médailles antiques des Iles de Céphalonie et d'Ithaque, par C. P. DE BOSSET. *Londres, Longman, etc.*, 1815, un vol. in-4, fig.

135. Sopra le medaglie antiche relative alla confederazione degli Achei, dissertazione di D°. SESTINI. *Milano, Stella e Comp.*, 1817, cahier in-4, fig.

136. Essai historique et critique sur les monnaies d'ar-

gent de la ligue Achéenne, accompagné de recherches sur les monnaies de Corinthe, de Sicyone et de Carthage, qui ont eu cours pour le service de cette fédération; par M. E. Cousinéry. *Paris, A. A. Renouard,* 1825, un vol. in-4, fig.

137. Notice sur les médailles de Rhadaméadis, roi inconnu du Bosphore-Cimmérien, découvertes en Tauride en 1820; par M. J. De Stempkovsky. *Paris, Firmin Didot,* 1822, un vol. in-8, fig.

138. Antiquités grecques du Bosphore-Cimmérien publiées et expliquées par M. Raoul-Rochette. *Paris, F. Didot,* 1822, un vol. in-8, fig.

139. Remarques sur un ouvrage intitulé : Antiquités grecques du Bosphore-Cimmérien (par M. Koehler). *Saint-Pétersbourg,* 1823, un vol. in-8, fig.

140. Mémoire sur une médaille anecdote de Polémon, roi de Pont, par M. le chevalier de Hauteroche. *Cambrai, Berthout,* juillet 1826, brochure in-8, fig.

141. Oratio anniversaria Harveiana; adjecta dissertatio de nummis à Smyrnæis in medicorum honorem percussis, auct. R. Mead. *Londini,* 1724, un vol. in-4, fig., *seu* 1728, un vol. in-8, fig.

142. De Numo Rhodio in agro Sambiensi reperto Dissertatio, etc.; auct. Th. Sig. Bayero. *Regiomonti,* 1723, un vol. in-4.

143. De Numo M. Tullii Ciceronis à Magnetibus Lydiæ cum ejus imagine signato Dissertatio; auctor H. Sanclementius. *Romæ, Poggioli,* 1805, un vol. in-4, fig.

144. Dubia de Minnisari aliorumque Armeniæ Regum numis et Arsacidarum epocha nuper vulgatis proposita per Er. Froelich, S. J. C. *Viennæ-Austriæ, Trattner,* 1754, cahier in-4.

145. Eduardi Corsini, etc., de Minnisari aliorumque

Armeniæ regum nummis et Arsacidarum epochâ Dissertatio. *Liburni, Santini et soc.*, 1754, cahier in-4.

146. Annus et Epochæ Syromacedonum in vetustis urbium Syriæ nummis, præsertim Mediceis expositæ, etc.; auctore F. Henr. Noris. *Florentiæ, Typis Sereniss. Magni Ducis*, 1691, un vol. in-fol., fig.

147. Seleucidarum imperium, sive Historia regum Syriæ ad fidem numismatum accommodata, per J. Foy-Vaillant. Editio secunda. *Hagæ-Comitum, P. Gosse et J. Neaulme*, 1732, un vol. in-fol., fig.

La première édition avait été donnée en 1681.

148. Annales compendiarii regum et rerum Syriæ, numis veteribus illustrati, deducti ab obitu Alexandri Magni ad Cn. Pompeii in Syriam adventum, ex prælectionibus Jo. Bapt. Prileszky; auctore Erasm. Froelich. *Viennæ*, 1744, un vol. in-fol., fig.

Il y a eu une deuxième édition aussi à Vienne en 1754.

149. Coins of the Seleucidæ kings of Syria, etc., with historical memoirs of each reign (by Gough), illustrated with twenty-four plates of coins, from the cabinet of the late Mathew Duane, engraved by F. Bartolozzi. *London, J. Nichols and son, etc.*, 1803, un vol. in-4, fig.

150. Descriptio numorum Antiochiæ Syriæ, sive Specimen artis criticæ numariæ, quod rei veteris numismaticæ studiosis exhibet Josephus Eckhel. *Viennæ, de Trattnern*, 1786, cahier in-4.

151. De antiquis numis Hebræorum, etc., quorum S. Biblia, et rabbinorum scripta meminerunt. Auct. Gasp. Wasero. *Tiguri*, 1605, un vol. in-4.

152. Relandi Dissertationes de nummis veterum Hebræorum. *Traj. ad Rhenum*, 1709, un vol. pet. in-8.

153. Franc. Perezii Bayeri, etc., de numis Hebræo-

rum Samaritanis Dissertatio. *Valentiæ-Edetanorum, B. Montfort*, 1781, un vol. pet. in-fol., fig.

154. Numorum Hebræo-Samaritanorum Vindiciæ (eodem auctore). *Valentiæ-Edetanorum, B. Montfort*, 1790, un vol. pet. in-fol.

Doit être réuni avec l'ouvrage précédent.

155. Harduini Chronologiæ ex nummis antiquis restitutæ Prolusio de nummis Herodiadum. *Parisiis, J. Anisson*, 1693, un vol. in-4.

156. Th. Sig. Bayeri Historia Osrhoena et Edessena ex numis illustrata. *Petropoli, Typ. Academiæ*, 1734, un vol. in-4, fig.

157. Arsacidarum imperium sive regum Parthorum Historia, ad fidem numismatum accommodata, per J. Foy-Vaillant. Tomus primus. — Achæmenidarum imperium sive Regum Ponti, Bosphori et Bithyniæ Historia ad fidem numismatum accommodata, per J. Foy-Vaillant. Tomus secundus. *Parisiis, C. Moette*, 1725, 2 vol. in-4, fig.

158. Annales Arsacidarum, auctore L. Dufour de Longuerue. *Argentorati*, 1732, un vol. in-4.

159. Mémoire sur diverses antiquités de la Perse, et sur les médailles des rois de la dynastie des Sassanides, etc., par A. I. Silvestre de Sacy. *Paris, Impr. nationale exécutive du Louvre*, 1793, un vol. in-4, fig.

160. Historia regni Græcorum Bactriani, etc., auct. Th. Sig. Bayero. Acced. Theod. Walteri doctrina temporum indica. *Petropoli*, 1738, un vol. in-4, fig.

161. Historia Ptolemæorum Ægypti regum, ad fidem numismatum accommodata, per J. Vaillant. *Amstelædami, G. Gallet*, 1701, un vol. pet. in-fol., fig.

162. Recherches historiques et géographiques sur les médailles des nomes ou préfectures de l'Égypte, par

J.-F. Tôchon d'Annecy. *Paris, Imp. royale*, 1822, un vol. in-4, fig.

163. Er. Froelich, è S. J., de familiâ Vaballathi numis illustratâ opusculum posthumum, etc., curante Jos. Khell. *Vindobonæ, J. P. Kraus*, 1762, un vol. in-4, fig.

OUVRAGES RELATIFS AUX MONNAIES ET MÉDAILLES ROMAINES.

§ I. *Traités sur les As et sur les Monnaies des familles.*

164. De Numis aliquot æreis uncialibus Epistola (à F. X. Card. de Zelada). *Romæ, Generosi Salomoni*, 1778, un vol. in-4, fig.

165. Familiæ romanæ in antiquis numismatibus ab urbe conditâ ad tempora divi Augusti, ex bibliothecâ Fulvii Ursini, cum adjunctis Antonii Augustini, Episc. Ilerdensis; Car. Patin restituit, recognovit, auxit. *Parisiis, Joa. du Bray*, 1663, un vol. in-fol., fig.

La première édition avait paru à Rome en 1577.

166. Nummi antiqui familiarum romanarum perpetuis interpretationibus illustrati, per J. Vaillant. *Amstelædami, G. Gallet*, 1703, 2 vol. pet. in-fol., fig.

167. Thesaurus Morellianus, sive familiarum romanarum numismata omnia diligentissimè undique conquisita, ad ipsorum numorum fidem accuratissimè delineata, et juxtà ordinem F. Ursini et C. Patini disposita ab And. Morellio, etc.; nunc primum edidit et commentario perpetuo illustravit Sig. Havercampus. *Amstelædami, apud J. Westenium et G. Smith*, 1734, 2 vol. in-fol., fig.

168. Réflexions sur les deux plus anciennes médailles d'or romaines qui se trouvent dans le cabinet de S. A. R. Madame (par Baudelot De Dairval). *Paris, J. B. Lamesle*, 1720, cahier in-4, fig.

§ II. *Traités sur les Monnaies et Médailles impériales.*

1°. *Traités généraux.*

(Rangés dans l'ordre de leur publication.)

169. Illustrium Imagines. (*In fine*) : Imperatorum et illustrium virorum vultus ex antiquis numismatibus expressi per diversos doctissimos viros, sed pro majori parte per Andr. Fulvium. *Romæ, Jac. Mazochius*, 1517, un vol. in-8, fig.

170. Le imagini con tutti i riversi trovati et le vite degl'imperatori, etc. Ænea Vico Parm. F., l'anno 1548, un vol. in-4, fig.

171. Epitome thesauri antiquitatum, hoc est Impp. rom., orientalium et occidentalium iconum, ex antiquis numismatibus quàm fidelissimè delineatarum. Ex musæo Jacobi De Strada Mantuani antiquarii. *Lugduni, apud Jacobum de Strada et Thomam Guerinum*, 1553, un vol. in-4, fig.

172. Omnium Cæsarum verissimæ imagines ex antiquis numismatis desumptæ, additâ perbrevi cujusque vitæ descriptione, etc. Libri primi editio altera. Æneas Vicus Parm. F., anno 1554, un vol. in-4, fig.

173. Le imagini delle donne Auguste, intagliate in stampa di rame; con le vite et ispositioni di Enea Vico sopra i riversi delle loro medaglie antiche. *In Venegia, Enea Vico Parmigiano, etc.*, 1557, un vol. in-4, fig.

174. Augustarum imagines æreis formis expressæ, etc., ab Ænea Vico Parmense. *Venetiis* (*Paul. Manutius*), 1558, un vol. in-4, fig.

175. Impp. romanorum numismatum series a C. Julio Cæsare ad Rudolphum II, etc., per Levinum Hulsium.

Secunda editio. *Francofurti, impensis authoris,* 1605, un vol. in-12, fig.

176. Ex libris XXIII Commentariorum in vetera Imperatorum numismata ÆNEÆ VICI liber primus. *Parisiis, Duvallius,* 1619, un vol. in-4, fig.

177. Explicacion de unas monedas de oro de Emperadores romanos, que se han hallado en el puerto de Guadarrama, por D. Juan DE QUINONES. *Madrid,* 1620, un vol. in-4.

178. Commentaires historiques contenant l'histoire générale des Empereurs, Impératrices, Cæsars et Tyrans de l'Empire romain; illustrée, enrichie et augmentée par les inscriptions et énigmes de treize à quatorze cens médailles tant grecques que latines, etc.; par Jean TRISTAN. *Paris, Denys Moreau,* 1644, 3 vol. in-fol., fig.

Les exemplaires portant 1657 sont de la même édition; il n'y a de nouveau que le titre.

179. Historia romana à J. Cæsare ad Constantinum Magnum per numismata, auct. LACARRY. *Claromonti,* 1671, un vol. in-4.

180. Thesaurus selectorum numismatum antiquorum, etc., auctore Jac. OISELIO, J. C. *Amstelodami, H. et T. Boom,* 1677, un vol. in-4.

181. L'Historia augusta da Giulio Cesare a Constantino il Magno illustrata con la verità dell'antiche medaglie, da Franc. ANGELONI. Seconda impressione, da Gio. Pietro BELLORI. *In Roma, Felice Cesaretti,* 1685, un vol. in-fol., fig.

La première édition est de 1641.

182. I Cesari in oro, raccolti nel Farnese museo, e pubblicati colle loro congrue interpretazioni, tomo 1, composto dal padre Paolo PEDRUSI. *Parma, stamp. di S. A. S.,* 1694.

— Tomi 2°., 3°., 4°. (I Cesari in argento), 1701, 1703, 1704.

— Tomo 5°. (I Cesari in medaglioni), 1709.

— Tomi 6°., 7°., 8°. (I Cesari in metallo grande), 1714, 1717, 1721.

— Tomi 9°. e 10°. (I Cesari in metallo mezzano e piccolo) opera di Pietro PIOVENE, 1724, 1727.

Les 10 vol. in-fol., fig.

183. Imperatorum romanorum numismata ex ære mediæ et minimæ formæ, descripta et enarrata per Car. PATINUM. *Amstelodami, Gallet*, 1696, un vol. in-fol., fig.

La première édition est de 1671, à *Strasbourg*.

184. Romanorum Imperatorum Pinacotheca, sive duodecim Imperatorum simulacra, etc.; curâ et labore Ludolphi SMIDS. *Amstelædami, H. Desbordes et P. Sceperies*, 1699, un vol. in-4, fig.

185. Numismata Imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Palæologos Augustos. Accessit Bibliotheca nummaria sive auctorum qui de re nummaria scripserunt, operâ et studio D. Anselmi BANDURI. *Lutetiæ-Parisiorum, Montalant*, 1718, 2 vol. in-fol., fig.

Il y a eu une seconde édition en 1719, à *Hambourg*. Froelich a publié un supplément, et Tanini en a donné un plus étendu en 1791. (192.) — La *Bibliotheca nummaria* a été publiée séparément la même année. (16.)

186. Imperatorum romanorum numismata a Pompejo Magno ad Heraclium, ab Adolpho OCCONE olim congesta, nunc Augustorum iconibus, perpetuis historico-chronologicis notis, pluribusque additamentis jam illustrata à Francisco Mediobarbo BIRAGO, etc.; curante Philippo ARGELATO Bononiensi. *Mediolani, ex ædibus Societatis Palatinæ*, 1730, un vol. in-fol., fig.

La première édition avait été imprimée à *Anvers* en 1579.

187. Numismata Imperatorum romanorum præstantiora a Julio Cæsare ad Postumum usquè, per Joa. VAILLANT, etc., editio altera, cui accessit appendix a Postumo ad Constantinum Magnum, studio Jo. Fr. BALDINI. *Romæ, C. Barbiellini, etc.,* 1743, 3 vol. in-4, fig.

La première édition avait paru à Paris en 1682; d'autres furent publiées en 1692, 1695, 1696. Khell a donné un supplément à cet ouvrage en 1767. (189).

188. Histoire abrégée des Empereurs romains et grecs, des Impératrices, des Césars, des Tyrans, et des personnes des familles impériales pour lesquelles on a frappé des médailles, etc., avec le degré de leur rareté et la valeur des têtes rares; par M. BEAUVAIS. *Paris, De Bure père,* 1767, 3 vol. in-12.

189. Ad Numismata Imperatorum romanorum aurea et argentea à Vaillantio edita, à Cl. Baldinio aucta ex solius Austriæ utriusque, iisque aliquibus museis, supplementum à Julio Cæs. ad Comnenos se porrigens, operâ Jos. KHELL, è S. J. *Vindobonæ, de Trattnern,* 1767, un vol. in-4, fig.

190. Numismata aurea Imperatorum romanorum è cimelio Regis christianiss. delineata et æri incisa (à Com. DE CAYLUS), absque anno, in-4.

Sans texte. 70 pl. y compris le titre gravé et le portrait de l'auteur. Les premiers exemplaires n'ont ni le titre ni le portrait.

191. The medallic history of imperial Rome, by W. COOKE. *London,* 1781, 2 vol. gr. in-4, fig.

192. Numismatum Imperatorum romanorum a Trajano Decio ad Constantinum Draconem ab Anselmo Bandurio editorum Supplementum, confectum studio et curâ Hieronymi TANINII. *Romæ, Ant. Fulgonius,* 1791, un vol. in-fol., fig.

Cet ouvrage se joint à celui de Banduri imprimé en 1718. (185.)

193. De la rareté et du prix des médailles romaines, etc., par T. E. Mionnet. Seconde édition. *Paris, l'Auteur*, 1827, 2 vol. in-8, fig.

La première édition avait paru en 1815, en un vol.

2°. *Traités particuliers*.

(rangés dans l'ordre historique).

194. Thesaurus Morellianus, sive Christ. Schlegelii, Sig. Haverkampi et Ant. Fr. Gorii Commentaria in XII priorum Imperatorum romanorum numismata aurea, argentea, ærea cujuscumque moduli, diligentissimè conquisita et ad ipsos nummos accuratissimè delineata ab And. Morellio, etc., cum præfatione Pet. Wesselingii. *Amstelædami, Jac. A. Wetstein*, 1752, 3 vol. in-fol.

195. Caii Suetonii Tranquilli opera quæ extant. Car. Patinus notis et numismatibus illustravit. *Basileæ, typis Genathianis*, 1675, un vol. in-4, fig.

196. Médailles spintriennes gravées par A. de Saint-Aubin. (Sept planches in-fol., sans titre ni texte. Ces planches appartiennent à la Description des principales pierres gravées du cabinet du duc d'Orléans, donnée par Le Blond et De la Chau, en 1780, 2 vol. in-fol.)

197. Dissertation sur douze médailles des Jeux séculaires de l'empereur Domitien, par le sieur Rainssant. *Versailles, F. Muguet*, 1684, cahier in-4, fig.

198. Dissertation sur les médailles attribuées au fils de l'empereur Postume, par M. Prosper Dupré. *Paris, A. A. Renouard*, 1825, cahier in-8.

199. Histoire de Carausius prouvée par les médailles, par Genebrier. *Paris*, 1740, un vol. in-4.

200. The medallic history of Marcus Aurelius Valerius Carausius emperor in Brittain, by William Stukeley. *London, Ch. Corbet*, 1757, un vol. in-4, fig.

201. Lettre de G. L. Oderico à l'abbé Marini sur une médaille de Carausius qui n'a point encore paru. En anglais et en français. *Gênes* (*s. d.*), un vol. in-4.

202. De Imperatorum constantinopolitanorum, seu inferioris ævi vel imperii, uti vocant, numismatibus, Dissertatio Caroli Du Fresne D. Du-Cange. *Romæ, Salvioni*, 1755, un vol. in-4, fig.

203. Mélanges de numismatique et d'histoire, ou Correspondance sur les médailles et monnaies des empereurs d'Orient, etc.; par N. D. Marchant. *Paris, F. J. Fournier*, 1818, un vol. in-8, fig.

Plusieurs lettres formant suite à ce volume ont été publiées isolément depuis.

204. Notice sur les médaillons romains en or du musée impérial et royal de Vienne, etc., par Ant. Steinbuchel. *Vienne, Ant. Strauss*, 1826, cahier in-4, fig.

205. De Numis romanis in agro Prussico repertis, Comment. auct. Th. Sig. Bayero. *Lipsiæ*, 1722, un vol. in-4.

CATALOGUES DE COLLECTIONS NUMISMATIQUES.

(rangés dans l'ordre de leur publication).

206. Thesaurus numismatum è musæo C. Patin. *Sumptibus auctoris*, 1672, un vol. in-4, fig.

207. Thesaurus numismatum, etc., ab ill. et exc. D. Petro Mauroceno, senatore veneto, Ser. Reipublicæ legatus, aut. Car. Patin. *Venetiis, Jo. F. Valvasensis*, 1683, un vol. in-4, fig.

208. Selecta numismata antiqua ex museo Petri Se-

GUINI, etc. *Lutetiæ-Parisiorum*, *J. Joubert*, 1684, un vol. in-4, fig.

Il y avait eu une édition antérieure. Paris, 1676.

209. Thesaurus ex thesauro palatino selectus, sive gemmarum et numismatum quæ in electorali cimeliarchio continentur, etc., dispositio; authore L. BEGERO. *Heidelbergæ, Ph. Delborn*, 1685, un vol. in-fol., fig.

210. Nummi antiqui Consulum, Augustorum, Regum, etc., in thesauro Christinæ reginæ Romæ asservati, per seriem redacti; auct. Fr. CAMELI. *Romæ*, 1690, un vol. in-4.

Donné de nouveau par Sig. Havercamp en 1742. (226.)

211. Selecta numismata antiqua, ex museo Jacobi de WILDE. *Amstelodami, sumptibus authoris*, 1692, un vol. in-4, fig.

212. Selectiora numismata in aere maximi moduli e museo D. D. Francisci de Camps, etc., concisis interpretationibus per D. VAILLANT, illustrata. *Parisiis, Ant. Dezallier*, 1694, un vol. in-4, fig.

Il y a d'autres éditions citées ci-après. (213, 220.)

213. Selectiora numismata ærea maximi moduli (è museo Franc. de Camps, delineata et sculpta à Fr. ESLINGER. *Parisiis*, 1696), un vol. in-4, planches sans texte.

Il faut joindre à ce volume la *Description* donnée par M. SESTINI. *Berlin*, 1808. (242.)

214. Thesaurus brandenburgicus selectus, sive gemmarum et numismatum Græcorum, etc., series, commentario illustratæ, à L. BEGERO. *Coloniæ-Marchicæ, Ulr. Liebpert*, 1696, un vol. in-fol., fig. — Thesauri electoralis brandenburgici continuatio, sive numismatum Romanorum, etc., series selecta; aut. L. BEGERO. *Ibid.*, (*absq. a.*) un vol. in-fol., fig.— Ejusd. Thesauri volumen tertium, etc.; à L. BEGERO. *Ib.* (*absq. a.*), un vol. in-fol., fig.

215. Médailles antiques depuis Auguste jusqu'aux enfans de Constantin; un vol. in-fol. max. (contenant 41 planches sans texte, faisant partie du recueil connu sous le nom de *Cabinet du Roi*).

On y joint les médailles du Bas-Empire gravées pour l'ouvrage de Banduri, 47 planches sur 37 demi-feuilles.

216. Del Tesoro britannico parte prima, overo il museo nummario ove si contengono le medaglie greche e latine, ecc.; delineate e descritte da Nic. Franc. Haym romano. *Londra, G. Tonson*, 1719-20, 2 vol. in-4, fig.

Il a paru la même année une traduction anglaise. — Une autre édition de 1762-1764, par Christiani et Khell est citée ci-après. (231.)

217. Numismata ærea max. moduli, in museo Carthusianorum servata. *Romæ*, 1727, un vol. in-fol., fig.

218. Gotha numaria sistens Thesauri Fridericiani numismata antiqua aurea, argentea, ærea, etc.; auctore Christ. Sigism. Liebe, etc. *Amstelædami, apud R. et J. Wetstenios et G. Smith*, 1730, un vol. in-fol. fig.

219. Musei Theupoli antiqua numismata olim collecta a Joanne Dominico Theupolo, etc. *Venetiis*, 1736, 2 vol., gr. in-4.

220. Antiqua Imperatorum romanorum numismata ex ære maximo olim ab abbate de Camps collecta, et quorum nonnulla Jo. Foy-Vaillant explicationibus illustravit, nunc in cimelio Vict. Mariæ Ducis d'Estrées Franciæ Marescalli servata, 1737, un vol. in-fol., fig.

221. Imperatorum romanorum, a Julio Cæsare ad Heraclium usquè, numismata aurea, etc., Caroli Ducis Croii et Arschotani studio collecta, etc., nec minore fide, atque industriâ Jacobi de Bie ex archetypis in æs incisa, etc.; accedit L. Smids romanorum Imperatorum Pinacotheca. Sig. Havercampus recensuit et auxit. *Amstelodami, M. Schagen*, 1738, un vol. in-4, fig.

Ce catalogue avait déjà été donné par Joa. Hemelarius, à *Anvers*, avec les mêmes planches. Il y en a eu plusieurs éditions.

222. Antiqua numismata maximi moduli aurea, argentea, ærea ex museo Alexandri S. R. E. card. Albani in vaticanam bibliothecam a Clemente XII, pont. opt. max. translata et a Rodulphino Venuto cortopensi notis illustrata. *Romæ, impensis Calcographei Cameralis, typis Bernabò*, 1739-1744, 2 vol. in-fol. max., fig.

223. Antiqua numismata aurea et argentea præstantiora, et ærea maximi moduli, quæ in regio thesauro Magni Ducis Etruriæ adservantur; auct. Ant. Fr. Gori. *Florentiæ*, 1740, 3 vol. in-fol. max., fig.

Ces trois volumes forment les tomes IV, V et VI du *Museum Florentinum*.

224. In numismata ærea selectiora maximi moduli e museo Pisani olim Corrario commentarii; auct. D. Alberto Mazzoleno. *In monasterio Benedictino-Casinate S. Jacobi Pontidæ agri Bergomatis, apud Joa. Santinum*, 1740.—In eadem animadversiones (ejusdem Mazzoleni). *Ibidem*, 1741.—In eadem animadversiones (ejusdem). *Ibidem*, 1744, les 3 vol. in-fol. max., fig.

225. Numismata quædam cujuscumque formæ et metalli musei Honorii Arigoni veneti, ad usum juventutis rei nummariæ studiosæ. *Tarvisii, apud E. Bergamum*, 1741-1759, 4 tomes in-fol., fig.

Il faut y joindre l'ouvrage publié par M. Sestini, à Berlin en 1805. (240.)

226. Nummophylacium reginæ Christinæ quod comprehendit numismata ærea Imperatorum romanorum, latina, græca, atque in coloniis cusa, quondam a Petro Santes Bartolo summo artificio summâque fide incisa tabulis æneis LXIII; cum commentario Sig. Havercampi. *Hagæ-Comitum, Petr. de Hondt*, 1742, un vol. in-fol., fig., traduction française en regard.

Un premier Catalogue avait paru en 1690. (210.)

227. Numismata antiqua in tres partes divisa, collegit

olim et æri incidi vivens curavit Thomas Pembrochiæ et Montis-Gomerici comes. *Prelo domum mandabatur*. 1746, 4 parties, gr. in-4, fig. (sans texte).

Il y a des exemplaires sur papier in-fol.

228. Nummorum antiquorum scriniis Bodleianis reconditorum Catalogus cum commentario, tabulis æneis et appendice (auct. Franc. WISE). *Oxonii, è theatro Sheldoniano*, 1750, un vol. in-fol., fig.

229. Numismata antiqua à Jacobo MUSELLIO collecta et edita. *Veronæ*, 1751, 3 vol. in-fol. (un de texte et deux de planches).

On y joint deux volumes d'antiquités.

230. Numismata cimelii Cæsarei regii Austriaci Vindobonensis, quorum rariora iconismis, cetera catalogis exhibita (operâ et studio Jos. DE FRANCE, Valent. DU VAL, P. Eras. FROELICH et Jos. KHELL). *Vindobonæ, J. T. Trattner*, 1754 et 1755, 2 vol. in-fol. max., fig.

Voyez le Catalogue donné par Eckhel en 1779. (235.)

231. Thesauri Britannici pars prima, seu Museum numarium, etc., interprete Aloysio comite CHRISTIANI. *Vindobonæ*, 1762, un vol. in-4, fig. — Thesauri Britannici pars altera, seu Museum numarium complexum numos græcos et latinos omnis metalli et formæ necdum editos, depictos et descriptos a Nicolao Franc. HAYM, interprete Jos. KHELL. *Vindob.*, 1764, un vol. in-4, fig.

La première édition est de 1719. (216.)

232. Musei Kircheriani in romano Soc. Jesu collegio Ærea notis illustrata (a P. CONTUCCIO). *Romæ*, 1763-1765, 2 tomes, in-fol., fig.

233. Descrizione istorica del museo di Christiano DEHN, per l'abate Fr. Mar. DOLCE. *Roma*, 1772, 3 vol. in-4.

234. Catalogue raisonné d'une collection de médailles

(par SCHACHMANN). *Leipzig; B. C. Breitkopf et fils*, 1774, un vol. in-4, fig.

235. Catalogus musei Cæsarei Vindobonensis numorum veterum, distributus in partes II, quarum prior monetam Urbium, Populorum, Regum, altera Romanorum complectitur; disposuit et descripsit ECKHEL. *Vindobonæ, J. P. Kraus*, 1779, 2 vol. in-fol. max., fig.

236. Nummorum veterum Populorum et Urbium qui in museo Gul. Hunter asservantur, Descriptio, figuris illustrata; operâ et studio Car. COMBE. *Londini, J. Nichols*, 1782, un vol. in-4, fig.

237. Numi Ægyptii imperatorii prostantes in museo Borgiano Velitris, etc.; à Geor. ZOEGA. *Romæ, apud Ant. Fulgonium*, 1787, un vol. in-4, fig.

238. Catalogue d'une collection de médailles antiques faite par la comtesse douair. de Bentinck, née comtesse d'Aldenburg. *Amsterdam, héritiers de K. Eel*, 1787, deux parties, in-4, fig. — Supplément. *Ibid.*, 1788, un vol. in-4, fig.

Ce supplément se compose de 241 pages à la suite desquelles se trouvent 40 pages de gravures numérotées 1 à 40, avec ce titre : *Médailles de mon catalogue qui n'ont pas été gravées encore et qui ont paru mériter de l'être.*

239. Catalogue des médailles antiques et modernes, principalement des inédites et des rares en or, argent, bronze, etc., du cabinet de M. d'Ennery (par l'abbé CAMPION DE TERSAN). *Paris, imp. de Monsieur*, 1788, un vol. in-4.

Il faut y joindre la feuille des vacations de la vente faite en avril et mai 1788, avec les prix notés à la plume.

240. Catalogus numorum veterum musei Arigoniani castigatus a D. S. F. (Dom. SESTINI), etc. *Berolini, apud Car. Quien*, 1805, un vol. pet. in-fol.

Fait suite au *Musée Arigoni* imprimé en 1741, in-fol. (225.)

241. Indicazione delle medaglie antiche del signor Pietro Vitali, opera del dottore Alessandro VISCONTI. *Roma, Ant. Fulgoni*, 1805, 2 parties, in-4.

242. Descriptio selectiorum numismatum in ære max. moduli è museo olim abbatis de Camps, posteàque mareschalli d'Etrées indeque gazæ regiæ Parisiensis, secundum rarissimum exemplum quod nunc est r. bibliothecæ Berolinensis, etc.; auct. D. SESTINI. *Berolini, C. Quien*, 1808, un vol. in-4.

Voyez *Selectiora numismata, etc.*, grav. par F. Eslinger, 1696. (213.)

243. Musei Sanclementiani numismata selecta Regum, Populorum et Urbium, præcipuè Imperatorum Romanorum græca, ægyptiaca et coloniarum, illustrata, libri III cum figuris; addito de epochis libro IV. *Romæ, Poggioli*, 1808-1809, 4 vol. in-4, fig.

244. Catalogue d'une collection de 728 médailles consulaires et de 3616 médailles impériales en argent, suivi d'une notice du prix de chaque médaille impériale; par M. ROLLIN. *Paris, P. Mongie*, 1811, un vol. in-8.

245. Populorum et Urbium selecta numismata ex ære, descripta et figuris illustrata ab Ed. HARWOOD. *Londini, typis T. Bensley, etc.*, 1812, un vol. in-4, fig.

246. Musei Hedervarii in Hungaria numos antiquos græcos et latinos descripsit, etc., Michael à WICZAY (curà CARONNI). *Vindobonæ, typis Patrum Mechitaristarum*, 1814, 2 vol. in-4, fig.

247. Veterum Populorum et Regum numi qui in museo Britannico adservantur, auct. Taylor COMBE. *Londini, R. et A. Taylor*, 1814, un vol. in-4, fig.

248. Catalogus numorum veterum græcorum et latinorum musei regis Daniæ; disposuit A. Ch. RAMUS. *Hafniæ*, 1816, 2 parties divisées en 3 vol. in-4, fig.

On peut y joindre l'ouvrage suivant :

249. Lettera critica all'estensore del libro intitolato : Catalogus Numorum veterum græcorum et latinorum musei regis Daniæ. *Hafniæ*, 1816 (firmata D. S. [Domenico Sestini], senza data), un cahier in-4.

250. Notice sur le cabinet des médailles et des pierres gravées de S. M. le Roi des Pays-Bas, par J. C. de Jonge. *La Haye, veuwe Allart et Comp.*, 1823, un vol. in-12.

251. Descrizione della serie consolare del museo di Carlo d'Ottavio Fontana di Trieste, fatta dal suo possessore. *Firenze, G. Piatti*, 1827, un vol. in-4, fig.

252. Descrizione delle medaglie antiche greche del museo Hedervariano dal Bosforo Cimmerio fino all'Armenia romana, con altre di più musei, ecc., per Domenico Sestini. *Firenze, Guglielmo Piatti*, 1828, un vol. in-4, fig.

253. Description des médailles antiques du cabinet de feu M. Allier de Hauteroche, etc., par M. Dumersan. *Paris, De Bure frères*, 1829, un vol. in-4, fig.



TABLE DES AUTEURS

CITÉS

DANS LE TOME PREMIER.

A.

B.

FIN DE LA TABLE DES AUTEURS CITÉS DANS LE TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

Q.

T.

U.

V.

W.

X.

Z.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.

ERRATA

DU TOME PREMIER.

Page 67, ligne	31.	— ici. *lisez :* dans cet ouvrage.
74,	27.	— et quan... *lisez :* et quant.
86,	28,	— comme on les obtient du coin... *lisez :* ni rendre l'effet du coin.
97,	14.	— des Monnaies de bronze peu épaisses... *lisez :* des Monnaies peu épaisses.
106,	26.	— (374), *lisez :* (377).
223,	19.	— du style enfin des inscriptions numismatiques... *lisez :* enfin du style de l'art des inscriptions numismatiques.
234,	26.	— Les lettres changées... *lisez :* Des lettres changées.
236,	29.	— t. I, p. 170... *lisez :* t. II, p. 170.
243,	7.	— *dentelées, fourrées*... lisez : *dentelées fourrées.*
256,	27.	— rarementcontre faites, *lisez:* rarement contrefaites.
316,	26.	— Dès que l'on en a formé... *lisez :* Dès que l'on a eu formé.
329,	4.	— Le tiret placé après la quatrième ligne doit l'être après la première.
336,	21.	— (n°. 189), *lisez :* (n°. 188).
350,	30.	— DE DAI VAL, *lisez :* DE DAIRVAL.

